



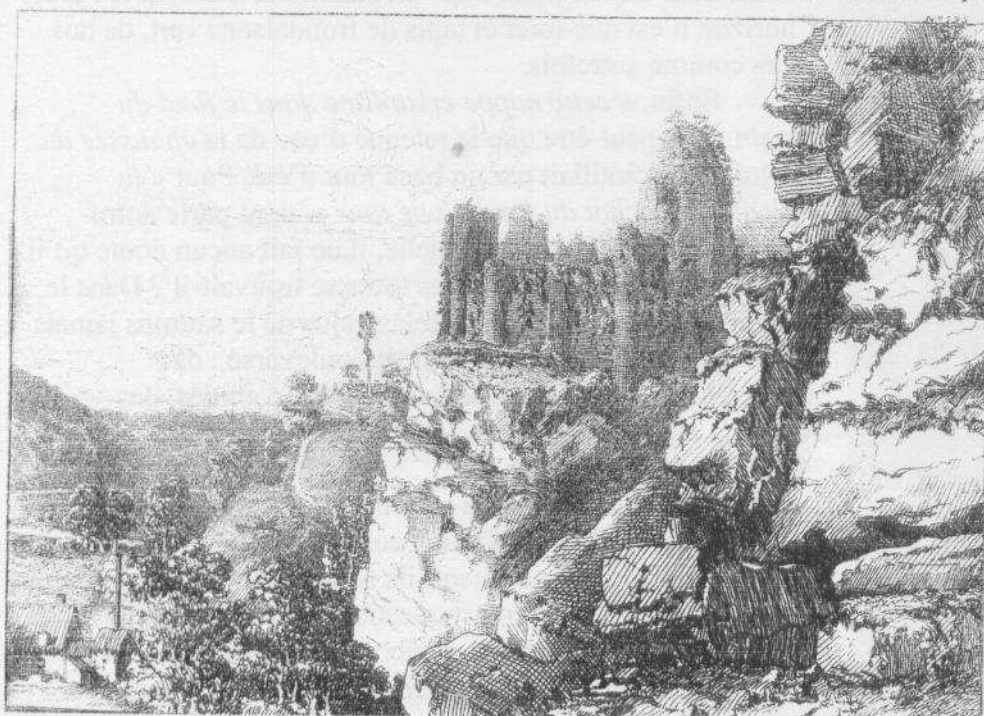
## Le Château de Mervent

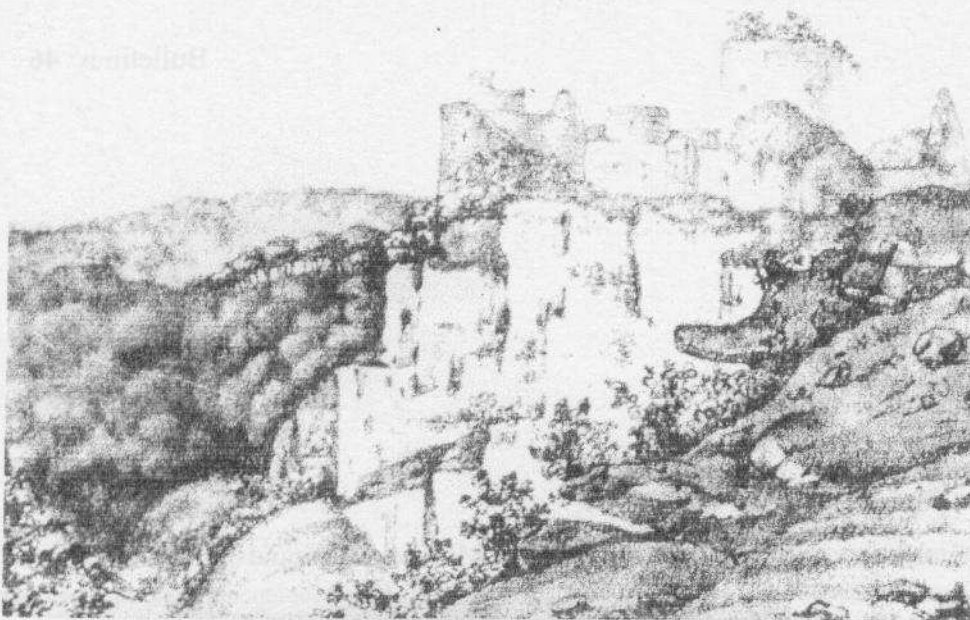
Le premier érudit qui s'intéressa au château de Mervent fut Monsieur Armand-Désiré de la **Fontenelle de Vaudoré** ( excellent connaisseur de l'histoire du Poitou, Conservateur des Monuments Historiques en Bas-Poitou, membre de plusieurs sociétés savantes, décoré de la Légion-d'Honneur, l'un des fondateurs de la Revue Franco-anglaise ( 1834-1841 ), de la Société des Antiquaires de l'Ouest, etc. . . Cet officier supérieur de cavalerie était né le 24 avril 1784 au château de Vaudoré, canton de Cerizay en Deux-Sèvres. Il entra dans la magistrature en 1808 à la Cour royale de Poitiers où il fut conseiller en 1813. Passionné d'histoire et de lettres, il réalisa des œuvres importantes sur l'historique, les seigneurs et châteaux du Poitou. Il décéda à Poitiers le 12 février 1847 âgé seulement de 63 ans ).

Lorsqu'il effectua une visite à Mervent dans les années 1830-1833 ( presque 400 ans après les travaux de Dunois ), il sembla subjugué par le site et le décrivit ainsi : « *Lorsque le voyageur, fatigué de sa course à travers la belle forêt de Vouvant, où l'on peut se perdre une matinée d'un jour d'été sans pouvoir en sortir à la chute du jour, arrive enfin au pied de cette ancienne forteresse, il est frappé d'admiration et d'étonnement. Devant lui ce sont des rochers à perte de vue, des grottes mystérieuses, des massifs de bois, des tapis de verdure et des cascades délicieuses. . . . Tout cet ensemble est dominé par des restes de constructions séculaires, qui arrêtaient, au moyen-âge, tant de guerriers fameux ; l'œil de l'observateur est ébloui d'un tableau si enchanteur, en même temps que son cœur se dilate d'aise. L'étranger à ce sol arrive-t-il par la plaine ? En voyant devant lui ces nobles débris et un peu en-dessous ces masses vertes et en pente, cette nappe cristalline dans le fond du bassin, cette perspective du haut en bas n'est pas moins ravissante que la vue prise en sens opposé. Placé sur la colline ou dans la vallée, l'homme de notre époque se reporte involontairement sur les siècles en arrière de lui ; il s'étonne du silence de ces lieux palpitants de souvenirs anciens et qui tant de fois retentirent du cor des guerriers ou des chants de l'amour. Une grande chasse dans la forêt vient seulement, parfois, faire trêve à cet état de paix, et donner à croire un moment que les anciens possesseurs de ces bocages chevaleresques se sont réveillés de leur sommeil de mort. . .* ( Monsieur de La Fontenelle arrive au bourg, par la *rue de la chapelle*, où à cette époque, presque aucune construction ne gênait la vision des ruines, encore imposantes, du château ; de plus, la jonction de la *rue de la Chapelle* avec la *rue de la Chalandrie* est le point culminant du bourg ).

← eaux-fortes de O. de Rochebrune 1872

*. . . . Le voyageur pénètre-t-il jusqu'au milieu des décombres ? Il s'effraye au premier coup d'œil, de l'attitude effrayante d'un pan de muraille qui semble prêt à l'écraser ; mais la durée de ce même mur le rassure, puisqu'il a menacé tant de curieux depuis de longues années sans jamais avoir atteint personne. Si un natif de la contrée accompagne le voyageur, ( le visiteur dirions-nous aujourd'hui ) . . . .*





... il ne manque pas p. 845  
de lui dire que les châteaux  
bâti par la « Merlusine »  
notamment **Mervent et**  
**Vouvant**, « ne vont que d'une  
Pierre par an en  
décroissant », ce qui assure  
encore leur existence pour  
des millions d'années ...  
(Mélusine s'envola de Mervent et  
non pas de Vouvant).

← gravure : château de Mervent,  
lithographie jointe au présent texte  
de M. de la Fontenelle, dans la  
Revue Franco-anglaise 1834

... Le redoutable **cachot du**  
**fond d'une tour**, réduit

ténébreux où l'on ne pouvait entrer et sortir que par le haut, et sans doute par des moyens mécaniques, fait éprouver un serrement de cœur. Cette prison épouvantable, se dira l'être sensible qui médite sur ces ruines ( en l'occurrence, M. de la Fontenelle ), fut sans doute le séjour affreux où languit plus d'un mortel victime de l'abus de la force. Laissons donc à ces siècles éloignés de nous, plus par la manière de vivre encore que ceux de la distance, ces mœurs chevaleresques dont le récit nous intéresse tant. Disons : Nous sommes plus heureux que nos pères, nous le serons bien plus encore, nous tous Français, quand les dissensions civiles et les partis politiques qui divisent notre belle patrie auront été anéantie par le temps!

» ( nous sommes dans les années 1830-1835, le pays sort de la Restauration, avec son conservatisme et son libéralisme associés, pour passer, à nouveau, aux troubles de la Révolution de juillet 1830, avec un pays divisé, déstabilisé par des émeutes sporadiques ). Plus de 150 ans après ce commentaire, de M. de la Fontenelle, est toujours d'actualité !

Il ne fait aucun doute que Mr de la Fontenelle, en plus d'être un érudit incontestable, est un grand romantique à en juger par la description, qu'il fait des lieux, assez proche cependant de la vérité, et que je vais essayer de vous décrypter : « *Devant lui ce sont des rochers à perte de vue* ». Effectivement, aujourd'hui encore, si la végétation n'avait pas envahi sauvagement les alentours du château, on verrait nettement les roches parfois saillantes, parfois boursoufflées, que l'on appelle d'ailleurs : les « *rochers du château* ».

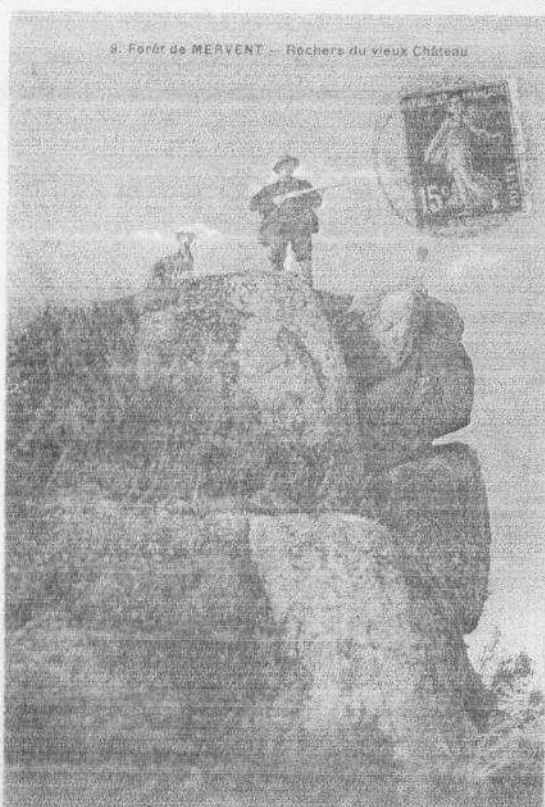
Il mentionne aussi « *des grottes mystérieuses* ». Ne serait-ce pas celles qui se trouvent sous le rempart du côté nord et qui s'ouvrent dangereusement sur l'à-pic. Puis, il évoque « *des massifs de bois,*

*des tapis de verdure* ». Aujourd'hui, lorsque l'on se trouve sur le promontoire situé près de la salle des fêtes, s'étale devant nous à quasiment 360° un panorama incroyable : tout l'horizon n'est que forêt et tapis de frondaisons vert, de nos jours comme autrefois.

Enfin, « *cette nappe cristalline dans le fond du bassin* », ne peut-être que la retenue d'eau de la *chaussée du Portail*, qui scintillait par un beau jour d'été. Pour « *le redoutable cachot du fond d'une tour* », dont parle notre « voyageur », M. de la Fontenelle, il ne fait aucun doute qu'il existait. Mais dans laquelle des tours se trouvait-il ? Dans le donjon fort imposant alors ! Hélas, nous ne le saurons jamais car maintenant tout a été tellement bouleversé : des souterrains ont été bouchés, des escaliers comblés, des remblais rapportés, etc. . .

← Les **Rochers** vers 1900

M. de la Fontenelle a raison quand il parle de « *ces lieux palpitants* ». De nos jours, combien de Merventais perçoivent de l'émotion lorsqu'ils se trouvent proche de notre vieux château ou qu'il en est question ? Peu ! Et pourtant, son histoire n'est pas un roman et encore moins une légende. Il a été habité par des personnages forts célèbres en leur temps,



g. Forêt de MERVENT. — Rochers du vieux Château



d'autres plus anonymes, et le récit des attaques de notre château est bien réel !

L'histoire, de notre château et de la cité de Mervent, est l'enjeu même de l'enracinement de tout individu à son pays. Ce bulletin va vous faire connaître l'histoire du château de Mervent, celle des différents personnages qui depuis des siècles en ont été responsables ou l'ont habité, ainsi que les faits historiques se rapportant à cette forteresse. Il n'en reste, hélas, que quelques ruines mais ce récit peut, je crois, intéresser certains Merventais et leur faire aimer encore plus. Avant, voici quelques précisions : lorsque je vous présente la restitution de notre château, ce n'est pas de ma part de la pure affabulation mais le fruit d'un long travail d'observation, de recherches d'archives, de travaux cadastraux.

← Mélusine

Mais, en l'absence de documents de l'époque, il faut se rendre à l'évidence que les principes de datation sont nécessairement ambigus et peu fiables ; aussi mes travaux ont surtout pour but d'éclairer, quelque peu, et de donner une idée, seulement, de

datation. Il en est de même pour l'église et autres bâtiments, importants jadis, de Mervent : le *Prieuré*, la *Cure*, le *Logis de Chalandrie*, le *Logis du Corps de Garde*, . . .

Quand le **château de Mervent** fut-il construit exactement ?

Difficile de répondre. Il ne faut pas perdre de vue que le château, quelle que soit la période, répond à une réalité sociale et militaire. Ainsi, dès le XIII<sup>e</sup>, la construction d'un château capable de « résister » à un siège en règle coûte déjà fort cher et devient le privilège des nobles les plus puissants tandis que la grande majorité d'entre eux se contente de maisons fortes ou de petits castels, dans le meilleur des cas.

Avant notre château féodal, y a-t-il eu un autre château ou une petite forteresse juché sur une « Motte » ( ou Mothe ) ? Oui, sans aucun doute ! Il faut savoir que ce terme évoque une fortification médiévale ayant eu, souvent, précédemment, une occupation gallo-romaine. Faute de prospection archéologique, difficile encore de répondre affirmativement ; la toponymie des parcelles du lieu, dont il est question, pourrait nous aider ; des micro-toponymes ( des noms de petits lieux de moindre importance ), souvent, méritent de retenir l'attention du prospecteur, en tant qu'indices d'une possible présence de vestiges archéologiques, en l'occurrence gallo-romains ; leur signification paraît parfois évidente mais elle se trouve souvent cachée par des formulations anciennes ou patoisantes, donc souvent aussi déformées : *barre*, *barrot*, *barry*, . . . évoque sans conteste : toutes sortes de clôture, des tranchées, parfois à évocation défensive comme la « barre » parcelle bordant le château de Mervent. Ces exemples ont reçu confirmation grâce à des vestiges archéologiques ( en l'occurrence à Mervent : l'enceinte médiévale et les restes du château ) correspondant à leurs significations. Au moment de l'édification des plans cadastraux ( 1810, 1844 ), ont été retenus les micro-toponymes les plus clairs et les plus fréquents ( sans pour cela, à cette époque, en connaître bien le sens ). Malheureusement les moins clairs, voire ceux dont la formulation n'avait plus

aucun sens à ce moment-là, furent abandonnés lors de l'édition des premiers documents cadastraux ( voire changés par des toponymes plus compréhensibles ). Aujourd'hui, l'absence de certains de ces toponymes d'origine nous fait défaut. En ce qui concerne notre château, le nom des parcelles n'apporte aucun indice précis.

← La rivière au Portail

Rien de concret comme les formulations pour : la « Motte du Portail », la « Motte de St-Thomas », la « Motte de Cul-de-Bray », la « Motte d'Auncy » ( les seules d'ailleurs



La Motte de Mervent





que j'ai retrouvé dans les archives pour le moment ), qui, elles, p. 847 expriment bien une installation féodale, voir pré-féodale et voire encore plus une occupation gallo-romaine, probablement précédée par un site celtique. Quand à la « *Motte du Portail* », elle présente toutes les caractéristiques aussi d'une occupation fortifiée : parcelle naturelle, surélevée et entourée d'eau, ainsi que le montre le plan de 1844, et aurait bien pu être l'emplacement d'un primitif fortin de bois.

← **Dagobert** chassant le cerf ( + 639 )

Sur le plan de 1844, le château est très bien dessiné, son schéma très explicite, les noms sont plus précis mais n'évoquent pas hélas bien spécifiquement une occupation précédente gallo-romaine installée sur un site celtique ( voir bull. n° 5, p. 22 ). Et pourtant !

Affinons le microscope, remontons dans le temps et, surtout, acceptons la remarque qui suit :

« **Une idée qu'il faut mettre complètement aux oubliettes, est : notre bourg** ( tel que nous le voyons aujourd'hui ), **n'a pas été érigé sur un terrain nu** ».

La question est de savoir si le château de **Mervent**, de l'époque médiévale, et naturellement, le bourg, furent construits sur un site déjà existant : à occupation protohistorique ou bien sur un établissement gallo-romain qui aurait fait suite au précédent site ?

Pour ma part, je dis « **oui** » ( et dans les deux cas même ) ! C'était en général ce qui se faisait ( on sait aujourd'hui, que les villages, en l'occurrence notre village, furent créés déjà dans l'antiquité le long d'axes routiers déjà existants et reliant les « *oppida* », gros bourgs, entre eux ). D'ailleurs, les fouilles en cours derrière le *Grand Logis* apportent déjà une réponse positive.

Mais tout d'abord, qu'entend-on par époque médiévale ou dite période du « Moyen-âge » ?

Le « Moyen-âge » ( ainsi que l'ont daté les historiens ) est une période qui débute à la chute de l'empire romain d'Occident en 476 avec la prise de Constantinople ( aujourd'hui Istanbul ) par les Turcs et s'achève en 1453. Il se divise en : Haut Moyen-âge et Bas Moyen-âge.

Le Haut Moyen-âge : recouvre les temps mérovingiens et carolingiens ; l'époque mérovingienne ( du Vè s. à 751 dont on trouve trace sur une pierre incrustée d'entrelacs et réemployée dans la façade de l'église ; époque aussi où fut installé le cimetière dit « mérovingien » de la *Vallée*, sur les parcelles situées, à gauche, en montant le « *chemin des Statues* », aujourd'hui *rue de la Vallée* ) débute avec le roi Mérovée, le mythique grand-père de Clovis, et s'arrête avec l'avènement de Pépin-le-Bref ( en 751 ), père de Charlemagne. Celui-ci, lorsqu'il fut proclamé roi, inaugura la dynastie carolingienne.

Comment pouvait se présenter le bourg pendant la période du Haut Moyen-âge ? ( Et que peut-on avoir construit ( ou conserver ) de cette période ? ).

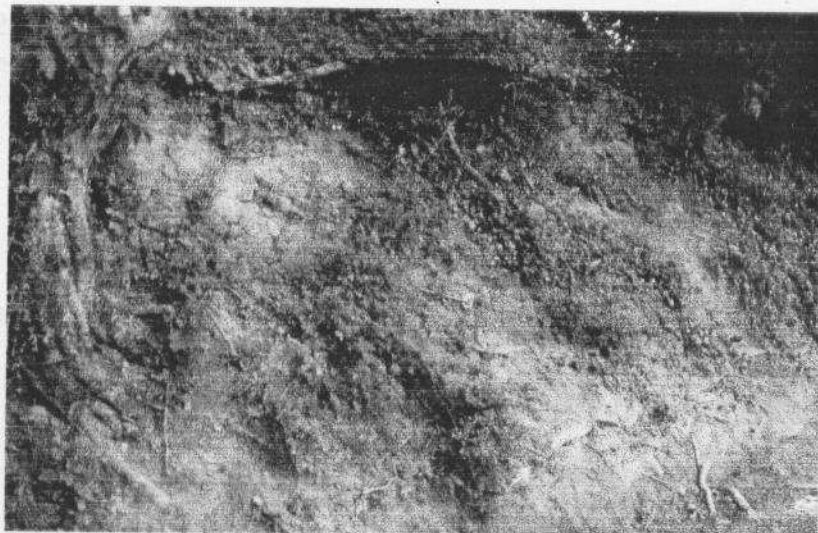
Probablement, notre site était tel qu'à la fin de « l'empire romain d'Occident » ( en 476 ). Avec l'officialisation du christianisme, on verra l'érection d'un lieu de culte officiel et unique : l'église, d'abord, puis un prieuré ( plus tard, une Cure ). Les bâtiments déjà en place sont alors ceux de l'ancienne époque gallo-romaine, remaniés ou reconstruits s'ils étaient ruinés. On peut supposer ( d'après les plans anciens, les vues aériennes, qui donnent de nombreux éléments fiables ) qu'ils se trouvaient au nombre de cinq ou six environ, dont : la basilique civile ( ou salle d'assemblée ), sur laquelle a pu être installée « l'église » ou le premier « *baptistère* », puis plusieurs villas agricoles de moyenne importance, sur lesquelles ont pu être installés : le Prieuré et ses dépendances agraires, en face « *la Cure* » et ses terres attenantes, le Logis de

Chalandrie, sur une plus riche et plus importante exploitation agricole, le Logis du Corps de Garde, situé non loin de l'église et, peut-être, réimplanté sur les vestiges d'un bâtiment gallo-romain administratif car il y en avait dans la conception parcellaire gallo-romaine. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que notre cité fut peut-être un oppidum gallo-romain ( dont les restes de l'enceinte sont toujours probablement existants après le *Grand Logis* et le long du chemin qui conduisait à *Foulet*. Ces vestiges ont été fouillés ).

← Le *Grand Logis* de *Chalandrie*







( déjà en 1987 ), à l'archéologue départemental, Mr Emile Bernard, l'existence de ce haut fossé, vestige d'un habitat fortifié de l'époque gauloise ( et remanié plus tard en enceinte médiévale ainsi que l'attestent les fouilles de l'été 2009 ; ce talus, au tracé en arc de cercle, d'une longueur de 260 mètres, reliait ( jadis ) les points les plus abrupts de notre « éperon barré » et, ce talus, dans sa partie nord, domine de 4 à 5 mètres les parcelles situées à l'extérieur tandis que sa pente est moins prononcée à l'intérieur de l'arc de cercle : environ 3 mètres de dénivelé sur 30 mètres de longueur ).

← le talus près de la Chalandrie

Et, c'est ainsi, qu'alors, tout s'est

enchaîné dont : son sondage en 1996 et sa sauvegarde.

Ces fouilles ont laissé entrevoir la présence d'une « ancienne capitale celte du VI<sup>e</sup> siècle avant J.C. » ( les travaux de fouilles en cours, pendant l'été 2009, se situent à droite du lotissement du *Moulin de Pruneau*, du cimetière et, au-dessus, des maisons nouvellement construites à l'arrière du cimetière et desservies par le *Chemin des Moulins à vent*. A ce propos, je tiens à signaler la maladresse de la municipalité alors en place, pour ne pas dire la sottise, qu'elle a commise en donnant ce nom à cette petite voie. En effet, ce ne peut-être : *chemin des Moulins à Vent*, puisqu'il n'y a toujours eu en ce lieu qu'un seul moulin. Et, c'est ainsi que sera déformé à jamais le nom d'un lieu-dit ! Cela aurait-il été trop humiliant, mortifiant, pour certains de ses membres de s'adresser à moi qui ait consacré 27 ans de ma vie sur l'étude de notre commune ).

Ce site d'habitat fortifié devait avoir son point culminant à la jonction de la *rue de la Chapelle* avec celle de la *rue de la Chalandrie*. De ce point, on remarque incontestablement, sur tous ses côtés, une pente courte mais fortement accentuée : au nord, direction *Pruneau*, elle va justement jusqu'aux vestiges de l'enceinte de l'oppidum ( les archéologues l'appellent : enceinte médiévale ) ; à l'est, elle s'arrête au niveau du haut de la *rue du Prieuré* et, derrière, au *chemin des Douves* ; au midi, sur les arrières des terres et cour dudit *Prieuré* et, à l'ouest, juste avant le niveau du lieu-dit *la Chapelle*. Ce site, juché sur un éperon rocheux, dominait, au nord, la rivière « *Mère* », avec un à pic de 60 m. Vu du ciel et, sur les plans anciens, ce site, qui a une forme elliptique, présente une grande vulnérabilité à l'ouest. C'est là qu'il fallut le plus fortifier la position, la « barrer », par des palissades ( d'ou encore de nos jours, aux alentours, à l'ouest du bourg justement, un grand nombre de parcelles portant le nom de : « *Bois de la Barrière A 123, 124 plan 1810, Petit barrot, Grand Barrot, le Barret, voir bull. n° 45 p. 804* ), formant un promontoire protégé, appelé : un « éperon barré ».

Nous nous trouvons là devant la complexité d'une époque encore imparfaitement connue mais dont nous détenons quelques indices susceptibles de lever certains doutes et d'éclairer certaines obscurités. C'est l'une des périodes les plus obscures de notre histoire. Le processus de l'organisation sociale sur le site de **Mervent** est loin d'être évident à comprendre : les invasions ( en 406, les Vandales ravagent le Poitou, puis en 462 ce sont les Wisigoths, etc. . . ), ont laissé le chaos bien souvent et en plus : le temps à éroder les vestiges gallo-romain et, les décombres, en général, ont servi à la reconstruction des établissements nouveaux. Aussi, tout est nébuleux : seule l'archéologie ( et ses fouilles ) pourrait peut-être

encore changer l'histoire en apportant des éléments nouveaux qui établiraient des faits peut-être inattendus.

← **Mervent** : « éperon barré »

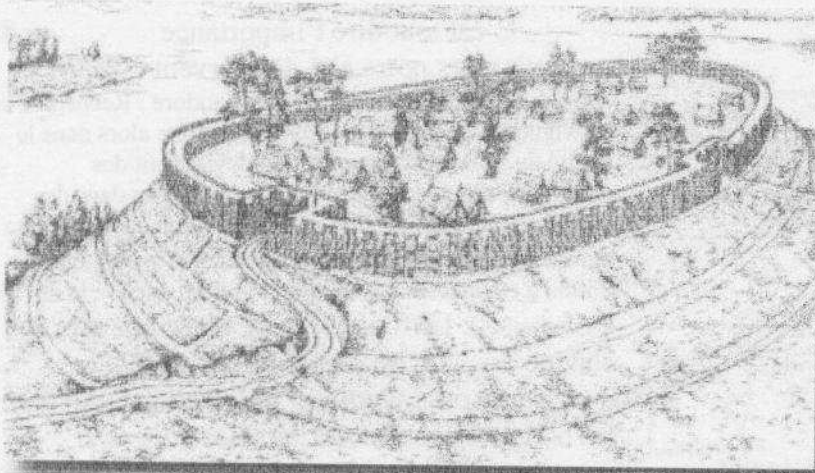
Ce qui est certain, c'est que le système gallo-romain, l'implantation des bâtiments même, n'ont ni disparu, ni été modifier comme cela du jour au lendemain.

L'occupation gallo-romaine, dans sa structure, a perduré même probablement longtemps encore dans le Bas Moyen-âge.









devenus des « *pagi* » p. 850  
( pluriel – et un peu nos cantons actuels ).

Mervent était une « *vicaria* » qui faisait partie de l'un de ces « *pagi* » ( et qui apparaîtra dans les textes jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle ). La « *vicaria* » est le territoire d'une agglomération secondaire située généralement proche ou le long d'une voie romaine ou à l'intersection de plusieurs voies.

#### ← Oppidum gaulois

Outre une activité économique existante, c'était un centre

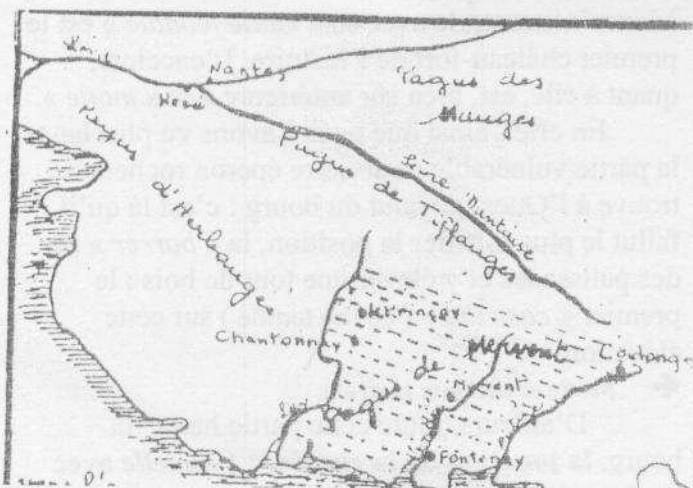
administratif et militaire avec des casernes et des fortifications ( celles, peut-être de l'ancien oppidum ).

Une activité religieuse était également présente avec des temples, des monuments funéraires installés dans une nécropole située le long de l'axe routier mais toujours en dehors de l'agglomération comme l'exigeait la loi de l'époque ( la nécropole mérovingienne, située *rue de la Vallée* ou ancien *chemin des Statues*, a probablement fait suite à cette nécropole gallo-romaine ainsi que le pense l'un des archéologues en place actuellement sur le site de fouilles qui s'effectuent au-delà de *la Chalandrie* ). Ce territoire, « *vicaria* », avec droit de justice, est une circonscription inférieure au pagus et qui, naturellement déjà, a des éléments de redevances, au fur et à mesure des attributions du « *vicarius* » ( vicaire = viguier ). Celui-ci, transmettait, en général, sa fonction par hérédité.

La « *vicaria* » ( fut appelée auparavant « *vicus* » ) est une implantation d'habitat, plus importante que les hameaux. Elle est regroupée autour d'un important domaine agricole, la « *villa* » ( le domaine de *la Chalandrie* probablement ). Elle est appelée plus tard « *bourg* » où s'installèrent des regroupements d'artisans, de commerçants, des potiers aussi si la glaise le permettait ( comme derrière *la Chalandrie*, et aux *Ouillères* ), voire un lieu de marché.

Notre village faisait partie, à l'origine, d'une division territoriale appelée le « *Pagus Herbadiliacus* » ( cité ainsi encore en 975 ) ou « *pays d'Herbauges* », limité au nord par la Loire, à l'est par la Sèvre Nantaise, au sud par l'Autize et à l'ouest par l'Océan. Ce dernier étant trop important et difficile à gérer, il fut subdivisé en plusieurs « *pagus minores* » dont les plus proches de nous : le « *pagus de Tiffauges* » et, au-dessus, le « *pagus des Mauges* ». Mervent devient alors, à part entière, le « *Pagus Maireventis* » ( pays de Mervent ou Maro-Vidua qui veut dire : la grande forêt ). Il s'étendait entre le Petit-Lay ( rivière qui en fait la limite ), le Lay ( idem ) et l'Autize ( rivière qui en fait aussi la limite ), englobant à l'ouest les plaines de Luçon et de Fontenay, bordées par l'Océan et également jusqu'à Coulonges, puis au nord, Chantonay et le Prinçay.

Après cette division, notre village, « *vicaria de Maire-Ventis* » ou « *viguerie de Mairvent* » ( sic ), se trouvait être dans l'ex « *condita de Maireventis* » ou « *pagus de Maireventis* » ainsi encore nommé dans les textes, un peu plus tard. La « *vicaria de Maire-Ventis* » est alors chef-lieu de viguerie et chef-lieu du « *pagus de Maireventis* » sous l'appellation : « *Vicaria Maireventi in pago Maireventis* ». Son autorité s'étend sur : Mervent, Vouvant ( qui était alors un « *vicus* » de beaucoup moindre importance ), Puy-de-Serre, Faymoreau, Payré, Foussais, St-Michel-le-Clouc, Pissotte, Chassenon, Xanton, etc. . .



Le « *pagus* » est une circonscription territoriale et juridique sensiblement l'équivalent d'un canton ( aujourd'hui, le chef-lieu de canton est St-Hilaire-des-Loges ; Mervent a donc perdu beaucoup de son importance ) qui regroupe aussi bien des habitations isolées ( fermes ) que groupées ( hameaux, villages, bourg ). Le « *pagus* » était donc divisé en « *vicaria* » dont proche de chez nous, entre autres, les : « *vicaria Fontaniacensis* » ou viguerie de Fontenay-le-Comte qui dépendait du « *pagus de Maireventis* » et aussi la « *vicaria Cantoanensis* » ou viguerie de Chantonay qui en faisait également partie.

#### ← pagus de Mervent

C'est tout dire l'importance qu'avait alors notre cité de Mervent ( d'après les travaux de Mr de la Fontenelle de Vaudoré : Recherche sur les vigueries en Poitou – 1839 ; on compte alors dans le comté du Poitou 84 vigueries qui deviennent des circonscriptions judiciaires rurales, installées dans des centres choisis en fonction de leur position géographique mais surtout de leur importance ; en 778, le comté du Poitou a été mis sous la domination d'un duché : le duché d'Aquitaine ). Le fonctionnaire placé à la tête de chaque division de viguerie était appelé le « vicaria » ou « viguier » qu'on choisissait parmi les hommes probes et équitables pour ces fonctions. Hélas, nous n'avons aucun nom pour ces premiers administrateurs de Mervent.

← pagus de Mervent

Après la chute de l'empire romain et les invasions normandes, les constructions et le travail de défrichement mis en valeur sous les gallo-romains est quasiment réduit à néant. Cette période d'insécurité pousse à la prévention : on fortifie à nouveau ; on érige les premiers « castrums » de bois ( un « castrum » désignait la zone d'agglomération qui a été fortifié ).

Ce qui fut l'enceinte d'un site fortifié

gaulois de notre cité « *Maro Vidua* », va devenir une enceinte castrale qui abritera bientôt une « *Motte castrale* », avec sa haute et sa basse-cour ( et beaucoup plus tard un château de pierre ) ; dans cette dernière, les premiers religieux s'installeront parmi les serfs paysans ( affranchis ou non ), édifieront, sur les vestiges de la basilique romaine, l'église chrétienne et fonderont le *Prieuré* ( de cette même période date le « *cimetière mérovingien* » installé, comme cela se faisait, sur d'antiques nécropoles gallo-romaines ). Pour le reste, à savoir, les habitations des serfs paysans ( affranchis ou non ), enfin pour tout dire, la « *population laborieuse* », l'habitat, comme il était souvent fait de bois, de torchis, parfois de briques sèches, toutes ces habitations, fort nombreuses cependant, n'ont pas résistées à l'usure du temps ; celles ( citées plus haut : basilique, *villae* agricoles, ), plus cossues certainement, leurs matériaux ont été récupérés et réutilisés au fil du temps et des besoins.

Le Bas Moyen-âge : commence en 987 avec l'avènement de Hugues Capet ( dynastie des Capétiens ) qui inaugure la période dite « capétienne » qui prend fin au milieu du XV<sup>e</sup> siècle.

Que peut-il y avoir comme changement avec la période du Bas Moyen-âge ?

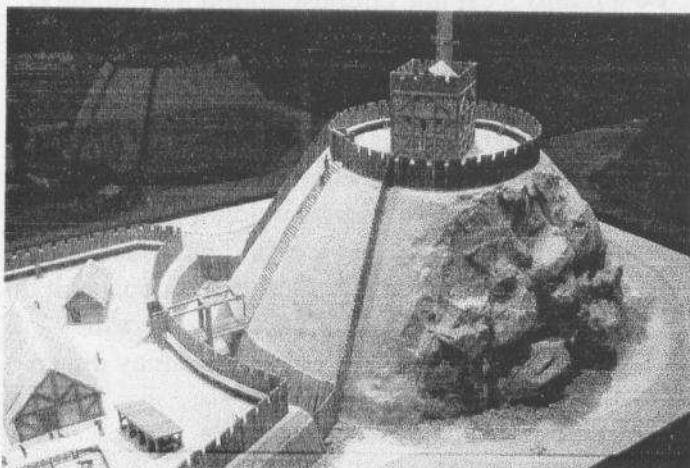
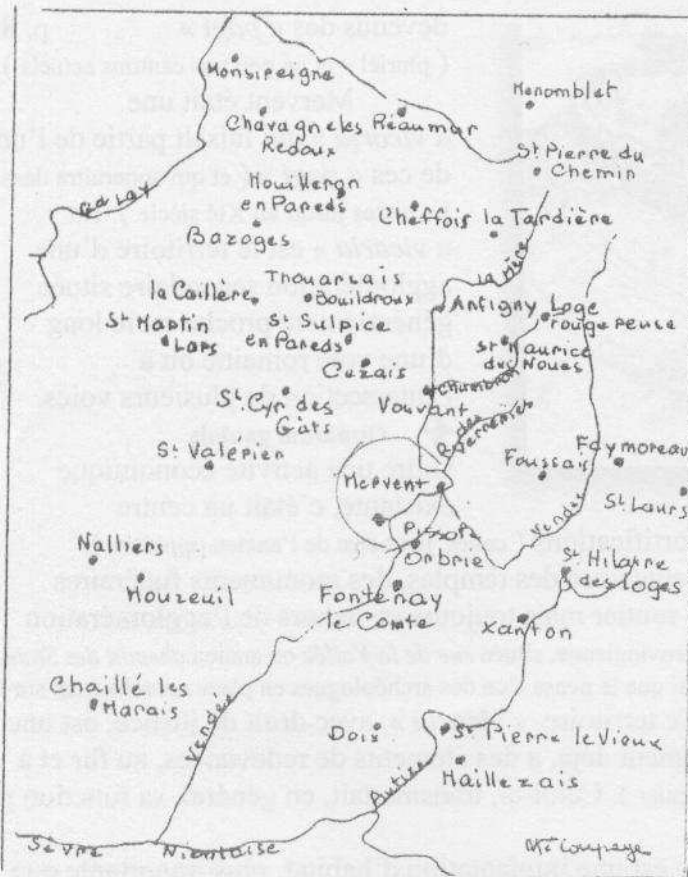
L'édit de Pîtres ( en 864 ) avait encouragé la construction de forteresse en bois pour faire face aux nouvelles invasions qui menaçaient en permanence. La multiplication des châteaux répond à un contexte d'insécurité ; les invasions recommencèrent dès la fin du 8<sup>e</sup> siècle pour s'intensifier après la mort de Charlemagne ( 814 ) et la déliquescence de son empire. Entre 800 et 850, les Vikings se contentaient de piller les monastères tandis qu'entre 900 et 950, ils colonisent les terres ; le dernier raid sera en 1017 sur les côtes du Poitou. Au début du X<sup>e</sup>, il ne s'agit que de châteaux à motte, avec des tours en bois.

L'enceinte castrale avec sa « *motte féodale* » est le premier château-fort de l'histoire. L'enceinte, quant à elle, est, bien sûr antérieure à la « *motte* ».

En effet, ainsi que nous l'avons vu plus haut, la partie vulnérable pour notre éperon rocheux se trouve à l'Ouest du haut du bourg : c'est là qu'il fallut le plus fortifier la position, la « *barrer* » par des palissades et y élever une tour de bois : le premier « *castrum* » ( ou lieu fortifié ) sur cette élévation.

← Motte et enceinte castrale

D'ailleurs, toute cette partie haute du bourg, la jonction de la rue de la Chapelle avec





celle de la rue de la Chalandrie, p. 852  
est anormalement élevée.

← Porte d'accès

La « motte castrale » est une butte artificielle sur laquelle est aménagée une tour entourée d'une palissade et d'un large fossé ( pas forcément avec de l'eau ). Les dimensions de ces mottes varient de 50 à 200 mètres de diamètre et d'une hauteur de moins de 10 mètres pour les plus modestes. Le principe demeurait le même aussi bien pour les grandes que pour les plus petites. Il fallait pour construire une motte ordinaire 2000 journées-hommes soit 20 journées à une centaine de travailleurs ou trois mois à une trentaine d'ouvriers. Le



principal atout de la « motte castrale » est la simplicité et la rapidité de construction avec des matériaux peu coûteux ( terre ), le bois disponible surtout aux abords des forêts et la main-d'œuvre proche : des paysans corvéables. Tout ceci correspond aux possibilités économiques de la châtellenie naissante ( éventuellement comme celle de Mervent ).

L'enceinte castrale comprenait des portes d'accès : à Mervent ( *Matre-venti* ou *Marevenni* écrit, aussi, ainsi avant la fin du 10<sup>e</sup> siècle d'après la revue Bull. des Antiquaire de l'Ouest ), il y avait une porte principale à l'est et qui traversait la rivière *Mère*, par le *pont de la Vallée*, avec naturellement un octroi ( péage ) et, l'autre, à l'ouest, au lieu dit *la Chapelle*. A ce propos, il apparaît de plus en plus certain qu'une chapelle existait en ce lieu et probablement reconstruite sur un site de culte païen gallo-romain comme cela s'est fait avec l'arrivée de la chrétienté ( il s'agissait d'une toute petite église qui n'a pas le titre de paroisse ; d'autre part, sur le précédent bulletin p. 802, j'avais signalé la « chapelle du four » au lieu de « Chapelle de Tour » écrit avec une majuscule. J'avais fait une erreur sans doute mais de toute façon, souvent aussi, une chapelle était accolée à un four banal ). Les divers plans et les matrices cadastraux de Mervent font mention d'au moins 10 parcelles portant ce toponyme : « *Maison de la Chapelle, jardin de la Chapelle, Champ de la Chapelle, Verger de la Chapelle, l'Ouche de la Chapelle* », etc. . . et, tout proche, deux parcelles appelées, elles : « *jardin de la porte* » ( n° 138, 139 plan 1844 ), preuve incontestable d'une ancienne porte donnant accès à l'enceinte castrale. Il ne s'agit pas, là, de l'enceinte ou des murailles proprement dite du **château féodale** en pierre, protégé par des douves et des murailles situées à l'emplacement du *chemin des douves* ( aujourd'hui encore, et touchant l'actuelle mairie ). Il s'agit d'une entrée principale proche d'une chapelle ( ou ancien temple gallo-romain ) ayant eu une tour dominant cet accès.

S'agit-il là de l'emplacement de la « Tour castrale » de Mervent, juchée sur sa « motte » ? ( voir plus haut p. 850, gravure d'une motte avec sa tour ). Installée, là, quelques mètres plus haut, à **la jonction de la rue de la Chapelle avec celle de la rue de la Chalandrie**, partie la plus élevée du bourg ( et proche d'un terrain qui touche la maison n° 24 dite « *Maison de la Chapelle* » ou « *chapelle du Tour* » - voir : plan 1810, parcelles 102, 103 p. suivante ).

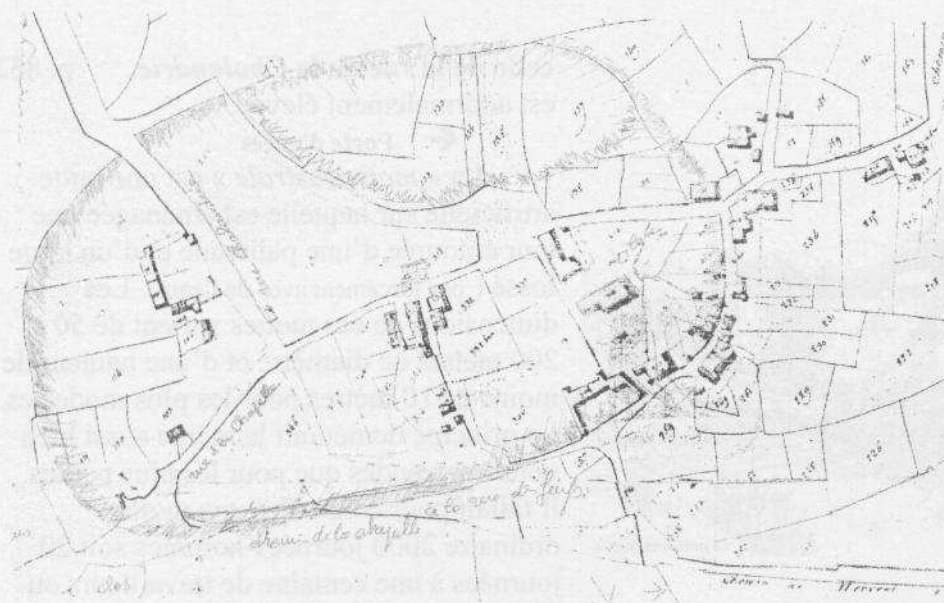
Ou bien s'agissait-il tout simplement d'une « Tour de porte », dont le rez-de-chaussée est une entrée, desservant alors « l'enceinte castrale » ( comme la gravure ci-dessus ) ? La « *Chapelle de Tour* » est mentionnée dans un acte de vente ancien : Françoise Ayraud, fille de feu Pierre Ayraud et de Mathurine Foucaud, laquelle dite veuve demeurait à Mayrevent ( sic ), avait épousé Nicolas Millouain. Quelques années plus tard, le 18 mai 1620 ( devant Robert, notaire à Fontenay ), le jeune couple qui, lui, demeurait alors au faubourg du Marchoux de Fontenay, vendait « *la quarte partie en une tierce partie, soit la douzième partie, par indivis avec François Dieumgard et Morice, Jacques et Marie Ayraud, frère et sœur de ladite*

*Françoise, d'une maison assise au bourg de Mairevent, près la Chapelle du Tour, ladite tenant d'un bout au grand chemin par lequel l'on va de la*

← Bourg : à

l'extrême gauche : La Chapelle





au pont de la Vallée audit Mairevent » ( famille Millouain, Tome 6 Maillaud p. 16 ). Cet acte, fort intéressant, signale également la présence de Jacques et Morice Dieumegard, nom de famille que l'on retrouve, en ce lieu même, au cours des siècles ( 1810, 1844, Joseph Dieumegard et jusqu'à nos jours, encore, en la présence de Paul Dieumegard dit « Paulus » et Gabriel Dieumegard dit « Biel », l'ancien garde-champêtre, et tous deux décédés ).

← **Bourg** : sur ce plan de 1810, on voit très bien la première grande enceinte du site

fortifié gaulois ; les deux entrées principales : à droite, côté Est, en direction du Pont des Vallées et l'autre, à gauche, côté Ouest, où se trouvait une " Tour " et avec les bâtiments de la Chapelle ; un peu plus haut, on remarque la junction de la rue du même nom avec la rue Chalandry ( où se trouve le Logis Chalandry, ancienne villa gallo-romaine ). La junction de ces deux rues est la partie la plus élevée du bourg, là aurait pu se trouver la " Motte Castrale " ; en bas et à droite : toute en courbe, c'est la rue des Juifs où ceux-ci furent installés " extra-muros " ( en dehors des remparts ) ; enfin dans la partie droite du centre du bourg : l'église, le Prieuré et, bien à l'arrière, au Nord-Est, l'enceinte médiévale, du château de Mervent dit de " Type Plantagenêt ", signalée encore par la rue des Douves, à l'entrée de laquelle se trouve un grand espace : la place du Héraud.

La « Chapelle de Tour » est mentionnée encore en 1772 dans un acte passé par la veuve Lespinay ( propriétaire à la Clavelière et du Logis du Corps de Garde, rue de l'église ) ; il s'agit du bail « d'un jardin actuellement en nature de pré contenant à semer trois mesures de grenne de lin ( sic ) situé audit bourg de Mervan tenant d'un bout à la grande rüe qui conduit du grand cimetière ( rue de la Vallée ou dit cimetière mérovingien ) à la Chapelle du Tour ».

Avant d'en terminer avec cette « Chapelle du Tour » et, plus particulièrement, avec la maison n° 30 de la rue de la Chapelle, voici quelque chose d'intéressant : il y a une bonne dizaine d'années, des travaux ont été entrepris afin d'aménager un garage en sous-sol ( par Mr Valère P. ). En creusant, il a été surpris de mettre à jour une sorte d'entrée voutée, encadrée par des montants en colonnade bien travaillés et, le tout, suivi d'une ébauche de salle. Souterrain ? Crypte ? De l'eau y suintait. De toute manière, il a bétonné l'ensemble afin de concrétiser ses travaux.

Revenons à l'époque du début du Bas Moyen-âge, qui recouvre les temps mérovingiens et carolingiens.

Il nous reste peu de chose ( à ce jour, à ma connaissance ) des époques mérovingienne et carolingienne, si ce n'est deux pierres taillées et incrustées dans les murs extérieurs de l'église : l'une, en façade, est un moellon finement sculpté d'entrelacs ; l'autre, coté sud, représente une tête très érodée par le temps ; et le fameux « cimetière mérovingien » ( chemin de la Vallée et dont une partie pourrait bien être fouiller dans le futur par les archéologues, à ce qu'il m'a été dit ! ) où furent trouvés en 1922 ( voir bull. n° 3 ) : des sarcophages, des bagues, . . . Ce cimetière a servi aussi sous les carolingiens ( et peut-être encore plus tard puisqu'en 1772, il est signalé expressément dans l'acte de bail cité plus haut « de la grande rüe qui conduit au grand cimetière » ).

L'« enceinte castrale » de cette époque comprenait deux parties : la haute-cour où se trouve la motte et sa tour, puis au pied de cette levée, la basse-cour incluse dans l'ensemble fortifié ; cet ensemble était suffisamment vaste pour accueillir la population réfugiée. Cette basse-cour, comprenait des habitations, des exploitations agricoles et parfois le logis seigneurial. L'enceinte haute s'appelait la « chemise » et les enceintes basses : les « braies » ( mot d'origine gauloise désignant le pantalon ). Dans les premiers temps, la tour était en bois et comportait un ou deux étages où l'on trouvait des réserves et la chambre du châtelain.

#### ← Charlemagne

Au passage, signalons que les domaines des « grands carolingiens » ( 751 à 987 ), même des plus riches, étaient peu fortifiés : la fortification ( murs, murailles ) ne servait qu'à la délimitation physique ; les constructions défensives ( en tous cas, quand il y en avait ) n'étaient pas des lieux d'habitation mais plutôt des lieux de refuges. Mais, à partir du 8è s., doucement, le regroupement est organisé soit autour du castrum de bois ( où un seigneur, un chef, pourrait on dire, domine





; en l'occurrence probablement les Chabot ) ou plus généralement autour de l'église, du *Prieuré* et, surtout, le long d'un axe de communication important et déjà existant.

#### ← Soldat carolingien



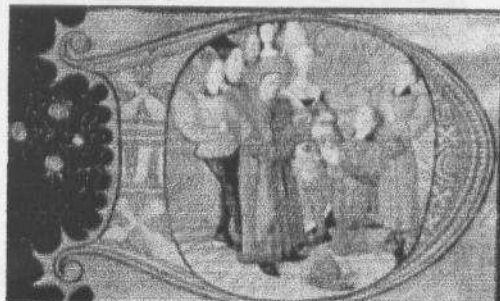
Ce regroupement vient consolider les liens dans la communauté essentiellement paysanne. L'économie au temps des carolingiens était fondée sur le travail des serfs. Ceux-ci n'étaient pas à proprement parler des esclaves, mais des personnes soumises à un maître, qui devaient accomplir la tâche qu'on leur ordonnait et qui restaient attachées à un domaine : la *villa*, domaine agricole, vivant en autarcie. C'était une grosse ferme qui faisait l'objet d'une attention particulière : implantée autour d'une cour ( souvent fermée ; dans le bourg même, se trouvaient plusieurs de ces propriétés dont le *Logis de Chalandry* ), pourvue de quelques éléments de défense et, bien plus confortable, où s'installait le « *miles* » ( ou chevalier appelé plus tard seigneur ). Celui-ci assure la protection, d'un axe commercial et économique mais aussi de tout le village y compris des religieux qui ont besoin de cette assistance.

Après la mort de Charlemagne ( en 814 ), l'empire et le système carolingien, sombrèrent très vite dans le chaos. Ses héritiers, divisés et dénués de pouvoir, se montrent inaptes à unir les forces de l'empire pour faire face à une deuxième vague d'invasions barbares. Les Normands ( ou *Vikings* ) sèment la terreur le long des fleuves et des grandes rivières comme la *Vendée* ( ils allèrent en tous cas jusqu'à Fontenay, le 2 octobre 853, dévastant complètement la région ). Les rois et les empereurs, faute de pouvoir être partout à la fois, délèguent à leurs compagnons ( en latin *comitis*, dont nous avons fait *comte* ) la surveillance d'une portion du territoire. En échange de ce service, ils peuvent jouir des revenus des terres qu'ils ont reçues en dépôt.

Les premiers « *comitis* » du Poitou, laissent tout pouvoir aux mains des évêques ; aussi l'Eglise devient-elle de plus en plus puissante. Les « *comitis* » ayant du mal à faire respecter leur autorité, Charlemagne avait créé, sur les territoires des anciens « *pagus* », les comtés. Ceux-ci seront divisés en baronnie ( appelée aussi très souvent seigneurie qui sont parfois tout de même très riches en fiefs ) ; ces petits groupes de population vont être protégés par des « *barons* » ou seigneurs ( à l'époque, le terme seigneur a la même signification que baron ).

Pour les convaincre de les accompagner à la guerre en cas de besoin, les rois et empereurs carolingiens leur donnent l'assurance que les droits de leurs fils sur leurs terres seraient préservés au cas où ils viendraient à mourir à la guerre. Au temps de Charlemagne et des Carolingiens, les nobles et leurs vassaux pratiquaient la guerre à cheval. Ils bénéficièrent d'une innovation technique : l'étrier emprunté aux barbares Avars vers le VII<sup>e</sup> siècle. Cet équipement nouveau donne aux guerriers à cheval une plus grande stabilité et leur permet de frapper leur adversaire avec la lance à l'horizontale.

Désormais, grâce à l'étrier, c'est à ces guerriers à cheval, ou « *chevaliers* », que revient la prépondérance dans les combats. Le costume du combattant carolingien ressemble énormément à celui du soldat romain. D'origine paysanne aussi bien que noble, les chevaliers sont des hommes avant tout assez aisés pour s'offrir le luxe d'un cheval et d'une armure. Ils vivent dans les villes comme dans les campagnes. Ils partagent leur temps entre la guerre, la chasse et les tournois, ces derniers étant parfois plus meurtriers que la guerre elle-même. Noblesse et chevalerie en viennent rapidement à se confondre. Les nobles adoptent les pratiques guerrières des chevaliers et bon nombre de chevaliers se hissent dans la noblesse. Celle-ci devient héréditaire et prend la forme d'un groupe social fermé. Les seigneurs, par leurs exactions continuelles, empêchent tout fils de paysan d'y accéder et la solidarité familiale préserve tout fils de chevalier d'en être exclu. La signification symbolique qui rappelle la fonction sociale de la chevalerie se retrouve dans les attributs du chevalier : l'épée, l'écu, le cheval. Vassaux et seigneurs sont des hommes d'armes, des combattants à cheval, des chevaliers. Dès l'An Mil, en France, pour consolider leurs possessions, les seigneurs vont se mettre à fortifier leurs habitats ( à partir du 10<sup>e</sup> siècle ). Dans cette acception, les premiers châteaux de pierre apparaissent à la fin de l'époque carolingienne. A la fin du X<sup>e</sup>, puis pendant tout le XI<sup>e</sup> siècle, les forteresses en pierre se répandent, avec leur donjon dominant le village et leur basse-cour capable d'accueillir les dépendants en cas de conflit. Mais, jusque-là, le bois qui est très utilisé comme principal combustible et surtout comme matériau de construction, disponible aisément à proximité immédiate et facile à transporter par flottage, se raréfie du fait des défrichages intensifs





réalisés depuis le Xe siècle. p. 855

De plus, il devient très coûteux. Le renchérissement du bois conduit à une utilisation plus systématique de la pierre.

La diffusion des « châteaux forts » ou château de pierre, vers l'an mil, signale qu'ils sont liés à un type particulier de société, dite « féodale ».

← Type général de **château féodal**

Mais, la disparition de l'Etat carolingien et la régionalisation des pouvoirs ( vers des pouvoirs locaux : la féodalisation ) provoque une insécurité liée à la rivalité des grands possédants et des petits chefs déjà installés sur place depuis longtemps. Le château devient l'instrument et le symbole du

pouvoir local qui est de plus en plus accaparé par de simples petits seigneurs.

Malgré tout cela, et contrairement aux idées reçues sur l'atmosphère de la fin de l'an mil, cette date est à retenir comme point de départ d'une période d'expansion démographique, nette, durable ( à partir de l'an 900 jusqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle ), avec : des hommes plus nombreux, parce que mieux nourris, d'immenses défrichements, plus de surfaces cultivées, diffusion de nouvelles techniques ( charrue attelée, collier d'épaule pour les bœufs, augmentation des constructions des moulins à eau, puis à vent à partir de 1180 ) qui autorise d'autres progrès agricoles. Suite à ce bond de la démographie, on a donc opéré, encore plus de taille de la forêt, quasiment vierge pourtant, et telle que nous l'avait quasiment légué les gaulois et, à leur suite, les gallo-romains. Des exploitations se créent, données alors à des paysans libres. A chaque regroupement important de population ( le gros bourg de Mervent ), il fallait un administrateur public, sorte de fonctionnaire des comtes : le **viguier** ( date de création : 778 *Vicarius*, et par corruption, *vigerius* ; lieutenant d'un comte. C'est le même office qu'on appelle ailleurs *vicomte*, *châtelain*, prévôt, terme qui remplacera le nom : *viguier* - Histoire des Parthenay ). C'est un personnage important qui de plus avait la charge de la collecte des impôts et de rendre la justice. La « *viguerie* », c'était l'équivalent d'une commune ( au IX<sup>e</sup> - X<sup>e</sup> ), avec terres et bois l'environnant, comme à Mervent ; elle représentait néanmoins le niveau bas de division territoriale alors que le comté représentait le niveau haut ( la région ). Elle faisait partie du domaine fiscal ( domaine originel reçu par les *comitis* ). Le premier et seul « *viguier* » connu de Mervent est un seigneur : Chabot ( comme nous le verrons plus loin ).

Vers le IX<sup>e</sup> siècle, on est assez loin de l'image de la féodalité classique. En fait, les habitants vivaient relativement bien. Ils étaient complètement libres, cultivaient une terre qui leur appartenait en bien propre et n'avaient de compte à rendre à personne. Cette époque est marquée par une grande autonomie des régions, le pouvoir central du roi étant limité par une grande distance entre lui et ses provinces. Le clergé, en place, tente d'organiser un lien entre le roi et ses provinces, mais ce lien était souvent rompu par des intérêts individuels locaux. Et, malgré tout, peu à peu, la terre fut inféodée, et les cultivateurs libres devinrent du personnel payé ( par fermage, métayage, . . . ) par les *viguiers* pour exploiter les terres que ceux-ci n'ont cessé de s'approprier au fil des décennies. C'est par ce système que les hommes libres sont devenus des paysans dépendants : la notion de seigneurie fait vraiment son apparition vers le Xe siècle. Dans une société féodale christianisée, cet essor démographique et économique permet de fournir les effectifs ouvriers considérables et les finances nécessaires à l'érection de milliers de belles églises rurales romanes ( voûte en berceau, arc de plein cintre ; ce qui fut le cas pour celle de Mervent ).



Mais aussi, à cette époque du Bas Moyen-âge, les seigneurs n'hésitaient pas, en cas de surpeuplement des ouvriers salariés et des serfs, à envoyer des groupes de serfs, des paysans libres, à essarter des parties de forêt encore vierge pour y fonder des petites colonies qui deviendront d'autres petites seigneuries ou de nouveaux hameaux, par exemple : la *Cornelière*, la *Bodinière* et la *Renaudière*, toute proche, puis l'*Ourdraire* et la *Pauguère*, la *Gasse Marqua* et les *Marzelles*, proches du *Nay*, la *Jamonnrière*, la *Gageonnière*, la





*Chopinière, la Guilbaudière et la Chauvière, p. 856*  
 puis la *Geolrière*, proche des *Loges*, et peut-être les  
*Essarts de Mervent*, etc . . . ).

← Chasse en forêt

Parmi les petites seigneuries qui furent créées, il y a : la *Cour du Nay* ( avec une chapelle déjà à ce moment-là ) le *Peu Nodon* ( *Peu du Nay* ), le *Cul-de-Bray*, la *Chevalerie* ( nommée aussi la *Hte et Basse Clavelière* ), celle des *Ouillères* ( avec la *Citardière* et la *Poupardière*, la *Bironnière*, la *Pierrallierie* ), celle de *Perrure* ( avec la *Petite Perrure* ), celle de *St-Thomas* et sans oublier la *Grange des Loges* ( avec son gros village des *Loges* ), etc. . . En général, il y avait déjà eu une occupation humaine sur ces nouvelles seigneuries, elles-mêmes implantées probablement sur des « *villae* » gallo-romaines pour certaines, lesquelles avaient été précédées, encore pour d'autres de ces « *villae* » par des sites

celtiques ( comme aux *Loges*, aux *Ouillères*, à *Perrure*, . . . ). Pour les moulins, certains sont en place comme « *ceux du château* » cités dès 920 dans une charte : le *Portail*, probablement ainsi que la *Vallée*, les *Deux-eaux* et peut-être aussi celui de *Foulet* ( qui appartenait aux premiers religieux installés au *Prieuré* ) et de *Pruneau*. Et, progressivement, d'autres sont construits tandis que ceux à vent apparaîtront un siècle plus tard en Europe ( et peut-être encore beaucoup plus tard à Mervent ).

C'est, un peu plus tard ( vers le XI<sup>e</sup> siècle ), qu'apparaît l'idée de créer dans la forêt, afin de mieux l'exploiter mais aussi de mieux la protéger, des « *cantons* » ( et plus exactement en 1112 mais cette organisation forestière qui se développe au XII<sup>e</sup>, n'est vraiment en place définitivement qu'au XIII<sup>e</sup> ), des « *mareaux* » ou des « *triages* » ( portant des noms toujours connus à ce jour ). La forêt de Mervent comprenait, déjà alors, une partie appelée « *gruerie* » ( ce n'est pas propre à la forêt de Mervent mais également aux autres forêts royales, comtales, ) et des bois particuliers ( comme, entre autre, le *bois Machon*, proche du *Pt de Perrure*, qui appartient encore au XIV<sup>e</sup> à Jean Machon, seigneur de la *Machonnière* mais aussi possesseur de la « *Motte de St-Thomas de Perrure* » ). Les propriétaires des bois particuliers sont nommés « *tréfonciers* » et ne peuvent cependant exploiter leurs bois à leur guise. Leurs bois sont soumis au même régime forestier que la « *gruerie* ». Le droit d'exploiter leur propre bois ou bien la forêt royale appelée donc « *gruerie* », se fait sous haute surveillance du « *gruyer* », contre redevance appelée « *droit de tiers et danger* ». A partir du XI<sup>e</sup>, le roi n'accorde plus cette autorisation « *d'exploiter que moyennant une prime* ( une redevance ) *du tiers ou de moitié sur le produits du fonds* » ( domaine fiscal : domaine originel reçu par les comtes ). C'est tantôt le « *tréfoncier* », tantôt l'administration royale ( qui comprend : le *Maître*, le *Verdier*, le *Gruyer* ), qui procède à la vente. Le « *fonds royal* » est surveillé sur le terrain par des officiers forestiers qui sont, au XII<sup>e</sup> siècle, des détachements purement militaires, chargés de maintenir la police tandis que la justice reste aux mains des baillis et des prévôts. Mais, peu à peu, le joug de la « *gruerie* » s'appesantit : le roi défend au propriétaire de bois particuliers de tirer du fonds ( royal ) les bois nécessaires à ses besoins journaliers ; tandis qu'au contraire, l'administration royale y puise sans scrupules. Pour obtenir le « *droit de gruerie* » ( prendre du bois dans le domaine fiscal ), il fallait payer un acquit. Ces « *droits d'usages* » ( sous Louis VI, le Gros, roi de 1108 à 1137 ), fort nombreux, sont établis soigneusement, rigoureusement déterminés et surveillés : *droit au bois vert ou vif*, au *bois mort*, à l'*entre-sec* ( arbre dont la tête est morte ), au *mort-bois* ( essences secondaires : épines, etc. ), aux *reminsons* ( débris de bois scié ou brisé ), aux *bois fourchus*, aux *acoronnés* ( décapités par l'ouragan ), au *vert-gisant* ( bois brisé et gisant à terre ), *aux branches*, . . . Puis, il y avait aussi le « *droit de pâturage* » ( pacage ), pour les bœufs, les moutons, etc. . , et un « *droit de haras* » pour les chevaux, plus un « *droit de panage ou païsson* », pour les jeunes porcs, et encore un « *droit de glandée* » ou récolte des glands pour les porcs que l'on engraisait à domicile.

← Chasse en forêt

Ces droits forestiers entraînent un « *cens* » ( redevance ) particulier appelé : *fouage*, *forestage*. Le *fauconnage* relevait aussi d'un « *droit d'usage* ». Il y avait également un « *droit d'attelage* » ( mot en rapport avec atelier ), qui concernait la population d'industriels installés en forêt ;





charbonniers, charrons, des « *coigneurs* »

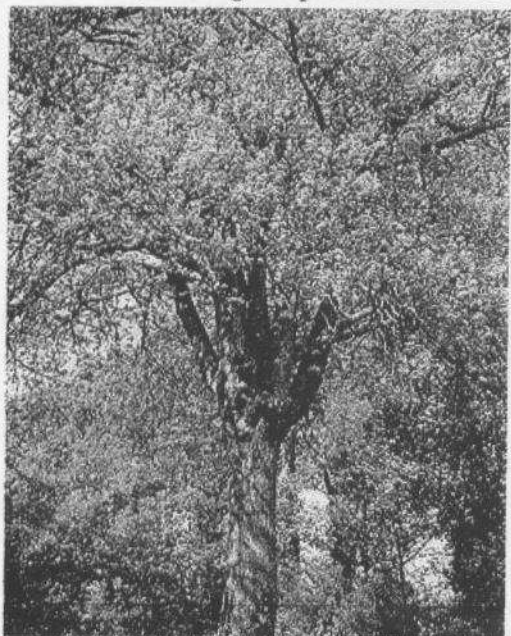
( deux catégories : *charpentier de grande cognée* ou *de haute futaie*, *charpentier de petite* ou *de petite futaie* ), chauffourniers, mais les plus répandues ( industries ) étaient surtout celles des : *cerceliers* ( *cerclier* fabricant de cercle en bois pour les tonneaux ), des « *doeuteurs* » ( fabricants de *douelles* de tonneaux ) mais aussi celles des verriers, des potiers et tuiliers ( qui avaient un besoin énorme de bois de chauffe ).

← Borne ( à Pierre Brune )

La forêt est une richesse pour ses riverains mais il faut l'exploiter correctement pour qu'elle survive. Des rotations d'exploitation sont mises en place, c'est pour cela qu'elle a été divisée en cantons ( *mareau*, *tènement*, *triage* ) par « *l'emborneur* » ( l'arpenteur ). Ce sont des parcelles bien démarquées par des bornes : les « *parois* ». Ces bornes délimitent les surfaces de ces cantons ainsi que celles des bois privés qui les jouxtent. Ces *triages*, qui touchent bien souvent des bois privés, sont entourées d'assez grands fossés qui doivent être correctement curés ( nettoyés ), entretenus régulièrement, et les bornes relevées si besoin est !

La borne pouvait être en bois mais c'était très rare ; elle était faite dans un bloc de pierre, de 60 cm hors sol et d'une section proche de 34 x 22 cm, et sous laquelle on enfouissait,

mélangés à la terre, des tuileaux, des charbons de bois, des brisures de poteries, en tous cas des matières que le séjour en terre n'altérerait pas. Elle servait aussi pour identifier un lieu. Le déplacement ou la suppression de bornes donnait lieu à une action par « *complainte en justice* » suivit d'une condamnation sévère de la part du *viguié* ( représentant de la justice locale ; plus tard, le *prévôt* beaucoup plus tard encore par les officiers de la Maîtrise des Eaux & Forêt ), ou par un officier particulier lorsqu'il s'agissait de parcelles cultivées. Les parcelles agraires étaient, elles aussi, scrupuleusement délimitées par des « *bornes* ». Mais, moins onéreux, on y plantait souvent à la place un arbre robuste, un « *cormier* » ( qui est une espèce de sorbier appelé en Poitou ; *cormier* ). Le « *cormier* », qui supportait mal la présence d'autres arbres, pouvait vivre plus de quatre siècles devenant alors très haut et très gros. De plus, son bois très dur était très prisé pour la confection des outils de « *corroyage* » ( tannerie de peaux, fort nombreuses à Mervent : la *Renaudière*, l'*Ourdraire*, la *Jamonnrière* et dans certains moulins ), pour les outils de « *traçage* » : règle, toise, . . . , et pour la confection des « *dents de moulin* ». De plus, ses fruits comestibles se mangeaient après blettissement ( d'ailleurs comme les nèfles souvent après la première gelée ) et on fabriquait, avec, une boisson faiblement alcoolisée la « *piquette de cormier* ». Des parcelles cultivables à Mervent rappellent encore aujourd'hui ces « *bornages* » lointains, ainsi : le « *Champ du Cormier* », et la « *Croisée du Cormier de Montravers* » avec aussi le « *Champ du Cormier jaune* », situés proche de la *Basse Clavelière*, et d'autres encore en bien des lieux de Mervent. Dans le parc du vieux château, proche du pan de muraille, se trouvait encore, il y a environ trois décennies, un magnifique cormier. Il reste encore quelques cormiers sur Mervent.



Les noms de ces cantons, à la toponymie très évocatrice pour certains, sont parvenus jusqu'à nous. Par contre, l'explication du nom de certains autres triages, parce que trop ancien, me sont demeurés inconnus ( certains ont déjà été étudiés lors de précédents bulletins, d'autres le seront plus tard ; je sais que leur description est souvent fastidieuse mais elle nous apporte des éléments souvent inédits ). Aujourd'hui, cette antique forêt que les gaulois ( celtes ) appelaient « *Maro Vidua* », la grande forêt, couvre plusieurs communes : Mervent, Vouvant, Puy-de-Serre, l'Orbrie, Pissote, Bourneau et St-Michel-le-Clouc.

← Cormier

Je vais vous citer seulement ceux dépendants de notre commune actuelle et quelques-uns qui en sont limitrophes.

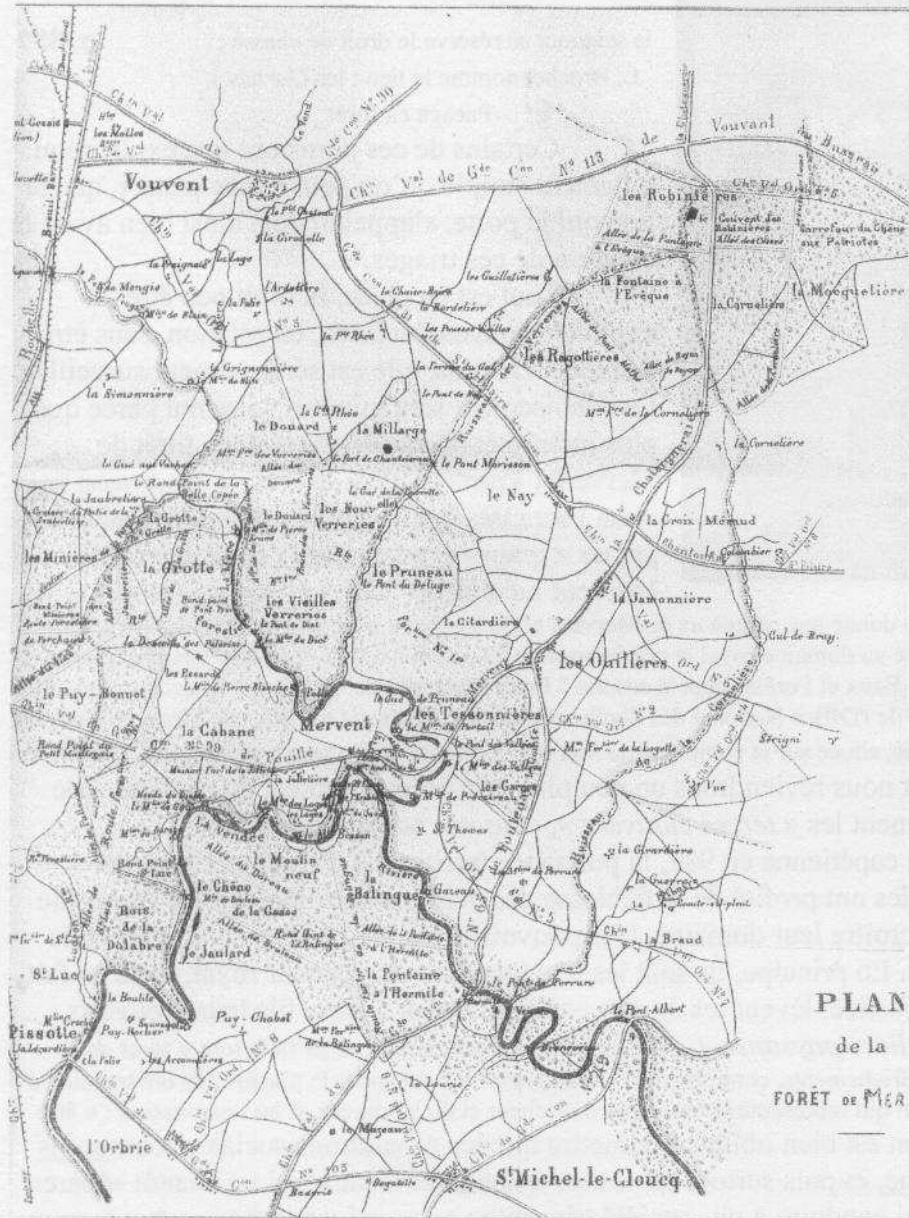
Démarrons en *Haute Forêt* ( qui était, et est toujours, la réserve ) : le *Tènement de la Mocquetière* ( où se trouvent les vestiges de forges antiques ), le *Triage de la Tremelière* ( pourrait évoquer la présence d'une *tremblaie*, plantée de *trembles*, sorte de *peupliers* ), les *Cosses* ( ou *coussaie* évoque la présence de houx ). Les *Vieux Arrents* (



1 arpent = 50 ares ), le *Triage de la Fausse rue* ( fossé au bord d'un chemin, ce triage se trouve au bord d'un chemin de lisière ), les *Rejets des Robinières* ( *rejets* évoque des terres plus ou moins en friches où la forêt a repris le dessus, volontairement ou non ), les *Ragottières* ( toponymie typiquement féodale : *ragot* = petit cochon sauvage ), les *Petits Arpents*, le *Triage des Gâts* ( *Gât*, désignait une terre inculte ou laissée en jachère ).

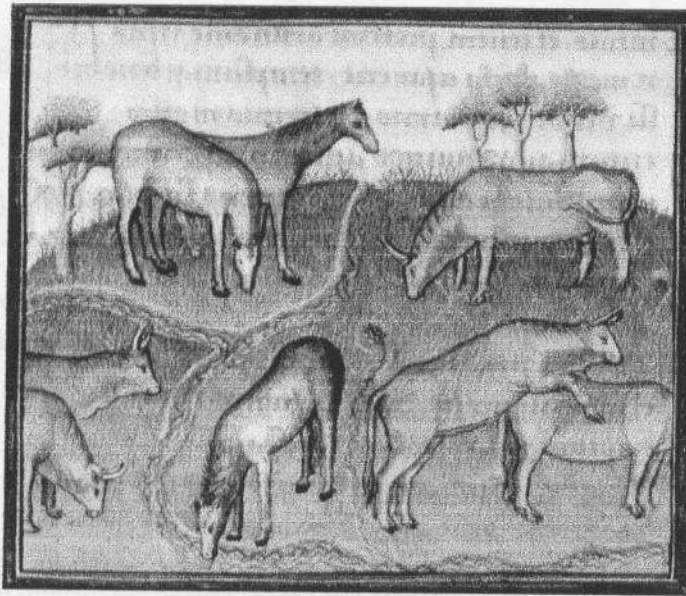
← Carte de la forêt 1893

Puis ( du nord au sud, et enserrés entre la rivière *Mère* et le ruisseau des *Robinières* ou le *Vent* dit aussi *Ruisseau des Verries* selon l'époque ) : le *Douard* ( évoque des trous d'eau, sources ), la *Millarge* ( semble indiqué une distance de mille pas, du latin *milia* ), les *Vieilles Verreries*, les *Nouvelles Verreries* ( évoque la présence de travailleurs du verre installés là au gallo-romain puis au XIVème ), puis : ( à gauche, de l'autre côté de la rivière *Mère* ) les *Hautes Minières* ( évoque sans conteste des mines de fer dont l'extraction, à ciel ouvert, a pu commencer dès le VI ou Vè av. J.C. ), les *Minières des Essarts* ( en 1701, après un incendie ayant une origine douteuse, ce triage s'appellera aussi les *Minières brûlées* ), le *Puy Brunet* ( une hauteur ), le *Petit-Guiet* ( vient de gué ) ; et ( plus proche du bourg ) : le *Saint-Mandé* ( avec sa



PLAN  
de la  
FORÊT DE MÈRE

fontaine ), le *Petit-Barrot* ( évoque une limite, une barrière ou palissade dès le celtique ), la *Montrée Madame* ( la « *Montrée* » vient de cantonnement et de la jouissance spécifique de ce canton ), la *Montrée du château* ( ces deux derniers triages, qui sont proches du Chêne Tord, évoque tout à fait le féodal – voir explication plus loin et aussi bull. n° 45 ), la *Cabane* ( lieu où étaient groupés, dès l'époque gauloise, des « *boisiers* », des « *asteliers* » = bûcherons qui passaient une partie de leur vie au milieu des forêts dans des cabanes au toit de chaume, de paille ou de jonc ). Puis encore ( entre les *Essarts* et *St-Luc* ) : la *Gîte Belin* ( vient de *gîter* mot qui apparaît en 1265, lieu où pacageaient des moutons ), le *Petit-Maillezais* ( entre le croisement et *Gourdin*, daterait de l'installation du Prieuré par les moines défricheurs ), les *Minières du Poiron* ( au-delà de l'allée du *Puy-Brunet* ), la *Remigère* ( *rémige* = *remigère* du latin : *remigium*, de *remex*, *igis*, oiseau rameur, terme utilisé en fauconnerie ; lieu situé au-dessus de la *mare du Palneau* voir bull. n° 26 ), le *Bois Blanc* ( vient du gaulois « *vindo* » devenu « *blanc* » ; lieu situé proche de *St-Luc* ) ; puis ( entre *Gourdin* et les *Loges* ) : *Leuly* ( voir bull. n° 31 ), les *Naides* et les *Ecossais* ( pour ces trois derniers voir bull. n° 31 ) ; et ( de l'autre côté de la rivière *Vendée*, en lisière de l'Orbric ) : le *Peuron* ( *Perun* au XIè, du latin *petra* = pierre ), le *Chail* ( vient de la « *chaille* » = caillou de quartz, évoque sans conteste une terre caillouteuse ), le *Pellegasche* ( ou pleine *gasche* : évoque une dépression de terrain humide même boueux ), le *Moulinneuf* ( qui tendrait à laisser penser que le moulin à eau, du même nom, y fut installé dès le féodal ) et l'*Ecusseau* ( où se trouve la *fontaine à l'Ermite* ). Et revenons ( vers la rivière *Mère* et le ruisseau des *Robinières* ou le *Vent* ) : le *PrunEAU* ( du latin *prunum*, prunellier, prunelle, début du XIIè, lieu où pousse la *Prunelle* ) et le *Parc* ( qui était un enclos pour le pacage des chevaux du seigneur ), avec au-dessus : la *Trappe* ( lieu enfermé, clos, mais aussi peu évoqué un lieu où se plaçaient des collets, ou alors ayant un lien avec des religieux ), la *Charrière* ( en vieux français désignait un chemin d'exploitation, un passage, voir une rue ; situé au-dessus du *Pt du Déluge* ), les *Sansoudées* ( au-dessus du *Triage du Parc* ), le *Bois-Mainguet* ( dérivé de *maing* = grand ou bien évoque un manchot qui en aurait été le propriétaire ) ; puis encore plus proche du ruisseau du *Clion* : les *Tessonnières* ( origine gauloise : « *taxo* » déformé en « *tasnière* et *tesnière* » évoque le repaire de blaireau mais aussi un lieu de pacage des « *tessons* » petits porcs ), et au-dessus de la *Vallée* : les *Garences* ( du latin médiéval *warenna*, désignant une terre où



le seigneur se réserve le droit de chasse ;

p. 859

L. Brochet nomme le lieu : les *Garnes* ).

← Pacage en forêt

Certains de ces noms ont une explication tellement simple qu'on peut même penser, que le lieu qui le porte, s'appelait déjà ainsi bien avant la création de ces triages.

Tout est en place, la forêt peu être exploitée convenablement, en rotation, sans être décimée. De plus, elle est sérieusement surveillée. Le déboisement sera minime voire nul parce que plus justifié et la conservation de la forêt de Mervent ( à partir du début du 14<sup>e</sup> s. le déboisement sera arrêté ) sera très contrôlée, les *coupes* surveillées par un « *gruyer* » responsable de la « *gruerie* » de Mervent ou « *Maro-Vidua* » ( son nom gaulois :

grande forêt ; autrefois, c'était un « fonds » donné aux seigneurs de Mervent et de Vouvant, avec charge de l'entretenir dans son intégrité puis, en 1674, elle fut rattachée au domaine royal et pris le nom de " Forêt Royale de Vouvant ". Respectueuse des titres de propriété, l'Administration des Eaux et Forêts l'appela ensuite " Forêt Impériale de Vouvant " et, de nos jours, elle est domaniale ; en 1965, lors de la création de l'Office National des Forêts, elle devint : " Massif forestier de Mervent-Vouvant ", considérant qu'elle était, en majeure partie, située sur la commune de Mervent ). Ainsi que nous venons de le voir le domaine « *sylvestre* » est en place et nous reviendrons un peu plus loin pour ce qui est du partage et de l'aménagement du territoire, notamment les « *terres cultivées* », et toutes accordées en fief.

À l'avènement de la dynastie capétienne en 987, la puissance territoriale d'Hugues Capet est minime. Les grandes maisons féodales ont profité de la faiblesse des derniers carolingiens, de l'anarchie engendrée par les invasions pour accroître leur domaine, leur pouvoir et les prétentions de la plupart de ces seigneurs devinrent exorbitantes. En principe, ils sont les représentants du pouvoir royal, mais en fait ils sont indépendants, ils rendent la justice, lèvent les impôts et transmettent à leurs fils leurs pouvoirs.

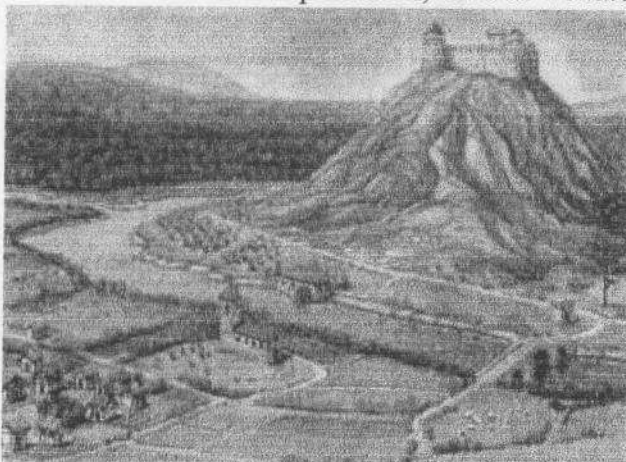
Mais, cette classe de « *chevaliers-paysans* » ( pour les petites seigneuries et petits fiefs sont « *issus de la roture* » ; ils furent certes à l'origine des défrichements, et ne sont nés : ni seigneur ni noble pour la plupart ; ils ont travaillé à la « *rupture* » de la « motte de terre », action qui représente le travail du défricheur et du laboureur, d'où l'expression : « être roturier » ) n'était pas homogène et l'on est bien obligé d'admettre que les séparations sociales sont moins précises que l'histoire nous l'enseigne, et puis surtout on assiste à une polarisation qui va bientôt séparer la *chevalerie* de la *paysannerie* et qui conduira à une société tripartite : ceux qui prient ( les moines ), ceux qui travaillent ( serfs, paysans libres ) et ceux qui font la guerre ( chevaliers, seigneurs ou barons ).

De plus pour ces « *chevaliers-paysans* », s'accaparer, pour faire exploiter les terres, va devenir le principal enjeu de cette période dite pourtant « *chevaleresque* » ( accapuration donc de territoire, non respect des droits, etc. . . , justice, impôts, tous les pouvoirs de commander les hommes sur un territoire donné et qui constitue la seigneurie banale ). La puissance publique comtale ( impôts, justice, levée des troupes, calendrier agricole, etc. ) est exercée aussi par des châtelains, de façon privée, dans le cadre de la seigneurie rurale.

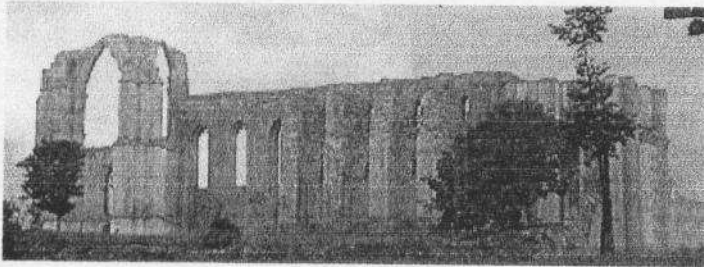
Le « *castrum pré-féodal* » avec l'église et son château sur « *Motte* », existent déjà. C'est dans cet ensemble fait de bois et fortifié que le « *Viguiers de Mervent avait son pied à terre* ». C'est là aussi, dans sa « *viguerie* » ( qui deviendra seigneurie puis baronnie : les seigneurs de Mervent seront souvent nommés plus tard « barons » de Mervent, Vouvant, Mouilleron, Secondigny, . ), qu'il se retrouvait tout à fait comme chez lui pour exercer en toute indépendance, dans sa « *châtellenie* » ( avec la présence d'un château ; pour exemple : la *Motte de St-Thomas* qui était une seigneurie ne possédait pas pour autant un château, mais juste un logis seigneurial ), son autorité de suzerain sur les vassaux du voisinage tant pour les « *droits seigneuriaux* » que les « *droits châtelains* » qui ne sont pas tout à fait identiques. Ils sont si nombreux qu'on ne pourra tous les citer.

← Château sur motte ( faubourgs )

Notre village a une longue histoire mais l'histoire n'est rien sans les hommes et les femmes qui l'ont faite, qu'ils soient célèbres ou anonymes. Les documents, les **faits mémorables du passé ne sont pas à négliger pour la compréhension de la chronique de notre village.** C'est pourquoi, j'inclus dans le récit de l'avènement de







notre château,  
l'histoire des seigneurs de Mervent.

← Maillezais

Revoyons donc ces premiers « viguiers » de Mervent ( des magistrats sous la fin de la dynastie capétienne ) puis nous reviendrons à l'histoire proprement dite de la construction de son château de pierre sous les *Plantagenêt*, sur sa seigneurie (

territoire ), sa châtellenie ( château ) et ses fiefs en dépendants.

Il est aussi très important de revenir un moment également sur le comte du Poitou, qui est alors le fameux *Guillaume Fier-à-Bras*, car des liens particuliers unissent nos premiers seigneurs de Mervent à leur comte. *Guillaume Fier-à-Bras* ( ou *Bras-de-fer* à cause de sa force peu commune ), qui était aussi duc d'Aquitaine connu sous le nom de Guillaume V ( né en 915, il décédera le 3 avril 995 à St-Maixent où il était entré en religion et, qui est l'ancêtre d'Aliéonor d'Aquitaine qui deviendra reine de France en 1137 ), est riche, puissant ; de plus sa sœur, Adélaïde, est devenue la femme de Hugues Capet, roi de France ( enfin ce qui était la France alors ) à qui, pourtant, il refuse de prêter hommage.

Le comte *Guillaume Fier-à-Bras* séjourna beaucoup dans notre région. Il possédait, près de St-Pierre de Maillezais, alors juché sur un promontoire calcaire d'une presqu'île dominant le golfe des Pictons, un château fort construit par son père, *Guillaume-Tête-d'étaupe*, destiné à retenir les invasions normandes et surtout les empêcher de remonter la Sèvre.

Eglise de Vouvant →

Maillezais et ses alentours étaient couverts de bois et recelaient de nombreux gibiers. Ce fut bientôt le rendez-vous de chasse favori de *Guillaume Fier-à-Bras*. Mais c'est aussi, dans les mêmes temps, qu'en chassant dans la forêt giboyeuse de Mervent, que *Guillaume Fier-à-Bras*, découvrit le site de Vouvant qui n'était alors qu'une colline boisée entourée d'eau et où se trouvait un tout petit castel ( le lieu précisément est situé en face de la tour actuelle mais de l'autre côté de la rivière et s'appelle toujours le Petit-Château mais dont il ne reste plus aucun vestige ). Il décida de demander aux moines de l'abbaye de Maillezais d'y construire une église et un monastère, en face du *Petit-Château*, de l'autre côté de la rivière *Mère* et dans un autre méandre : ils ne purent y élever qu'une chapelle provisoire ( ce sera son fils Guillaume-le-Grand, qui en 1010, décidera la création d'une nouvelle cité, la ville même de Vouvant et, Théodolin, abbé de la puissante abbaye de Maillezais, jeta les fondations de l'église que nous voyons aujourd'hui ).



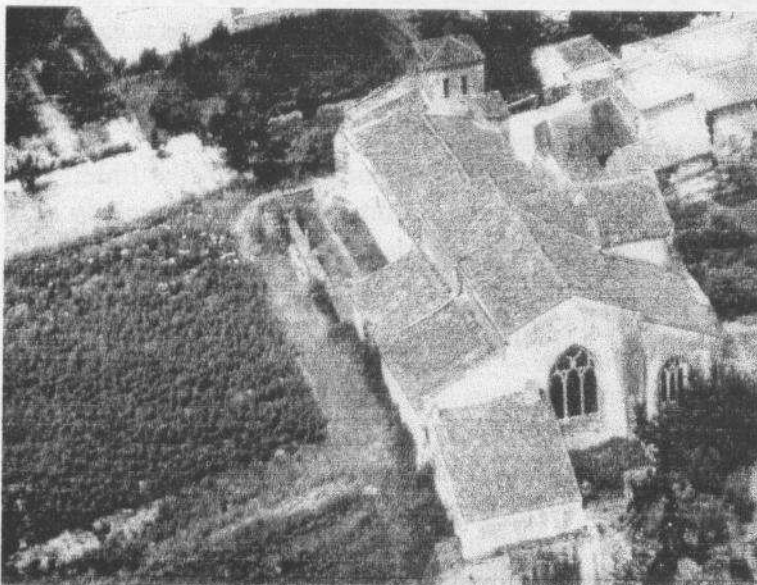
*Guillaume Fier-à-Bras*, était marié à Emma de Blois. C'était elle qui avait fait construire l'abbaye de Maillezais, proche de leur château et dont dépendront les religieux du *Prieuré de Mervent*. Son époux, fait un don à ces religieux ( installés depuis 972 ), notamment les « *revenus et cens, Do ecclésiam Maroventi* ( de l'église de Mervent ), *les bénéfices des terres cultivables et incultes, des prairies, des vignes, des forêts et des moulins* » ; son fils ( en 1018 et 1021 ) renouvelle ces faveurs et des actes sont faits dans lesquels on mentionne : « *la chapelle, les moulins du château et l'église St-Médard de Mervent* ».

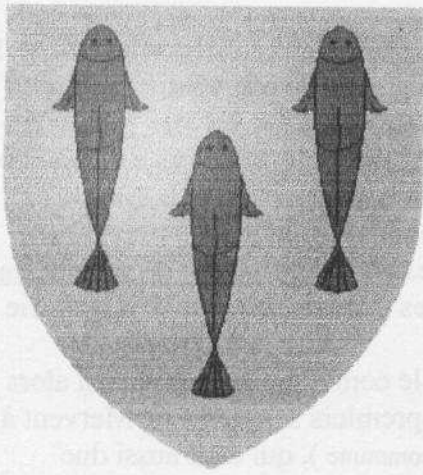
La vie conjugale de ce couple va défier la chronique en son temps. Guillaume est notoirement infidèle. On lui prête de nombreuses liaisons adultérines qui provoqueront plusieurs fois la colère et le départ de sa femme.

Il n'aura de son épouse qu'un seul fils légitime Guillaume VI, et de ses aventures extraconjugales, deux fils bâtards : *Pierre dit Chabot*, et Guillaume dit *le Chauve* ( qui recevra le fief de Talmont ).

← Eglise St-Médard de Mervent

Ces deux branches auront de nombreux descendants qui porteront pour armoiries : « *D'or à trois chabots de gueules, deux et un* » ( voir pour cela aussi les bulletins déjà parus n° 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ).





## ← Blason des Chabot

p. 861

Voici la branche « **Chabot** » de Mervent.

### Pierre I<sup>er</sup> Chabot.

Il aurait eu en venant au monde ( né en 965, sera pourvu d'un nombre important de fiefs connus sous le nom de « *fiefs Chabot* » ; il décédera v. 1030 ), la tête anormalement grosse, ce qui lui aurait fait donner le surnom de *Chabot* ( nom attribué à l'époque de la formation des noms héréditaires, est souvent un sobriquet, vient de : chab, cab, tête, dérivé du suffixe diminutif « ot » ; mais : *chabot* est aussi un petit poisson à grosse tête : terme pour qualifié le *chevesne*, poisson très commun ( alors dans nos cours d'eau ) et appelé aussi « *meunier* », nom vulgaire de la lotte goujon ; le « De Chabot » ou « Du Chabot » fut attribué seulement vers le XI<sup>e</sup> ). A l'origine, il n'est seigneur que de la *Chabocière* et des *fiefs Chabot* ( au cours des générations suivantes, après avoir été viguier de

Mervent, seigneur de Ste-Hermine, puis seigneur du Pt-Château et de Vouvant, puis seigneur d'Oulmes et de Mervent, à ce moment-là, Vouvant et Mervent seulement passeront aux Lusignans ). Il avait épousé Béatrice de Pierre-Bruffières dont il eut plusieurs enfants dont Guillaume ( qui suit ). Sous Pierre Chabot, « *la chapelle, les moulins du château et l'église St-Médard de Mervent* » sont déjà bien en place ( comme on l'a vu plus haut ).

Après des querelles conjugales entre le comte du Poitou, *Guillaume Fier-à-Bras* et Emma de Blois, sa femme, les moines de Maillezais sont renvoyés : il semble que ce soit Pierre Chabot qui reçoit alors certains privilèges dont un « *droit d'avouerie* » sur Maillezais ?

De même, les revenus de l'église de *St-Médard de Mairevant*, primitivement donnés, lors de la fondation de Maillezais ( au premier abbé de Maillezais : Gausbert, moine venu de St-Julien de Tours et cousin de Emma, l'épouse de *Fier-à-Bras* ), par *Guillaume Fier-à-Bras*, sont enlevés à la dite abbaye, et sont redonnés ainsi que la terre de Xanton, au seigneur de Mervent. A cause de cette gratification, il réclamera « *l'avouerie* » de Maillezais ( sa protection contre naturellement une rétrocession de « cens », taxes, paiement en nature et autres, et que ses descendants ne manqueront point de revendiquer aussi ). Quelques années après ( en 1003 ), les moines seront rappelés, par le fils de *Guillaume Fier-à-Bras*, et rentreront en possession de leurs biens, au détriment du seigneur de Mervent, Pierre Chabot. C'est sans aucun doute, là, l'origine des prétentions sur Maillezais ( qui dureront sur plusieurs générations ) que revendiqueront les seigneurs Chabot ?

Sur la fin de ses vieux jours, en 1027, la peste sévit tragiquement ( et, elle fera son apparition en 1035, tandis qu'en 1042, une terrible famine sévira sur le Poitou et quasiment la France entière ). Puis, l'année suivante, le 8 juillet 1028, une tempête violente jeta l'épouvante sur le Poitou « *elle revêtit des caractères effrayants que nul ne se souvenait d'avoir vu ; le nord du Bas-Poitou, plus voisin de la Loire fut surtout maltraitée* » ( Auber, Tome VII, p. 119 ).

Guillaume I<sup>er</sup>, seigneur des *fiefs Chabot* et « *viguier* » de Mervent ( né vers 1002 décédera entre 1040-1059 ), épouse Mahaud de Lusignan ( plus tard, leur descendante, Eustachie Chabot épousera aussi un Lusignan ). Guillaume, fut en 1040 le compagnon d'armes d'Henri I<sup>er</sup>, roi des Francs ( 3<sup>ème</sup> roi, de la dynastie des Capétiens directs, de 1031 à 1060 et fils de Robert II le Pieux. Le règne de Henri I<sup>er</sup>, roi querelleur, est une longue suite de luttes féodales. C'est durant cette période que les évêques proclamèrent la « Paix de Dieu » puis la « Trêve de Dieu » qui était la suspension de l'activité guerrière durant certaines périodes de l'année, garantie par un serment solennel, en échange duquel les évêques accordaient l'absolution de leurs péchés et la bénédiction éternelle à ceux qui adhéraient à cette règle. Cette trêve, instituée par la papauté, visait bien évidemment à protéger les biens des religieux souvent mis à mal par les violences seigneuriales : intimidation, maltraitance de la paysannerie sujette aussi au pillage ). Guillaume est cité dans nombre de chartes au côté du comte de Poitou ( aussi duc d'Aquitaine ) et d'autres seigneurs dont son voisin, Hélié, *sire de Vouvant*.

## ← Seigneurs du Moyen-âge

Guillaume est un personnage important : son fils Ithier est même nommé évêque de Limoges et est dit « *de la noble maison des Chabot* ». Le seigneur de Mervent ( bien qu'il n'en soit peut-être que viguier, est nommé seigneur ), Guillaume Chabot, s'obligea « *de fournir tous les ans à l'abbaye de St-Maixent en Poitou deux cierges du poids de treize livres ( 6 kg 500 ) au jour de la fête de ce saint, en reconnaissance d'une victoire qu'il avoit eue dans un combat* » ( sic ) ce que ses successeurs ont depuis acquitté.

En 1043, est-il trop vieux ou malade, car c'est l'un de ses fils, Pierre, qui est à la tête « *de la noble maison des Chabot* » ( né v. 1020 + v. 1086 ). On sait peu de chose si ce n'est que le « *20 décembre 1043, le comte du Poitou abolit certains droits et coutumes que Pierre Chabot,*







seigneur de Mervent, levait injustement sur la terre de Marçay p. 862 ( Ste-Radegonde ) dont le seigneur est Raymond de Marçay ». Vivra-t-il peu longtemps ? Ce n'est pas lui qui est nommé dans la succession comme seigneur de Mervent mais Thibaud, son fils ( dont nous verrons l'histoire un peu plus loin ).

← **Hommage au seigneur**

Pour comprendre ces « *droits et coutumes* », revenons un peu en arrière, à l'aube de **l'an mil**.

A partir de 1030, on assiste à un véritable « *choc châtelain* » ( caractérisé par la multiplication des seigneuries châtelaines et le développement des liens vassaliques ).

La féodalité apparaît ( vraiment en 1050 ) dans des conditions qui restent obscures. Elle a ses racines lointaines dans la pratique carolingienne à l'effet que les grands personnages de l'aristocratie s'attachaient des fidèles en leur confiant un bénéfice : un fief. C'est l'affaiblissement du pouvoir central qui a pu conduire à la multiplication des liens de dépendance entre

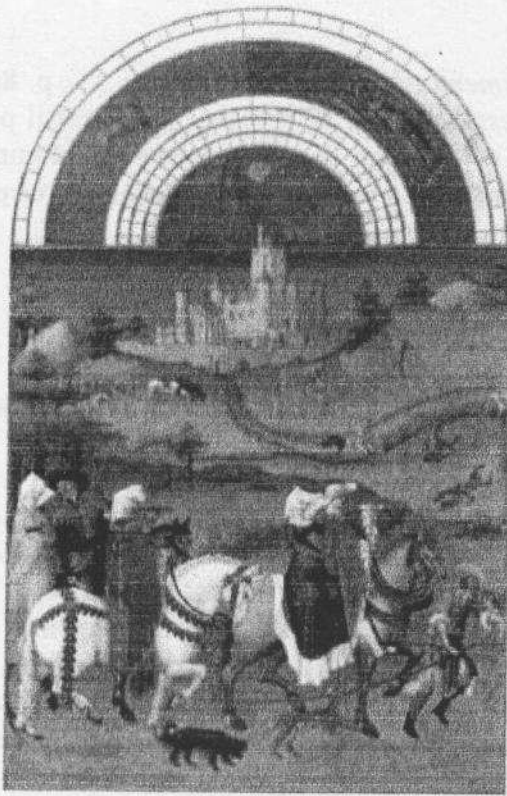
les hommes. C'est ce qui a conduit à la multiplication d'un nombre incroyable de grands, de petits fiefs, de sous-fiefs, d'arrière-fiefs. On comptait en France environ soixante dix mille fiefs ou arrière-fiefs, dont trois mille à peu près étaient titrés de principautés, duchés, marquisat, comtés, vicomtés et baronnie ( une petite seigneurie pouvait faire partie de la baronnie, mais elle n'était jamais complètement indépendante, pour exemple : les seigneuries de la *Cour du Nay*, du *Peu du Nay*, de *Cul-de-Bay*, etc. . dépendaient du château de Mervent ). cette classe de chevaliers-paysans n'était pas homogène et l'on est bien obligé d'admettre que les séparations sociales sont moins précises que l'histoire nous l'enseigne, et puis surtout on assiste à une polarisation qui va bientôt séparer la chevalerie de la paysannerie et qui conduira à une société tripartite : ceux qui prient ( les moines, . . . ), ceux qui travaillent ( serfs, paysans libres, . . . ), et ceux qui font la guerre ( chevaliers, seigneurs ou barons, . . . ).

Au moment où vivaient ces trois premiers seigneurs de Mervent, le système féodal est déjà en place : aussi la conception de la procédure des « *aveux* » pour les fiefs, lesquels sont scrupuleusement répertoriés ( hélas, on en a peu de trace ). Essayons d'en comprendre le processus : le fief ( terre, bois, etc. . ) est un don fait, le plus souvent d'un bien foncier, accordé par un seigneur suzerain, en échange de la fidélité du bénéficiaire ou d'un service rendu par celui-ci. Ce don s'accompagne de l'hommage féodo-vassalique ( tous ces hommages sont faits à partir du IX<sup>e</sup> siècle ). Ce bien héréditaire est en principe inaliénable ( transmis habituellement au fils aîné, c'est-à-dire en primogéniture et non plus en partage égalitaire comme aux temps mérovingiens et carolingiens ). Le fils aîné doit prêter l'hommage lorsqu'il entre en possession de son héritage et payer des droits de mutation, « *droit de relief* » ou « *droit de rachat* » ( devenu dans notre législation moderne « déclaration et droit de succession » ) : somme due au seigneur par le nouveau vassal qui vient d'hériter d'un fief. Cette somme pouvait correspondre à une année de revenu du fief.

Il y a plusieurs sortes d'hommages : « *hommage simple* », est celui où il n'y a pas de prestation de foi, mais seulement l'hommage qui se rend au seigneur ( en l'occurrence au « *viguier* » de Mervent lorsqu'il s'agit des seigneuries dépendantes du château de Mervent mais aussi pour d'autres : l'aveu doit être impérativement fait en présence du « *viguier* » qui est le vassal direct du comte ), nue tête, les mains jointes : « *Je deviens ton homme* » et le seigneur relevant son vassal répond « *Je te reçois et prend à homme* » puis il lui donne le baiser. On l'appelle *simple* par opposition à « *foi & à l'hommage* » ou « *hommage lige* » qui doit être rendu, en personne, de quelque condition que soit le vassal, et avec prestation de serment que le vassal doit « *faire les mains jointes sur les évangiles avec les sermens requis* » ( sic ). C'était un véritable cérémonial !

Pour prêter « *l'hommage lige* », il faut être bénéficiaire d'un fief, donc noble. Ce qui n'était pas le cas de « *l'hommage simple* » ( précédemment, au IX<sup>e</sup> et début du X<sup>e</sup> siècle ) qui était rendu même par des roturiers. Or, c'est à partir de cette époque que la noblesse se pétrifie en tant que caste ( il y avait plusieurs niveaux de noblesse : la grande noblesse, les seigneurs qui détiennent une seigneurie ou les châtelains qui détiennent une châtelainie, et tous deux peuvent être également : chevaliers et écuyers. Mais, on pouvait être, en même temps, seigneur de telle terre et châtelain de tel château ). Vient encore l'aveu : « *à foy et hommage, plect et cheval de service, selon la coutume du pays de Poitou* » ( ou nommé aussi « *hommage plane, plect ou plein* » ) qui est la même





chose qu'*hommage lige*, sans obligation de rendre l'*Ost* p. 863 ( aller à la guerre et fournir la soldatesque : chevaliers et *piétaille* = hommes à pied ) ; il était beaucoup plus rare d'en être dispensé surtout pour un noble qui devait aussi parfois fournir un cheval. Lorsque le vassal jure fidélité à son seigneur, celui-ci lui donne un objet symbolique qui représente la nature du fief : motte, terre, bâton, morceau de bois, gants, anneau en or ou autre chose comme : « *festuca* » ( graminée ), épis de blé, sarment de vigne, poisson, . . etc. . C'est ce symbole « *reconnaisable* » qui est porté sur « *l'écu* », sur le « *bouclier* » ou « *l'oriflamme* » du seigneur à qui il a été attribué.

#### ← Le vie du seigneur au Moyen-âge

Il faut distinguer la « *seigneurie* » de la « *châtellenie* » pour bien comprendre le découpage administratif féodal, à **Mervent** ( entre autre ).

La « *seigneurie* » est un ensemble de parcelles de terre appartenant à un seigneur et occupé par ses fermiers. Elle affirme un pouvoir sur ses propres terres ( fiefs ou alleux), mais aussi sur tous les hommes qui travaillent et habitent ces terres : esclaves et tenanciers fournissaient des services au propriétaire

en retour de sa protection. Elle se distingue par son ampleur et c'est le modèle du grand domaine. Néanmoins, très souvent, elle est peu compact dans sa géographie, avec un contrôle sur des terres dispersées et peu cohérentes. Le contrôle obtenu par le seigneur sert à définir les pouvoirs militaires au niveau local.

La seigneurie se divise en deux parties : la « *réserve domaniale* », part importante que le seigneur se garde à titre de *seigneurie foncière et banale propre*. Cette part, « *réserve domaniale* » ( du latin *dominus* = maître, comprenait : champs, vignes, pâturages, *es forêts*, terrain de chasse du seigneur mais aussi également le village installé autour du château, avec le four, le moulin et des artisans tel que le sellier ou le forgeron, etc. ), est cultivée pour l'usage personnel du seigneur, et puis, l'autre part, formée de fiefs ( les divers hameaux ) que tiennent ses vassaux : la « *tenure* » ou « *manse* » distribuée aux paysans moyennant des taxes appelées « *cens* », « *taille* », des redevances en nature comme le « *champart* » et des *corvées*. Le seigneur dispose aussi, sur ses terres propres, du « *droit de ban* » ( les *banalités* : l'obligation d'utiliser le moulin banal ( ou les moulins ), le four banal et le pressoir banal. L'exercice de ces droits rapporte davantage au seigneur que la seule possession de la terre ). La seigneurie pourtant n'est pas considérée comme une propriété foncière ( mais elle l'est dans la réalité du quotidien ) mais comme un rapport de domination : droit, puissance, autorité d'un homme sur la terre dont il est le seigneur, mouvances, droits féodaux d'une terre, indépendamment de la terre elle-même, appartenance à un seigneur ; cela ne signifie pas pour autant vivre sur les terres appartenant à ce dit seigneur, et n'exclut pas l'allégeance ou hommage à d'autres seigneurs ( si l'on a des terres dépendants d'une autre seigneurie en même temps ).

Quelques terres appelées « *alleux* », appartiennent directement aux paysans. D'autres sont données en « *franche aumône* » ; on en faisait l'aveu mais ne payait pas le « *droit de rachat* » obligatoire à chaque succession.

La « *châtellenie* » évoque sans conteste la présence d'un château, avec ses terres en dépendant et, où, une certaine partie de la population pourra bénéficier, en cas de besoin, de la protection du château, pour elle, pour leurs troupeaux et aussi pour protéger le grain des prochaines semailles gardé à l'abri dans les greniers du seigneur. La « *châtellenie* », au Moyen-âge, est l'unité la plus petite du découpage administratif ( l'équivalent de nos communes aujourd'hui ; et la présence de notre château en est la preuve incontestable ). Elle forme un noyau central avec un début de pouvoir politique très local aux mains du seigneur qui a, de plus, un droit particulier sur sa châtellenie. La châtellenie désigne le territoire sur lequel, le maître du château ( souvent qui est aussi le seigneur du lieu = seigneur et châtelain ) exerce divers droits. En son centre se trouve le château ( et son mandement ) qui est le chef-lieu.







de châtelainie, administré par le châtelain. Cet officier est nommé, rémunéré mais p. 864 sa charge est révocable et déplaçable à l'occasion ( ainsi que nous le verrons plus loin pour le seigneur de Mervent : *Théob Chabot* ). A sa fonction première d'être le gardien du château, il tient la comptabilité et doit présenter régulièrement ses comptes : les *comptes de châtelainie* et en faire dresser les *papiers terriers* ( relevés des fiefs vassaux ). Il exerce également l'ensemble des droits par délégation, militaire et judiciaire. Cet office a souvent été occupé par les cadets ( ou des bâtards ) de grandes familles ou bien par la petite noblesse locale.

Le bourg et les faubourgs *intra-muros* sont groupés et organisés sous la domination châtelaine.

C'est à cette période aussi que se développent « *les parcellaires* » ( distribution et définition des terres comme nous les retrouvons encore souvent aujourd'hui ). Chaque parcellaire de terre est divisé en trois sections dont la composition est imposée. La première est centrale : « *les usoirs* » qui donnent sur la cour ; la suivante est la *section de maison* : ( d'abord faites en bois, elles sont remplacées par des maisons avec des pans de bois bourrés de torchis, posées sur une assise de pierres. On trouve deux types de maisons : la première ( 250 m<sup>2</sup> environ ) comprend des pièces habitables, une *porcherie*, un *enclos pour bétail*, un *drainage* ( en patois : un « *coué* », un caniveau ) pour évacuer les eaux vers des fosses latérales remplies de fumier ; le deuxième type de maison ( 450 m<sup>2</sup> environ ) comprend deux parties : la 1<sup>ère</sup> comprend trois pièces et la seconde partie à une fonction d'exploitation : étable, écurie, grange, porcherie en façade ; il n'y a pas de cohabitation entre le bétail et les gens, seulement en une compaction des espaces sous le même toit ) ; la dernière enfin : les *terres à cultiver* ( jardin, courtil, luzernier, champs . . . ).

Sur les habitants du bourg, des faubourgs *intra-muros*, s'exerçaient une redevance spécifique sur l'habitation calculée selon sa surface, composition, mais aussi dans les villages (comme pour une petite seigneurie - équivalent, de nos jours, à la taxe d'habitation ).

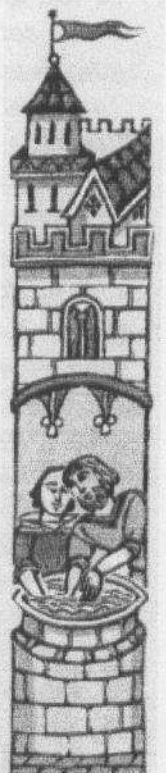
Voici, en général, les redevances *seigneuriales* ou *châtelaines*, qui concernaient quasiment tout le monde. Les paysans étaient la masse la plus importante de la population. Parmi eux, on distingue les *serfs*, paysans non libres et les *vilains* libres. Les premiers sont soumis à des obligations plus lourdes que les seconds. Ils sont attachés à la terre qu'ils cultivent et sont vendus avec elle et, de plus, ils doivent en effet s'acquitter de la *mainmorte* au moment d'un héritage ou le *formariage* pour se marier en dehors de la seigneurie. Les seconds peuvent quitter le domaine et se marier à leur gré.

Les paysans ( sont la source principal du revenu du seigneur-suzerain ) payent de lourds impôts : la *taille* et un loyer : le *cens* ( qui est fixe ). Ils doivent encore donner une part de leur récolte, le *champart* ( qui est proportionnel à la récolte ), faire des *corvées* ( en plus des travaux des champs, les paysans devaient aussi entretenir les murs du château, nettoyer les fossés, empierrer les chemins, curer les puits et les étangs, rentrer du bois ou du fourrage, etc. . . ) et payer naturellement aussi pour utiliser les services « *banaux* » obligatoires : *moulin banal*, le *four banal* et le *pressoir banal* du château ( ou de la seigneurie ).

Ces redevances, qui n'étaient pas forcément exactement toutes les mêmes, sont multiples ( et incroyablement compliquées à bien définir de nos jours ). Chaque fief est bien défini et la loi ( la coutume ) ne peut y être transgressée. De plus, nul est égal devant l'impôt ce qui crée beaucoup de complications. Tous ces petits domaines ont connus au fil des siècles des destinées diverses, variant selon la force du château qui les protège, la puissance de son seigneur, sa richesse et l'importance de l'administration qu'il s'y développe mais aussi, selon celle de l'église de la paroisse qui y est implantée depuis fort longtemps, elle aussi.

C'est pourquoi, tous les fiefs sont régulièrement bien répertoriés sur des « *papiers terriers* », avec leurs limites, leurs compositions, leurs propriétaires, leurs tenanciers et surtout leurs contributions. Malgré tous ces strictes mémorandums, sur le terrain, c'est souvent un entrelacs de parcelles, de frontières parfois difficile à démêler et ( souvent ) sujets à discussions voire à procès. Ces recensements sont pourtant strictement bien tenus d'autant plus que beaucoup de ces propriétés changent fréquemment de mains, soit par rachat, soit par extinction du nom.

Venaient encore : le *relief* : droit versé au seigneur au moment de la succession du fief, le *quint* : versement au seigneur du 1/5 ème de la valeur d'un fief en cas de vente de ce dernier par un vassal, le *fief-rente* : cette *tenure* féodale ( apparaît au XII<sup>e</sup> ), consistait en une rente annuelle et fixée en argent ou en nature, assignée par le suzerain sur certains revenus en faveur de son vassal ; la *tenure* féodale, est une terre concédée à un vassal ou à un tenancier non noble, par le seigneur en retenant ( gardant ) la propriété pour n'accorder au





concessionnaire que la jouissance, en principe p. 865 précaire et, de plus, pour changer la nature de l'exploitation de la terre nécessitait l'accord du seigneur.

← Maison féodale au toit de chaume

On parlait aussi de « *fief habergé* » ( *arbergé* ) ou « *hébergé* » ( habité : vient de *haberge*, *héberge*, se loger ou obligation de loger au sens de *hostel*, ce qui était le cas pour certaines petites seigneuries qui devaient : l'*Herbergement* ). Il y avait des habitations de diverses tailles : le *logis*, la *mestairie*, la *borderie*, le *masurault* aussi imposable. Voici quelques exemples de taxation : pour un « *Herbergement* ( habitation ) avec les bois y attachant, neuf journaux de terre pour un pré, plusieurs autres sur un *pasturault*, sur un *fief de vigne*, valant - un an pour aultre - un tonneau de vin de complant », et

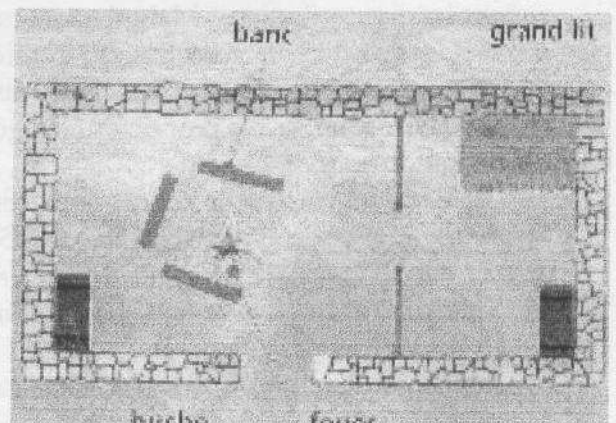
encore pour un autre à payer : « six deniers à la fête de Pâques pour un « *herbergement* » avec ses appartenances et dépendances de quaireux et de jardins, le tout contenant deux boisselées de terre ( 30 ares 40 ), avec ses parsonniers ( *persounniers* : les personnes qui vivent dans cette habitation ), qui comprend ( cet herbergement ) : une maison à chas faite en appentis et deux maisons à chas ( évoque un trou, une cave ) avec leurs appartenances, plus une autre maison . . . plus des terres et encore un herbergement et *masurault* avec ses appartenances, plus un quart de boisselées de vergers », aussi encore : « une maison à fez ( maison à faite notamment avec poutres : « *faitage* » assujetti à l'impôt ) avec ses appartenances » Puis, est mentionné un petit fief avec *borderie* comme ce « *fief hébergé* ( habité ) contenant quarante boisselée de terre ». On parle de « *borderie arbergée* » ou au contraire « *borderie désarbergée* » ( dont je n'ai réellement pu faire la différence ) mais dont les redevances ne variaient guère.

Chacun de ces fiefs ( et les arrière-fiefs ), si petit qu'il soit ( comme pour « vingt journaux de vigne et douze boisselées de terre » 1 boisselée = 15 ares 20 ), fait l'objet d'une redevance et leur aveu est différent d'un fief à l'autre comme celui-ci taxé pour : « plus, deux boisselées en partie en bois, en partie en champ ». Il y a, pour les petits tenanciers de fiefs agraires, des redevances diverses comme : « sur une terragerie ( terre ) de blé assise en icelui même fief, valant un septier de blé », ou « trois minées de blé », ou « des complants de vignes » ( quantité de raisin frais non écrasé ), ou « une pipe de vin » ( mesure de contenance ) ; autre redevance encore sur : « une terragerie ( terre ) valant de rente, vingt boisseaux de blé » et dont certaines sont payables à une date fixée lors de la prestation de l'aveu : « d'un denier à la fête de Noël et un chapon », ou encore de « trois deniers obole » ou « une geline » ( une poularde ), « un septier de grosse avoine valant 32 raz, toujours à la dite fête de Noël » ou encore « un mouton apprécié à 4 sols à la fête de Pentecôte » ou « 5 sols appelés « *tailles* » à la fête de Saint-Jean-Baptiste » ou « une oie blanche à la fête de la mi-août » ou encore « douze sols payables par moitié aux fêtes de Notre-Dame mi-août et fête de la Toussaint » ou « 18 deniers de cens, devoir noble et féodal payables par tiers aux fêtes de « Pâques fleuries », Saint-Jean-Baptiste et Noël » ou « une minée d'avoine et 30 deniers à la dite fête de Noël ». D'autres « cens » sont plus élevés : « moutonnages ( moutons ), dûs à la Pentecôte, sur le lieu, métairie et tènement et pour la permission accordée aux teneurs de la dite tenure, de faire un chemin et un fossé nouveau, plus des cens en blé et en seigle », plus encore pour un autre tenancier « cinq chapons, trente sous de taille et gelines à la Noël » ou pour un autre : « à la fête de Saint-Jean-Baptiste 30 sous de taille » et encore « à la fête de la Pentecôte 10 sous de « cens » . . . ou encore une redevance sur un « *carteron de terre*, en quoi consiste ce fief *désherbergé* » ( non habité ).

Plan d'une petite habitation →

Deux redevances sont spécifiquement locales et citées comme suit : « un raz de grosse avoine à la mesure de *Mervent* » et « à la fête de Saint-Michel, huit boisseaux de seigle, à la mesure de *Mervent* » ( chaque châtelainie n'avait pas les mêmes mesures ; ainsi la mesure de *Mervent* n'était pas la même qu'à Fontenay, par exemple ).

Il y a une multitude de possesseurs de fiefs comme il y a une multitude de sortes de fiefs et une multitude de redevances comme on l'a vu. Certaines sont encore dues sur les moulins : « avec ses *hetz* ( hiefs ) et *rehetz*. *escluzes* (





écluses ) et autres retenues d'eau », taxés ainsi que les pêcheries en dépendants. Le fief n'est pas nécessairement foncier : on peut inféoder un péage ou une rente, une prévôté et même une châtelainie, l'office de bourreau, des bois, des terres habitées ou non, etc. .

En voici un, très curieux, qui concerne une petite « *seigneurie dépendant de Mervent* » sise à St-Hilaire-sur-l'Autize ( devenu St-Hilaire-des-Loges ), appelée la « *Seigneurie du Baron de Mervent* » ( sic ) et, caractérisée par sa prison plus que par son tribunal absorbé par celui de Mervent ( l'aveu en est rendu jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle ; en « *1379, le lundi après l'an neuf, l'aveu en est rendu au Seigneur de Parthenai ( sic ) à cause de son château de Mervent, par Perrette Prévost, dame de la Mouschardière . . .* » ).

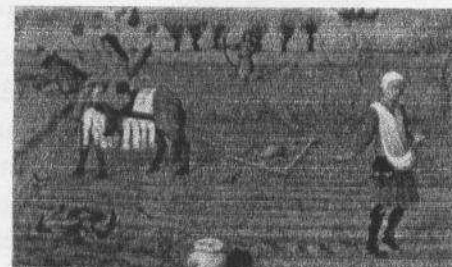
Sont assujettis non seulement les terres mais tout ce qui y pousse comme les fruitiers, les noyers, etc. . et comme aussi on l'a vu, les « *bleds* » ( céréales ) récoltés dont : l'*épeautre* qui est une céréale d'hiver, l'*orge*, le *sarrasin* qui pousse dans les sols pauvres, le *froment*, le *millet* qui est une céréale de printemps, l'*avoine*, le *seigle* . . . Sont mélangés souvent pour être semés ensemble le *froment* et le *seigle* qui sont appelés alors « *méteil* ».

A tout cela s'ajoute les redevances dues au clergé, récolté par les serviteurs du curé du lieu : la *dîme* ( dixme ) correspondant au dixième de leur récolte, dont pour exemple « *en blé, en agneaux, en laine, en lin, en chanvre . . .* » ( et cas plus exceptionnel du « *sixième des dîmes* » ). En général les redevances se donnaient selon les saisons et, la volaille, les animaux, pour les fêtes : « *cinq chapons et une géline sur cinq boisselées tant en terre qu'en têtards* » ( arbres étêtés entourant les terres ) ou « *deux oies blanches à la fête de Noël* » et « *pareillement, mais plus vingt quatre raz d'avoine à la fête de Noël par les parsonniers de telle autre tenure* » ou encore « *cinq sols tournois à la fête de Notre-Dame mi-août sur des champs* » ou « *quatre boisseaux de fèves et quatre boisseaux de froment à la même fête sur diverses terres* ».

Quand la récolte est mauvaise, c'est la famine et les paysans meurent de faim.

Si les relevés des fiefs et les aveux étaient très réglementés, les divers travaux de la paysannerie l'étaient tout autant ( en voici un aperçu succinct, mais en réalité, il y en avait bien plus à faire encore ). Mais, n'oublions pas que le climat a varié plusieurs fois au cours du Moyen-âge : en **janvier**, on curait les fossés à la houe, sorte de pelle en bois mais le paysan prépare aussi sa terre ; en **février**, on étendait les fumiers sur les terres avec bêche et houe mais on est encore astreint à la « *corvée* » ; en **mars**, on taillait les vignes à la serpe ou une sorte de ciseau ; en **avril**, on tondait les moutons aux ciseaux ( appelés forces ) et, selon le temps, les céréales de printemps étaient semées telles l'avoine et l'orge ; en **mai**, le seigneur chassait au faucon, lui seul et ses gens pouvaient pratiquer cette chasse ; les paysans, quant à eux, attendaient le moment des premières récolte et s'occupaient aux travaux de jardinage dans les *courtills* ; en **juin**, on fauchait l'herbe à la faux qu'on déposait dans des hottes et qu'on réservait pour l'alimentation des animaux mais les foins étaient également appréciés par le seigneur qui en tapissent les étages de son château ; **juillet**, est le mois traditionnel des moissons. Le plus souvent l'homme coupe les épis à la faucille tandis que la femme noue les bottes. Il tient les épis dans une main et scie à proximité des épis pour ne pas perdre un seul épi, ni un seul grain. Le geste est soigneux et attentif, car il faut séparer le *bon*

*grain de l'ivraie*. La partie basse des tiges est laissée sur place pour servir de pâture aux troupeaux naturellement après le passage des glaneuses ( qui ramassent les épis oubliés ) ; en **août**, c'est le battage, au fléau, sur l'*aire* du village ( plus rarement, les gerbes étaient piétinées par des mulets ) ; les tiges de blé sont mises en bottes ( en gerbes ) et l'homme avec son fléau bat pour séparer les grains de l'épi et les résidus : les longues pailles sont précieusement récupérées : la *chaume* qui sert à recouvrir le toit des maisons.





Tout ceci, naturellement, après que les gerbes destinées au seigneur pour le « *cens* » et celles destinées au curé pour la « *dîme* » aient été enlevées ; en **septembre**, on semait à la volée certaines espèces mais surtout c'est le temps du ramassage des fruits ; en **octobre**, c'est le temps des vendanges, un moment fort de l'année, où les grappes sont foulées aux pieds dans des cuves avant d'être pressées au *pressoir banal*. Souvent, le seigneur use de son pouvoir pour presser son vin le premier et le vendre à meilleur prix ; juste après les vendanges, la terre est travaillée à nouveau pour recevoir les semailles d'hiver qui germeront au printemps ; en **novembre**, on cueillait les glands pour les cochons mais, en fait, les porcs à la robe brune, appartenant au village, sont dans la forêt où ils attendent que le paysan utilise sa gaule pour faire tomber les glands de chêne qui les engraisseront bien avant qu'ils ne soient tués ; en **décembre**, c'est la saignée. On récupérait le sang qui servait, déjà, à fabriquer le fameux boudin. Le reste du cochon est mangé entre Noël et Mardi-Gras, car c'est l'époque des banquets et du carnaval !



Le seigneur comme le curé veillaient à cet ordre de chose car tous deux percevaient des redevances sur les récoltes et sur l'élevage.

Nous avons vu (très succinctement) les conditions, la manière de vivre des habitants de la cité de Mervent, à cette époque, et leur environnement.

Retournons à l'histoire proprement dite du château et à celle de ses seigneurs que l'on connaît parfaitement au XI<sup>e</sup> siècle.

**L'an mil** : le passage dans ce nouveau millénaire

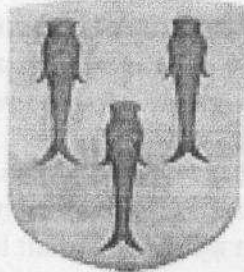
(marqué par la dislocation des pagus et le surgissement des seigneuries judiciaires ou banales), constituent la rupture majeure avec le passé.



← Blason de la « noble maison Chabot »

Thibaud I<sup>er</sup> Chabot

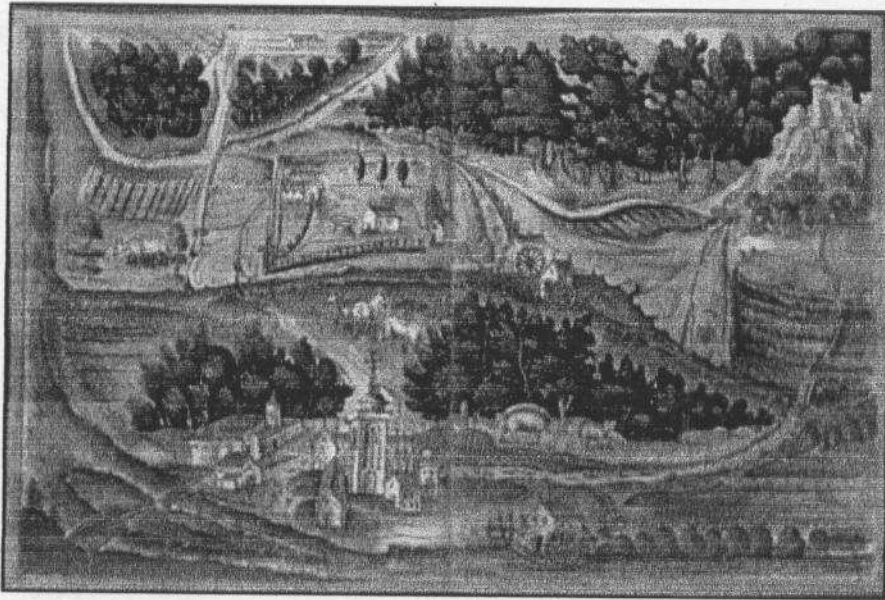
Le petit fils de Guillaume Chabot, Thibaud I (né v. 1051), dit « *seigneur de Ste-Hermine* », aura aussi la Châtellenie de Mervent (ces généalogies, très compliquées, sont hélas incomplètes). En est-il seulement le *viguier* ? Il n'est pas encore en possession de cette seigneurie lorsqu'il épouse (v. 1069) *Mirabilis Dame de Vouvant* (née v. 1050 et appelée aussi Alix, qui est veuve de Robert de Mauléon). Elle est la fille de son voisin, Gérard, *sire de Vouvant* (précédemment *seigneur d'Antigny* ; il était né v. 1020 et avait épousé Ansberte de Montberron) ; son ancêtre avait reçu, de Guillaume



IV *Fier-à-Bras* qui découvrit le site de Vouvant qui lui plut, des faveurs qui lui permirent d'élever un tout petit castel (le lieu-dit s'appelle toujours le Petit-Château et ne dépendait absolument pas de Mervent). Les seigneurs de Vouvant et ceux de Mervent, voisins, naturellement se connaissent bien depuis fort longtemps. Autrefois, *Hélie, sire de Vouvant* (Guillaume VI, comte du Poitou, avait confisqué, pour cause de rébellion, la dite cité à Hélie de Vouvant, qui en était le seigneur, et l'avait donnée entre 1030 et 1038 à Gérard d'Antigny) et Guillaume, le grand père de Thibaud, signèrent ensemble plusieurs actes lors de diverses fondations d'édifices religieux. En se mariant avec *Mirabilis*, Thibaud Chabot va rapprocher encore plus ces deux cités. Et à partir de cette union, il est nommé également : *seigneur du Petit-Château* et *seigneur de Vouvant*.

Quelques années plus tard, Guillaume VIII, comte de Poitou (comte de 1058 à 1086), fait une tournée dans la baronnie de Mervent afin d'en inspecter les défenses du château, recevoir l'aveu de ses vassaux et se présenter pour « *la Montrée* » (inspection des troupes sur un terrain bien défini, un canton : la *Montrée du Château*, situé hors des limites de l'enceinte castrale, entre le *Chêne-Tord* et la *Jolitière*). Venant de Poitiers, le comte s'arrête (entre autre) le 7 avril 1074, à la Franche (petite seigneurie) chez **Airaud de Forges**, seigneur du lieu et son prévôt pour Mervent (fonctionnaire, lieutenant du comte, et dont la charge était héréditaire ; quelques décennies plus tard, Jean de Forges, son petit-fils, tient encore cet office), où le comte signa l'acte de restitution, à l'abbaye de Maillezais, du domaine de la « *Cour de Xanton* » (et celui de Tesson, lesquels comprenaient quatre fermes), précédemment enlevé en faveur de Thibaud Chabot I, *seigneur d'Oulmes* (c'est son père Pierre Chabot, alors dit *seigneur d'Oulmes*, qui avait reçu ce domaine), qui l'avait reçu du





comte du Poitou, p. 868  
Guillaume VII ( comte de 1039 à 1058 ).

← Type classique du village au Moyen-âge : on y remarque le château à l'égard juché sur une *motte*, le moulin banal du château, le Parc, une *Garenne*, le cœur du bourg avec l'église, l'enceinte, le pont avec son octroi et un autre moulin.

Lors de la signature du précédent acte, le comte Guillaume VIII ( demi-frère du précédent comte ) fit également don de certaines concessions à l'église de St-Hilaire-sur-l'Autize : augmentation de revenu, protection de murailles ( renforcées ), et surtout il accorde une indépendance civile par la concession faite en « *franche aumône* », c'est-à-dire à titre de

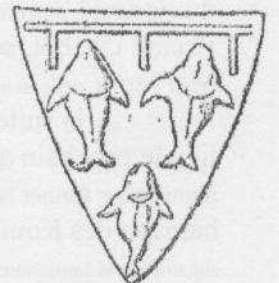
seigneurie dispensée des obligations féodales ordinaires, « *sauf la peu gênante formalité de l'aveu au baron de Mervent* » ( en *franche aumône*, l'aveu en était fait mais on ne payait pas le droit de rachat ).

Le baron de Mervent, ( c'est Thibaud Iè ) est présent lors de la rédaction des actes ( sic ) ainsi que Airaud de Forges, le prévôt de Mervent, lieutenant du comte ( faisait partie de la Prévôté de Mervent, beaucoup de petites seigneuries tels : Sauvéré ( près de Nieul/l'Autize ), « appartenait au Grand Baron de Mervent qui résidait au château » ( sic ), puis aussi la « Cour de Serzais » ( près de Magné D.S. ), la « Cour de Payré » au lieu-dit de la « ferme de Vendée » près de la rivière du même nom, paroisse de Payré/Vendée, etc. ). En 1096, on fait aussi mention de Bernard, sire de Mervent, qui signe un acte.

Airaud de Forges, est seigneur de la Franche, fief qui relevait de la Châtellenie de Mervent. C'était un petit territoire qui était une partie de la Vergne ( paroisse de Foussais-Payré, où se trouve toujours le château du même nom ), elle-même, seigneurie territoriale, comprenant le terroir approximatif délimité par les Roulières, la Gibaudière ( Gd Cheusse de Foussais ), la Sourdrerie, la Machonnière ( appartenant à la famille Machon qui rendra aveu, beaucoup plus tard, pour le fief de la Motte de St-Thomas de Perrure ), le moulin de la Vergne, le bois des Aubiers et le village ( détruit aujourd'hui ) de la Boule. Le fief de la Franche, en grande partie recouvert de bois, devait son importance à une exploitation de mines de fer ; sur les bords de la rivière Vendée, un gisement de minerai de fer avait fait l'objet d'une exploitation active par les romains, dont, dans les bois de la Vergne et ceux de la Sausselière ( où furent retrouvés des scories et des mines de fer ), et aussi, il y avait une fonderie principale au lieu-dit « La Freuche » ( déformation de fonderie ). Le seigneur de la Franche, Airaud de Forges, devait sa richesse ( son importance et sa position ) à cette exploitation.

Thibaud, désormais, à cause de sa femme Mirabilis, est dit « seigneur du Petit-Château et seigneur de Vouvant », comme on l'a vu plus haut, mais signalé aussi « baron de Mervent ». Mirabilis lui donne trois fils et une fille Beline. A la mort du « baron de Mervent » ( âgé de 57 ans ), en 1108, c'est son fils aîné, Sebrand, qui prend la tête de toutes leurs possessions.

Sebrand I Chabot ( né v. 1075 ; ci-contre son blason ), sera nommé « seigneur de Vouvant » à cause de l'héritage qui lui vient de sa mère, mais aussi « seigneur de Ste-Hermine » et « baron de Mervent ». Il a épousé Agnès de Rocheservière ( née v. 1080 ) dont il aura quatre fils et une fille : Ameline. Vers 1136, du consentement de sa femme dite Agnès Chabosse et de son fils Thibault II, il donne à l'abbaye de Bellevaux ( Sauzé-Vaussé ) des dixmes sises sur les fiefs de



Sebran Chabot.

Mervent dont le revenu des vignes du *Peu d'Aulnay* ( *Peu du Nay* ). Il se croisa en 1147 ( les seigneurs, pour partir, étaient souvent dans l'obligation de céder encore un peu de leurs réserves forestières aux moines, contre charge à eux d'assurer une redevance ( rentes aux familles des croisés et à celles de la soldatesque ) pendant leurs absences et aussi du numéraire dont le seigneur avait un besoin urgent pour s'équiper, enrôler des hommes et payer les frais du voyage en Orient. Ils cédaient des enclaves où s'installaient des colonies de moines défricheurs comme probablement en Haute Forêt où fut installé le couvent des Robinières ), accompagnant le roi Louis VII, ainsi que Pierre Berlin, l'un des bienfaiteurs de l'abbaye de Maillezaïs.

A son retour dans le Poitou, c'est plus ou moins la guerre civile ( de 1135 à 1154 ) pour s'approprier des terres ou plus de pouvoir ; partout des





châteaux se restaurent ou s'élèvent et se fournissent en p. 869  
 machinerie de guerre qui commence à apparaître.

A Mervent, s'agit-il encore de « *l'enceinte castrale et sa motte* » ? D'un premier petit château de pierres installé plus haut ?

En février 1151, un procès retentissant a lieu à St-Jean d'Angély en présence du roi Louis VII et de nombreux seigneurs ( voir bull. n° 5 ).

Le vieux baron Sebrand revendique un « *droit d'avouerie* », sur Maillezais, qu'il prétend détenir de ses ancêtres. Mais, il est débouté et le procès est ratifié le 2 février. Cette déception a-t-elle ébranlé la santé du « *vieux baron* » ?

← **Aliénor** à cheval avec son fils préféré : **Jean-sans-Terre**

A-t-il pu encore se déplacer pour aller au-devant du roi et d'Aliénor son épouse, lors de leur passage en Poitou ?

Aliénor est la fille aînée de Guillaume X, duc d'Aquitaine mais aussi comte du Poitou. Son père est alors le vassal de Louis VII, roi de France. Pour agrandir les possessions royales, on marie le jeune roi à Aliénor ( ou Eléonore ). Ce n'est pas un couple harmonieux mais qu'importe ! Le couple royal se déplace fréquemment attirant le peuple, curieux, le long des routes.

En février 1152, ils sont en Poitou, visitant leurs vassaux, faisant des dons aux abbayes, etc. . . Arrivant de St-Jean d'Angély, avec leur escorte, ils font arrêt à Niort puis comptent se diriger vers Vouvant où ils vont y passer la nuit. Ils empruntent pour cela le *vieux chemin de Brioux* ou *chemin Chevalent* ( qui, de Limoges, passe à Melle, Brioux-Boutonne, Niort, Maissigny, Beauvais paroisse de St-Pompain, Bretet ), puis à Bonneuil ( à quelques km avant St-Hilaire-sur-l'Autize ), où un arrêt est prévu. Il se fit après avoir franchi l'Autize ( rivière ) par un pont de bois en amont de *Bonneuil* près le lieu-dit le *Puits Cassé* ( corruption de Pont Cassé ) où se portèrent à leur rencontre toute une foule ( sic ).

Là, le cortège fait une halte afin de faire boire et reposer les chevaux dans la prairie avoisinante, où attendaient également les autorités locales, les délégations des ordres religieux. Quelques vassaux importants s'étaient déplacés pour saluer le roi et la reine, leur duchesse : Elble de Mauléon, seigneur de Fontenay et même Guillaume IV L'Archevesque, de Parthenay, avait fait le déplacement.

On pouvait y voir aussi **Jean de Forges**, seigneur de la Franche et, alors prévôt de Mervent ( descendant de Airaud de Forges, qui avait cette charge en 1074, charge qui en principe était héréditaire ; quelques décennies plus tard, en 1218, son descendant est Germon de Forges. Est-il encore prévôt de Mervent ? Il semble que non ! – Gouvernement d'Henri Plantagenêt, par Jacques Boussard ). L'arrêt, bien que bref, permit au roi et à la reine de recevoir quelques *placets* ( requêtes ) ; les moines de la Scye-en-Gâtine ( l'Absie ) étaient venus également pour solliciter des dons qu'ils obtinrent : quelques terres pour leur couvent dont acte fut dressé séance tenante près du pont qui enjambait l'Autize. Le roi signa ainsi que son chevalier Hugues qui l'accompagnait. Aliénor, qui était très en froid avec son époux ( ils divorcent quelques semaines plus tard ), affecte d'agir séparément à titre de comtesse indépendante du Poitou, puis finalement signa ainsi que Soldebreuil ( Saldebreuil ), son connétable du Poitou ( autrefois l'un de ses chevaliers avec qui elle eut une brève aventure amoureuse ) ; étaient aussi présents Briand Chabot, seigneur de Talmont, son frère Guillaume et, cousins de *Sebrand Chabot*, seigneur de Mervent ( mais on ne mentionne pas vraiment la présence du vieux baron, on signale seulement sa parenté avec les deux autres ).

A la suite de quoi tout ce beau monde remonte à cheval et repart en direction de Vouvant où a lieu le prochain arrêt. Passant par le bourg de St-Hilaire-sur-l'Autize, celui des Loges ( aujourd'hui réunis pour former St-Hilaire des Loges ), traversant la *Vendée* ( rivière ) au *pont de la Taillée* situé tout près du hameau des Rouillères, le cortège prend en direction du Nord passant près ( sic ) du *gué de la Baulmière* ( aujourd'hui la Sausseillère ), la Vergne et Cheusse, puis il arrive au bourg de Payré où la paysannerie s'était rassemblée en divers points pour saluer leurs majestés.

← Gisants d'**Aliénor** et d'Henri II à Fontevrault

De là, le cortège royal se dirige vers Maigre-Souris ( route C 6 ) pour rattraper le *Pont Barrot* ( aujourd'hui route CD 99 qui enjambe le *ruisseau de la Cornelière* ) et, où, il prend la direction de la *Cour et seigneurie du Nay*, paroisse de Mervent, en passant devant la *Basse* et la *Haute Chevalerie* ( Hte et Bsse Clavelière ) pour arriver au *carrefour de la Pointe* ( qui portait sûrement alors un autre nom ). Arrivé au *Nay* ( route C 6 ) qu'il traverse et, où la foule attend, il se dirige vers le *Pont du Nav* ( route C D 31 ), construit au-







dessus du ruisseau des Robinières ou des Verreries ),  
puis arrive à la Chesseboire, aux Granges et, enfin, avant la nuit,  
à Vouvant. p. 870

Notre vieux baron n'est pas mort à ce moment-là. Est-ce  
lui qui commence la construction du château de Mervent dit du  
« type Plantagenêt » ?

← **Mariage au Moyen-âge**

C'est à l'époque d'Aliénor que se développe ( à partir de  
**1150** ), une nouvelle manière de construire, révolutionnaire, pour  
les châteaux, et dite style Plantagenêt ( ou dit plus tard : style angevin,  
qui est aussi gothique ).

En tous cas, s'il en est l'auteur, c'est certain, il ne verra  
pas la fin de la réalisation du château de Mervent qui se  
poursuivra sous son fils. Et, comme nous allons le voir pourtant,  
son petit-fils en est toujours le fidèle gardien ( en 1202 ; de nos jours,  
encore, cette notion de *viguier* est assez flou : on pouvait être *viguier* ou  
*seigneur* d'un lieu ou les deux en même temps ) : « *Nous voulons et  
ordonnons que vous mainteniez à notre cher et fidèle Théob  
Chabot, la viguerie, du château de Mervent que nous lui avons*

*donnée en récompense de ses bons et loyaux services, étant donné qu'il nous a toujours conservé et tenu  
son château en bon état . . . ».*

Le vieux baron Sebrand Chabot ( âgé de 76 ans ) décède peu avant le 16 des calendes d'août 1152 ( en réalité le 2 juin - voir aussi les bulletins déjà parus à ce sujet n° 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ).

Trois mois après son passage sur les routes de Mervent, Aliénor se remarie avec Henri II Plantagenêt avec qui elle entretenait depuis quelques temps des relations intimes ( le 18 mai 1152 à Poitiers et 6 semaines après son divorce ). Aliénor reprend sa dot : Poitou, Aquitaine ( qui représente plus de la moitié du royaume de France ) qui passe alors dans les mains des Plantagenêt ( dynastie originaire de l'Anjou depuis 1128 et jusqu'à 1399 ).

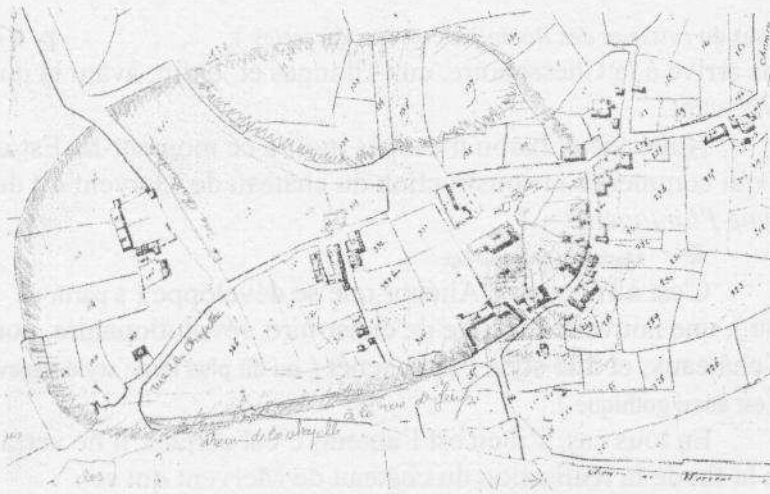
Beaucoup de choses vont alors changer. Sur le plan local, Briand Chabot, seigneur de Talmont, son frère Guillaume et, leur cousin Chabot, seigneur de Mervent, resteront très attachés à leur duchesse Aliénor sans toutefois apprécier son nouvel époux, l'énergique Henri II Plantagenêt.

Dès le début de son règne et, par son avantageux mariage, Henri II Plantagenêt, couronné Roi ( d'Angleterre ) le 17 décembre 1154, se trouve alors à la tête d'un immense territoire. Henri II, toujours actif et infatigable, réforme immédiatement l'administration de ses domaines et met en place une armée permanente de mercenaires qui s'avère beaucoup plus efficace que les troupes féodales. On assiste à un renforcement supplémentaire des châteaux permettant surtout l'emploi de la machinerie : engins et artillerie de jet et, surtout, la construction est confiée à des spécialistes expérimentés, des « *arteficiers* » ( ancien nom de l'architecte ). Sous son impulsion encore et, grâce à ses efforts obstinés ( mais aussi plus tard encore sous ses deux fils : Richard et Jean ), 190 châteaux sont construits ou remaniés dont une douzaine en Poitou ( le roi de France possède 110 châteaux dont un seul en Poitou ), comme ceux de : Mervent, Coudray-Salbart ( ce château dont l'architecture est profondément influencée par les usages Plantagenêt, fut construit sur une période brève : un peu plus du quart d'un siècle ; la partie principale du château montre une enceinte quadrangulaire flanquée de six tours rondes très différentes portant toutes un nom. Elles sont reliées par une gaine, long couloir, ménagé dans l'épaisseur des murs ), etc. . .



Le **château de Mervent** est incontestablement du « **style Plantagenêt** », c'est-à-dire **construit** sous les **Plantagenêts** ( comme le Coudray-Salbart, ci-contre ).

Un chantier pouvait durer 10 ans ou même 20 ans selon le nombre d'ouvriers qui y travaillaient. Le travail s'effectuait à la force des bras. Il pouvait coûter l'équivalent de plusieurs dizaines de millions de francs ( en euros ? ). Le plan et la construction d'un château, sur place, étaient confiés au maître maçon. Il engageait des compagnons qualifiés pour tailler et sculpter la pierre et des manœuvres pour monter les murs ( certains de ceux-ci s'installaient sur place avec leurs familles et bien souvent y restaient par la suite ). Sur un chantier, on pouvait dénombrer 400 maçons et 2000 manœuvres. Chaque maçon signait les pierres qu'il



avait taillées, en les gravant d'une marque dite « *marque de tâcheron* ». Ces marques servaient à calculer son salaire. D'autres marques dites « *de position* » indiquaient l'endroit où la pierre devait être placée.

← **Bourg** : emplacement du château au nord-est, parcelles : 130, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37

Il serait intéressant de retrouver quelques unes de ces pierres.

Ce type de construction de château, dit « *Plantâgenêt* » ( 1154-1242 ), est nouveau. Précédemment, les forteresses s'étalaient largement derrière l'abri précaire

d'une levée en terre, au tracé irrégulier et lâche, que couronnait une ligne continue de palissades totalement dénuée de tout ouvrage de défense ( c'est ce qui a été mis à jour sur le site de fouilles ( été 2009 ) qui jouxte le *domaine de la Chalandrie* : les vestiges d'une fortification de bois avec à sa base un large fossé ). Les remparts des châteaux formaient une ligne se décrochant rarement ( voir p. 855 ). Il importait donc de les doter d'organes de flanquement : tours et tourelles saillantes.

1872 Le château de Mervent →

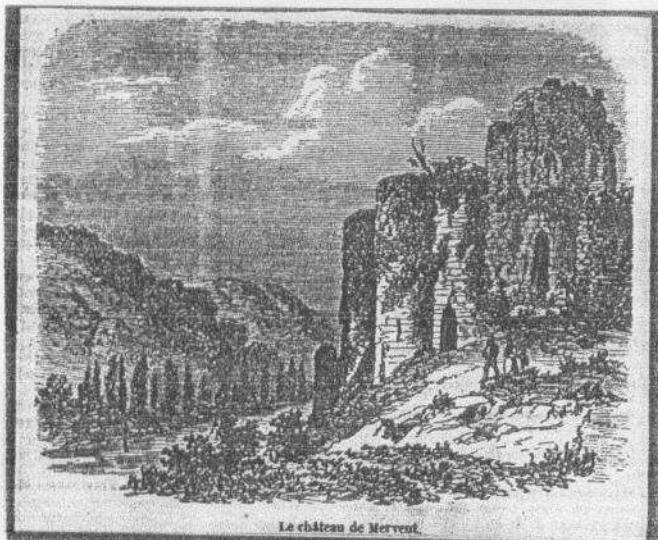
Pour certains, déjà en place, on les modernisa en substituant, peu à peu, ( étape par étape selon les rentrées d'argent ) la pierre au bois ( beaucoup plus solide et surtout ininflammable ) et des remparts remplacèrent les levées de terre ; pour d'autres, on les construisit à côté, entièrement en pierres.

Mais déjà, à partir de 1150, la création de nouveaux châteaux est le fait de châtelains, déjà en place, qui veulent consolider leur position et qui reçoivent l'accord et le soutien de leur suzerain. Henri II Plantagenêt, leur fournit des spécialistes en construction très avant-gardistes.

Le château dit « *Plantâgenêt* », se reconnaît à sa manufacture très spécifique. Nous allons donc regarder d'un peu plus près notre château et en relever les analogies. Nous avons peu d'éléments mais pour cela, reprenons mes premiers travaux d'approche faits sur le terrain en 1986 ( voir bull. n° 5 ), le plan cadastral, quelques rares cartes postales anciennes et surtout les eaux-fortes de Mr O. de Rochebrune. Celles-ci sont très précieuses.

J'ose espérer que ce remarquable artiste « *aura été fidèle à l'original* » ( le Marquis, Octave de Rochebrune, aquafortiste ( a dessiné 492 eaux-fortes ) et grand érudit, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest ; né à Fontenay en 1824, transforme le château de Terre Neuve à partir de 1850 où il décède le 17 juillet 1900 « *des suites d'une longue et cruelle maladie* » ).

Si l'on observe donc cette gravure relativement ancienne du château de Mervent, on s'aperçoit



qu'il y a énormément de similitudes avec celui du Coudray-Salbart. Ce dernier est incontestablement du style « *Plantâgenêt* » et, le nôtre, si la gravure est fidèle, se trouve être de la même époque. Néanmoins, faute d'archives de cette période et, le peu de vestiges qui en reste, hélas, le plan cadastral de 1844, toutefois, confirme bien cette hypothèse. Pour ma part, avec toutes les données jointes ci-dessous, le château de Mervent a vu le début de sa construction à partir de 1154 ou dans les quelques années qui ont suivies.

Reprenons, point par point, les particularités du château dit « *Plantâgenêt* » et comparons-les avec les éléments de notre château de Mervent.

← gravure fantaisiste d'un inconnu vers 1840  
Dans le château dit « *Plantâgenêt* », sont







assaillants.

Au sommet des tours se trouvait une galerie qui tenait lieu de plate-forme, où l'on plaçait les munitions et les machines de guerre et, souvent, cette tour était surmontée d'un toit conique ( signalé lors d'une visite du château en 1908 : « surmonté d'une coupole avec ouverture circulaire au milieu... » ).

Ces tours sont pleines à la base, puis creusées à archères, flanquant le passage. Les tours et les tourelles étaient saillantes ( on peut voir encore une ou deux tours dont l'une possède toujours une poterne avec un escalier à l'intérieur qui débouche au niveau supérieur ( aujourd'hui, à l'air libre ) ; dans le rempart, au-dessus du vide, quelques meurtrières et encore un superbe pan de mur de l'enceinte intérieure dite la « courtine » ; ce pan de muraille possède toujours une ouverture un peu gothique donnant vers le nord mais elle est à moitié comblée ) ; chaque tour portait un nom : la « tour maîtresse » ( donjon ) était celle où se faisait le guet et s'appelait communément la « guette ».

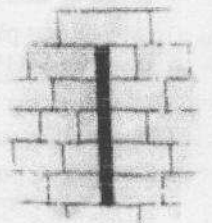
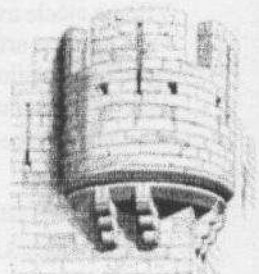
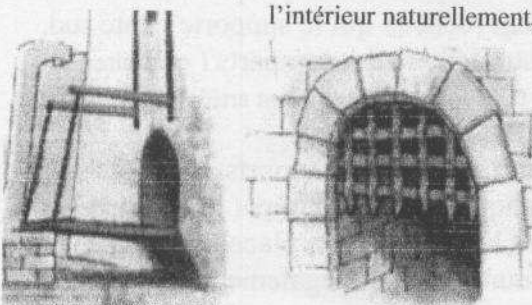
← **Chapelle du château** : dessinée en 1838, gravure terminée en 1893 représente une nef de la période du roman avec son portail et une fenêtre du gothique ; elle a du être remaniée postérieurement à la construction du château de type « Plantagenêt »

A Mervent, nous est parvenu seulement le nom d'une seule : la « Tour de l'Eschelle » ( mentionnée lors d'une attaque du château, et dont la signification m'est demeurée inconnue ). Mais, on peut penser qu'il y avait aussi ( comme au Coudray-Salbart ) : la « Tour du moulin » ( à cause du moulin du Portail qui se trouvait en bas dans la vallée ), peut-être aussi une « Grosse Tour » et, sûrement aussi, la « Tour du Portail » ( tour de la porte d'entrée ; Jean d'Arras, dans son roman, dit que Mélusine s'est envolée « d'une fenêtre de la plus haute tour, du côté du « Portail de l'Eschelle » ( sic ) ; « l'Eschelle » évoque-t-elle le pont-levis qu'on relève ou qu'on descend pour permettre d'entrer ? Le nom : le Portail, le Portal, le Pourteau, signale incontestablement une porte, une entrée ) ; et, peut-être encore aussi, la « Tour de la chapelle », car il y avait une chapelle au château de Mervent sous le vocable de « St-Joseph ». Alors, peut-être y avait-il aussi la « Tour St-Joseph » et pourquoi pas encore, une qui aurait pu porter le nom d'un des seigneurs de Mervent : la « Tour Chabot » ( comme à Vouvant et à Niort également où se trouve une rue portant encore ce nom ).

Le grand principe de défense de ces nouveaux châteaux réside dans l'échelonnement des retranchements, pour prolonger la résistance si un premier ouvrage cède. L'innovation principale s'exprime à travers les éléments de fortifications : talus, éperons, machicoulis sur arcs archères, etc. . . Les douves, qui pouvaient faire presque 10 m. de large, contournaient la partie la plus vulnérable du château et s'étiraient en partant du sud-est, au sud, et continuant au sud-ouest de notre château. A Mervent, elles n'étaient sans aucun doute qu'un fossé sans eau mais probablement difficile à franchir ( la partie sud-ouest de ces douves se trouvaient sur l'actuel « chemin des douves » ; la partie restante, sud-est, est totalement inexistante aujourd'hui et ne se signale seulement que par une forte dénivellation ). Les remparts ( ou muraille ) appelés aussi alors « rangies », du nom des échelles servant à l'attaque par les remparts ( les enceintes de ville, appelées aussi « rangies », n'apparaissent, elles, qu'au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, comme ce fut le cas pour Vouvant, cité jumelle de Mervent, qui elle, ne semble pas, a priori, avoir été cernée par des enceintes de ville ). Des remparts du château de Mervent ( a disparu naturellement les parties hautes : chemin de ronde, créneaux avec les machicoulis, les archères et naturellement les hours ), il ne susiste plus rien aujourd'hui des parties sud-est, sud et sud-ouest ; celles du nord-est et nord-ouest sont Presque entières ( déjà, en 1694, on signale lors d'un procès-verbal : « un vieux château ruiné ( dont ), les murs et la clôture étant renversés par terre et ne restant que cinq tours qui sont en parties ruinées » ). Un chemin de ronde parcourait le sommet des murs ( murailles ; la partie du rempart comprise entre deux tours s'appelait courtine, c'est contre cette partie, à

l'intérieur naturellement, que s'adossaient les divers bâtiments ) et permettait de surveiller, de

défendre activement le château. Au-dessus, au sommet, il y avait des créneaux ( du latin *crena* = entailles ) et des merlons ( partie pleine entre deux créneaux ) pour aider le défenseur à se protéger. Des archères ou meurtrières sont pratiquées sur le pourtour des murailles ; ce sont des ouvertures longues et étroites, dans un mur, permettant de tirer à l'arc ou l'arbalète ( il en reste plusieurs sur la façade nord de la muraille ). Toujours sur le parcours du chemin de ronde, se trouvaient des hours ( en bois )





et des *machicoulis* ( en pierre ) qui sont des constructions, en surplomb des remparts, pour jeter verticalement du haut des murailles ( ou du donjon ) des projectiles ou de l'eau bouillante ( huile ou poix ).

← l'une des tours et le **rampart** : vers 1900

L'accès vulnérable du château est naturellement l'entrée. Pour y accéder, il faut franchir un *pont-levis*, amovible, jeté au-dessus des *douves* et dont le *tablier* se relève pour fermer l'accès au château. En plus, une *herse* ( grille de fer coulissant de haut en bas ) permettait de ralentir les assaillants ( ce *pont-levis* donnait sur la façade Est, où se trouve aujourd'hui des bancs et jeux de boules ; voir plan du château p. 872 ).

Lorsqu'on voulait pénétrer dans le château, on sonnait du cor et un écuyer venait reconnaître par une étroite fenêtre aménagée au-dessus de la porte d'accès, quel hôte se présentait à la porte du château, ceci naturellement en périodes troubles – et elles étaient fort nombreuses à ce moment-là – sinon, c'était le *hérault*, installé hors du château, en l'occurrence au *Logis du*



*Corps de Garde* ( aujourd'hui, au n° 1, 3 place de l'église, qui fait face à la *place du Hérault* ), qui annonçait les visiteurs de marque.

A l'abri de ces éléments de défense, les murailles, se trouvent deux parties bien distinctes : la *basse-cour* ( au niveau le plus bas et proche de la porte d'entrée ; elle possédait son propre puits, quelquefois une mare, des citernes ) et la *haute-cour* ( plus haute comme son nom l'indique ), séparée de la précédente par une muraille moins forte et percée aussi d'une porte avec une *herse*. Chacune donc possède son puits ( sur le plan du château et aujourd'hui, dans le parc, il y a bien deux puits chacun situé dans des parcelles de terrain qui correspondent à la *Haute* et *Basse-cour* - voir bull. n° 5 p. 23 ). A l'intérieur, dans la *basse cour*, des bâtiments domestiques et agricoles s'ordonnaient, désormais, en bordure des murailles internes du château et s'adossaient à ce que l'on nomme les *courtines* ( en 1864, lors de la visite du congrès archéologique de France, il avait été remarqué, à propos de la place du château : « le tout est entouré de deux enceintes, dont les traces sont encore visibles et dont l'une des portes existe encore vers l'Ouest » ).

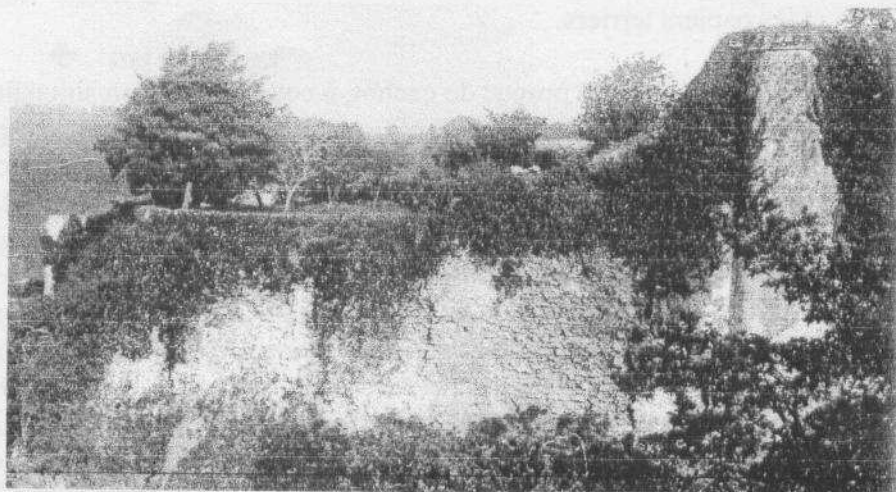
A l'intérieur, de la *haute-cour*, d'autres bâtiments s'adossaient aussi à ces hautes *courtines* dont quelques logements d'habitation et une chapelle. Dans cette *haute-cour*, se trouve le donjon ( du latin *dominus*, tour du maître, du seigneur ) ou appelé « *tour maîtresse* », construit ordinairement dans le lieu le plus élevé ( ce qui est le cas pour notre château ) et de l'accès le plus difficile ; mais ce donjon n'avait pas de place déterminé. Il était tantôt touchant aux remparts ou tantôt complètement isolé ( dans le cas de notre château, d'après le plan, il semble se trouver proche de bâtiments installés le long des *courtines* protégeant l'espace de la *haute-cour* ).

L'accès le moins vulnérable des éléments d'un château est certainement le donjon surtout lorsque celui-ci devient circulaire ( initialement le donjon des châteaux était carré mais la forme ronde s'impose progressivement ; cube rond ou de forme octogonal qui s'érige à partir de 1154, car cela réduit les angles morts ; ceci est une preuve supplémentaire pour la datation de la construction de notre château ; en 1908, Mr de La Vallette signale lors de sa visite au château : « il restait encore quelques débris du donjon octogonal surmonté d'une coupole avec ouverture circulaire au milieu. Nous avons retrouvé dans les décombres environnants, plusieurs énormes boulets de pierres . . » ).

Néanmoins, il cède la place à un ouvrage se prêtant encore moins à l'habitation mais en revanche mieux conditionné pour la défense.

L'une des tours vers 1900 →

Le donjon servait d'asile à la garnison lorsque la première enceinte était forcée. L'entrée en était escarpée et ne pouvait être emportée que par une escalade périlleuse. Le passage des escaliers conduisant aux salles intérieures était barricadé par des grilles ( *herse* ) ou des portes, défendu par des *machicoulis* ou des meurtrières, interrompu quelques fois par des lacunes dans les marches, lacunes que l'on ne pouvait franchir





que sur une espèce de pont mobile ou « *eschelle* ». p. 875

Des boules de pierre d'un diamètre considérable, placées en réserve dans les paliers supérieurs, pouvaient être roulées dans les escaliers de manière à obstruer le passage et à renverser l'ennemi ( en 1864, lors de la visite du congrès archéologique de France, il avait été remarqué : « *il reste encore quelques traces de l'escalier conduisant au sommet de la tour – du donjon certainement – et cet escalier est beaucoup plus grand que ceux qu'on trouve ordinairement dans les forteresses* ». Puis encore : « *on remarque dans l'intérieur de la maçonnerie un conduit carré de 20 cm dont la destination n'a pu être déterminée* » et encore : « *un boulet de pierre de 42 cm de diamètre, placé près du donjon, qui étonne par ses dimensions et présente une analogie avec les boulets anglais* » - les Plantagenêt, à l'origine de la construction du château étaient des rois anglais et qui ramenèrent avec eux des innovations en matériaux de défense, justement ! ).

← le donjon du château de Mervent : 1870

Enfin, sur la plate-forme de la tour la plus élevée ( cela pouvait être aussi une tour secondaire placée à un angle saillant dominant un point stratégique ), que l'on appelait « *guette* », il y avait une cloche que l'on sonnait en cas d'alerte. Souvent la

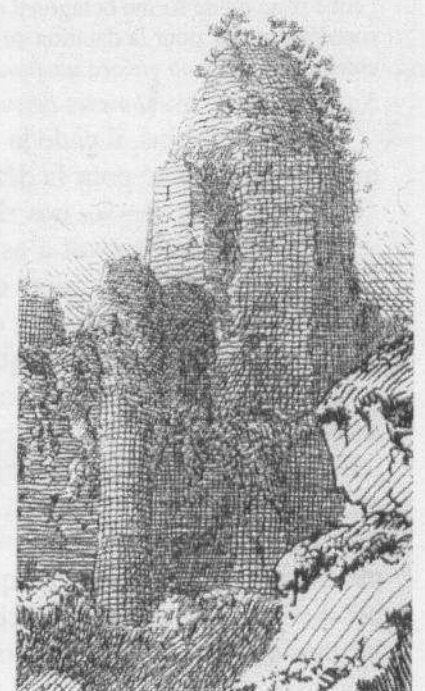
cloche était remplacée par un cornet ( porte-voix ) ou un *oliphant* qui annonçait la présence de l'ennemi ( la moyenne de la garde se situe entre 2 jours et 2 nuits par roulement de garde ). Le donjon du château de Mervent a toujours été signalé comme étant « *octogonal* » ( avant qu'il ne soit presque totalement arasé et recouvert d'un parterre bombé - juste après 1972 - on pouvait encore constaté la présence de ses huit murs - de longueur inégal et d'une épaisseur atteignant 3,50 m. - qui lui donnaient justement sa forme octogonale ).

Imaginons-le dans toute sa splendeur ( sachant que la Tour Mélusine de Vouvant fait 45 m. et le donjon de Couldray-Salbart pas moins de 40 m. ). Il devait avoir fière allure juché sur son à-pic rocheux ( de 60 m ). Le guet devait être aisé là-haut, au sommet de cette tour, qui s'élevait à presque plus de 100 mètres de hauteur, dominant les coteaux et les vallées « *des rochers à perte de vue, des grottes mystérieuses, des massifs de bois, des tapis de verdure et des cascades délicieuses* » ( comme le dit, si bien Mr de La Fontenelle ; d'ailleurs, des hauteurs où se trouvait le *moulin à vent de Pruneau*, - où ont été effectués les fouilles cet été - par temps clair, on aperçoit, au loin, la Châtaigneraie ).

Le peu de vestiges qui en restait alors, en 1834, ne permet pas d'affirmer la présence de cachot comme l'évoque Mr de La Fontenelle, « *redoutable cachot du fond d'une tour, réduit ténébreux où l'on ne pouvait entrer et sortir que par le haut, et sans doute par des moyens mécaniques, fait éprouver un serrement de cœur* ». Occasionnellement, le donjon ou les tours pouvaient servir de cachot mais ce n'était pas leur fonction première. Certes, tout château en comportait appelés « *culs de basse fosse* » mais il s'agissait surtout en fait – et en général – d'entrepôts à vivre, à munitions, dont l'accès se faisait par la voûte, avec une ouverture qui se fermait au moyen d'une trappe de bois ou d'une grille dans le sol de l'étage supérieur ; on pouvait donc y descendre par une échelle ou une corde. Ces caves voûtées se situaient dans le soubassement du donjon ( ou aussi dans les tours ). Au-dessus, il y avait plusieurs salles superposées, voûtées en coupole, et habitables en cas de repli d'urgence. Mais c'est aussi dans le donjon qu'on enfermait le trésor et les papiers terriers.

Le donjon : 1872 →

D'ailleurs, à propos de cachot, à cette époque, on soignait correctement les prisonniers de marque, pour la rançon qu'on espérait obtenir. Mais, d'autres cherchaient à se soustraire à l'incarcération, comme ce seigneur voisin de Mervent, le sire de Parthenay. Le 28 mars 1121, « *sa ville tombe entre les mains de son suzerain, le comte de Poitou, Guillaume le Troubadour ( père d'Aliénor d'Aquitaine ). Le sire de Parthenay, Guillaume III, vient de perdre Simon, son père. Selon le droit poitevin, la coutume exige, à l'occasion de la succession, à payer le revenu d'une année des biens détenus par l'héritier et à le reverser à son suzerain* ». C'était le « *droit de rachat* » ( devenu dans notre législation moderne « *déclaration et droit de succession* » ). Certains seigneurs ne peuvent payer ces droits ( ou s'y refusent ), ils peuvent être passibles d'incarcération. Pour éviter « *les*





geôles du comte-duc d'Aquitaine, Guillaume de Parthenay trouve asile chez le seigneur de Bressuire, Jean de Beaumont, tandis que sa mère, Empéria, trouve asile au château de Vouvant tenu, à ce moment-là, par Geoffroy de Rancon » ( dont la fille, Bourgogne, épousa Hugues VIII, père de Geoffroy I<sup>er</sup> de Lusignan, lequel épousera Eustache Chabot dame de Mervent ; la politique des Lusignan consistait à accroître le patrimoine, par mariage à chaque génération ).

← le château : gravure par Montbail vers 1840

Ne quittons pas le sujet sans parler des fameuses « oubliettes », qui intriguent tant et qui n'étaient tout simplement que des fossés d'aisance qui s'ouvraient sur le vide des remparts ou au-dessus des « douves » ( dans le cas de Mervent, il

s'agissait de fossés sans eau – je le pense – faute de preuve du contraire ). Et parlons aussi de souterrains : ceux qui ont été creusés, sous la plupart des anciens châteaux, servaient de magasins, de caves, plus rarement, d'asile en cas de prise de la forteresse ( en 1972, lorsque la municipalité alors en place, achète ce domaine, pour y construire le nouvel Hôtel de Ville, des fondations sont faites pour consolider l'ensemble dont la petite salle du bas et les étages, donnant vers le nord ; là, dans les fondations est apparu un immense souterrain, très large, ayant l'air très long et se dirigeant, il semblerait, vers la *Chalandrie* ; on y descendait par des marches imposantes ; il a été rebouché en partie et une porte a été posée pour en interdire l'accès ).

Voyons aussi : le *chemin de la passe-du-château*, fréquemment cité, mentionné sur le plan de 1844 ( son nom est oublié aujourd'hui ) et dont subsiste une partie praticable ; il prenait à mi-chemin, de la route de la *Vallée* au bourg, dans le fort virage, face au *cimetière mérovingien*, se prolongeait à flanc de coteau le long des terres du *Pissotteau* puis jusqu'à la base des murailles qu'il longeait encore jusqu'à une poterne ( c'était souvent, hélas, l'une de ces petites poternes qu'un trait ouvrait lors d'un siège du château, le livrant ainsi à l'ennemi ). Ce chemin, qui grimpe en direction du *Pissottais*, a été remarqué et dessiné par Mr O. de Rochebrune qui n'a pas fait l'impasse sur ce détail.

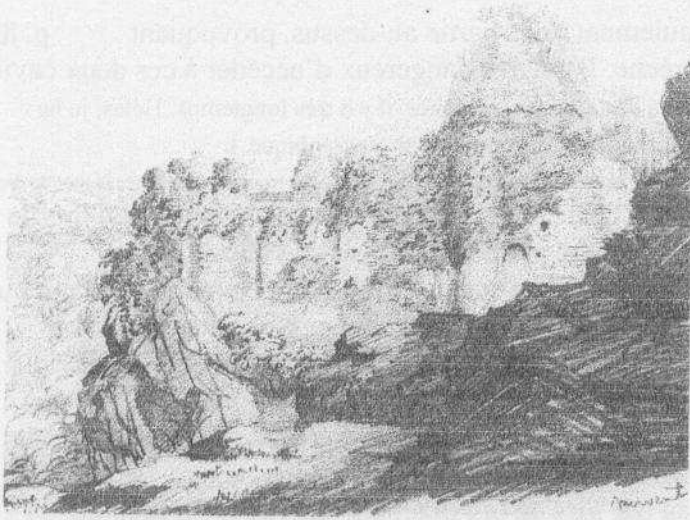
La tour proche de la chapelle et le chemin de la *Passe du château* : 1872 →

Un autre chemin arrivait aussi encore jusqu'à une poterne ( voir ci-dessus, il se situe à mi-hauteur de la photographie ) : le *chemin muletier*, qui descend au *Portail*, est là depuis l'origine du *moulin du château*, ainsi qu'il est cité ( il fallait bien aller récupérer la farine quasiment quotidiennement ) ; ce chemin, taillé dans le roc, a servi aussi pour transporter les pierres extraites en-dessous du château et qui ont servies à sa construction ( voir bull. n° 5 p. 23 ). On peut affirmer qu'une bonne partie des pierres de la construction vient d'ici car les tailles en sont encore visibles. Deux énormes cavités se trouvent aussi à la base de la muraille ( chacune de plus de 3 m. sur plus de 2 et à hauteur d'homme, et qui correspondent entre elles ). Leur aspect intrigue : on pourrait penser à des cachots mais elles résultent plutôt, il semblerait, d'un

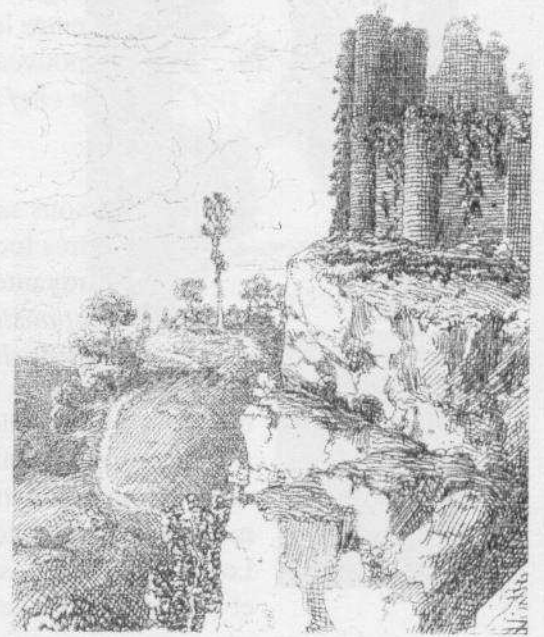
travail de sape. La sape ou la mine déjà très redoutée au XIII<sup>e</sup> voit son efficacité décuplée par les effets dévastateurs de la poudre.

← le château vers 1920 : l'à-pic vertigineux et, à flancs de coteau, le *chemin muletier*

C'était une technique très utilisée lors d'une attaque ou au cours d'un siège : on creusait une ébauche de galerie sous le mur en étayant pour y aménager une « *chambre de mine* » dans laquelle on entassait des fagots et de la poudre. On y mettait le feu, ce qui provoquait



Mervent, Montbail, vers 1840





l'écroulement de la partie au-dessus, provoquant une brèche. Il est très dangereux d'accéder à ces deux cavités ( pour ma part, j'ai pu les visiter, il y a très longtemps. Hélas, je ne m'étais pas muni d'un appareil photographique ).

← **château vers 1920** : les deux cavités se trouvent juste après la tour de droite

Le château est en place. Sa gestion était une lourde tâche, tant au plan de la garnison que de son approvisionnement et sans oublier le personnel militaire ou civil. Dans les décennies à venir, notre château va subir plusieurs sièges et attaques. Est-il vraiment fonctionnel ? Nous le verrons plus loin.

Une remarque s'impose : c'est le nombre important de reproductions faites, depuis fort longtemps, de notre château par Mrs de la Fontenelle en 1834, Emilien de Montbail en 1840, Octave de Rochebrune ( dont trois eaux-

fortes remarquables réalisées de 1870 à 1882 ) plus une vingtaine de cartes postales toutes aussi précieuses.

Revenons un peu en arrière. Reprenons cette époque troublée, avec l'accession des Plantagenêt, et nos seigneurs Chabot.



La vie d'Aliénor va couvrir presque un siècle ( née vers 1120-22 peut-être à Nioul/l'Autize où sa mère meurt alors que la jeune enfant n'a que six ou huit ans ; Aliénor est décédée 1204 âgée de 84 ans ). Son remariage avec Henri II, roi anglais, ne fait pas l'unanimité. C'est une cause de mésentente permanente entre les sujets de la duchesse, comme les Lusignan, qui n'apprécient pas le nouveau venu. Henri II, en épousant Aliénor, devient leur suzerain ducal, du « *chef de sa femme* », et veut s'imposer comme tel.

← **Aliénor d'Aquitaine (jeune)**

Mais, le roi français, ex-époux d'Aliénor, voudrait aussi conserver sous sa coupe la noblesse poitevine restée fidèle à leur duchesse. Henri II très lucide sent encore un vif attachement des barons ( seigneurs ) pour la royauté et ne cache pas son aversion pour certains : « *Il haïoit ( sic ) la noble et ancienne lignée des Chabots, parce qu'ils étoient des principaux barons et des plus hardis du pays de Poitou et étoient toujours bons françois* » ( Sebrand II, dont il semble être question, est dit « baron » ; pour avoir ce titre il faut avoir une baronnie qui est composée d'au moins trois châellenies ). Henri II, malgré son avantageuse alliance et l'importance de ses possessions, craint de voir ces barons, avides de plus de pouvoir, d'offices, de places, afficher ouvertement leur soutien au jeune roi Louis VII, qui est toujours sans héritier mâle. Aliénor, quelques mois après leur union, lui donne un fils, puis deux, puis trois, . . . La succession est assurée. Henri ambitionne de les voir un jour à la tête de son royaume et même de celui de France, pourquoi pas !

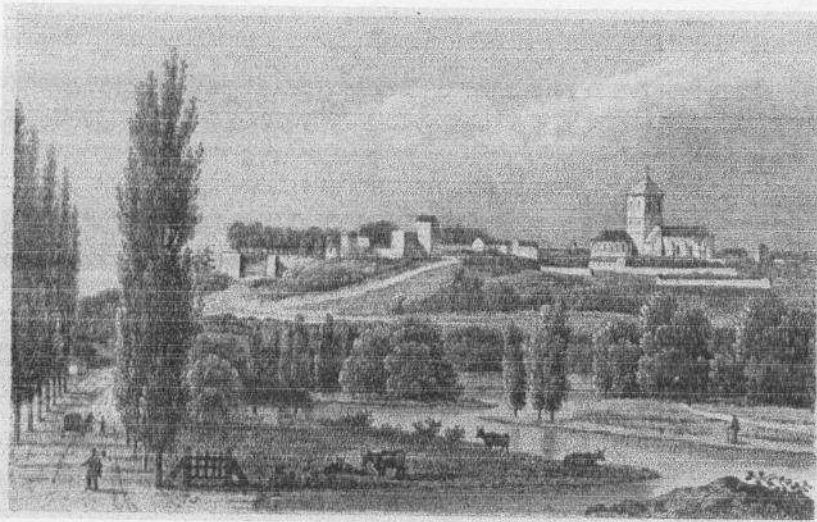
Aliénor, très visionnaire et fine diplomate, entretient des liens et visite en permanence ses sujets : son entourage se compose en effet des alliés traditionnels de feu son père. De nombreux seigneurs poitevins la côtoient, aussi, régulièrement, ainsi : Briand Chabot, Eble de Mauléon ( Fontenay ) qui est nommé sénéchal de Poitou en 1154. Ce sont aussi de petits seigneurs, rapidement pourvus d'offices, qui constituent le noyau dur de la cour de la duchesse, parmi eux : Jean de Forges, prévôt de Mervent ( puis plus tard d'Oléron, et descendant de Airaud de Forges qui a été aussi prévôt de Mervent ). Elle passe quelques Noël parmi eux et surtout convoquent régulièrement ses barons, ainsi fut fait pour :

#### Thibaud II Chabot

Qui devient « *chef de maison* » à la mort de Sebrand, son père, ( 2 juin 1152 ). En 1137, il figurait déjà, avec son père, le vieux Sebrand, à la cour d'Aliénor. Dans les mêmes temps, il épouse Aénor de Châteauumur, bien plus âgée que lui et qui décède peu de temps après sans lui laisser d'enfant. Il se remarie ( vers 1138-40 ) avec Marguerite Loubet. Thibaut ( né 1105 ) renouvelle en 1170 lors de l'assemblée des barons à Limoges, ses prétentions sur Maillezais, comme l'avaient fait ses aïeux ( dont il se dit « *l'avoué* », c'est-à-dire le protecteur et défenseur, mais non sans avantages appréciables. A ce titre il dispose d'une « chapellenie » ( dans l'église ou au château ) qui lui assure les revenus de plusieurs terres et il se fait donner ( par







exemple ) un cheval ou cent sous quand il fait hommage à l'abbé. Il exerce sans réserve ses prérogatives dans sa châtellenie. Il va même au-delà de ses droits, réclamant à des établissements ecclésiastiques des impositions ou des services dont ils ont été exemptés par les comtes précédents. Ses prétentions n'épargnent pas l'abbaye de Maillezais, ni celle de la Scye-en-Gâtine ).

← château de **Lusignan**

En 1173, les barons sont à nouveau convoqués par le duc d'Aquitaine et son épouse Aliénor, et le chroniqueur dit « *Le Laboureur* » écrit au sujet du seigneur de Mervent :

« *Dans la diplomatie, Thibaud Chabot,*

*estoit si considérable qu'il fut l'un des arbitres de la paix et des juges de l'infraction entre le roy de France et le prince Anglais ( sic ) . . ».*

Thibaud II Chabot, a eu de Marguerite quatre enfants : Thibaud ( dit Thibaud III, qui ne sera pas seigneur de Mervent ; il sera l'un des seigneurs préférés de Richard-Cœur-de-Lion et dont il commandera les troupes en 1175, puis en 1180, il est fait son sénéchal du Poitou, recevant des mains de Richard le château de Hérisson en Gâtine - D.Sèvres - qu'il conservera peu de temps ) et trois filles : Agnès qui épouse le seigneur de la Garnache, Alix qui épouse le seigneur de Mauléon et *Eustachie* ( née 1160 – selon la tradition à Vouvant – Hist. De St-Louis par L.F.marquis de Villeneuve ), qui épousera Geoffroy Iè de Lusignan.

Le mariage a, naturellement, déjà été arrangé depuis le plus jeune âge des jeunes gens ( comme c'était la coutume parmi les riches seigneurs, en tous cas ). C'est une alliance profitable pour cette famille Lusignan, qui n'est pas une lignée inconnue dans la région ! Celle-ci, n'a cessé, d'ailleurs, d'augmenter ses possessions en contractant de riches mariages, souvent renouvelés dans les mêmes familles, à la génération suivante, créant hélas ainsi souvent des liens de consanguinité.

Les familles se connaissent très bien ; des liens les unissent déjà depuis longtemps : Guillaume Chabot I avait épousé Mahaut de Lusignan, fille de Hugues III de Lusignan dit « *le Blanc* » ( né v. 948, mort en 1012 ) dont il eut des enfants et petits enfants qui seront également du « *sang des Lusignan* ». Leur petit-fils, Thibaud I Chabot, épousera Alix, « *Dame de Volvent* » ( qui, elle, y possède déjà des biens et les lui apporte en mariage ; c'est pour cela que Thibaud II le père d'*Eustachie*, est lui aussi nommé « *Sire de Vouvant* », dans plusieurs généalogies sérieuses de cette famille Chabot ). Ce couple a indubitablement des droits sur la seigneurie de Vouvant ( mais lesquels exactement ? La juridiction de la baronnie du Petit-Château de Vouvant est si confuse et si mêlée avec le siège de la baronnie qu'il est impossible d'en donner les bornes exactes ).

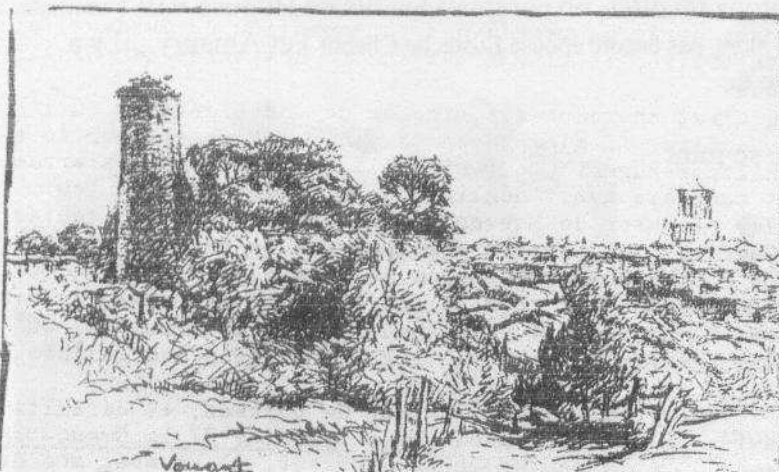
Le promis d'*Eustachie* Chabot, Geoffroy Iè de Lusignan ( né 1150 ), est le fils de Hugues VIII dit « *le Brun* » ( ° 1121 + en 1173 ), le puissant seigneur du château de Lusignan. Mais aussi étrange que cela puisse paraître, Geoffroy a aussi des droits sur cette seigneurie de Vouvant, du « *chef de sa mère* » *Bourgogne de Rancon* dite « *Dame de Vouvant* » ( Bourgogne ou Bourgondie ° v. 1120 + ap. 18 avril 1169 ; plusieurs possessions portent le nom « *fief Rancon* » à Fontenay notamment ; Bourgogne avait reçu, aussi, du douaire de sa mère, Fossilia + 1154, la cité de Moncontour ; cette cité entrera, plus tard, dans le giron des Lusignan en la personne de Geoffroy II dit la *Grand'Dent*, le petit-fils de Bourgogne ).

Bourgogne de Rancon est la fille de Geoffroy de Rancon ( + en 1151 ), seigneur de Taillebourg, mais possesseur pourtant de Vouvant en 1121 ( comme on l'a vu plus haut ).

Mais quel était donc, alors, la position de Geoffroy de Rancon, seigneur de Taillebourg et grand-père maternel de Geoffroy I de Lusignan ?

← la cité de **Vouvant** et sa tour

Faisait-il office de *viguier* de Vouvant ou bien était-il le capitaine de la garnison du château ? ( une viguerie, tribunal ou prévôté, est une subdivision du baillage chargée de traiter les affaires civiles et criminelles, de faire régner l'ordre, d'assurer la police des métiers, des foires et marchés, etc. . . et de percevoir les revenus domaniaux notamment forestiers. De plus, le *viguier* tient l'administration juridique, fiscale, sur les propriétés





des domaines fiscaux du comte et dont il avait la jouissance et surtout il est chargé de recevoir les « hommages féodaux » ; même s'il est seigneur, il est aussi un fonctionnaire amovible et ne portant son titre que pendant la durée de sa fonction ; c'est l'équivalent d'un préfet de nos jours. Les charges, alors, pouvant s'acheter, changeaient souvent de mains ).

Les Chabots étaient seigneurs également du « *Petit-Château* » de Vouvant, juché en face de l'autre côté de la rivière ( dont il ne reste rien ; et ils le seront encore longtemps ). Mais, il faut faire la distinction entre le « *Petit-Château* » et la nouvelle cité qui possède un récent château ( appelé encore en 1526 « *chasteauneuf* » de Vouvant, - arch. Vienne, fos 5 et 6, papier terrier des baronnies de Vouvent et Mervent – et dont subsistent, par contre, de nombreux et beaux vestiges encore aujourd'hui ).

Est-ce de ce dernier dont est alors en charge Geoffroy de Rancon, grand-père paternel de Geoffroy I de Lusignan. Tout cela est très complexe, embrouillé, car beaucoup d'éléments nous échappent faute de documents contemporains et probants. Il faut aussi savoir qu'on ne segmente pas toujours

les grands fiefs pour attribuer un fief à chaque héritier ( le mode de transmission d'une seigneurie est à peu près sensiblement la même dans tout le Poitou. La succession se fait selon le *droit de viage* : à la mort d'un seigneur, son frère le plus âgé lui succède par défaut la succession passe alors au premier fils de l'aîné et le processus continue sauf décès – sauf aussi s'il renonce à ce titre, par exemple, pour un autre, dont ceux pouvant provenir, entre autre, de la dot de sa femme ; ainsi Geoffroy Iè de Lusignan, Guy et Amaury, ne seront jamais seigneur de Lusignan mais porteront d'autres titres -. Ces modalités permettaient de confier le gouvernement de la seigneurie à une personne toujours expérimentée. En termes de biens, le fils aîné a droit aux deux tiers de l'héritage, le dernier tiers étant partagé entre les autres enfants ). Par contre, on pouvait être co-seigneur d'une châtelainie et le cas était encore assez fréquent.

D'autres liens encore unissent ces deux familles : Chabot et Lusignan.

C'est leur participation, « *entre gens du pays de Poitou* », à plusieurs croisades, ainsi : Sebrand, le grand-père d'Eustachie a fait la croisade avec le grand-père de Geoffroy ( Hugues VII, lequel avait épousé Sarrasine dont on disait qu'elle était « *une fille venue d'Orient* » ) ; Thibaud II, le fils de Sebrand, participe aussi à la même croisade ( sans arrêt des troupes fraîches de croisés arrivaient au fur et à mesure des appels faits pour aller reconquérir Jérusalem ) ainsi que Hugues VIII de Lusignan ( il a quitté le Poitou en 1163, pour la Terre Sainte, où il est fait prisonnier lors d'une attaque pendant la bataille de Harim, le 11 août 1164, relâché, il participe à la bataille de Harenc le 13 août 1165, où il fut fait à nouveau prisonnier ; on a même dit qu'il y était décédé, en fait il est de retour en 1171 ). Pendant son absence, ses fils : Hugues le Brun ( ou Hugues IX qui décèdera jeune, en 1169, sans succéder à son père à la tête des biens des Lusignan ), Robert, Amaury, Geoffroy et Guy ( 4 sur 8 fils ) participent à l'insurrection des barons d'Aquitaine contre Henri II, roi d'Angleterre.

Au cours de ces affrontements d'avril 1168, Guy de Lusignan tue le sénéchal d'Aquitaine, du roi anglais Henri II, devenu duc d'Aquitaine depuis son mariage avec Aliénor. Pour échapper aux représailles Guy part rapidement rejoindre son père en Orient ( voir bull. n° 7 ). Tandis que Geoffroy et ses frères demeurent en Poitou et s'occupent, pour leur père, du château et des possessions des Lusignan.

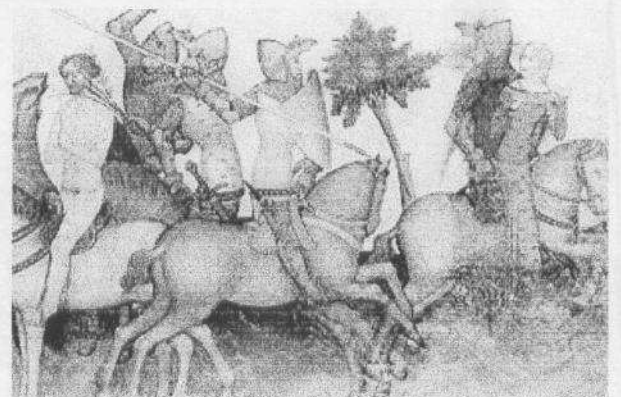
← blason des **Chabot** et des **Lusignan**

La mésintelligence qui existait, depuis longtemps, entre Henri, roi d'Angleterre, sa femme Aliénor et leur fils Richard, va amener encore une autre rupture entre les divers barons d'Aquitaine ; Aliénor est enlevée et enfermée ( 1173 ) et, cet événement, fut en Poitou, le signal d'un soulèvement en faveur de la fille de leur ancien duc d'Aquitaine. Parmi les barons révoltés, on comptait les fils de Hugues VIII ( toujours absent ) : Geoffroy ( qui n'avait, alors, pas encore épousé Eustache Chabot ) et Amaury ; il y a aussi Guillaume Larchevesque de Parthenay, Raoul de Mauléon, . . . ;

c'était donc une conspiration générale à laquelle se joint le roi de France.

Un enlèvement →

Le roi anglais y répond en se jetant sur le Poitou à la tête de 20.000 soldats aguerris ( les grands feudataires entretenaient des bandes soldées, composées de gens à pied et à cheval, connues sous le noms de *cotereaux*, bandits d'une cruauté implacable, soldats de fortune ) ainsi que les décrit un chroniqueur : « *Tels gens comme cotereaux, brigans, pillars, robeurs, larrons, c'est tout un, et sont gens*







*infâmes et dissoluz et excommuniez.*

p. 880

*Ils ardoient les monastères et les églises où le peuple se retraioit . . . ».* Il envahit le Poitou et le dévasta ; Mais après plusieurs affrontements, Henri II et son fils Richard, signe une trêve le 3 septembre 1174 qui laissera l'espérance d'un peu de paix pour quelques temps.

#### Les Lusignan, seigneur de Mervent

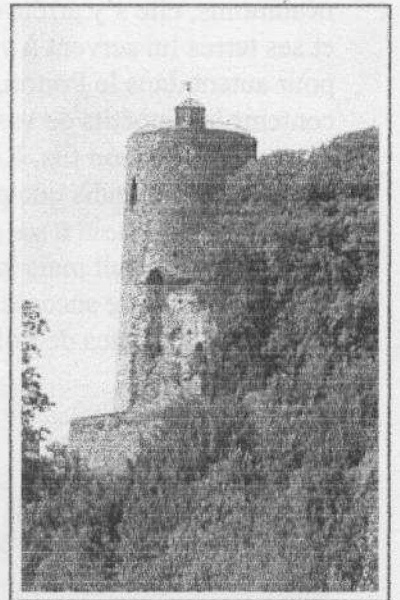
C'est pendant cette période, que Geoffroy I de Lusignan va enfin épouser, sa promise ( il a 5 ans de plus qu'elle ), *Eustachie*, la fille de Thibaud II Chabot.

Ce qui est certain, c'est qu'à partir de cette union, les châtelainies de **Mervent**, de Vouvant, seront considérées comme des cités jumelles, qui appartiendront au seigneur Geoffroy de Lusignan, à son épouse *Eustachie* et à leurs enfants à venir ( *Eustachie* ou Eustache, prénom féminin ou masculin très en vogue à l'époque des croisades – un des autels de l'église de Mervent portait encore, au 17<sup>ème</sup> ; le nom de « autel Saint Eustache » ; fut-il dédié à ce saint à la demande des Chabot ou plus tard à celle de Geoffroy de Lusignan ? – en tous cas, au-dessus du porche de l'église se trouve toujours, très érodé, le *blason des Lusignan*, preuve indubitable de leur participation à l'embellissement de notre église ). Néanmoins, certains aveux, concernant ces familles Chabot-Lusignan, continueront de se faire soit à **Mervent**, soit au « *Petit-Château* » de Vouvant, tandis que d'autres se feront à l'autre, le « *Chasteauneuf* », situé au centre du bourg ( et qui sera doté, plus tard, d'un baillage et d'une sénéchaussée ).

Il n'est pas certain que le vieux Thibaud II Chabot ait eu le temps, avant de quitter cette terre, d'assister aux épousailles de sa fille, *Eustachie* avec Geoffroy de Lusignan ( mariage qui a eu lieu vers 1180, alors que d'autres sources le situe en 1185 ) ; il décède avant le 17 des calendes de septembre 1180 ( presque octogénaire ). *Eustachie* entra-t-elle en jouissance de son héritage sitôt après le décès de son père ? Pas certain ! Mais, la seigneurie, apportée en dot par Eustache, passera dans la mouvance d'une des plus anciennes et des plus illustres lignées poitevines : les Lusignan.

Peu de temps après son mariage, Geoffroy ( ° 1150 + 1224 ) va aussi s'absenter longuement laissant en Poitou sa jeune épouse et qui lui a donné deux fils : Hugues et Aymar ( qui hélas décèdent en bas âge ).

En effet, en Terre Sainte, les croisades se succèdent et, de plus, là-bas, les barons croisés se taillent des fiefs colossaux rapportant d'Orient toutes sortes de richesses ( épices, étoffes, métaux et autres denrées ). Son frère Guy, par un fait du destin, après avoir épousé Sybille, se trouve être couronné roi de Jérusalem ( 15 septembre 1186 – voir bull. ° 7 ), bien que ce soit un incompetent. Plusieurs fois en mauvaise posture face à Saladin, il fait appel à ses frères. C'est d'abord Amaury qui part pour un voyage de plusieurs mois ( le voyage se faisait en général de l'automne au printemps et il fallait pas moins de 3 à 4 mois pour atteindre Constantinople – aujourd'hui Istanbul - et presque autant pour arriver à Jérusalem, dans le meilleur des cas ). Mais au printemps 1187, des barons francs se livrent à une razzia, indigne de croisés, sur une caravane de marchands. Saladin en appelle au roi Guy de Lusignan qui fait la sourde oreille. Le conflit est inévitable et, en mai, Saladin, « *ivre de vengeance* », enlève la ville franque de Tibériade. Guy réunit ses troupes pour reprendre la ville et le 3 juillet 1187, a lieu la bataille de Hattin, véritable massacre, qui par son horreur laissa dans les mémoires des survivants et, des captifs Croisés, un souvenir impérissable auquel s'ajouta la honte de cette cuisante défaite. Guy y est fait prisonnier. Il est relâché deux mois plus tard.



#### **Vouvant, « Chasteauneuf » et sa « Tour Mélusine » →**

Geoffroy Ier de Lusignan, était présent à la bataille de St-Jean d'Acre, où il se distingua par sa bravoure. Son frère, le roi de Jérusalem, le fit alors comte de Jaffa et d'Ascalon ( en Terre Sainte, de 1188 à 1197, date où il rentre en Poitou ).

Richard Cœur de Lion, roi anglais et duc d'Aquitaine, a admiré la vaillance de Lusignan, à ses côtés, en Terre Sainte ; l'un de ses chroniqueurs, nommé *Ambroise*, n'hésita pas à comparer Geoffroy de Lusignan à « *Roland et Olivier* », les preux compagnons de Charlemagne dans la « *chanson de Roland* » : « *Mais nel porent pas accomplir, que cil de Linzeignan Jefreis, qui de proesce iert tozjorz freis. Vint à la barre ( barrière, muraille ) ou il esteint, que sor nos genz jap riz aveint, sis reusa à force ariere, E mist plus de dis en biere. D'une hache que il teneit : A tanz cops tanz en reteneit, Que puis Rolland e Olivier, Ne fut tel los de chevalier* » ( traduction : « mais il ne purent pas en accomplir autant que celui de Lusignan, Geoffroy, qui

toujours prompt à la prouesse vint à la barrière où ils ( les Musulmans ) étaient, qu'ils avaient pris sur nos gens, et les repoussa par la force en arrière et en mit plus de dix en bière, avec la hache qu'il tenait, il en touchait tant à chaque coup, que depuis *Rolland et Olivier*, il ne se trouva un tel chevalier ». Il renonça à ces comtés en Orient ( lorsque son frère Guy mourut 1194 et aussi au trône de Chypre que lui offrit son frère Amaury ). Geoffroy revint sur ses terres du Poitou où son épouse ne tarda pas à lui donner un autre fils appelé aussi : *Geoffroy*. Il serait né vers 1198. Cet héritier unique recevra, plus tard, toutes les possessions apportées en dot par *Eustache Chabot* : **Mervent**, Vouvant, Moncontour. . .

← Dame noble du Moyen-âge

Mais, deux plus tard, *Eustachie* « *dame de Vol-Vent* », par sa mère et « *dame de Mère-Vent* », par son père, décède relativement jeune en 1200 ( 45 ans ). *Eustache Chabot* incarnera la fée *Mélusine* des romans de Jean d'Arras et

de Couldrette.

Veuf, Geoffroy Ier de Lusignan, se remarie vers 1202, avec Humberge de Limoges qui lui donna un autre fils Guillaume ( appelé plus tard, Guillaume dit *de Valence* ). Ces faits sont relativement bien connus, pour une époque pourtant peu prolifique.

Mélusine →

Geoffroy I n'aura plus rien à faire à Lusignan, domaine qu'avait reçu en récompense l'un de ses ancêtres et que gère maintenant son cadet ( l'un des huit fils de Hugues Le Brun, de Lusignan et de Bourgogne de Rancon ).

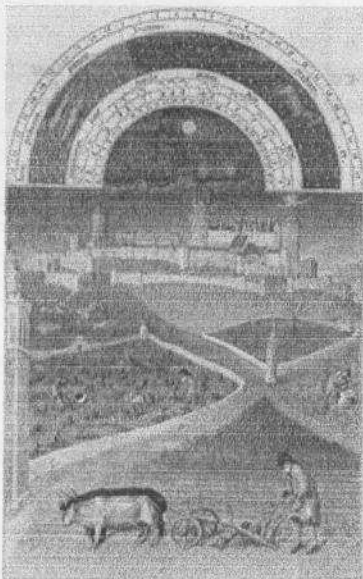
Mais revenons un peu en arrière : après la mort de Henri II, son époux anglais, Aliénor de retour en Aquitaine, reçoit des mains de son fils Richard, le 12 mai 1191, la jouissance viagère de l'imposant douaire que « *feu son époux avait promis de lui remettre* ». Ce douaire se compose d'une multitude de domaines dont entre autre : les « *terres et châteaux de Mervent* » ( sic ), de Jaunay et d'Oléron ( la redistribution des ressources issues de son douaire reste encore, aujourd'hui, à véritablement étudier ). A cause de ce *douaire*, elle continue de porter son titre de duchesse d'Aquitaine, se déplaçant peu certes ( elle a environ 71 ans ) sur les places fortes qu'elle détient. Mais néanmoins, elle s'y arrête de temps à autre, éventuellement elle y tient une « *cour de Noël* ». Ses revenus et ses terres lui servent à vivre ainsi qu'il sied à une « *domina* » de très haut rang. L'anarchie n'a pas cessé pour autant dans le Poitou, les sénéchaux envoyés par la cour d'Angleterre se montrant impuissants à contenir les appétits de vassaux avides, toujours prêts à exploiter une faiblesse du maître.

Bientôt, son fils, Richard-Cœur-de-Lion, est fait prisonnier en Palestine ( en 1192 et ne rentrera qu'en décembre 1193 ) tandis que pendant son absence son frère, Jean-sans-Terre ( justement, parce qu'il avait été exclu du partage fait par Henri II son père ) tente de faire main basse sur le royaume de son frère. En 1194, elle se retire à Fontevrault mais la mort de Richard ( + 6 avril 1199 des suites d'une blessure ), sans héritier légitime, ouvre une crise de succession au sein de la famille Plantagenêt. La vieille duchesse-reine, Aliénor, héritière des comtes de Poitiers et ducs d'Aquitaine, prend alors en mains les destinées de son patrimoine.

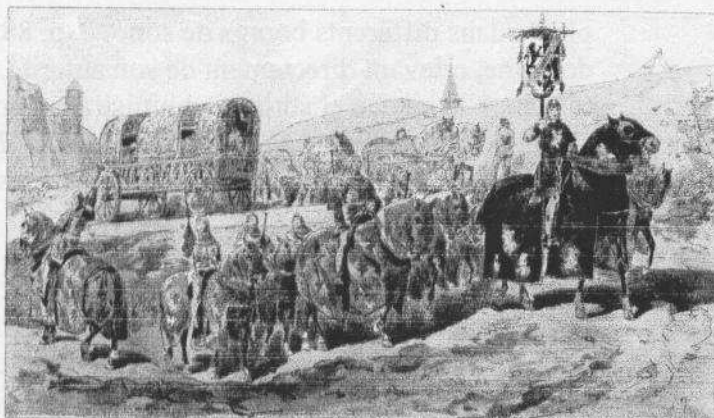
Pour faire accepter à ses vassaux l'autorité de son fils, Jean sans Terre, alors que de nombreux seigneurs sont partisans de Arthur de Bretagne, elle multiplie les initiatives et les largesses ( c'est ainsi qu'elle donne, entre autre, à Guillaume Maingot la seigneurie de Surgères et un tiers des revenus des complants du Grand Fief d'Aunis, vaste océan de vignes au nord de la Rochelle ). Inlassablement, Aliénor renoue, alors, le lien féodal avec presque tous les seigneurs importants ou modestes du Poitou ( entre autre ) et, elle entre plusieurs fois en contact avec les Lusignan, fort peu présent d'habitude à sa cour.

← **Château de Lusignan** au fond ; c'est le printemps, on y voit un paysan qui laboure, d'autres taillent les vignes dans un enclos, d'autres sèment et un berger avec son chien surveille son troupeau.

Aliénor entreprend une longue chevauchée en Aquitaine et plus particulièrement dans le Poitou où elle octroie ou confirme des offices, des places, des adouvements, quelques privilèges, etc. . . en échange d'un soutien financier et militaire de première importance. Lors de l'investiture de Jean, son fils préféré ( il fut couronné le 27 mai 1199 ), celui-ci avait redonné à sa mère tous ses domaines poitevins : « *Sachez que nous avons concédé . . . à notre très chère et vénérable dame et mère Aliénor, par la grâce de*







Dieu, reine d'Angleterre, qu'elle ait p. 882  
( sic ) et tienne jusqu'à sa mort ou pendant le  
temps qu'il lui plaira, tout le Poitou. Et, nous  
voulons qu'elle soit dame tant de nos terres  
susdites, que nous-mêmes et de toutes les terres  
et possessions qui sont nôtre » ( en fait, il associe  
sa mère avec lui ; d'après Marie Hivergneaux – 2002 –  
Université de Poitiers ).

Bientôt, va se produire un événement  
incroyable.

Jean-sans-Terre, en 1200, enlève  
Isabelle d'Angoulême, la promise de Hugues X

de Lusignan ( fils de Hugues IX, lequel était le frère aîné de Geoffroy ). Ce geste impardonnable ( qui est évidemment  
politique, inspiré par la crainte de voir encore grandir la puissance des Lusignan - voir bull. n° 7 ) se produit au château de  
Lusignan où Hugues la retenait selon l'usage jusqu'au mariage. Jean-sans-Terre gâche tout le travail  
diplomatique d'Aliénor, sa mère, et s'aliène définitivement les Lusignan qui se rangent aux côtés du roi  
de France ( au moins jusqu'en 1220, lorsque Isabelle devenue veuve du roi anglais, épouse son ancien promis Hugues X de  
Lusignan ). De plus, Jean-sans-Terre, fait égorger son neveu, le jeune Arthur ( fils unique de Geoffroy  
Plantagenêt, lequel était bâtard d'Henri II et l'aîné de tous ses fils et par-là même le demi-frère de Richard et de Jean ), dans  
sa prison de Rouen ( on a même dit qu'il l'égorgea de ses propres mains ). Après ce dernier acte, les quelques  
vassaux poitevins qui lui étaient restés fidèles, se détournèrent de lui. Et bien entendu toute la famille  
Lusignan dont Geoffroy I.

A cause de cette rupture, le seigneur de **Mervent** se voit-il enlevé provisoirement ses châteaux ?

En effet, il semble que, selon une charte de **1202** ( fortement intéressante ), concernant des dons fait à  
Maillezais, par le comte de Poitou ( Jean-sans-Terre, de 1199 à 1216 ), Geoffroy de Lusignan ne soit pas en  
possession de la châtellenie de **Mervent**. Voici son contenu : « . . . Nous voulons et ordonnons que vous  
mainteniez à notre cher et fidèle Théob Chabot, la **viguerie**, du château de **Mervent** que nous lui avons  
donnée en récompense de ses bons et loyaux services, étant donné qu'il nous a toujours conservé et tenu  
son **château en bon état** . . . » ( il s'agit de Thibaud III, le frère de *Eustachie* épouse de Geoffroy I<sup>er</sup> de Lusignan. - la  
*viguerie* était synonyme de *Châtellenie* ; le viguier ou châtelain tient l'administration juridique, fiscale, sur les propriétés des  
domaines fiscaux du comte : il en avait la jouissance avec des attributions de police, la présidence des assemblées de *viguerie*,  
et, surtout, il était chargé de recevoir les « hommages féodaux ». Même s'il est seigneur, il est aussi un fonctionnaire amovible  
et ne portant son titre que pendant la durée de sa fonction : c'est l'équivalent d'un préfet de nos jours - Il est important aussi de  
savoir que, déjà, à cette époque, l'office, lui-même, est presque partout acheté ( mais bientôt les revenus n'étant plus ce qu'ils  
étaient, tout naturellement les *vigueries* déclinent rapidement, au XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> ) ; au régime des *vigueries* succèdent les  
juridictions féodales : les seigneurs châtelains exercent tous les droits de justice dans leurs fiefs ( certains vont en abuser ).  
L'office de viguier est supplanté par la « *sergenterie* », tenu par un « *sergent* » à la demande du seigneur local ). **Quelque  
chose de très spécifique pendant cette période féodale : en effet, un châtelain, profitant de circonstances  
exceptionnelles, pouvait se faire attribuer la dite seigneurie d'un château, dont ses ancêtres n'étaient bien  
souvent que gardiens héréditaires, même si, localement, ils pouvaient apparaître comme les maîtres de la  
forteresse. Est-ce le cas pour « Théob Chabot » ?**

Le château de Mervent a-t-il été enlevé du douaire de *Eustachie* lors de la rupture, en 1200, entre  
Jean-sans-Terre et Geoffroy de Lusignan ? Quels arrangements sont faits, après cette date, entre Thibaud  
III et Geoffroy I de Lusignan ? ( ce qui est certain, c'est que Thibaud IV, le fils de Thibaud III, appelé « *seigneur  
d'Oulmes* », en 1231, n'a plus alors aucun titre sur Mervent ; porte-t-il alors son titre seulement jusqu'à sa mort ? ).

Bientôt, on ne parlera plus de la *viguerie de Mervent* mais de seigneurie ou baronnie et de  
châtellenie. Geoffroy I<sup>er</sup> de Lusignan porte pourtant le titre de « *seigneur de Mervent* », auquel s'ajoute  
celui de « *seigneur de Vouvant* », châtellenie qui lui vient également  
de son épouse Eustache Chabot, puis encore « *seigneur de  
Moncontour et Soubise* ». Mervent est totalement acquis à la famille  
Lusignan.

← armoiries sur la maison d'un viguier

On imagine mal, l'importance du « *baron de Mervent* » ( ou  
seigneur ). Au sein de sa baronnie, il régnait, sur le plan local, en  
souverain presque indépendant sur toute l'étendue de ses possessions.  
Des officiers appelés : baillis, prévôts, châtelains, viguiers ( placés ici  
par ordre de supériorité ; les sentences du châtelain étaient, en général, portées en  
appel devant le bailli ; de plus, celui-ci était le seul habilité pour publier le *ban* ),





placés dans différents bourgs de son p. 883  
domaine, relevant directement de son autorité,  
rendaient la justice et surtout administraient en  
son nom. Ses subordonnés pouvaient être baillis  
et châtelains à la fois, châtelains et prévôts aussi  
à la fois, . . .

← mise en place d'un siège

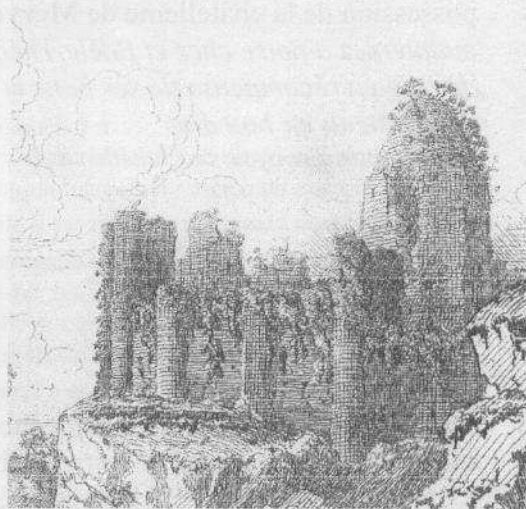
Ils avaient de nombreuses attributions :  
saisissaient et emprisonnaient les criminels,  
faisaient la police des chemins, veillant à ce que  
rien n'entravât la circulation. Ils levaient les  
amendes, vérifiaient les poids et mesures,

convoquaient les hommes soumis au service militaire. Mais, lorsque leurs comptes de gestion n'étaient pas fidèles, leur seigneur-suzerain faisait confisquer leurs biens meubles à son profit.

Pas facile de remédier à l'insuffisance des textes en tirant seulement parti des enseignements de l'archéologie, voire de la toponymie. Faute de preuves formelles, on est conduit à reconstituer par analogie ( rapprochement ) les étapes du développement urbain et celles des seigneurs en place. Ce qui n'est pas simple car la possession de toutes ces châtelainies est très complexe ( sachant que dans la normale, elles étaient héréditaires mais, sachant aussi, qu'elles pouvaient faire l'objet de rachat ou d'échange, et qu'en cas de dettes, elles pouvaient également être saisies ). Nous en verrons un exemple plus loin.

Les Lusignan et certains barons poitevins sont maintenant sous la bannière royale ; en 1212, Geoffroy I est même nommé « *chevalier du ban* » en Poitou. Beaucoup de choses changent : **Mervent** qui était une prévôté, depuis fort longtemps, va perdre ce statut. En effet, ce qui restait du domaine fiscal ( domaine originel ), si jalousement gardé par les derniers comtes ( du Poitou et ducs d'Aquitaine : Fier-à-Bras, Guillaume II, etc. . . ), va disparaître en grande partie dans les décennies à venir. Déjà, Richard-Cœur-de-Lion ( Plantagenêt ), morcela ce domaine, qu'il tenait « *du chef de sa mère Aliénor* », pour partir en croisade. Il en vendit une grande partie ( 1191 ) puis, son frère et successeur, Jean-sans-Terre, céda le reste ( 1215 ). Avec le domaine fiscal, disparut aussi la surveillance des affaires locales : la *baronnie de Mervent* cessa d'être gérée par un prévôt pour être gérée par les Lusignan « *sauf partage avec les Chabot, seigneurs d'Oulmes et du Petit-Château de Vouvant, qui s'emparèrent de tout le territoire à l'est de la route de Brioux* », c'est-à-dire la « *Court de Serzais* » ( près de Magné, D.S. ) et la « *suzeraineté de Vendée* » ( Payré-sur-Vendée ) ainsi que « *Chavagné* » ( près de la Crèche, D.S. ) et « *Cougou* » ( près de St-Hilaire des Loges, D.S. ).

Château de Mervent →



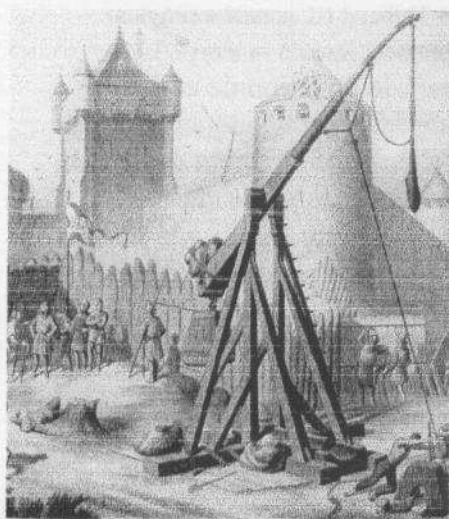
Cette période fut relativement calme.

Mais, bientôt, Jean sans Terre, décide de revenir en Poitou afin de rallier à lui la plupart des seigneurs poitevins contre promesses de bonnes sommes d'argent. Mais, comme il est toujours en guerre avec quelqu'un, cette fois, il s'en prend aux Lusignan. Aussitôt, c'est quasiment l'anarchie dans tout le pays : ce n'est que arrestations, vols, rançons, saisie de bêtes de labour, arrachage des vignes, . . .

← Attaque du château avec un « *trébuché* »

A la fin de mars 1214, il débarque à la Rochelle avec une nombreuse armée, traverse Marans, puis Fontenay où il est rejoint par Savary de Mauléon et par d'autres chevaliers bas-poitévins. Son but était de soumettre tous « *ces Lusignan qui lui étaient hostiles* » dont Geoffroy I qui possédaient deux châteaux situés sur les confins de la Gâtine.

Il dirigea « *son armée sur Mervent. Le jeudi d'avant la Pentecôte ( 16 mai ), il met le siège devant Mervent. Malgré l'énergique défense d'une poignée d'habitants qui s'était jetés dans le château, les pierriers anglais firent merveille et devant des forces décuplées, contre son attente, une seule attaque, qui dura depuis le matin jusau'à une*







heure, l'en rendit maître, et le 17 mai, veille de la Pentecôte, la place capitula ».

← Vieux Vouvant

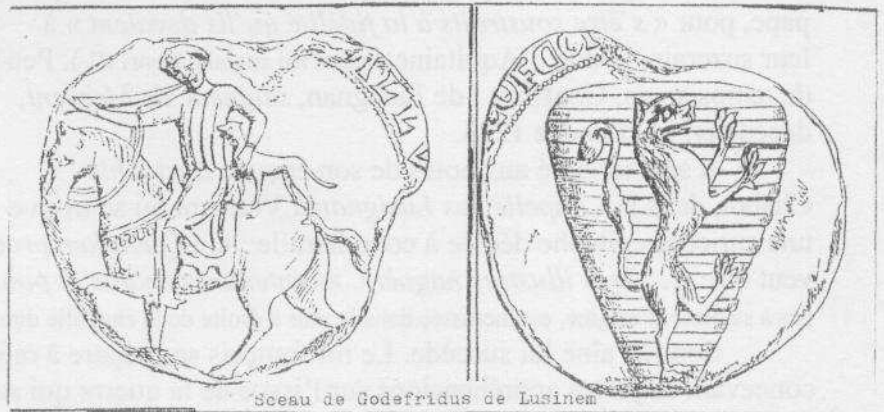
Le lendemain, Jean-sans-Terre se dirigea sur Vouvant et investit le château défendu par Geoffroy I de Lusignan, en personne, accompagné de ses deux fils : Geoffroy II et Guillaume.

Pendant trois jours, la place est assiégée. Les fortes murailles de la petite ville, ne pourront pas résister longtemps sous la pression des pierriers anglais « *qui les battaient en brèche* » ( c'est-à-dire, attaquer vivement et systématiquement, par des lanciers de projectiles, pour tenter d'ébranler des murs et d'ouvrir un passage, une brèche ) et ne tarderaient pas à la prendre en escaladant les remparts par assaut massif à « *l'échelade* » ( L'échelade est probablement la plus vieille technique utilisée pour franchir un mur et investir une place à l'aide de « rangies » = échelles ).

La prise de la ville est imminente lorsque accourut Hugues X de Lusignan, comte de la Marche ( aussi cousin de Geoffroy ). Il se présenta devant Jean-sans-Terre, pourtant son mortel rival et proposa un traité qui serait suivi de la reddition de Vouvant.

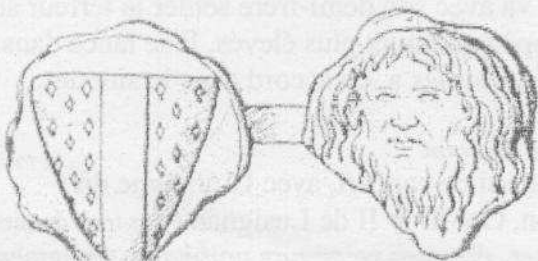
Le traité conclut ( le 18 ou le 19 mai ), par le roi Jean-sans-Terre avec divers seigneurs poitevins dont Geoffroy I de Lusignan, stipule entre autre les choses suivantes : « *Il a été convenu que, de parts et d'autres, les chevaliers tant du roi que des comtes ( dont Hugues de Lusignan, comte de La Marche, et le comte d'Eu ), et ainsi que Geoffroy, seigneur de Mervent et de Vouvant, reprendront les terres qu'ils possédaient avant les hostilités. On expliqua à l'assemblée, que si quelqu'un prétendait avoir été saisi de quelques terres au début de la guerre, et qu'il fut prouvé par les « Prud'hommes » ( Preux Hommes ), qu'il n'en avait pas été saisi, on le traduirait devant la cour du roi ( Jean-sans-Terre ). On exceptait de cette catégorie, quelques personnages dont le roi et le comte d'Eu, et on exceptait aussi Guillaume Maingot, à l'occasion des prétentions qu'il élevait sur Vouvant « de jure quood petit in Vouvant » ( il s'agit du Petit château de Vouvant ; déjà, le 16 avril 1203, une lettre de Jean-sans-Terre parle d'une revendication similaire du sire Maingot ). Si Guillaume y consentait, Geoffroy de Lusignan devait lui donner en échange de Vouvant, « in Zuchi et Cigoine » ( villages ou paroisses situés où ? ), une terre de la valeur de Vouvant ; par contre, le roi Jean donnerait en échange à Geoffroy un bien d'une valeur équivalente à ce qu'il cédaient ». Le chroniqueur dit « On peut inférer ( dire, alléguer ) des prétentions de ce Guillaume Maingot sur Vouvant, et de la donation qu'on lui fit de Surgères ( en Aunis ), que c'était un seigneur poitevin plus fidèle que ceux de qui l'inconstance causa tant de soucis au roi Jean ».*

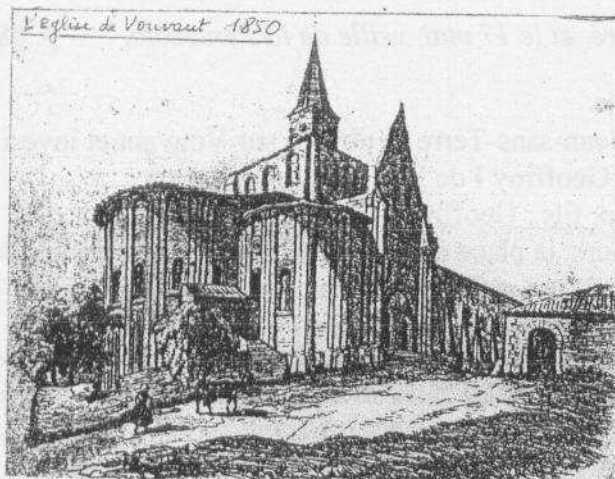
Ainsi, Guillaume Maingot, avait assumé pendant quelques années la haute charge de sénéchal, pour Henri II d'Angleterre, père de Jean-sans-Terre ( et aussi pour Richard Cœur de Lion ). Il n'est autre que l'oncle maternel de Geoffroy I de Lusignan. En effet, il a épousé Berthe ( sœur de Bourgogne de Rançon, la mère de Geoffroy, et toutes deux sont filles de Geoffroy de Rançon qui, en 1121, est seigneur du *Petit château* de Vouvant ; les deux sœurs ont aussi un frère : Geoffroy, qui sera le tuteur de Hugues II Larchevesque ; les Chabot porteront pourtant le titre de seigneurs du *Petit-Château* de Vouvant jusqu'en 1380, pourquoi ? ). Berthe lui donna deux fils : Guillaume et Geoffroy ( prénom très usité dans la famille de Rançon ).



← sceau de Geoffroy de Rançon ( aussi oncle de Geoffroy )

Ceux-ci, aimeront à rappeler leur origine maternelle et ils recevront en héritage « *une part de la châtellenie de Vouvent et un bois près de Charroux* », que leur mère avait reçu en dot. Geoffroy de Lusignan, seigneur de Mervent, héritier aussi « *du chef de sa mère* », semble ne pas vouloir accepter cette proposition puisqu'il devient, à part entière, seigneur dudit lieu. Le « *Maingot* » fait marche arrière et accepte le fief et





châtellenie de Surgères.

p. 885

Jean-sans-Terre demeura quelques jours à Vouvant qu'il quitta le 21 mai, pour aller au secours de Moncontour, assiégé par le prince Louis ( le dauphin, futur Louis IX ou Saint Louis ), fils du roi de France. Le prince anglais mit dans ses marches une diligence extrême, car le « *jour de la Trinité* » ( 23 mai ), il fit la paix définitive avec les Lusignan. A la suite de ce traité, toutes les terres de Geoffroy lui furent restituées et Jean-sans-Terre donna l'ordre à Lupillon, « *maître des ses balistes* » ainsi qu'à Pierre Odard, de remettre à Geoffroy les châteaux de **Mervent** et Soubise. Puis, le fier seigneur de Lusignan, Geoffroy, lui rendit son

hommage. Cet important traité, qui ramenait au roi anglais, les plus puissants barons de l'Ouest, enlevait à Philippe Auguste un appui très sérieux dans ces contrées.

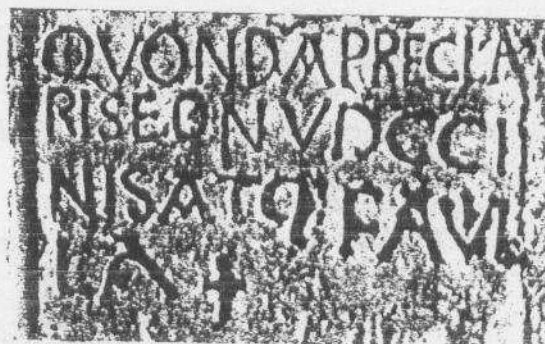
A la suite de quoi, « *Le 26 mai, Lupillon, chef des arbalétriers, qui occupait Mervent, avec une garnison nombreuse* ( à la charge alimentaire, naturellement, de la population de Mervent ) *rendit la place à Geoffroy de Lusignan, qui rentrait également en possession de Vouvant* ». Il retrouvait son château de Mervent « *avec tous les approvisionnements qu'il renfermait à l'exception de ses balistes* ( lance-projectiles ) *et de ses armes* ».

Pour combien de temps, le sire de Mervent, et ses deux turbulents fils : Geoffroy II, seigneur de Moncontour et Guillaume dit « *de Valence* », vont-ils se tenir tranquille ?

Deux ans plus tard, après avoir mangé la veille au soir une compote de pêches marinées dans le vin et le cidre, préparée par les soins de sa femme, Isabelle, Jean-sans-Terre mourut brutalement ( comme il avait vécu ) en octobre 1216. Sa veuve, Isabelle d'Angoulême, ex-reine, se manifesta auprès de son ancien amoureux, Hugues X de Lusignan. Au printemps 1220, tous les Lusignan était présent à la cérémonie : Geoffroy I, déjà bien vieux, et ses deux fils.

Inscription dans l'église de Vouvant →

Même âgé, le sire de Mervent ne s'est toujours pas assagi puisqu'en juillet 1222, ses terres ( mais aussi celles d'autres barons comme le sire de Parthenay ) furent « *mises en interdit* » par le pape, pour « *s'être soustraits à la fidélité qu'ils devaient* » à leur suzerain, le duc d'Aquitaine ( aussi roi anglais, Henri III ). Peu de temps après, Geoffroy I de Lusignan, seigneur de Mervent, décède en fin d'année 1223.



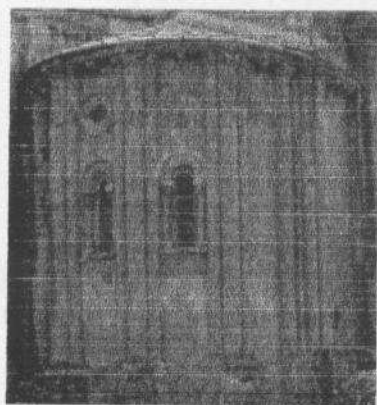
Il sera inhumé aux cotés de son épouse Eustachie Chabot, dans la *Chapelle des Lusignan* à Vouvant où se trouve une curieuse épitaphe dédiée à cette famille : « . . *Quondam preclari, nunc cinis at que favilla . .* » ce qui veut dire « . . *Très illustres naguère, maintenant cendres et poussières . .* » ( cette vieille pierre, qui n'est certes pas à sa place d'origine, est incrustée dans le mur à droite de la chapelle dite des Lusignan – voir bull. n° 10bis ).

Son fils aîné lui succède. Le roi français se prépare à reprendre les hostilités. Geoffroy II concevant de justes appréhensions sur l'issue de la guerre qui se prépare, s'empessa de venir à Bourges, dès le mois de mai 1224 pour traiter avec le roi Louis IX. Mais, celui-ci n'accepta son hommage qu'à une condition, c'est que toutes les fois qu'il irait en Poitou, il lui livrerait son **château de Mervent** ( et Vouvant ) afin d'y entretenir une garnison durant son séjour dans le pays. Après quelques victoires, le roi reçut l'hommage de plusieurs autres seigneurs encore.

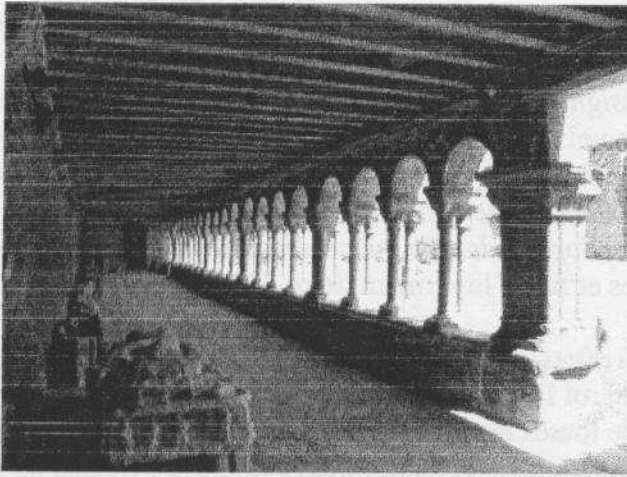
Geoffroy II, homme d'un caractère violent et cruel, revendique encore Maillezais, ainsi que l'avait fait avant lui son ancêtre Sebrand Chabot. Il ne cesse d'accabler cette abbaye ainsi que celle de l'Absie ( voir bull. n° 9 ). A cours d'argent, il va avec son demi-frère semer la terreur sur ses domaines prélevant des impôts toujours plus élevés. Il se lance dans des « *pillarderies* » ou autres « *roberies* », en accord avec le sire de Parthenay.

← Chapelle des Lusignan à Vouvant

D'ailleurs, ce dernier, aussi de concert, avec Guillaume dit « *Maingot* », Robert de Rancon, Geoffroy II de Lusignan ( ces trois derniers sont tous cousins issus de germain ) et d'autres seigneurs poitevins également







frustrés dans leurs espérances, prit les armes p. 886  
 contre l'anglais. Il faut savoir, que le roi anglais avait  
 suspendu le paiement de cent marcs, accordé depuis  
 cinq ans par feu son père, et que cette suspension  
 mettait un terme extrême aux constructions militaires  
 en cours dans les châteaux de Gâtine, dont **Mervent**,  
 Coudray-Salbart, . .

← la Grainetière : gisant (supposé) de Guillaume de Valence

Et comme Guillaume Larchevesque, de  
 Parthenay, a, lui aussi, de gros besoin d'argent. Pour  
 les satisfaire il n'hésite pas à se comporter en seigneur  
 prédateur, en brigand ; depuis les bastions de ses alliés  
 ( cités plus haut ), **Mervent**, Coudray-Salbart,

Secondigny, . . , ses hommes s'emparaient des bestiaux, arrachaient les vignes, chassaient les laboureurs ;  
 menaçaient les marchands et les voyageurs. « *Trois hommes, qui sans doute, n'avaient pas voulu se  
 laisser rançonner, eurent les yeux crevés par ordre du sire de Parthenay* » ( toutes ces violences avaient lieu  
 avec la complicité des Lusignan ). Tout ceci, lui valut d'être excommunié, lui aussi. A la suite de quoi,  
 Guillaume Larchevesque se calme et se trouve être présent également à l'assemblée des barons du Poitou  
 aux cotés de « *l'Anglais* », toujours duc d'Aquitaine.

Le seigneur de Mervent, Geoffroy II, semble très proche de son demi-frère Guillaume de Lusignan  
 dit « *de Valence* » ( ° 1203 ; titre qu'il a hérité de l'un de ses grands-oncles du côté Lusignan ). Celui-ci sera dit  
 « *seigneur de Mouchamps* » ( il n'était pas rare qu'un seigneur ne portait que le titre qui lui venait du chef de sa femme  
 ). Il a épousé, en 1226, *Marguerite* de Mauléon dite aussi « *Marquise* » ( ° 1205, fille de Savary et de Belle  
 Assez de Pareds ), héritière de Mouchamps par sa mère ( voir bull. n° 9 ). Marquise lui donna trois enfants :  
 un fils nommé aussi Guillaume mais qui décède en bas-âge, *Eustachie* dite « *Valence de Lusignan* » ( °  
 1226-27 qui sera promise à Hugues II de Parthenay ) et une autre fille, *Elise* de Lusignan ( ° 1229 ). Guillaume  
 décède très jeune, à l'âge de 27 ans ( v. 1229-30 ), laissant sa jeune veuve élever ses enfants. Guillaume est  
 enterré à La Grainetière aux cotés de son jeune fils. Après le décès de son frère « *Valence* », Geoffroy II,  
 fut en conflit avec les Mauléon ( la famille de *Marquise*, son ex-belle sœur ) et revendiqua Fontenay où il  
 s'installa pour quelques temps en maître ( voir bull. n° 9 ).

Les barons poitevins étaient sur le point de se ranger sous la bannière de Louis IX, lorsque celui-ci  
 traversa le Poitou au printemps 1230, tandis que le roi anglais Henri III, festoyait à Nantes. Bientôt, ce  
 dernier refit son apparition et ramena bien vite ses anciens partisans à lui. Geoffroy II de Lusignan, lui  
 remit momentanément ses châteaux de **Mervent** ( fin juin ) et Vouvant pour le temps de la guerre ; Robert  
 de Rancon aussi ( parent de Geoffroy ) et le sire de Parthenay ainsi que Guillaume Maingot ( aussi parent de  
 Geoffroy ), . . . se mirent à la disposition de Henri III. Les hostilités reprirent mais bientôt fut signée une ( énième )  
 trêve. Cependant, Henri III laissa quelques troupes et chargea ( par lettre datée de Redon, 29 septembre  
 1230 ) Geoffroy I de Lusignan, *seigneur de Mervent*, de veiller à ses intérêts.

Pendant quelques années, la paix étant revenue, un des plus brillants tournois fut organisé à  
 Compiègne, le 14 juin 1238 en l'honneur du mariage du comte d'Artois ; on pouvait y voir les chevaliers  
 poitevins, jusque-là, si rebelles ; le sire de Parthenay, Hugues X de Lusignan ( cousin de Geoffroy I ) et tant  
 d'autres ainsi que les deux frères Sebrand et Gérard Chabot qui s'y illustrèrent.

En 1241, à la suite du refus de Hugues X de Lusignan de rendre hommage à Alphonse comte de  
 Poitiers ( frère du roi Louis IX ), un grave conflit va voir le jour. Hugues de Lusignan entraîna facilement de  
 nombreux barons dont le sire de Parthenay, lié aux Lusignan par d'anciennes relations et des intérêts

communs ( Geoffroy I avait pour mère Bourgogne de  
 Rancon qui est la sœur d'Amable, l'épouse de Guillaume  
 V de Parthenay qui projette un mariage entre son fils  
 Hugues ( ° v 1226 ) et Valence, la nièce et héritière de  
 Geoffroy II de Lusignan, sans héritier. C'est un très beau  
 parti pour les Larchevesque ).

Lors d'une grande réunion des barons  
 poitevins qui eu lieu au mois d'août 1241, à  
 Parthenay, Geoffroy II, comme d'autres parmi  
 l'assemblée, exposa ses griefs : « *La spoliation  
 faite à Hugues de Lusignan, nous indique  
 clairement les desseins du roi ; il va enlever à*



beaucoup d'entre nous, dont le comte d'Eu, les possessions que nous tenons des libéralités du roi anglais, puis viendra le tour de moi, Geoffroy II de Lusignan, et bientôt tous nous éprouverons le même sort ». On entendit une voix dans l'assemblée « J'aimerais mieux mourir et nous voir tous également perdre la vie que me courber sous un pareil joug ! Préparons-nous donc à une résistance énergique, de peur que nous ne soyons tous enveloppés dans le même désastre ! ». A ces mots, tous tirèrent leurs épées et firent le serment de se défendre les uns les autres.

← le donjon du château de Mervent

Mais, à peine, le roi Louis IX était-il entré en Poitou ( avril 1242 ) qu'il se rendit maître de toutes les places fortes que possédait la famille Lusignan dont celles appartenant, en particulier, à Geoffroy II, issu de la branche cadette de cette famille. Ce fut une défaite cuisante et désastreuse des barons poitevins révoltés.

Louis IX ( Saint-Louis ), quittant Fontenay, vint lui-même faire le siège du *château de Mervent* le 28 et 29 mai 1242. St Louis cantonna ses troupes, à gauche du vieux château, au-delà du *chemin des Douves*, sur les rochers et pâtures environnants ( au-delà de la *Chalandrie* et aussi sur des terrains allant sur *Foulet* et *Pruneau* ; une autre version dit : « on montre encore, de

*l'autre côté de la rivière Mère, en face du château, l'endroit où campa St Louis* » : il s'agirait des immenses pâtures situées au-delà du *moulin du Portail*, et aujourd'hui sous l'eau ). Le château « est emporté comme un fétu de paille » ( sic ) et selon certaines sources « sous les yeux d'un homme de justice, les toitures sont arasées, les murs de défense renversés et une partie de la garnison est passée au fil de l'épée » .

Ce n'est pas tout, une plus grave sanction suivit : « Il confisque ( le roi ) sur Geoffroy II de Lusignan, le château de *Mervent* et la terre des *Ouillères* qu'il donne à Maurice Galleron ( Gallereau, dont deux fiefs voisins de Fontenay portent encore le nom – Hist. De la ville de Niort par Léopold Favre ; en 1249, en tous cas, un accord est passé entre Thibault III Chabot et *Aimery des Ouillères*, son homme-lige, au sujet des redevances et droits justiciers sur les terres des *Ouillères* ).

Quatre jours plus tard, Vouvant est pris et son château subit le même sort. Le roi Louis IX, y fut du 30 mai au 6 juin ; il pénétra par la « fameuse poterne » dite la « poterne du moulin froment ». Pendant son séjour, il assista en compagnie de ses choristes, qui le suivaient partout, à des offices religieux dont les échos des accents pieux de leurs voix retentirent sous les voûtes de la splendide église de Vouvant. Mervent n'eut certes pas cet honneur, son église étant de moindre importance et moins fastueuse. Geoffroy *la Grand'Dent*, s'étant précipitamment retiré à Moncontour, l'une de ses autres possessions, le roi lui en laissa la jouissance mais l'obligea à lui céder *Mervent* pour trois ans et son castel de Vouvant pour un an, tout en s'engageant à ne point chasser sur les terres et bois d'alentour, de « l'incorrigible sire de *Mervent* ».

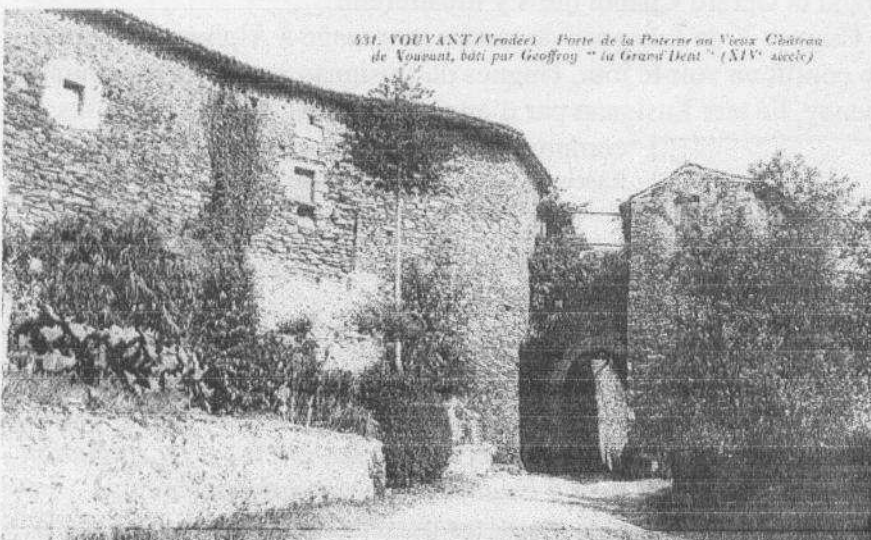
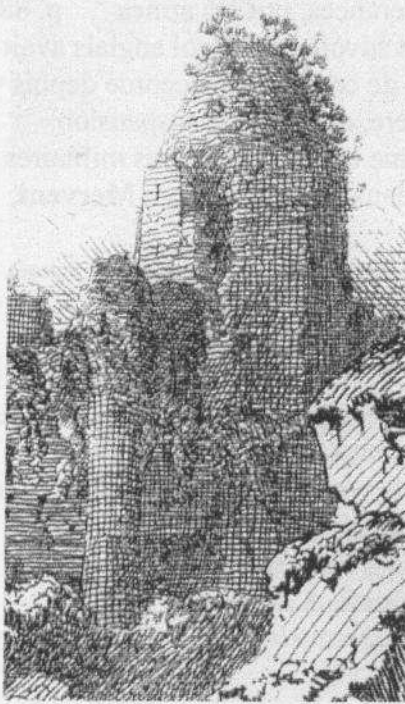
Mervent, Vouvant, Fontenay, ... devinrent l'apanage du comte de Poitou, Alphonse, frère du roi St Louis. Ce dernier laissa à Vouvant, comme à Mervent, une garnison à sa solde. Celle de Vouvant coûtait, selon une comptabilité du comte de Poitou, alors en possession de ce château, « huit sous deux deniers par jour ». Combien pouvait coûter celle de Mervent ? Vraisemblablement la même chose.

← la poterne de Vouvant

Pour libérer son château, le vaincu doit payer le rachat de son fief et châtellenie ( pour exemple : 1500 livres à verser par fractions, entre la Chandeleur et la Toussaint ). Qu'en fut-il ?

Un an plus tard, Geoffroy *la Grand'Dent* avait récupéré Vouvant, *Mervent* et ses terres des *Ouillères*.

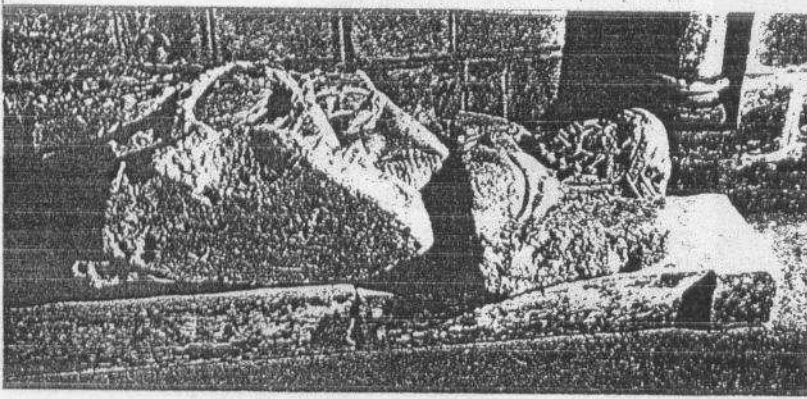
Pendant que Louis IX, continuait son avancée en Poitou, le roi anglais venait de lui déclarer la guerre ( 30 mai 1242 ) sous la



531. VOUVANT (Vendée) - Porte de la Poterne au Vieux Château de Vouvant, bâti par Geoffroy " la Grand'Dent " (XIV<sup>e</sup> siècle).



Pierre tombale du Chevalier dans la crypte



pression de Hugues de Lusignan p. 888 mais surtout celle de son indomptable épouse, Isabelle d'Angoulême ( voir pour plus de détails bull. n° 8 ). Ce fut un échec total pour les barons rebelles qui s'étaient ralliés à Hugues de Lusignan poussé par l'orgueilleuse Isabelle, ex-reine ( elle avait été l'épouse de feu le roi, Jean-sans-Terre ). Ils durent faire leurs soumissions le 1<sup>er</sup> août.

← Gisant d'un chevalier (non identifié)

A la suite de quoi, une trêve de cinq ans fut signée. Geoffroy sire de

**Meuvent** ( conformément à la capitulation de mai 1242 ), déclara par « *lettre vidimée* », d'avril 1243, qu'il faisait hommage au comte du Poitou, Alphonse.

Pendant cette période, il marie sa jeune nièce, Valence « *dame de Soubise* », avec l'héritier des Parthenay-Larchevesque ( nous retrouverons plus loin Valence et sa nouvelle famille, les Parthenay ).

Puis, sans doute, las, vieillit prématurément aussi, Geoffroy II sire de **Mervent** met en ordre ses affaires et rédige son testament en janvier 1248. En juillet de la même année, il décède âgé seulement de cinquante ans environ. Il est inhumé ( on le suppose ) à Vouvant auprès de ses père et mère. Est-ce son gisant de pierre ( voir ci-dessus ) qui se trouve toujours dans la magnifique crypte de l'église de Vouvant ?

Ses héritiers mirent à exécution le dit testament de Geoffroy II, sire de **Mervent**, au « *mois de juing 1250, l'an de l'Incarnation de Notre Seigneur* » et s'engagèrent « *Je, Hugues Larchevesque, sire de Mairevent, de Volvent et ma femme dicte Valence, dame de çain mêmes châteaux. Salut en Notre Seigneur. Sachez, vous tous, que il est convenu que nous nous sommes obligés et tenus à rendre les dettes que ledit Geoffroy devet, et à faire les amendes et à rendre les aumônes qu'il laissa, lever et supprimer les mauvais usages et les mauvaises coûtumes que ledit Geoffroy a levés sur ses terres et du temps de son vivant et accomplir pleinement et entérinement toutes celles choses qui sont contenues en son testament . . .* » ( sic ).



Lapidaire ( 18 cm ) de Geoffroy la Grand'Dent →

Un appendice est rajouté : « *Il est à savoir que, Je Hugues, que si ol advenait que la dite Valence, ma femme, dedans les dits quatre ans morust sans her ( sans héritier ), je ne serais desqui en avant plus tenu aux dites choses pour faire ne accomplir . . .* ». Ce qui revient à dire que si Valence ne lui donnait pas d'enfant, il ne serait pas tenu à exécuter le contrat du testament. Mais à qui donc, alors, serait revenu Mervent ? A n'en point douter, afin de la posséder, notre cité aurait été encore l'objet de conflits ! Mais, Valence « *dame de Soubise* », lui donnera plusieurs enfants.

Les Parthenay-L'Archevesque :

Nous devons faire un retour de quelques années en arrière pour mieux comprendre la suite de l'histoire de **Mervent** et de ses seigneurs Parthenay-Larchevesque ( d'après le très important livre : *Histoire des Parthenay* par Bélizaire Ledain, œuvre commencé en 1851 et imprimé en 1858 ; Ledain, avocat, né 1832 à Parthenay, où il y décède en 1897, archéologue, membre et président de la S. des A. de l'Ouest ).

Les Parthenay sont étroitement liés aux évènements déjà cités plus haut.

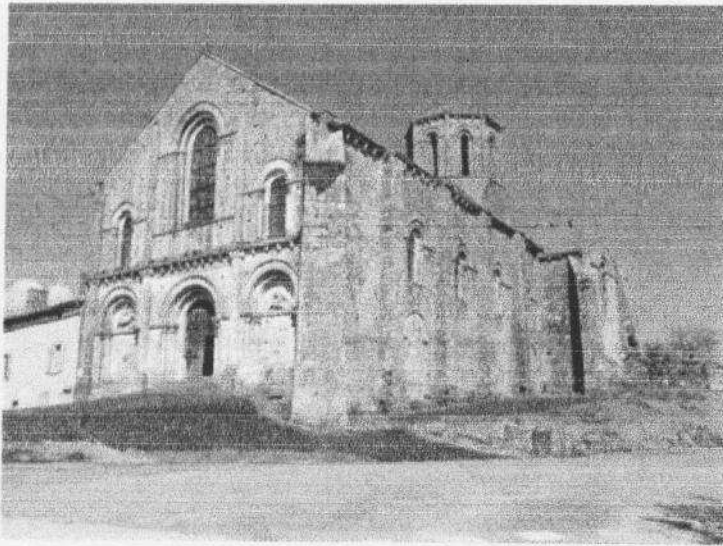
Le mariage de Hugues II, sire de Parthenay, en 1247, avec Valence de Lusignan, accroît

notablement le domaine des sires de Parthenay. A la mort de Geoffroy II de Lusignan, en 1248, s'ajoutent donc : dans le Bas-Poitou, **Mervent**, Vouvent, Coudray-Salbart, Mouchamps, Parc-Soubise ( un domaine des Chabot ), plus l'abbaye de la Grainetière ; dans le Haut-Poitou, Moncontour ( qui vient de l'arrière grand-mère de Geoffroy II ) ; en Aunis : Soubise.

← Sculpture de « *femme serpente* » à Parthenay

La baronnie de Parthenay, en elle-même, correspondait aux trois châtelainies de : Parthenay, Secondigny et Champdeniers. Avec l'entrée de cette famille Chabot-Lusignan, toutes les possessions citées ci-dessus, passent donc aux mains des Parthenay.





Le premier sire de Parthenay apparut p. 889 à l'époque des invasions normandes ; ces successeurs sont des propriétaires fonciers importants qui possèdent des biens et des bénéfices dans le pays d'Herbauges. Ils prennent progressivement le contrôle de la Gâtine, territoire, pourtant renommé, pauvre et peu peuplé, resté relativement en friches jusqu'à l'apparition de la châtelainie de Parthenay.

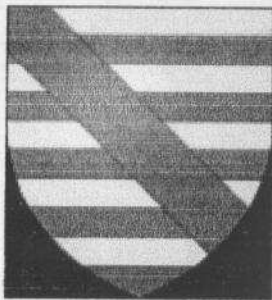
← Eglise « St-Pierre » à Parthenay

Les sires de Parthenay ont l'initiative de son défrichage et de sa colonisation. Le premier connu est Joscelin I<sup>er</sup> ( + 1012 ), puis Guillaume I, son fils ( 1021-1058 ; on lui doit l'installation du premier château sur le plateau de la citadelle ), suivit de Joscelin II ( ° 1058 +

1086 ; trésorier de St-Hilaire de Poitiers puis en 1059 évêque de Bordeaux, dirigea sa seigneurie avec son frère Simon époux de Mélisandre de Lusignan ; il jouissait d'une grande renommée qui conduisit son petit-neveu et futur successeur à porter le titre de « Larchevesque » qui restera à cette lignée ) ; après Joscelin II, ce furent : Simon I<sup>er</sup>, Gueldin, Ebbлон, tous frères et, fils de Guillaume I<sup>er</sup>, qui furent tour à tour, co-seigneurs de Parthenay. Puis, ce fut le fils aîné de Simon I<sup>er</sup>, Guillaume II, qui succéda à la tête de la seigneurie de Parthenay. Il aurait dû en être le seigneur à part entière mais sa fonction ecclésiastique était incompatible avec celle de seigneur, ce fut donc son frère, Simon II ( + 1121, second fils de Simon I<sup>er</sup> ) qui prit la tête de la seigneurie aux côtés de son épouse Empéria. Il est l'allié de Hugues VI de Lusignan contre le comte du Poitou. Il mourut assassiné.

Guillaume III Larchevesque : Il est le fils de Simon II. Le comte du Poitou profita de la mort de son père pour s'emparer du château de Parthenay obligeant Guillaume III Larchevesque ( + 1140 ) à se réfugier à Bressuire. Il fut le premier à se faire nommer « Larchevesque » en souvenir de son ancêtre et redorera le blason de sa lignée que lui donnera son épouse, Théophanie.

← Blason des « Parthenay-L'Archevesque »



Guillaume IV Larchevesque : Il n'aurait gouverné sa seigneurie qu'à partir de 1189 et 1169 ( + 1182 ). Il fit partie de la coalition emmenée par les fils Plantagenêt et resta fidèle à sa duchesse Aliénor d'Aquitaine qu'il rencontra lors de son voyage en 1152 passant par l'Autize, le Nay et Vouvant, . . Il avait épousé Roxane.

Hugues I<sup>er</sup> Larchevesque : Sa fidélité affichée pour le roi Plantagenêt lui vaudra le versement d'importantes sommes d'argent. En cela, il se distingue des autres seigneurs poitevins. Il est à l'origine de la rénovation défensive du

Coudray-Salbart, avec les fonds des Plantagenêt et en profite pour renforcer Parthenay qui se voit doter de puissants remparts et notamment de la Porte St-Jacques. Par lettres patentes ( de 1202 ), il commande le départ de construction militaires dans toutes la Gâtine ( le château de Mervent avait déjà été ébauchée par Henri II Plantagenêt ). Honoré de la confiance et des secours de Jean-sans-Terre, il chercha à s'en rendre digne, non seulement par les armes, mais aussi en gagnant à sa cause d'autres barons.

Mais, le mariage de Jean-sans-Terre, avec Isabelle d'Angoulême, la promesse de Lusignan, comte de la Marche, et le meurtre de Arthur de Bretagne, par Jean-sans-Terre, provoque des changements d'alliance. Hugues se rallie momentanément à Philippe Auguste ( 10 août 1204 ) mais lorsque Jean-sans-Terre revient ( 1205 ) pour reconquérir le Poitou, Hugues est à nouveau ses côtés. Il est fait prisonnier par Philippe Auguste en 1207. Lorsque Jean-sans-Terre revient à nouveau en mai 1214, pour reprendre les domaines Plantagenêt, Hugues est présent mais l'affaire tourne mal. Jean-sans-Terre se réfugie dans Parthenay chez son allié mais il est contraint de signer une trêve de cinq ans avec le roi français Louis IX.

Gisant d'Isabelle d'Angoulême à Fontevault →

Pendant cette période, Jean-sans-Terre parcourut ( en tant que suzerain du sire de Parthenay ) ses domaines s'arrêtant dans une multitude de villes ( le 22 août 1206 à Niort, le 28, il était à Mouilleron où il fit une halte pour la nuit, à Thouars au mois d'octobre ) et de châteaux. Même si nous avons actuellement aucune pièce justifiant un arrêt en notre cité, il paraît impensable qu'il ne fit point une halte à **Mervent**, pour y voir la forteresse dont sa famille a contribué à la réalisation. Mais la trêve fut rompue. Hugues, fut fait







prisonnier au siège de Parthenay en 1207, ses châteaux confisqués p. 890 et il « *expia dans les fers* » sa fidélité à Jean.

← **Jean-sans-Terre**, duc d'Aquitaine et roi d'Angleterre

Pendant les accalmies de la guerre, le sire de Parthenay assura une jouissance paisible au prieuré de Bonneraye ( paroisse de Puy-de-Serre et qui touche la forêt de Mervent ; ce prieuré a un lien avec l'installation du couvent des Robinières en Haute Forêt, ordonné par l'un des premiers Larchevesque bien avant 1400 – voir bull. n° 16 ). Après un revirement des alliances, Hugues Jean-sans-Terre, fut de retour en Poitou en 1214.

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, il attaqua Mervent. Après ce siège, des négociations furent entreprises mais Hugues Iè, déjà avancé en âge, se tint à l'écart mais son fils, Guillaume, y prit une part importante.

Jean-sans-Terre séjourna quelques temps à Parthenay où il attira une cour nombreuse et brillante. On pouvait y voir ses anciens ennemis, les Lusignan, les plus illustres de tous, qui étaient accourus ( après tant d'années de rébellion ) se ranger sous sa bannière. Le monarque anglais flattait ainsi tous ces seigneurs donnant cent livres à l'un, deux cent livres à l'autre, dans le but de s'en faire des partisans entièrement dévoués.

Hugues Iè Larchevesque avait épousé *Damète* qui lui donne deux enfants : Guillaume et Létice. Il mourut en 1218.



← Sceau de **Hugues Iè Larchevesque**

Guillaume V Larchevesque : ( ° vers 1198 ) continua l'œuvre de son père en modernisant les fortifications de Parthenay. Comme son père, il resta fidèle à « *l'Anglais* » ce qui lui valut de recevoir d'importants subsides. Il avait épousé *Amable* de Rancon, fille ( et nièce de Bourgogne de Rancon, la mère de Geoffroy I de Lusignan ) de Geoffroy V, seigneur de Taillebourg ( place-forte qui entrera beaucoup plus tard au sein de la famille Parthenay ; Geoffroy V de Rancon épousa en secondes noces Isabelle de Lusignan tissant encore plus de liens entre les Chabot, les Rancon, les Lusignan et les Parthenay ).

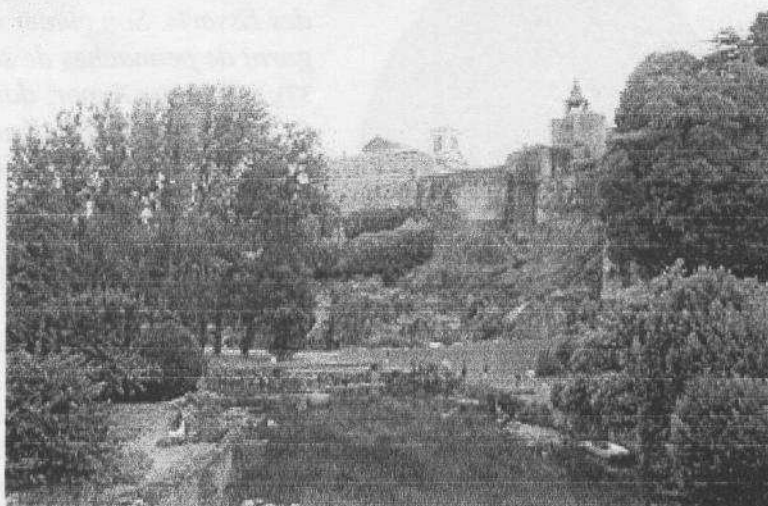
En Poitou, les turbulents barons, mécontents bientôt par la faiblesse de Henri III ( fils et successeur de Jean-sans-Terre, à la mort de ce dernier survenu en 1216 ), se crurent tout permis. De concert avec Guillaume dit « *Maingot* », Robert de Rancon, Geoffroy II de Lusignan ( tous apparentés ) et d'autres seigneurs poitevins, également frustrés dans leurs espérances, Guillaume Larchevesque prit les armes contre l'anglais. Il faut savoir, que le roi anglais avait suspendu le paiement de cent marcs, accordé depuis cinq ans par feu son père et, que cette suspension mettait un terme extrême aux constructions militaires en cours dans les châteaux de Gâtine, dont **Mervent**, Coudray-Salbart, . .

Et, comme Guillaume Larchevesque a de gros besoin d'argent, pour les satisfaire il n'hésite pas à se comporter en seigneur prédateur, en brigand ; depuis les bastions de ses alliés ( cités plus haut ), **Mervent**, Coudray-Salbart, Secondigny, . . , ses hommes s'emparaient des bestiaux, arrachaient les vignes, chassaient les laboureurs ; menaçaient les marchands et les voyageurs. Trois hommes, qui sans doute, n'avaient pas voulu se laisser rançonner, eurent les yeux crevés par ordre du sire de Parthenay ( toutes ces violences avaient lieu avec la complicité des Lusignan ). Quelques années plus tard, tout ceci, lui valut d'être excommunié ( en juillet 1220 ou 1222 ? ). A la suite de quoi, Guillaume se calme et, en 1225, il est présent à l'assemblée des barons du Poitou aux cotés de « *l'Anglais* », toujours duc d'Aquitaine.

Mais bientôt, à nouveau, il est encore au cœur de la révolte.

Château de **Parthenay** →

Après les deux terribles défaites de Taillebourg et Saintes, il fera sa soumission au roi de France, Louis IX, à Tours, en août 1242. Mais comme il était avancé en âge, il demanda au roi et au comte du Poitou la permission de donner la tutelle de ses enfants et la garde de sa baronnie de Parthenay ( seulement, les autres : Mervent et Vouvant n'étant pas encore rattachées à cette famille ) à Geoffroy de Rancon, son beau-frère, dans le cas où la mort viendrait à le frapper avant la majorité de son





fils Hugues. Le sire de Parthenay mourut peu après (+ janvier 1243 ).

#### Branche des Parthenay-Lusignan

Nous arrivons maintenant à celui des l'Archevêque ( qui nous intéresse plus particulièrement ), qui sera seigneur de **Mervent**, « à cause de sa femme **Valence** », mais seulement en 1248, après le décès de Geoffroy II de Lusignan, seigneur de Mervent. Avec Hugues II, les domaines de **Mervent**, Vouvant et autres lieux, deviendront possession, à part entière, de cette lignée des Larchevesque.

Hugues II Larchevesque : né ( né v. 1226 ) comme ses prédécesseurs au château de Parthenay. Il était encore mineur à la mort de son père. C'est son oncle Geoffroy de Rancon qui est nommé tuteur. Avec l'accord d'Alphonse, comte de Poitiers ( et frère du roi ), Hugues II, épouse donc Valence de Lusignan vers 1243 ( avec qui il est

vaguement apparenté ).

Du « chef de sa femme **Valence Dame de Mouchamps** » dite aussi « **Dame de Soubise** » ( née v. 1228, est la fille de Guillaume de Lusignan dit « *De Valence* » et demi-frère de son frère Geoffroy II seigneur de Mervent - voir bull. n° 10bis ), il devient seigneur de **Mervent**, Vouvant, Moncontour, Mouchamps, Soubise ( en 1248 ) et Taillebourg ( en 1269 ). A sa majorité, il recueillit paisiblement la succession de ses ancêtres qui venait presque d'être doublée par cet avantageux mariage. Au cours, de sa courte de vie hélas, la région va jouir d'une paix profonde.

Sceau de **Hugues II** Larchevesque →

Hugues rendit hommage au comte Alphonse en octobre 1253, et lui promit de lui remettre, dès qu'il en serait requis, ses châteaux de Mervent, Vouvant, Parthenay, . . . Il se déplaça en juin 1257 à Bonneraitz ( prieuré de Bonneraie, paroisse de Puy-de-Serre ) où il scella une charte concernant cet établissement, en présence de Thibaud Chasteignier, seigneur de la Châteigneraye et plusieurs moines. Avança-t-il jusqu'à **Mervent** et Vouvant, deux de ses châtellenies proches dudit prieuré ? A la mort de son oncle Geoffroy de Rancon en septembre 1263, Hugues reçoit en héritage Taillebourg ( mais après un procès qui dura six ans ), ce qui vint augmenter encore les possessions déjà si considérables de sa famille.



Quelques années plus tard, le Poitou jouit d'une paix relative. Le roi, Louis IX, à l'occasion, du mariage célébré le 27 mai 1269, de Jean, duc de Brabant avec Marguerite de France, fille, un tournoi fut organisé à Cambrai. Un narrateur, *Butkens* ( Troph. de Brabant, t. I, p. 284 ), parle de ce mariage en ces termes : « *Jean, duc de Brabant, chargea son roi d'armes de veiller au cérémonial et à la bonne tenue de la fête, à laquelle il convia les plus nobles chevaliers de France et de Brabant. Le premier qui entra dans l'arène, fut Philippe de France, duc d'Orléans, qui fut suivi par une vingtaine de vaillants chevaliers. Le vingt-deuxième combattant entra dans la lice le front ceint d'une couronne fleuronée d'or, portant un écu d'or, à trois chabots de gueules. Ce fut **Thibaut Chabot**, fils de Thibaut, seigneur de Chabot ( Thibaud III, qui est le frère de Eustache Chabot et, par conséquent, le chevalier en question, n'est autre que son neveu ) et d'**Aenor**, dame des Essarts. Son cimier était un chapeau antique d'azur au bout d'argent garni de pennaches de sable » ( *Spener*, dans les familles illustres de France ( p. 37 ), dit ) « que **Aenor**, dame des Essarts, était **Aenor de Brosse**, fille de **Bernard**, vicomte de Brosse. Deux seigneurs furent mortellement blessés et succombèrent le jour même de leurs blessures ; les restes mortels de ces seigneurs furent pompeusement ramenés en leur seigneurie et ensevelis auprès de leurs ancêtres ». On ne donne point leurs noms. On peut penser que Thibaut Chabot a survécu ?*



← Sceau de **Valence** : sur lequel est inscrite sa qualité de « **Dame de Vouvant** », et l'a représente vêtue d'une longue robe et d'un manteau, tenant un oiseau de la main gauche.

Valence, *dame de Mouchamps*, fille de Guillaume dit de *Valence* ( le demi-frère de Geoffroy II ) et de *Marquise* de Mauléon, lui donnera de nombreux enfants dont : Guillaume, Hugues décédé en 1304, Marie,



Alix, Jeanne et Marguerite qui deviendra abbesse de Fontevrault. Hugues décède le 11 avril 1271 âgé seulement de 45 ans et sera inhumé dans l'église des Cordeliers à Parthenay.



← Sceau de Guillaume VI Larchevesque

Guillaume VI Larchevesque : Il est encore mineur lorsqu'il prend la tête des baronnies de Parthenay, Mervent, Vouvant, etc. . . à la suite de son père. Il épouse en première noce ( 1276 ) Jeanne de Montfort ( + 1291, réputée pour ses bienfaits ; sa mort fut un véritable deuil public ) dont il aura : Jean, Hugues, Létice ( mariée à Maurice de Montaigu ), Isabeau ( mariée en 1315 avec Jean d'Harcourt, vicomte de Châtellerauld ; deux générations plus tard, une autre alliance sera encore faite avec la famille d'Harcourt ), Marie ( épouse Gérard Chabot, seigneur de Retz par contrat de

juillet 1209 ), et de son second mariage avec Marguerite de Thouars : Guy, ( qui ne pouvait prétendre à Parthenay, reçut les baronnies de Soubise, Taillebourg et Mouchamps ; il se fixa en Saintonge et sera à l'origine de la souche des Parthenay-Soubise ).

Sceau de Jeanne de Montfort : représentée vêtue d'une longue robe serrée à la ceinture et d'un manteau moucheté d'hermines. Elle tient in oiseau dans sa main droite →

Sous Guillaume VI et, peu avant sa mort, un évènement fit alors grand bruit : une mortalité effrayante dont on ne pouvait déterminer la cause, désolait depuis quelques temps particulièrement le Poitou. Tout à coup, vers la fin juin, le bruit se répandit que les lépreux et les juifs ( ceux qui y demeuraient encore ) empoisonnaient les fontaines, les puits et en général les sources. Cette rumeur était fondé sur l'aveu d'un lépreux de haute condition qui avoua « que un grand juif et riche l'avoit à ce incliné et donné dix livres et baillié les poisons pour ce faire, et li avoit promis que se il pooit les autres ( lépreux à en faire autant ) amener à ce faire, que il leur administreroit deniers et poisons ». Le seigneur de Parthenay, Guillaume VI Larchevesque, envoya au roi l'interrogatoire du lépreux, scellé de son sceau. En apprenant ces horribles révélations le roi fut saisi d'horreur et publia un édit de proscription mais les juifs ( encore nombreux en Poitou ) ne furent pas tous chassés pour autant ( il faudra attendre l'édit de 1394. C'est l'exil : on a pu estimer le nombre de Juifs exilés à cent mille. Cet exil se fait dans des conditions très dures : nombre d'entre eux meurent en chemin d'épuisement et de détresse ; il en restera très peu et ils devront se cacher ).



A propos des juifs de Mervent ( et d'ailleurs ). **Tordons le cou à cette vieille affirmation :** « Geoffroy II de Lusignan ramena avec lui des juifs d'Orient » qui s'installèrent Mervent ( et dans d'autres paroisses : Pissote, St-Pompain, etc. . . ) et qui étaient d'habiles artisans du cuir notamment en sellerie.. Faux !! faux !! Pour preuve ce qui suit.

Cette affirmation alléguée par l'abbé Candolive, reprise par L. Brochet et, plus tard, par moi-même, hélas, ne tient pas debout : aujourd'hui, on sait que les juifs arrivèrent en France ( et s'installèrent dans beaucoup de région dont le Poitou ), avec l'arrivée des romains. Quelques siècles plus tard, sous Charlemagne, ils sont nombreux et leur statut est fixé par la loi, même si une discrimination veut que dans un procès le juif doit produire plus de témoins qu'un chrétien pour avoir gain de cause. Cela, mis à part, le règne de Charlemagne est plutôt favorable aux juifs. C'est à l'époque des croisades ( 1096-1099 la première ) que se développent deux graves accusations envers les juifs : la première, fausse, est qu'ils se livrent aux meurtres rituels ( de répéter la crucifixion en tuant des chrétiens ; de telles accusations aboutissent à des exécutions massives dont 31 juifs brûlés vifs, à Blois, en 1172 ) ; la seconde, par contre, est incontestable : ils pratiquent couramment l'usure. Cette dernière accusation d'usure, est liée au fait que le prêt à intérêt assimilé à l'usure est interdit aux chrétiens mais pas aux juifs et que les juifs deviennent souvent les banquiers des riches comme des pauvres ( ces juifs, en plus de leur métier, pratiquaient le prêt usurier avec un taux d'intérêt de 43% l'an ). Cette accusation d'usure arrive à point nommé : elle permit aux emprunteurs de s'affranchir de leurs dettes ( dont, d'ailleurs, les croisés en masse ; pourtant Les Plantagenêt - et les seigneurs de Mervent : Geoffroy Iè de Lusignan et son fils - se montrèrent plus tolérants pour eux que les Capétiens ).

un lépreux →



Lépreux.



Le 10 mars 1182, un édit du roi dépouille les Juifs p. 893 de tous leurs biens et les contraint à quitter le royaume. Les synagogues sont transformées en églises, les biens des Juifs redistribués à des nobles ou à des corporations.

← un juif portant la « Rouelle »

En 1234, un édit va encore plus loin car le roi libère ses sujets chrétiens du tiers de leurs dettes envers les Juifs. De plus, il est ordonné que ce tiers doit être même restitué à ceux qui l'auraient déjà remboursé. Enfin, il est interdit d'emprisonner des chrétiens ou de vendre leurs biens immobiliers afin de rembourser des dettes dues aux Juifs. Le roi Saint Louis impose aux Juifs le port de la « rouelle » qui avait déjà été décidé par le IV<sup>e</sup> concile du Latran en 1215. Aussi, en 1269, les juifs des Etats d'Alphonse, comte du Poitou, étaient dans l'obligation formelle de se signaler par « une rouelle d'étoffe jaune cousue sur le vêtement devant et

derrière » ( ce morceau d'étoffe portant une roue, est le symbole des 30 deniers de Judas et, sera tristement remplacé, quelques siècles plus tard, par l'étoile de David ). Une ordonnance de 1294, les obligent à s'établir dans un quartier spécifique ( certains y étaient déjà ; « extra-muros », c'est-à-dire en dehors de l'enceinte de la cité de Mervent, aujourd'hui le long de l'arc de cercle appelé la « rue des Juifs » ) qui a conservé jusqu'à nos jours le nom de « juiverie » ou « rue des juifs » comme à Mervent ( et, ceci, dans un nombre incroyable d'autres paroisses ). Cette pratique se généralise ( là où il reste des Juifs naturellement ; ils seront expulsés, par à coup, déjà dans les années 1290 puis en 1315 ).

Le seigneur de Parthenay, Guillaume VI Larchevesque, mourut l'année suivante ( 1322 ), désignant l'abbaye de la Grainetière pour sa sépulture.

← Sceau de Jean I<sup>er</sup> l'Archevêque : le seigneur est représenté sur son cheval couvert d'une housse aux armes des Larchevesque, en costume complet de chevalier, l'épée au côté, l'écu armorié au bras gauche, la lance ornée de sa bannière à la main droite. La visière de son heaume à demi-léevée laisse voir son visage aux traits accentués dont le graveur a voulu reproduire la ressemblance ; le contre-scel porte pour légende : « Ge suy av sire de Parthenay », Je suis le sire de Parthenay.

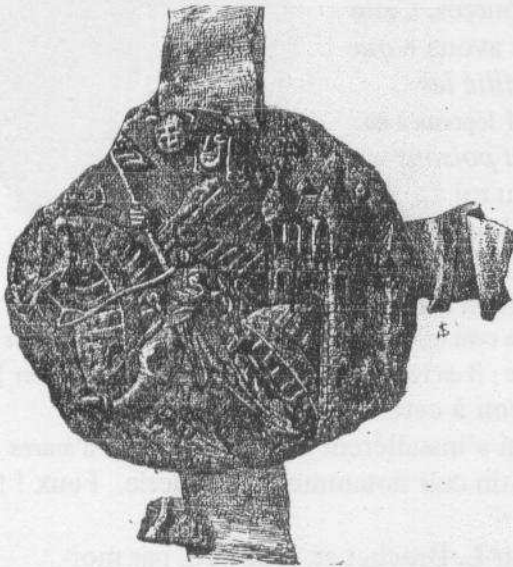
Jean I<sup>er</sup> Larchevesque : Il est le petit-fils de Valence et l'arrière petit fils de Guillaume dit « de Valence » lequel était le fils de Geoffroy I<sup>er</sup> de Lusignan et de sa deuxième épouse. De ce fait, il n'a aucun lien avec Eustache Chabot, mystifiée par le mythe de Mélusine ( à moins qu'il n'y eut des erreurs dans les généalogies ; certaines prétendent que Guillaume de Valence était son fils.

Ce qui est inexact ).

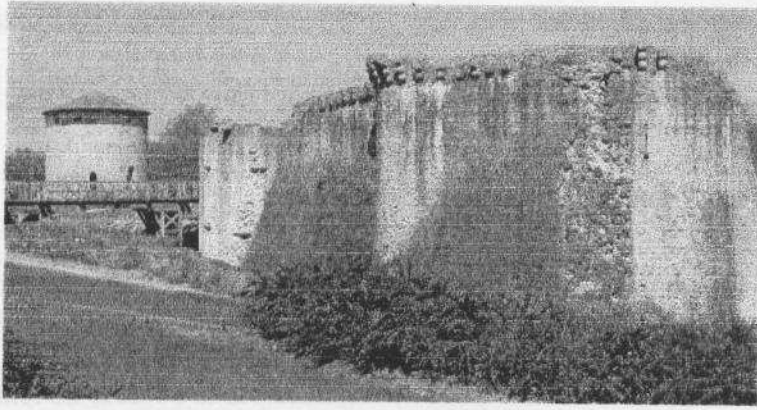
Le nouveau seigneur de Parthenay ayant été accusé d'hérésie par un religieux ( 1323, à l'image des Templiers ou des Albigeois ), ce dont il se défendit, vivement et avec dédain « oult trop grant despil que un povre frère prescheur osast reprendre si grant homme comme il étoit ». Mais, il continua d'agir comme par le passé. Mal lui en prit. L'inquisiteur en informa le roi, Charles le Bel et le sire de Parthenay fut arrêté et tous ses biens furent saisis. Il fut même emprisonné au Temple à Paris. Il en appela au Pape et fut conduit à Avignon sous bonne escorte. Grâce à de hautes protections, le procès traîna en longueur et le sire de Parthenay put échapper à une condamnation qu'il n'avait probablement que trop méritée par sa conduite. Alors, il se vit dans l'obligation de faire des dons aux religieux.

Jean Larchevesque se trouvait dans son château de Vouvant le « mardi avant la St-Denis » ( 9 octobre 1327 ), lorsqu'il scella de son grand sceau une donation importante en faveur de l'église de Menigoute ( en principe chaque sceau, de chaque seigneur, était détruit lors de son décès ou bien enterré avec lui ; heureusement certains de ces sceaux sont parvenus jusqu'à nous ). Malgré cette sombre affaire d'hérésie, en 1327, il est conseillé du roi de France Charles IV le Bel, qui le charge de la défense de l'Aunis et de la Saintonge contre les incursions des Anglais à partir de leurs bases en Guyenne ( c'est la guerre de cent ans ). Des difficultés ayant surgies entre le roi anglais et le roi français et, rallumé la guerre en Aquitaine, ce dernier chargea le sire de Parthenay de la défense de la Saintonge et de l'Aunis.

Jusque-là, les hostilités avec l'Angleterre avaient été peu sérieuses. Edouard III, roi anglais, n'aspirait à rien moins que de s'emparer de la couronne de France, en vertu des prétendus droits du chef







de sa mère Isabelle d'Angoulême p. 894

( marié en première noce à Jean-sans-Terre ; cette guerre va durer cent ans ).

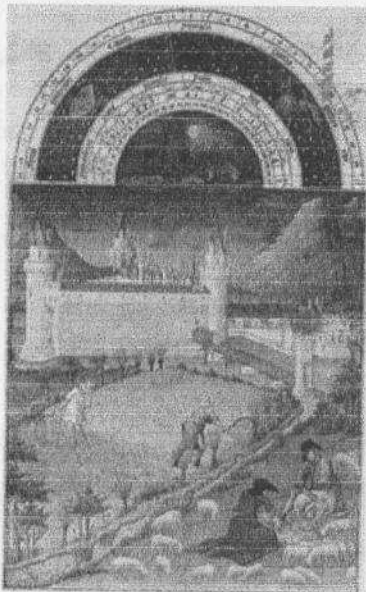
← Murailles de Parthenay

Le 3 avril 1335, un acte de donation est fait par le sire de Parthenay à l'un de ses écuyers ; il est daté et scellé de *Puy-de-Serre*. On peut penser que Jean Larchevesque avança jusqu'à ses baronnies de Mervent et Vouvant, proches, pour y surveiller l'état de ses châteaux.

Ayant été nommé capitaine du roi pour le Poitou. Il remet en état, dès 1335, ses places fortes et forteresses de Châtellaillon, Coudray-Salbart, Secondigny, Vouvant et Parthenay.

Il n'est fait aucune mention de Mervent ce qui ne prouve pas que cela n'ait pas été fait. Car, en effet, après un siècle de paix, ces forteresses n'étaient plus vraiment opérationnelles.

Pourtant, en 1345, le château de Mervent fut fortifié ou plus exactement restauré comme le prouve ce qui suit : Jean Iè, sire de Parthenay, reçut du roi d'importantes sommes d'argent : deux cent livres tournois qu'il reçut du trésor le 4 décembre 1345, pour ses gages et ceux de dix-sept écuyers, en rémunération du temps passé sous les armes dans ce pays du 13 août au 31 octobre mais aussi pour avoir fait réparer les fortifications de ses châteaux dont : Coudray-Salbart, Vouvent, **Mervent**, Secondigny et naturellement Parthenay. Il y entretenait des garnisons d'hommes d'armes. Ces précautions étaient loin d'être inutiles. Puis, le sire de Parthenay se rendit à Poitiers avec ses chevaliers et ses écuyers pour être présenté à la « *monstre* » du 18 août 1346. Il avait amené avec lui ceux des chevaliers ou écuyers de **Mervent** ( et d'ailleurs après qu'ils aient eu fait une première « *montrée* », sur place, à Mervent ).



← Château de Poitiers : mois de juillet, on y voit une femme et un homme en train de tondre des moutons, deux moissonneurs coupant le blé.

Nous sommes en pleine guerre dite de « *100 ans* ».

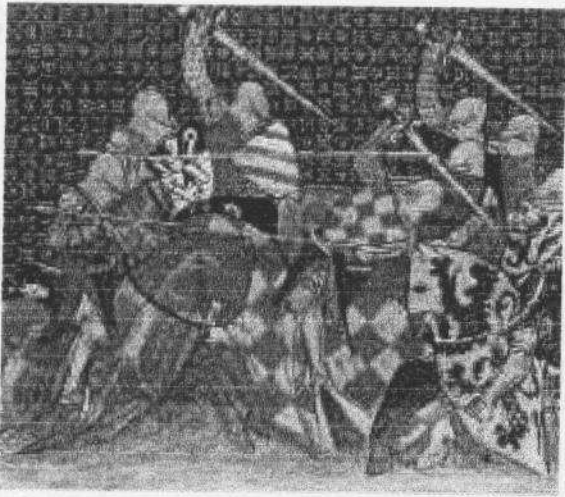
Le sire de Parthenay, toujours fidèle au roi, participe activement à bouter hors de France, les anglais. Après la bataille de Crécy ( 26 août 1346 ), en septembre les anglais entrèrent à nouveau en Saintonge avec douze cent hommes d'armes, deux mille archers et 3000 piétons. Ils firent échec devant Marans et Niort mais prirent St-Maixent et brûlèrent Lusignan dont ils ne purent forcer le château. Pendant deux à trois semaines, ils se livrèrent au pillage tandis que la frayeur régnait partout et que les seigneurs se tenaient enfermés dans leurs châteaux. Les populations rurales y avaient aussi cherché refuge. Jean Iè l'Archevêque, se tenait sur la défensive pendant cette guerre sporadique qui donnait lieu à de petits combats mais à des brigandages continuels qui causèrent de grands préjudices au seigneur de Parthenay ( et à bien d'autres ). Ne serait-ce que de se tenir continuellement en armes ( ce qui était fort onéreux ). Le roi Philippe de Valois lui tient compte de ce dévouement et donna ordre à son trésorier, le 27 août

1349, de lui octroyer par lettres patentes et, de payer à « *son amé ( aimé ) et féal ( fidèle ) conseiller, le seigneur de Parthenay, la somme de mille livres tournois, pour les pertes et dommages qu'il a éprouvé pour cause des guerres et des grands frais qu'il a fait en plusieurs de ses châteaux qu'il tient et a tenus garnis de gens d'armes à ses dépens es frontière de nos ennemis* » ( arch. Des Deux-Sèvres ).

Ce fut également en reconnaissance de tous ces services rendus depuis l'invasion anglaise que le roi, pour s'attacher à son service le sire de Parthenay, lui avait précédemment octroyé par lettres datées de juin 1349, la faveur de tenir de l'autorité royale « *sous un seul et même hommage* », les châtellenies de Parthenay, **Mervent** et Vouvant, pour lesquelles Jean Iè l'Archevêque, avait toujours rendu trois hommages. Cette année-là, sévit une terrible peste, des plus affreuses dont l'histoire ait parlé et dont les caractères effrayants n'épargnèrent pas plus le Poitou que l'Aquitaine, avec en plus une famine qui en augmenta la mortalité.

Il y eut une petite accalmie de la guerre d'à peine deux ans.

Les hostilités reprurent sérieusement en 1351 et le roi convoqua Jean Iè l'Archevêque ( et les autres seigneurs, ses vassaux ). En avril, un combat acharné s'engagea au pont de Taillebourg mais se termina par une défaite des troupes royales : le sire de Parthenay et tous ces chevaliers qui n'avaient pas péri furent faits prisonniers. Ils recouvrèrent la liberté que contre une rançon de « *cent mille moutons* ». Pendant, ce



temps, dès le mois de juin 1351, son fils Guillaume, p. 895 le remplaçait au service du roi, le 18 juin, à la tête d'une compagnie de huit chevaliers et vingt huit écuyers ( tous issus de ses châteltenies ).

Ce même jour, à Angoulême, lieu de rassemblement de la « *Monstre* » ( ou *montrée* ), il recevait du trésor royal, le paiement des gages ordinaires aux hommes de sa compagnie, inscrits sur « *un rôle spécial et, détaillé joint à leur mandement* ». Tous ces chevaliers qui la composaient étaient *Gâtineaux* ( alors, le haut et le bas Poitou dont Mervent faisait partie ) et curieusement signalés par la couleur de leurs chevaux ( 42 chevaliers et, pour n'en citer que quelques-uns, localement ) : « *La monstre Guillaume Larchevesque ( sic ) et des genz de sa compagnie, reçue à Engoulesme le XVIII<sup>e</sup>*

*jour de juing. Premièrement le dit Guillaume, cheval blanc mal taint, un piedz blanz ; Guillaume de St-Michel, cheval blanz ( apparenté à Lancelot de St-Michel-le-Clouc ) ; Guillaume Chaben ( Chabot de Oulmes ), cheval blanc cleric, un piedz blanz ; Gieffroy Cresson, cheval tout noir fendu ( la Cressonnière de Cezais ) ; Philippe du Puy du Four ( sic ), cheval brun bay, jambes noires ( seigneur du Fief Moreau = Faymoreau ) ; Maurice, Aymeri et Guillaume de Volvire ( de Chaillé et Nieuil/l'Autize, relevant de Vouvant, l'une des baronnies des Parthenay ) ; et surtout : Guillaume de Mervent ( baronnie de Mairevent dont j'ignore qui il est ), cheval bay, jambes noires ; etc. . . ». Ce Guillaume de Mervent, possesseur d'un *fief noble* au sein de la baronnie de Mervent ( mais lequel : seigneurie de *St-Thomas*, de *Perrure*, des *Ouillères*, de la *Haute Clavelière*, du *Nay*, du *Peu du Nay*, de *Cul-de-Bray*, . . . ? ), avait également à entretenir à ses frais un ou plusieurs petits vassaux qui combattaient les uns à cheval, les autres à pied. Les piétons se recrutaient par l'engagement d'hommes libres, qui à cause de la solde qu'ils recevaient, furent nommés « *soudards* », c'est-à-dire soudoyés. Précédemment, à cette « *monstre* » du 18 juin, avait eu lieu dans chaque seigneurie, également, une plus petite « *monstrée* ».*

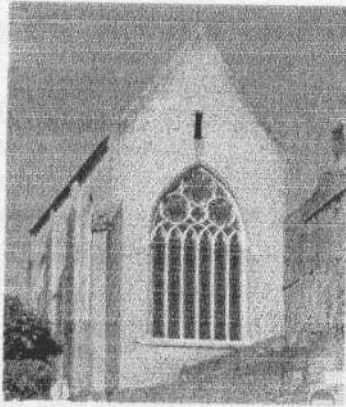
On appelait « *monstre* » ( *monre*, *montrée*, nom qui devint le lieu-dit, le canton, où s'effectuait cette inspection qui ne prit le nom de *revue* qu'à partir de 1637 ), la revue que passaient des commissionnaires d'une compagnie composée exclusivement de nobles possesseurs de fiefs, obligés en vertu de cette possession au service militaire, nommé aussi « *service d'ost* » ou « *ban et arrière-ban* » ainsi signalé ( sic ) : « *Le temps estant venu venu de faire monstre aux soldatzs* » ( aussi « *montraient leurs armes et équipements* » ) et de les payer : « *les troupes n'ont point reçu d'argent depuis trois mois ; il leur est deu trois monstres* » ( ce terme, *monstre*, signifie aussi la solde qu'on paye aux soldats ordinairement dans ces revues ; on appelait première et seconde *monstre*, le premier et second paiement de l'année. Les *monstres* se faisaient à raison d'une par mois d'où « *allez à la Montrée* » ; mais dans le cas où le trésor était « *obéré* » ( criblé de dettes ), le payeur du roi, ou du seigneur local, déclarait bien souvent que le mois avait quarante-cinq jours. Par ce subterfuge, il ne donnait plus que huit monstres par an ; ce procédé n'était ni plus ni moins que de criantes malversations ).

Elle se faisait sur un ou des terrains spécifiques proches du château ; à Mervent ( j'en ai déjà parlé ), il y avait dépendants du château, deux cantons ( aujourd'hui faisant partie de la forêt ) nommés : la « *Montrée du château* » ( = 150 ares ; c'était l'endroit où se réunissaient, juchés sur leurs montures, les seigneurs vassaux, leurs chevaliers, leurs écuyers, la piétaille et autres gens d'armes, lorsque le *ban* était levé ) et la « *Montrée Madame* » ( = 74 ares ; était l'emplacement réservé aux dames des seigneurs, à cheval, elles aussi, et présentes pour cet évènement ainsi que le clergé qui se déplaçait naturellement ) ; ces deux appendices se situaient sur les actuels espaces : à partir du terrain du camping du *Chêne-Tord* et jusqu'aux terres des *Essarts*, direction nord-ouest, le long du chemin qui conduit à la *Croisée du Gros Chêne de la Cahienne des Essarts* ( sic ) et, à gauche, toujours du *Chêne-Tord*, jusqu'à la maison forestière dite de la *Jolrière* puis continuant le long de la D 99 jusqu'au *Rond-Point du Petit-Maillezais* et, encore à droite dans la forêt, à nouveau jusqu'aux *Essarts* en bordure de la route forestière n°1.

La guerre avec les Anglais, quoique à peine interrompue, par des trêves mal observées, se traînait languissante et n'amenait







aucun résultat sérieux. Pourtant, Jean I<sup>er</sup> Larchevesque, p. 896  
sire de Parthenay, par deux fois, fut fait prisonnier des anglais ( après la  
défaite de Poitiers en 1356 ) ne recouvrant la liberté qu'en janvier 1358 et  
contre une forte rançon ( pendant sa captivité de 1356-58, ce fut Guy d'Assay, seigneur  
de Hérisson, qui fut seigneur de Parthenay ne recevant que la moitié des revenus de cette  
baronnie, l'autre servant à payer la rançon, et par acte du 7 janvier 1357, il recevait également  
le fief de Hérisson, complément de l'avance de cette rançon ). C'est de la défaite de  
Poitiers, qui désorganise complètement la défense française, que les bandes  
de mercenaires laissées inoccupées se mettent à piller le Poitou.

← église des Cordeliers à Parthenay

Jean I<sup>er</sup> mourut peu après, le 1 mai 1358 et fut enseveli dans l'église  
des Cordeliers à Parthenay. De son mariage avec Marie de Beaujeu, il avait  
eu : Marie, Aliénor et Guillaume qui lui succéda.

Guillaume VII Larchevesque

Dès 1351, il se trouve temporairement à la tête de la baronnie de Parthenay, de celles de **Mervent**,  
Vouvant, etc. . . à cause de la captivité de son père ( interné à Bordeaux et qui dura plusieurs années ). Au  
moment où Guillaume VII Larchevesque recevait l'héritage de son père, d'affreuses calamités  
s'abattaient sur le Poitou notamment causées par les compagnies de mercenaires et de plus la famine se  
faisait sentir.

← Sceau de Jean I<sup>er</sup> l'Archevêque



Ce fut aussi en cette période, le 22 mai 1358, que Guillaume  
VII Larchevesque, fut élevé à la dignité de lieutenant général en  
Poitou et devient rapidement l'un des barons les plus influents du  
Poitou ; on disait aussi de lui « *qu'il était l'homme le plus distingué  
de sa race depuis Josselin II* ). Il lui fut également demandé de  
visiter les forteresses dont il avait la garde, de les pourvoir de vivres  
et d'artillerie, d'y placer des garnisons de « *gens d'armes et de*

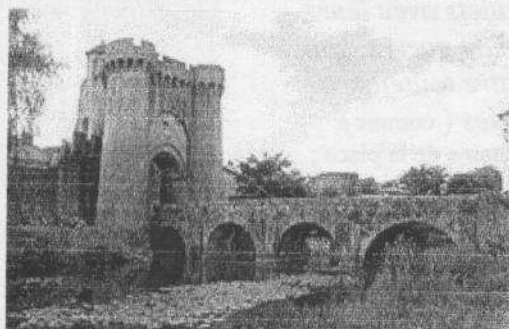
*ped* ». Quand aux châteaux nuisibles ou inutiles, il lui était enjoint de les raser.

Ce ne fut pas le cas pour **Mervent** ni pour Vouvant qui étaient en très bon état.

Le 8 mai 1360, ce fut le funeste traité de Brétigny. Précédemment, le roi Jean Le Bon avait été fait  
prisonnier lors d'une bataille. Sa liberté lui fut rendue mais le Poitou et l'Aquitaine passa entre les mains  
des anglais. Les Poitevins éprouvèrent une vive répugnance à cet état de chose. Jean Chandos ( + 2 janvier  
1370 des suites d'une blessure ), lieutenant du roi anglais en Aquitaine, était chargé de recevoir les « *places* » ( *châteaux* )  
reçues en vertu de ce traité. Le 1 novembre 1361, Jean Chandos est à Parthenay pour recevoir  
l'allégeance du Sire de Parthenay ; ce dernier étant en voyage « *outré mer* » ( mini croisade en faveur de Pierre  
de Lusignan, roi de Chypre ), ce fut son procureur Aimeri d'Argenton, entouré de ses vassaux, qui le recevra  
dans la chapelle du château. Il fut demandé à Chandos la confirmation des franchises et libertés du pays  
du Poitou, en général, dont des privilèges déjà accordés par les rois de France, dont notamment la  
« *confusion en un seul hommage des trois hommages des terres de Parthenay, Mervent et Vouvant et la  
restitution au siège royal de St-Maixent, des ressorts judiciaires de Mervent et Vouvant, attribués jadis  
au siège de Fontenay* ». Puis les représentants du sire de Parthenay ( dont les officiels de Mervent et Vouvant :  
capitaines responsables de garnison ou châtelains envoyés dans les bourgades, pour y rendre la justice, au service du sire de  
Parthenay, possesseur de cette baronnie ; les châtelennies étaient des offices ou des commissions révocables à volonté et dont,  
hélas, le nom de ces officiers est rarement signalé ) jurèrent fidélité sur le missel de la chapelle, entre les mains de  
Chandos.

De retour, le sire de Parthenay servit son nouveau suzerain ( anglais ) avec le même courage et la  
même fidélité dont il avait fait preuve au service du roi français. Du moment qu'il avait prêté le serment  
d'obéissance, il était lié irrévocablement et ne pouvait, sans forfaire à l'honneur, abandonné celui qu'il  
avait juré de servir ; ainsi le voulaient les mœurs et les lois  
féodales. Ainsi, toutes les terres des baronnies de **Mervent**,  
Vouvant, et autres possessions des Parthenay, se trouvèrent  
irréfutablement être sous la domination anglaise.

← Pont et porte St-Jacques à Parthenay



Mais, à peine Chandos était-il en place comme  
représentant et lieutenant du roi anglais ( aidé de Guillaume Felton  
nommé sénéchal du Poitou ), qu'on lui remit entre les mains une  
affaire qui concernait la baronnie et surtout le château de



**Mervent.** En effet, le chapitre de St-Hilaire de Poitiers p. 897 se plaignit auprès de Chandos de ce que Guillaume VII Larchevesque voulait contraindre les habitants de St-Hilaire-sur-l'Autize, à faire le « *guet au château de Mervent* ». Ce droit ne lui appartenait point, car la terre de St-Hilaire-sur-l'Autize, dans laquelle le chapitre ( les religieux ) exerçait la haute, moyenne et basse justice, était du ressort de la châtellenie royale de Fontenay-le-Comte ( du château ). Chandos faisant droit à la plainte des chanoines ( 23 février 1363 ), enjoignit son sénéchal de juger promptement le débat qui ne fut pas favorable au sire de Parthenay ( *Chartes de Saint-Hilaire* publiés par M. Rédet dans *Mém. des Antiq. De l'Ouest* ).

← **Attaque d'un château**

Le temps de service militaire était très variable : tel village devait trois jours de service seulement à chaque réquisition, tel autre une seule journée, telle paroisse devait des hommes pour venir faire le guet dans telle ou telle place, deux, trois ou quatre fois par année, suivant les coutumes et les

conventions intervenues entre eux et leur seigneur. Tel autre encore : devait le service militaire pendant la durée des expéditions, d'autres à la condition expresse que les hommes pourraient rentrer chaque soir dans leurs foyers, ce qui revenait en mot, à un jour seulement à chaque réquisition. Certains bourgs ( ou paroisses ) jouissaient d'une exemption complète.

Jean Iè, **duc de Berry** →



La guerre endémique qui ravagea encore pendant des années le Poitou, ne laissait aucun repos au sire de Parthenay ainsi qu'à ses troupes. Elle l'obligeait à se tenir continuellement sous les armes et à s'absenter constamment de ses domaines. Mais pendant que le sire de Parthenay guerroyait aux cotés de son suzerain anglais, le terrible Duguesclin, connétable de France, reprenant les combats, arrivait en Poitou comme un torrent, jusqu'à Bressuire dont il s'empara après un assaut meurtrier. Tous ceux qui survécurent cherchèrent refuges dans les « *places* » et le bocage « *en un gentil pais que Gastine on nommait, ainsi fuient l'Anglois* ».

Duguesclin, de concert avec Jean duc de Berry, décida de poursuivre ses avantages contre l'armée anglo-poitevine et s'enfonça en Poitou jusqu'à Fontenay-le-Comte, qu'il prit d'assaut mais qui se rendit très vite ( 9 et 10 octobre 1372 ). Bientôt, à la suite du siège de Thouars, le sire de Parthenay fit sa soumission au roi de France Charles V.

← **Gisant de Guillaume VII Larchevesque**

Alors, **Mervent**, Vouvant, Secondigny, etc. ., rentrait une fois de plus dans le giron royal ( décembre 1372 ).

Mais la soumission du sire de Parthenay irrita profondément les Anglais. Ils ravagèrent la seigneurie de Parthenay et ses terres environnantes. Des trêves se succédèrent et celle de mai à octobre 1385, stipulait et enjoignait « *de faire cesser toutes prises de personnes ou de forteresses, toutes pilleries et démolitions, de ne laisser bâtir aucuns forts et de n'y mettre aucunes garnisons ; elles autorisaient à laisser circuler les sujets avec leurs marchandises, excepté les marchandises de guerre, soit armures, soit artillerie, sans leur permettre toutefois de pénétrer dans les châteaux et villes fermées ( comme à Vouvant tenue en 1380 par Guillaume d'Izé capitaine de la place ; Mervent fut-elle une ville fermée ? ), si ce n'est du consentement des seigneurs et des capitaines des dites*



*places* ». Il s'agit là des places occupées précédemment par des troupes anglo-poitevines comme à **Mervent**.

Gisant de Jeanne de Mathefelon épouse de Guillaume VII : elle a la tête recouverte →





d'un diadème presque entièrement brisé, et est revêtue d'une longue robe bleue et d'un ample manteau de pourpre retenu par sa main droite. Une aumônière est suspendue à sa ceinture.

Pendant cette période de répit, Guillaume VII Larchevesque s'occupa de marier ses filles : en 1379, Marie l'aînée, épousa le comte de Tonnerre tandis que Jeanne fut unie à Guillaume d'Harcourt, vicomte de Melun ( le 21 janvier 1390 et dont leur descendante épousera Dunois, le bâtard d'Orléans ). Les clauses des contrats de mariage de Marie et Jeanne Parthenay stipulaient qu'elles seraient héritières universelles par moitié de leur père, mais aussi de leur frère Jean, dans le cas où celui-ci viendrait à décéder sans enfant mâle. Par ce moyen, le sire de Parthenay, qui voyait avec inquiétude son fils aîné privé de postérité, croyait assurer à ses filles et à leurs descendants la possession des nombreux domaines de sa famille. Au mois de novembre 1390, une aide importante ayant été octroyée au comte de Poitou, Jean duc de Berry, certaines villes de la province furent taxées : ville, châtellenie et ressort de Parthenay à 770 livres et les villes, châtellenies et ressorts de **Mervent** et Vouvant à la somme de 730 livres. Ces deux dernières « villes » ( c'est la première fois qu'elles sont citées comme telles ) ou cités devaient avoir alors une certaine importance pour être ainsi taxées presque autant que la ville de Parthenay.

Gravure du roman de **Couldrette** →

Guillaume VII Larchevesque joignait à la bravoure et à ses autres qualités, un goût prononcé pour la poésie. Il avait sous sa protection un nommé Couldrette, qui se trouvait être aussi son chapelain. Il lui confia le soin de mettre en vers l'histoire de la célèbre *Mélusine* ( thème d'un premier roman écrit, de 1387 à 1393, par Jean d'Arras pour Jean duc de Berry ), car il se flattait assez, à juste titre, d'être le descendant de celle-ci, qui, immortalise les femmes de ces illustres familles Chabot-Lusignan ( voir bull. n° 13 bis histoire complète de *Mélusine* ). Notons au passage que Guillaume n'apprécie pas du tout la place qu'a donnée, aux sires de Parthenay, Jean d'Arras dans son roman. Notons aussi que notre trouvère, le chapelain Couldrette, raconte avec une certaine bonhomie et une certaine naïveté ces récits fabuleux.



Un point important : on croit reconnaître en la fée, *Eustache Chabot dame de Mervent*, et mère du féroce *Geoffroy la Grand'Dent*, qui, incontestablement, pilla bien Maillezais.

Un autre point concerne notre cité : « *Mélusine s'avança vers la fenêtre de la plus haute tour du château de Mervent, du côté du Portail de l'Eschelle et saillit en l'air, s'envolant de Mervent en faisant entendre un long gémissement qui se mêle aux sanglots du vent qui secouent les arbres de la forêt. Elle fait trois fois le tour de la forteresse, poussant des cris plaintifs lorsqu'elle repasse devant la fenêtre du donjon, puis elle disparaît en direction de Lusignan . . .* ».

Ce n'est qu'une fable, dirions-nous. Le mythe de *Mélusine* existait, c'est vrai, depuis des siècles puisque nombreuses sont les sculptures dans les églises romanes et gothiques de Vendée, en Poitou, . . . illustrant *Mélusine* et sa semi-animalité. Cependant, dans ces deux romans, la légende et le réel s'entrelacent sans cesse et des lieux comme **Mervent** sont plus spécialement cités. Ce n'est pas sans raison ( selon la tradition, l'événement fatal serait survenu lors de la construction du château de Mervent -Revue du B. Poitou 1902, vol. 15 ).

Guillaume VII Larchevesque mourut, le 17 mai 1401, probablement avant l'achèvement de cette grande œuvre ( qui fut terminée, sous la férule de son fils, en 1405 ).

Il fut inhumé dans la collégiale de Ste-Croix de Parthenay, fondée par ses ancêtres ( sa femme, Jeanne de Mathefelon, sera inhumée près de lui ; en 1853, furent découverts deux *enseux* abritant ces deux gisants mutilés : Guillaume VII et Jeanne. On remarque le merveilleux travail de l'artiste : le plissé des étoffes, jamais aplati, donne l'impression de personnages sculptés en position verticale, presque vivants.).



← Gisant de **Guillaume VII** : en costume de chevalier, il tient l'écu de la grande famille des sires de Parthenay ; un chien, symbole de fidélité plutôt réservé aux femmes est placé sous ses pieds ; il est revêtu de la cotte d'armes et de la cotte de mailles ; son bouclier est suspendu à son bras gauche, sa tête est nue, la calotte de mailles qui la recouvrait est rabattue sur le cou et les épaules tandis que ses mains sont jointes.

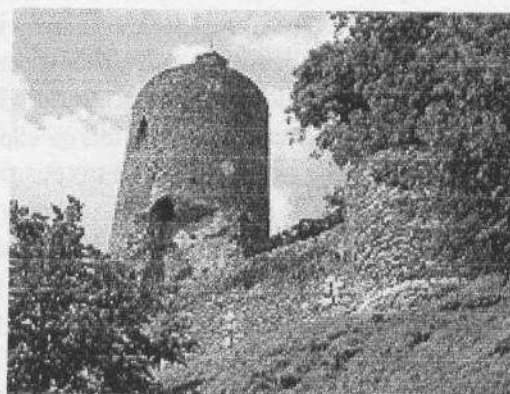
Il avait épousé en 1345 Jeanne de Mathefelon ( qui décède en 1415 ) dont il eut : **Jean**, Marie, Jeanne qui épouse Guillaume de Harcourt ( leur fille, Marguerite, épousera Jean Dunois, qui deviendra le

### Jean II Larchevesque

Ce fut le plus « triste » des Larchevesque. On dira de suite que « *le nouveau seigneur de Parthenay n'héritait point des grandes qualités de son père. Son caractère, à la fois faible et violent, le rendit accessible à toutes les influences et lui fit commettre des maladroites qui lui causèrent de grands embarras* ». Surtout, son second mariage ( il était veuf en premières noces de Jeanne Chabot, dame de Retz et de Machecoul, demeurée sans enfant ), avec Brunissende du Périgord, tourna très vite au chaos tant la mésentente était considérable. Il l'avait épousé par l'intermédiaire de Jean duc de Berry, comte du Poitou, son suzerain.

#### La Tour de Vouvant →

Jean Larchevesque, poussé par une violente jalousie plus ou moins justifiée, accablait Brunissende d'humiliations et de mauvais traitements. Lorsqu'après la mort de son père ( 1401 ), il l'amena à Parthenay, il l'a traita encore plus durement, la renfermant et la faisant agenouiller devant lui. Elle demanda la protection du duc de Berry qui ordonna au sire de Parthenay d'être plus doux avec elle. Rien n'y fit. Il continua de brutaliser sa femme et irrité de cette intervention, il finit par la faire enfermer au *château de Vouvant*, sous l'étroite surveillance de son favori Guillaume de la Court ( encore capitaine de Vouvent le 7 avril 1406 ). Un jour même, dans un accès d'emportement et sous le coup d'un soupçon injuste, il tira son épée, menaçant de la tuer. Il s'en fallut de peu.



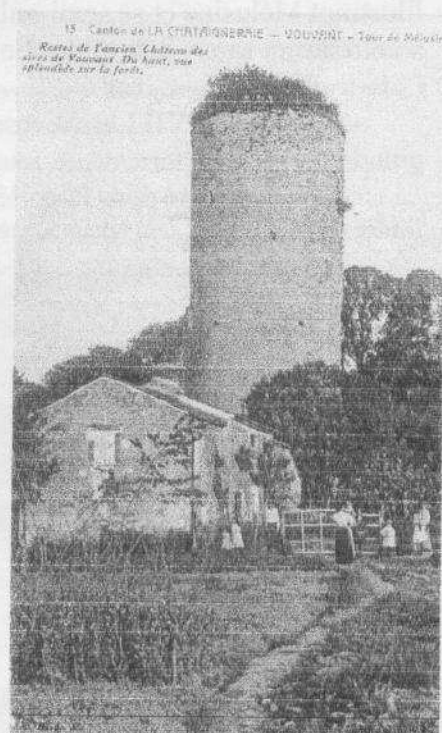
Cet emprisonnement n'était guère favorable pour avoir un héritier. Privé d'enfants et n'ayant pas d'espoir d'en avoir, il supportait mal la pensée que ses nombreuses baronnies reviendraient à ses deux sœurs, Marie et Jeanne, en vertu de leurs contrats de mariage ( qui les leur attribuaient dans le cas où il ne laisserait pas d'héritier ). Le sire de Parthenay, décida de se défaire de ses domaines et les vend à Jean duc de Berry, le 13 novembre 1405, moyennant la somme de 200.000 écus d'or, tout en gardant l'usufruit ( en apprenant que leur frère s'étaient dépouillé de la magnifique succession qui semblait leur être assurée, ses sœurs s'empressèrent d'attaquer la vente. Un arrêt du 6 avril 1407 leur donna en partie gain de cause ; deux autres actes de vente suivront avant que les clauses ne soient exécutées ). D'ailleurs, la guerre civile interrompit le procès et, en plus, au début de ce nouveau siècle, une crise économique multiplie les friches à tel point que les loups pullulent et s'aventurent dangereusement partout près des habitations ( il faut les piéger ; c'est de là que se forment certains noms de lieu : *Cosse-de-Pisse-Loup* ( en forêt de Mervent ), le *Loup pendu*, le *Cul-de-loup*, . . ).

En 1408 ( et, après la vente de 1405 ), le château de **Mervent** est tenu par Simon Chasteignier dit « *Réaumur* », écuyer, sire de la Meilleraie ( proche Parthenay ; ses lointains parents : les La Meilleraie seront, en 1694, seigneur-engagiste du Coudray-Salbart ) qui, « *à cause du château de Mervent* », rend l'aveu au sire de Parthenay ( toujours usufruitier ) pour Mervent, plus le « *Fief de Chertzay et Ranconnay* » ( Charzay proche de Fontenay ).

#### La Tour de Vouvant →

Jean Larchevesque n'a ni l'envergure, ni les qualités morales et militaires de son père, pour tenir ses baronnies. La fin de la guerre de cent ans marque le déclin politique des baronnies de Parthenay ( de ses seigneurs et aussi un peu de la ville même de Parthenay ). Mais, après la folie du roi Charles VI, la guerre civile se généralise en France entre les partis des Armagnac et des Bourguignons. Après avoir pris cause pour les premiers, Jean II, devenant « *félon* », rentre dans le parti des seconds. Il était à leurs cotés lorsque ceux-ci attaquèrent Fontenay en janvier 1412. Il tint, à la disposition de son parti, ses places fortes dont le **château de Mervent** et celui de Vouvant. Il chargea, son suivant, le sire de Héilly, à contraindre les « gens du pays » à donner de l'argent, n'ayant garde de négliger les moyens même les moins légitimes de s'en procurer, allant jusqu'à la menace de mort.

A la suite de sa « *félonie* », le 14 mai 1415, le roi et le duc de Berry confisquent tous les biens du sire de Parthenay, les donnent à Arthur Richemont et le charge de soumettre Larchevesque. Ce dernier s'était préparé de « *longue main* » à la résistance. Ayant anticipé l'évènement. toutes ses forteresses avaient été mises en état de





défense, il avait : « *mit sur pied les forces dont il pouvait disposer dans ses domaines, et en outre, prit à son service des bandes soldées* ».

Au mois d'août, Richemont s'empare, tant par siège que par composition, des places fortes de : Châtelailon, Coudray-Salbart, Béceleuf, Secondigny. Quant à **Mervent**, que « *depuis Mareuil, Pierre Regnaud convoitait ledit Mervent, place qui demeurait invulnérable : avec sa garnison bretonne peu nombreuse ; cette possession était contestée au Connétable ( Arthur de Richemont ) sur la succession des Parthenay* » ; mais ce dernier la reprit néanmoins ainsi que Vouvant.

← Sceau de **Jean II Larchevesque**

Le château de Vouvant fut, tout simplement, livré par la *dame de Parthenay*, Brunissende, qui y avait été reléguée par son violent époux. Elle n'osa résister aux sommations qui lui furent faites au nom du roi et remit les clés de la cité. Les cités de **Mervent** et de Vouvant se trouvèrent alors sous domination royale, sous la conduite d'un capitaine, Richard, le jeune frère de Richemont.

Mais, les « *troupes bretonnes* » ( et Picards ) occupant le **château de Mervent**, Vouvant et Secondigny et autres places, commettaient les plus grands désordres dans les contrées environnantes : « *grands maux, roberies, pilleries* » et, dont les chemins offraient peu de sécurité. En haut lieu, il fut conclut un traité ( 2 juillet 1417 ) qui avait pour but de mettre un terme immédiat aux malheurs sans nombre que causait dans le Poitou, la lutte existant depuis deux ans entre le comte de Richemont et le sire de Parthenay. Celui-ci fit savoir et promit, par un intermédiaire, « *de remettre dès à présent entre les mains du sire de Pouzauges ( chargé de l'exécution du traité ), les forteresses de Vouvant, Secondigny et autres, occupées actuellement par les gens dudit Richemont, excepté Mervent et le Coudray-Salbart, à l'égard desquelles le statu quo sera maintenu* ».

← Le duc Arthur de **Richemont**

Le **château de Mervent**, place importante, non négligeable, est donc en état. Le sire de Pouzauges, reçut également la mission de faire démanteler, pour mieux assurer la paix du pays, les petites places et églises fortifiées et, de plus, il devra restituer dans un délai de deux ans les châteaux de Vouvant et de Secondigny, dans le cas où Richemont ne ratifierait pas cet arrangement.

Jean Larchevesque dut éprouver un vif mécontentement, à l'égard du mandataire de Richemont, de disposer souverainement de ses domaines en véritable maître. Il s'en montra fort irrité. Le Dauphin, justement effrayé par son attitude inquiétante, jugea le moment opportun pour frapper un coup décisif : il assiège Parthenay.



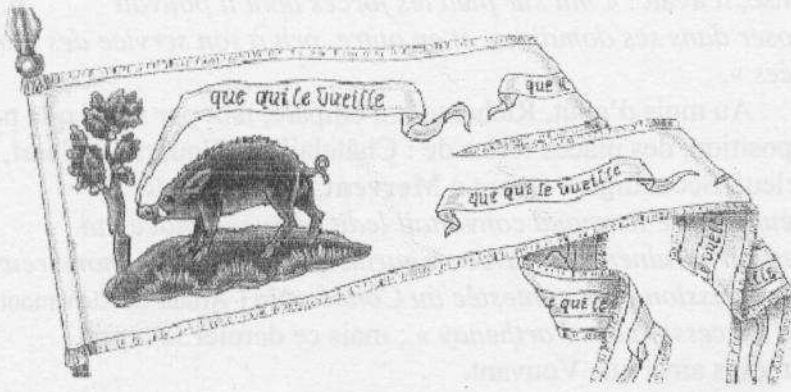
Après le siège de Parthenay ( qui se termina le 31 août 1419 et qui avait duré 5 mois ), où se tient le vieux seigneur Jean Larchevesque et, Jean-sans-Peur du parti des Bourguignons, une trêve est signée. Jean Larchevesque recouvre ses domaines ( l'usufruit sans doute ). Pendant ce temps de repos momentané, il fonda dans l'église de Ste-Croix, pour le repos des âmes de ses père et mère, une messe célébrée chaque jour, par une rente due chaque année par les prieurs de Foussay et du Busseau, laquelle devait être déposée à la recette de Vouvant.

Le roi **Charles VII** →

Mais, le 19 novembre 1419, il vend toutes ses terres, baronnies et châtelainies ( Mervent, Vouvant, Puy-de-Serre, Mouilleron, Parthenay, Secondigny, Béceleuf, Coudray-Salbart, Châtelailon, Mathefelon. . ., en s'en réservant néanmoins l'usufruit, tandis que ne furent point comprises dans cette vente : le Fontenieux, la **Grande et la Petite Rhée** pourtant proches de **Mervent** et Vouvant, qui demeurèrent la propriété du sire de Parthenay ) au Dauphin Charles ( futur Charles VII ). Bientôt, le 24 octobre 1425, Charles devenu roi, attribue les terres ancestrales des Larchevesque au connétable de Richemont ( nommé connétable 1425 ) qui n'en prendra possession qu'après la mort du triste sire de Parthenay.



Le sire de Parthenay, bien que devenu un vieillard sur le point de descendre dans la tombe, reconnu formellement pour son héritier Richemont par testament du 17 octobre 1427 et convoqua tous ses vassaux, tous les capitaines de ses places et leur fit prêter serment à son successeur le connétable de Richemont. C'est dans les mêmes années, qu'une cruelle famine frappe le Poitou : les campagnes dévastées ou manquant de bras pour l'agriculture. furent accablés par le fléau : pour parer à cette famine



le comte du Poitou, Jean duc p. 901  
de Berry, défendait par lettres datées de  
Poitiers du 7 septembre 1420,  
d'exporter aucune quantité de blé et  
chercha à en procurer à sa province du  
Poitou par achats et arrivages.

← l'étendard blanc du connétable Richemont : chargé  
d'un sanglier au pied d'un chêne, avec la devise « Que qui  
le vueille »

Un dernier problème suscita  
encore des tracasseries à l'ex-sire de  
Parthenay, à propos de la **seigneurie** de

## Mervent.

En effet, lorsque ses biens lui avaient été confisqués en 1415, plusieurs de ses châtelainies avaient été attribuées à divers seigneurs notamment favorisés du roi fou ( Charles VI + depuis en 1422 ). **Mervent** et Coudray-Salbert furent donnés à gérer à Jean II Harpedanne ( ou Harpedenne ), seigneur de Montaigu, de Belleville, de Mareuil, Vendrennes, Coudray-Salbart.

Ce dernier, chambellan de Charles VI, était déjà gouverneur de Fontenay et devint ainsi **seigneur** de **Mervent** ( où en est-il seulement capitaine ? il est cité en possession de Mervent de 1415 à 1425 ), probablement par rachat ( son fils, Jean III Harpedanne, épousera Marguerite de Valois, la fille illégitime du roi fou et qui, de ce fait, est alors la demi-sœur du dauphin, futur Charles VII ). A l'époque, le roi fou avait fait une cession de la **seigneurie** de **Mervent**, à Jean I Harpedenne, père, en paiement d'un prêt de 15.000 livres et, que ce dernier lui avait avancé.



## ← le connétable de Richemont

L'archevêque, en effet, ne pouvait accepter cet arrangement qui, d'une part, portait atteinte à ses droits et à ses intérêts, puisqu'il n'avait toujours pas été, lui-même, totalement payé de la somme stipulée dans la vente de ses domaines ( en 1419 ). Il en conçut une violente irritation, contre Harpedenne ( père ) qui le poussa à se faire justice lui-même. Pendant que Jean Harpedenne se rendait aux Etats de Poitiers, au mois d'octobre 1425, le triste sire L'archevêque le fit saisir avec tous ses bagages et conduire au château de Parthenay où on l'enferma dans une tour. Malgré les ordres royaux, il ne le relâcha qu'après lui avoir fait signer un acte par lequel il renonçait à la possession de Mervent et reconnaissait les droits de Richemont, donataire ( bénéficiaire ) de tous les domaines des Parthenay-l'Archevêque. Relâché, Jean Harpedenne protesta contre l'acte de renonciation qui lui avait été arraché par la violence et intenta un procès à Jean L'archevêque ( Harpedenne, fort de son droit sur **Mervent**, reprit ses revendications contre les neveux du sire de Parthenay, les

de Harcout puis contre Richemont, lui-même et jusqu'en 1432, deux ans avant qu'il ne décède à son tour ). Qui donc alors tenait la place et châtelainie de **Mervent** ?

Mais, Jean II L'archevêque, d'un âge fort avancé, décède peu après, en fin d'année 1427 ( il fit néanmoins, avant, quelques donations pieuses à divers églises ; on ne sait point où il fut enterré ).

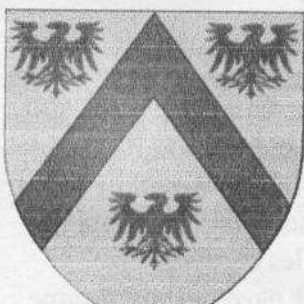
## C'est la fin de la dynastie des Parthenay-L'archevêque.

Ce lignage a été à la tête de cet immense domaine pendant 172 ans ( de 1247 à 1419 et, en partie reçu des Chabot-Lusignan dont les seigneurs de Mervent ). Ces baronnies étaient passées entre les mains du connétable Arthur de Richemont. Mais après sa mort, ses sœurs, Jeanne et Marie contestèrent ce contrat.

Arthur de Richemont, sut conquérir l'amour et le respect de ses nouveaux vassaux. Par lettres patentes du 20 novembre 1427, il nomme Henri Blandin receveur général de tous ses domaines en Poitou et Robin Denisot, receveur des ventes des bois et forêts de **Mervent** et Vouvant ( 1427 à 1430 ) ainsi que Méry Ratault, *ségrier* des dites forêts ( sorte de *Grand Maître*, encore en 1435 ; quelques années plus tard, en 1531, son descendant Philippe Ratault, sieur de Curzay/Vonne, recevra 225 livres en récompense des services rendus par son ancêtre et les mêmes rendus par lui-même encore en 1536 ).

## ← Blason des La Trémouille

Très en vue, Richemont fut l'objet de la jalousie de Georges de la Trémouille ( ou Trimouille + 1446 ), favori du roi Charles VII. La Trémouille







devint son ennemi irréconciliable.

p. 902

Il en résulta une guerre civile qui fut profitable aux Anglais toujours en Guyenne.

Peu de temps avant, Richemont s'illustra, à Patay ( 18 mai 1429 ) aux cotés d'une jeune fille inspirée nommée Jeanne d'Arc.

← le château de Mervent

L'année suivante, au mois d'août 1430, Richemont séjourna à Fontenay-le-Comte ( qui faisait partie du douaire de son épouse : *Madame Guienne* ) ; on peut penser – sans crainte de se tromper – qu'il avança certainement jusqu'à **Mervent** et Vouvant, pour voir l'état de ces deux châtellenies faisant aussi partie de ses possessions. Une sorte de traité fut signé entre les deux belligérants : si la lutte à main armée était terminée, leur réconciliation était loin d'être faite.

Pour preuve, La Trémouille ne lui laissa aucun repos et l'obligea à être toujours en armes. De plus, ses gens couraient le pays, commettant partout des actes de brigandages intolérables causant beaucoup de mal aux campagnes de Fontenay ( et aussi dans la Gâtine ), à tel point que Richemont fit la remise de certaines redevances que les habitants pouvaient lui devoir, comme ceux de l'Hermenault ( 22 mai 1432 ). Aussi, Richemont veillait également avec soin à la garde de ses châteaux sans cesse menacés dont **Mervent** et leur fit apporter des provisions de blé. Il envoya aussi onze chevaliers au château de Fontenay qu'on disait en péril.

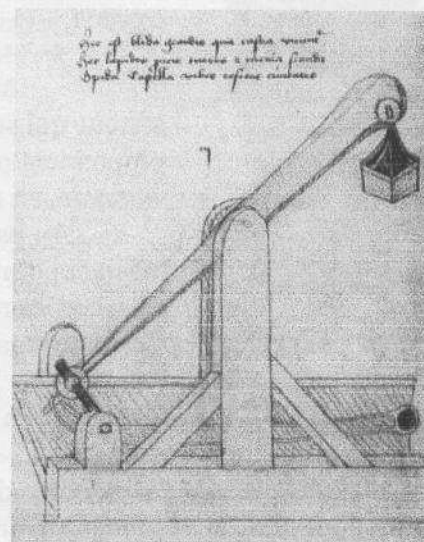
Mais, La Trémouille ne respecta pas vraiment les accords passés. Sur la foi de ce dernier traité avec La Trémouille, Richemont résidait tranquillement dans sa bonne ville de Parthenay qu'il affectionnait plus particulièrement. Quand, tout à coup, on lui apprit que dernièrement « *en mars 1432, par surprise, ses ennemis avaient tenté de pénétrer secrètement dans l'importante place de Mervent, tenue par Louis Moysen qui en était alors son capitaine* ». On rapporta également au seigneur de Richemont que « *un certain Jean Beluteau, un traître, pour sur ! serviteur ( pourtant ) du dit capitaine Moysen, qui avait promis de livrer la place de Mervent ( aux hommes de La Trémouille ), avait été exécuté à Fontenay le 20 dudit mois de mars* » ( Connétable de Richemont 1393-1458 par Eugène Cosneau ).

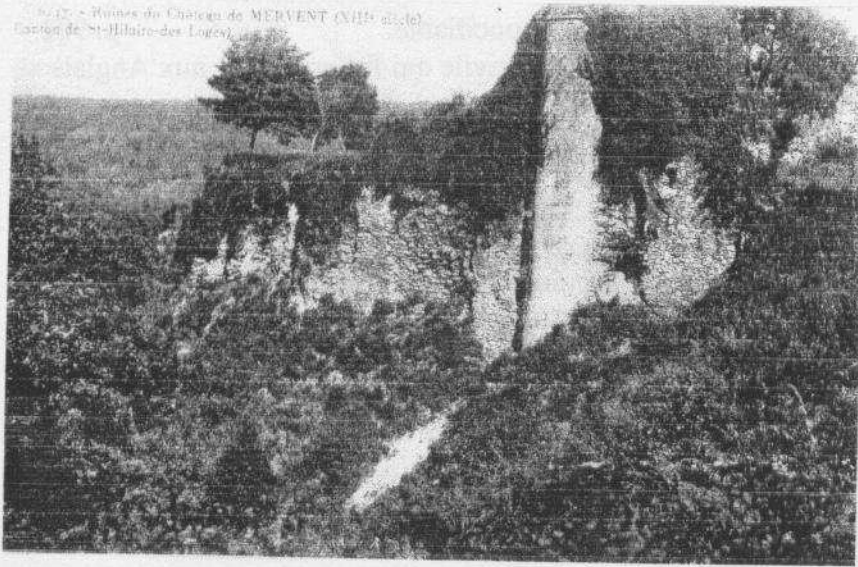
Peu après, il reçut encore une mauvaise nouvelle qui lui apprit « *qu'un capitaine Pierre Regnault, frère de La Hire, s'était emparé par surprise du château de Mervent, le 8 juin 1432, jour de la Pentecôte, à l'heure des vêpres* » ( le dit Pierre Regnaud. Seigneur de Bourg Vignolles, était le frère bâtard de Etienne de Vignolles ( + 1443 ) surnommé La Hire ou « *la colère de Dieu* », brutal, grossier, et compagnon de Jeanne d'Arc – Biblioth. Nation. Ms fr 8819, fol. 1, 47 v° ).

Ces deux agressions inattendues, que rien ne justifiait et, à laquelle naturellement La Trémouille n'était point étranger, irritèrent au plus haut au point Richement, qui sur le champ, rassemble ses arbalétriers, convoque tous ses vassaux fidèles, met en réquisition les gens de sa maison. Prenant de suite la route, ses hommes se dirigent sur Vouvant ( par Secondigny, le Busseau, Puy-de-Serre ), sous la conduite de son lieutenant Prégent de Coétivy ( un breton, qui épousera Marie, la fille unique de feu Gilles de Rais, le fameux Barbe Bleu de Tiffauges, compagnon de Jeanne D'Arc, condamné à mort en 1440 à l'âge de 36 ans ; le mariage avec cette jeune et riche héritière eut lieu un après la mort du sire de Tiffauges ) et de deux capitaines, le bâtard Chapelle et Penmarc.

Engin de guerre : baliste →

Une halte fut faite à Vouvant puis, traversant la forêt, la troupe arrive devant la place forte de Mervent et aussitôt les hommes de guerre installent les machineries ( on se servait alors d'un *trébuchet*, machine de siège qui fonctionne selon le principe du balancier mis en mouvement par un contrepoids mobile très lourd ( jusqu'à 18 tonnes ). C'est l'engin le plus puissant de l'époque, utilisé pour détruire les murailles et permettre l'assaut mais il nécessite une main d'œuvre très spécialisée et très coûteuse pour l'époque. Sa précision est redoutable mais sa cadence de tir est lente. Son nom provient de l'occitan "trebuca", qui apporte les ennuis. A la simple vue de cette véritable arme de dissuasion, de nombreuses places fortes capitulaient. Au cours d'essais récents, un boulet de pierre de 56 kilos a été projeté à 212 mètres et plusieurs projectiles ont atteint strictement le même point d'impact ; l'artillerie à poudre semble faire son entrée dès l'année 1324 dans l'armée royale et c'est vers 1470, que le boulet en pierre fut progressivement remplacé par le boulet en fonte ; en 1864, lors du passage des membres du congrès archéologique « *Nous avons retrouvé, dans les décombres environnants, plusieurs énormes boulets de pierres et un boulet de pierre de 42cm de diamètre, placé près du donjon, qui étonne par ses dimensions et présente une analogie avec les boulets*





Huit jours après, **Mervent**, assiégé, capitulait et rentrait à nouveau en la possession de Richemont, seigneur des baronnies de Parthenay, de Mervent, Vouvant, etc. .

**Morceau de toile fine** →

Quel fut l'étendue des dégâts ?

Le château subit-il directement un assaut lors de cette attaque ? Ou bien, est-ce lors de la précédente, du mois de mars, qui se produisit « à l'heure des vêpres » que, l'église, fut peut-être, elle aussi, le théâtre d'horribles violences. Il n'était pas rare que l'église, alors lieu de refuge sacré, soit malgré tout, assaillie par les belligérants sans respect pour le saint sanctuaire.

En tous cas, en 1978-80, lors de travaux effectués afin d'installer un chauffage dans l'église, on creusa à l'extérieur une fosse destinée à recevoir la cuve à fuel. On excava assez profondément ( 1 m 80 à 2 mètres ) au pied du mur sud de l'église. Apparut, alors, des vestiges forts intéressants. Parmi des gravats, se superposaient plusieurs couches d'incroyables objets : couche de résidus de bois brûlés mélangés à de la terre où apparaissaient de belles poutres entières qui portaient, elles aussi, les traces d'un incendie ; couche d'ossements humains mêlés à ces résidus. Cette ossature, quasi intégrale, était celle d'un squelette, d'un homme très grand, en position semi-allongé, étendu accidentellement ( vu sa position ) parmi l'enchevêtrement des poutres calcinées ( j'ai toujours en ma possession un tibia et la mâchoire où s'encastre de très belles dents dont une qui est cariée ). Ce squelette était encore couvert par quelques lambeaux de vêtement : tissu au fin tissage de couleur sombre ( coloré probablement par le temps ou la décomposition du corps ) et cotte de maille, à gros tissage, et oxydée ( j'ai récupéré et je détiens toujours ces fragments ). Toujours, proche de ce personnage, se trouvait un morceau de métal, tout déformé par le feu et, lui aussi, oxydé ( je l'ai toujours ) ressemblant à une boucle de ceinturon.

← **Morceau de « cotte de maille »**

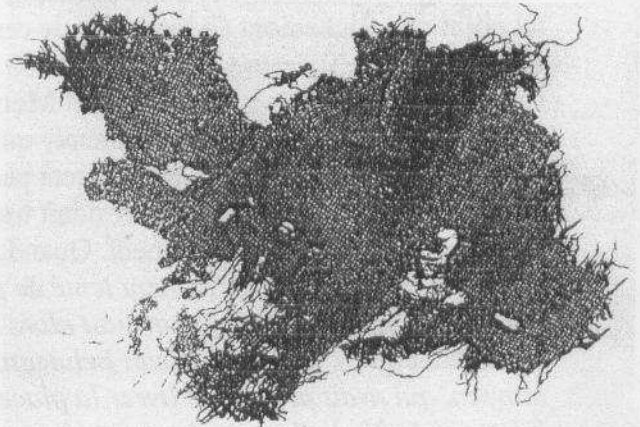
Mais le plus intéressant et, qui pourrait avoir un rapport avec cette attaque qui se produisit « à l'heure des vêpres », est sans aucun doute un objet à proprement parlé d'une grande valeur historique : une très ancienne *pièce de monnaie*, en métal oxydé, trouvée quasiment sur ce squelette.

Au passage, je tiens à signaler que les élus locaux de Mervent ( de l'époque ) ne tenaient point trop à voir circuler, autour de cette fosse, des curieux susceptibles de prévenir les responsables du patrimoine. Aussi, je le regrette mais j'ai eu très peu de temps pour effectuer des investigations un peu plus sérieuses. Peu de temps après, j'ai confié cette pièce de monnaie ( que je possède toujours ) à un érudit sérieux qui n'a pu me la dater qu'approximativement. Cependant, il s'avère que c'est un « *denier* » ( douzième partie du sou, qui pouvait être en argent, en or ou en cuivre, ce qui est probablement le cas de cette pièce de monnaie ). D'après mon spécialiste, elle représente d'un coté la « *Croix de Jérusalem* » entourée d'inscription ( ce qui était courant pour les monnaies ) et de l'autre, les armes ou le portrait d'un seigneur, lui aussi, entouré d'inscription ; le tout est très abîmé et également oxydé

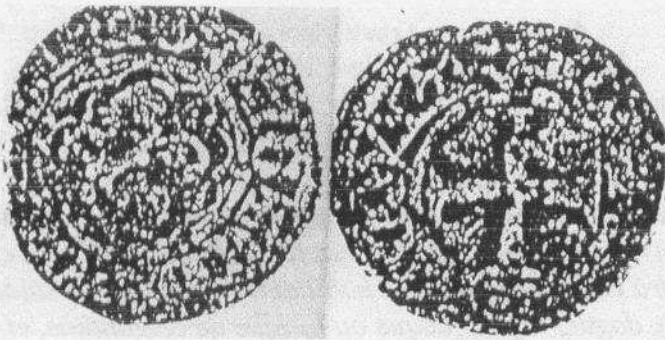
anglais. . . » ).

← le château de **Mervent** : les deux cavités se trouvent, à droite, juste à coté de la tour

A-t-on aussi tenté le « terrible travail de sape », la « mine », déjà très redoutée, et qui consiste à creuser sous la muraille une ébauche de galerie, une cavité suffisante, pour y entasser des fagots et y mettre le feu. Cette méthode voit son efficacité décuplée par les effets dévastateurs de la poudre dont on se sert depuis quelques temps ( est-ce ce travail des mineurs-soldats, à la base des murailles coté Est, qui a laissé ces deux cavités reliées entre elles par un petit passage étroit ; chacune fait environ 4 m d'ouverture sur 2 m de profondeur et à peine une hauteur d'homme ).







( mais pas indescriptible pour un spécialiste, de nos jours ). Mais, le plus fabuleux dans cette dernière découverte, c'est que ce « *denier* » date de la période dite la *guerre de cent ans* ( 1337 – 1453 ) et plus particulièrement peut-être de l'époque du Prince Noir ( prince anglais, décédé en 1376, dont des garnisons anglaises ont été à **Mervent** ; mais les monnaies circulaient longtemps après leur création ).

Ce que je viens de vous raconter, d'analyser, forcément « *n'est pas parole d'évangile* » ou « *vérité de La Palice* », mais ces renseignements méritent d'être signaler aux Merventais qui s'intéressent plus intensivement à l'histoire de **Mervent**. Je formule un souhait : qu'un jour, une personne plus érudite que moi, apporte des éléments sur ces objets précieux, uniques vestiges d'une époque très lointaine mais fascinante.

Revenons aux contemporains de cette période troublée.

Richemont a beaucoup séjourné « *dans sa bonne ville* » de Fontenay, comme en 1429, où il reçut un accueil triomphal. On peut supposer que les capitaines de **Mervent** et Vouvant, les chevaliers locaux, les petits nobliaux ainsi qu'une partie de la population de ces deux cités, se sont déplacés pour acclamer et voir leur maître et seigneur.

Après son veuvage, Richemont épouse à Nérac, en août 1442, Jeanne d'Albret. Lors de son retour, il s'arrête à Vouvant le 21 novembre suivant. Il fait un « *mandement* », ordonnant de payer 20 livres par an à Pierre Féçillon, « *écuyer et archer de son corps* » de Vouvant, malade de la lèpre, pour aller vivre à la maladrerie de Parthenay.

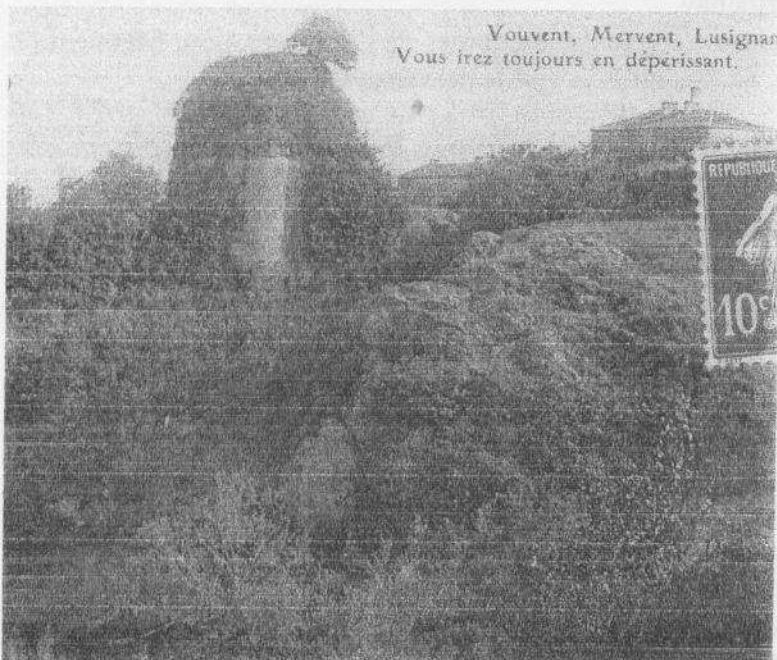
L'année suivante, une grave épidémie sévissait sur Parthenay, où aimait pourtant y repose la nouvelle comtesse de Richemont. Fuyant le fléau, Richemont et son épouse se retirèrent à Fontenay-le-Comte, probablement le seul château des environs correctement habitable pour un si illustre personnage. Ils y passèrent ensemble l'été de 1443. On peut penser, qu'en tant que grand chasseur, il prit tout de même le temps d'avancer dans la belle forêt qui entoure **Mervent** et Vouvant. En septembre 1444, il perd prématurément son épouse et en demeure très affecté. L'année suivante, il obtient du roi le « *droit à l'imposition* » de 800 livres sur la châtellenie de Parthenay, destinée à la réparation de cette ville, et l'année suivante encore, en février 1446, une somme de 1700 livres pour effectuer, cette fois, des travaux de même nature, à Fontenay et à Vouvant.

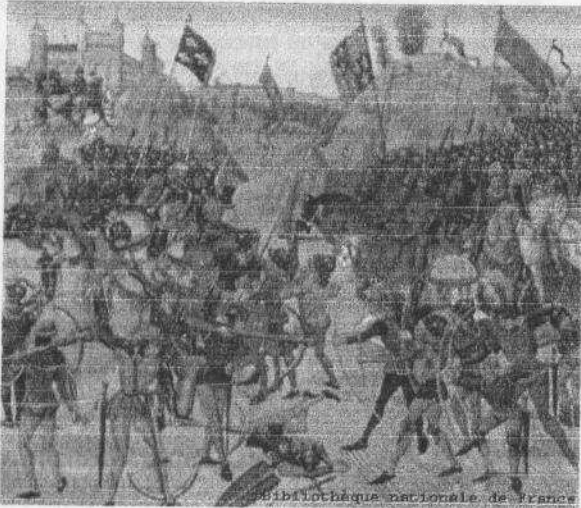
Pourquoi le **château de Mervent** n'a-t-il pas droit à des réparations dont il a sûrement besoin ?

Au mois de novembre 1447, les « *seigneurs et gens des bonnes villes de Poitou* » furent convoqués pour discuter ensemble d'un sujet « *touchant le bien du pays* » et, plus exactement, en fait, il s'agissait de demander une diminution de l'impôt royal, une *taille* assez considérable, dans la répartition de laquelle, les habitants des châtellenies de Parthenay mais aussi celles de **Mervent** et Vouvant, avaient été taxées à la somme considérable 1.200 livres ( quel fut le résultat de cette requête ? ).

← le château de **Mervent**

Malgré plusieurs mariages, Richemont, seigneur de la baronnie de **Mervent**, est toujours sans héritier légitime. Il a eu une fille naturelle, Jacqueline, qu'il avait mariée en 1438 avec l'un de ses écuyers Arthur Brécart ( reçut la seigneurie de Bréhat ). Ce dernier fut nommé capitaine de **Mervent** par son beau-père qui lui assura en outre une pension de cent vingt écus or ( en 1457; il était en même temps capitaine du Coudray-Salbart ). On en conclut donc que si la place de **Mervent** a besoin d'un capitaine c'est que le château est encore en état à cette date.





Dans cette période, le roi Charles VII, voulut se doter d'une armée performante. Il avait déjà réorganisé la cavalerie ; le 28 avril 1448, fut promulguée une ordonnance pour la création d'un nouveau corps ; les *Francs archers*, comme dit : « *Ordonnons qu'en chacune paroisse de nostre royaume y aura un archer, qui sera et tiendra continuellement en habillement suffisant de salade ( sic ), dague, espée, jacque ou hucque de brigandine, et seront appelez les Francs Archers [...]* ». Le salaire de chaque archer était fixé à quatre francs par mois et chacun était exempté d'impôts. Un tel procédé permit de constituer rapidement une forte infanterie. La paroisse de St-Médard de **Mervent** n'a certes pas pu échapper à cette ordonnance. Ce militaire était-il logé dans le *Logis du Corps de Garde* (

habité bien avant le XV<sup>e</sup> s. ).

**Logis du Corps de Garde ( v. 1910 ) →**

C'est aussi vers cette période ( 1450 ) que, lorsque Du Guesclin conduisit ses compagnies de routiers, soldats-brigands vers le Sud, de nombreux déserteurs s'en détachèrent au passage pour s'établir dans notre forêt qui leur offrait un asile invincible. Ces gens sans aveu, sans foi, ni loi, étaient commandés par un certain capitaine **Chantoizeau**, sinistre individu, qui établit son quartier général sur l'emplacement d'un ancien fort gallo-romain appelé depuis : le *Fort de Chantoizeau*. Ce brigand de grand chemin, détrousseur de voyageurs, semait la terreur dans tout le pays ( emplacement encore visible en forêt vers la Millarge ).

Peu après, Richemont, installé à Nantes depuis quelques mois, rappelle près de lui l'époux de sa fille naturelle, Arthur Brécart, qui était capitaine de **Mervent** ( et de Coudray-Salbart ). Il lui donnera en compensation de **Mervent**, la capitainerie de St-Aubin et une pension de cent dix écus ( 1<sup>er</sup> octobre 1457 ). Il l'avait remplacé à Mervent par Jacques Rataud ( seigneur de Curzay/Vonne ( 86 ), ex-vassal des Lusignan puis des Parthenay et qui reprendra son office de capitaine de Parthenay ), puis bientôt par Pierre du Pan ( 28 septembre 1457 ).



66, rue des Merciers, La Roche-Beaucourt

Richemont approchant de la fin, rétrocède ses domaines de Gâtine au roi Charles VII ( qui, plus tard, les donnera à Dunois ). Il décède le 12 décembre 1458 à Nantes, laissant le souvenir de l'un des plus grands seigneurs qu'aient connu les baronnies des Parthenay.

Une autre longue dynastie va prendre place à la tête des baronnies de Parthenay, dont **Mervent** ( qui va péricliter doucement ), Vouvant, Mouilleron, Secondigny, . . . , en la personne de Dunois.

Les Orléans-Longueville.

Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois

C'est pour ses nombreux services qu'il reçoit, en 1458, les possessions de l'illustre famille des Parthenay. Dunois était un fameux guerrier souvent en déplacement pour guerroyer. A l'automne 1459, il prit enfin du temps pour lui : chasse, jeux, lecture étaient ses distractions. Il inspectait également les chantiers en cours sur ses domaines ( entre autre le château de **Mervent** ). Mais Dunois perdit quelques temps ses domaines à la suite d'une disgrâce jusqu'en octobre 1465 ( 10 mois durant lesquels le comte du Maine sera seigneur de Parthenay et en percevra les importants revenus ). Dunois est allé naturellement à Vouvant sans s'y attacher. A cause de la beauté du site, il se fixa à **Mervent** et en fit une de ses résidences secondaires ( plutôt sa résidence occasionnelle devrait-on dire car Dunois était très souvent absent ), pour le temps qu'il



← Dunois

• donnait à ses terres de l'ouest du royaume. Le château de cette localité fut dès lors réparé et embellit ( voir eau-forte d'O. de Rochebrune p. 906 ) pour recevoir son chevaleresque possesseur ( une partie de ces constructions, comme les ruines l'attestent, datant de cette époque, dit M<sup>re</sup> de Fontenelle de Vaudoré dans la revue anglo-française de 1833 ).



C'est pendant un séjour au **château de Mervent** que Dunois perdit sa fille Jeanne, qui fut inhumée dans notre humble église ( Revue anglo-française, t. I, p.213 et suivante ; il n'est pratiquement jamais signalé la présence de Dunois à



Vouvant — je referais un bulletin spécialement consacré à Dunois et à l'un de ses contemporains : Denis Ballard, célèbre musicien, natif de Mervent ). On peut penser que Jeanne est peut-être décédée relativement jeune ( tout au moins avant d'être mariée pour n'avoir ainsi pas été mentionnée dans les généalogies historique coutumière ou bien, elle était une fille illégitime — ce qui était fréquent et naturel à cette époque ). Elle fut enterrée dans la modeste église de **Saint-Médard** de cette localité. Pour perpétuer sa douleur, Dunois fit une fondation ( en ladite église ) pour que le service divin fût fait là, tous les jours, pour le repos éternel de l'être qui lui devait le jour, et sur lequel se reportaient ses pensées, même après sa mort. C'est pourquoi, peu de temps après le décès de cette fille, un testament fut passé le 4 octobre 1463, devant un notaire à Arles, en Provence, et des témoins ; voici le contenu en partie ; « *Item, veulent . . . Jehan, comte de Dunois et de Longueville, seigneur de Parthenay et Marie de Harcourt, sa femme . . . être achetée la somme de 40 fr. de rente, pour fondation d'une messe basse, laquelle ont fondée et ordonnée ( sic ) estre dicte et célébrée chacun jour en l'église de Mervent, pour le salut de l'âme de leur fille Jehanne, enterrée en icelle église . . .* ».

← le château de **Mervent**

Dunois vint très peu à Parthenay mais il nomma, lors de ses courts passages en cette ville, Etienne Cossin, bachelier ès lois, juge des forêts de **Mervent** et Vouvant ( 28 août 1463 ). C'est aussi pendant cette période, sous le règne de Charles VII ( + 1461 ) que « *pendant les vêpres de la Toussaint 1460, se produisit en Bas-Poitou, un soulèvement du sol qui rattacha l'île de Maillezais au continent* ». On imagine l'effroi des populations locales devant ce phénomène, semble-t-il, brutal.

En 1467, on vit peu le Bâtard. Il participa néanmoins aux Etats généraux de Tours ; il dut s'y faire transporter, à l'aller comme au retour, tant ses crises de goutte, de plus en plus violentes, le faisaient souffrir. Le reste du temps, il supervisait tous les grands travaux en cours dans ses domaines. Le 23 novembre 1468 ( quatre après le décès de son épouse ), après avoir reçu l'Extrême Onction, le grand Bâtard d'Orléans, libérateur du royaume, exemple même de la fidélité et de la loyauté, quitta sa vie terrestre, la main crispée sur une relique de la Croix.

François Iè comte de Dunois : Lui aussi, perdra pour un temps ses domaines ayant comploté contre la régence et le jeune

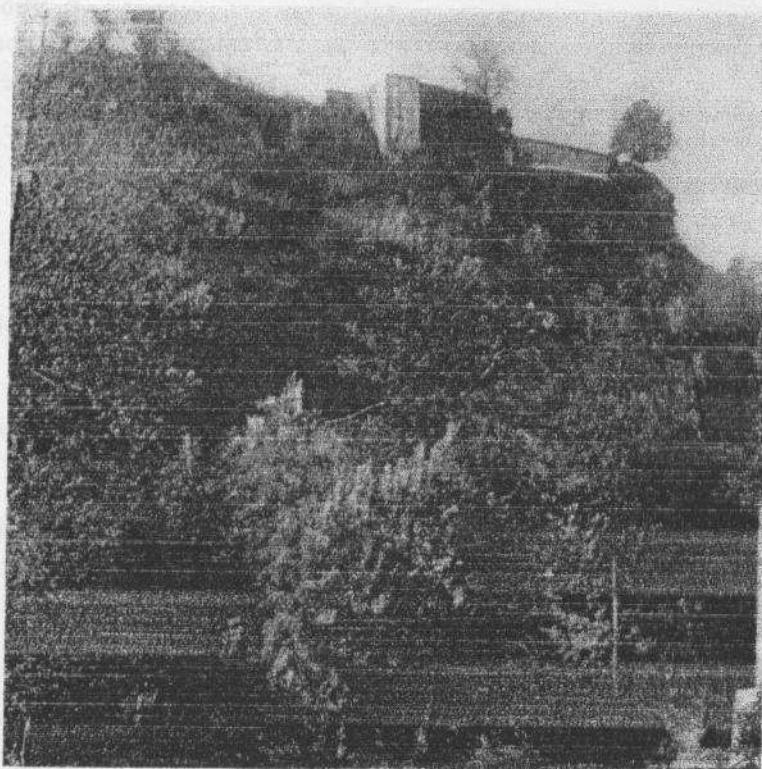
roi Charles VIII ( fils de Louis XI, et époux d'Anne de Bretagne ). Charles VIII dit « *l'affable* », en considération pour sa tante Agnès de Savoie, l'épouse de François Dunois, accorda à celle-ci ( 3 avril 1487 ), à titre de pension, la jouissance des revenus des seigneuries de Parthenay, **Mervent**, Vouvant, Secondigny, Béceleuf, Coudray-Salbart, à la charge toutefois d'entretenir et de payer ceux auxquels il faudrait confier la garde de ces diverses places. La garde de ces places fut confiée à Jacques de Beaumont, sire de Bressuire, lui donnant pouvoir de placer dans ces châteaux forts « *telles gens notables que bon lui semblerait* ».

**Sceau de Dunois**, spécifique pour **Mervent** représentant : une tour ronde à poivrière, avec fleur de lis et deux écus à deux arbres terrassés →

On ignore quels gens il plaça mais en juillet 1489, on mit en garnison au **château de Mervent**, un gentilhomme de l'arrière-ban du Poitou ( le nom ? ).

*Le château de Mervent est donc toujours en état de défense !*





œuvra pour permettre le mariage du jeune prince avec l'héritière de Bretagne, ce qui lui permit de retrouver ses domaines. Il n'eut guère le temps d'en profiter car il décède en 1491.

← ci-contre le château

François II comte de Dunois : Il ne vivait pas dans ses baronnies (notamment à Parthenay) et servit Charles VIII et Louis XII. Ce fut le premier duc de Longueville. A la tête de la baronnie de Parthenay, la Gâtine ne devint aux yeux de ses contemporains, qu'un domaine modeste de l'ensemble de ses biens. Mais ce fut une période de tranquillité et de prospérité. L'administration des domaines de ce Dunois-Longueville, était laissée aux soins d'officiers tandis que tous les revenus, les droits seigneuriaux étaient afferchés, par adjudication, au plus fort enchérisseur ; les marchands « bourgeois s'en donnent à cœur joie » ! (sic). Ce fut le début de la

prépondérance des seigneurs-engagistes. François II décéda à Châteaudun le 22 avril 1513 ; sa fille unique, Renée, ne tarda pas à le suivre au tombeau.

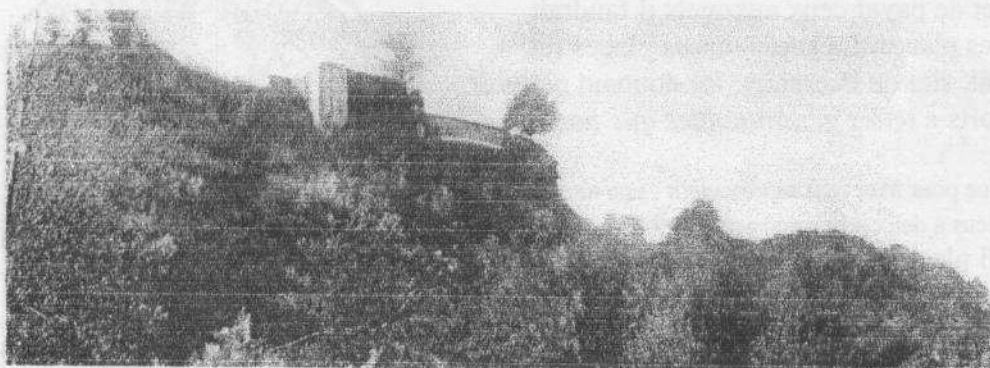
Louis Ier comte de Dunois et de Longueville : le nouveau seigneur des baronnies de Mervent et Vouvant (Parthenay, etc.) est le frère de François. Il ne profitera pas longtemps de l'héritage de son frère car il décède le 1 août 1516. Il avait trois fils, c'est le second qui prendra la succession à la tête des baronnies.

Louis II comte de Dunois et de Longueville : C'est sous la tutelle de sa mère et avec l'aide de son oncle paternel Jean (archevêque de Toulouse), qu'il reçut l'héritage familial et fit reconstruire les fortifications de Parthenay. Il fit faire un procès-verbal de toutes ses places-fortes.

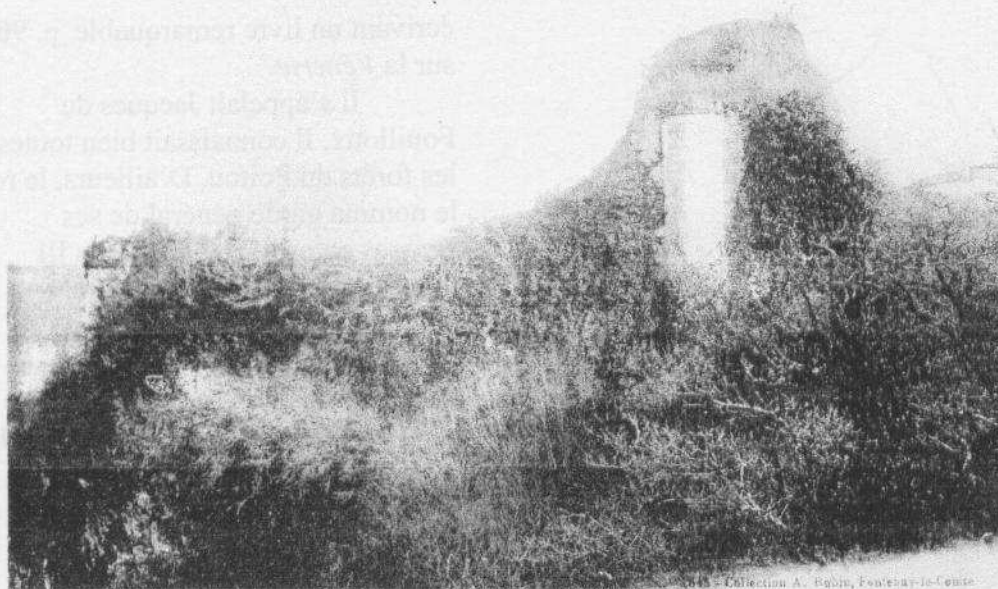
Ainsi, le 9 mars 1526, ce fut Vouvant « *Ladicte ville est assise en une montaigne basse circuyee et environnée d'eau de toutes parts sauf du costé du chasteau et devers la porte de Bourguerin, estant la dite ville, et aussi environnée ladite ville de toutes pars de montaignes plus haultes . . . laquelle ville a deux portes principales, l'une appelée la porte aux moynes par devant laquelle a ung pont dormant (le contraire d'un pont-levis ; se trouve comme pour notre pont de la Vallée en bas du château et de la cité) soubz lequel passe la rivière appelée Mère et laditte porte ou Portal est à deux tours rondes (à Mervent, existait probablement une porte identique, aussi flanquée de deux tours, qui se trouvait à l'est de la place du Hérault, sur le terre-plein, en contre-bas, où se trouvent balançoires et piste pour jeux de boules ; une autre porte se trouvait à l'Ouest) . . . et entre lesquelx deux porteaux (portes) sont les murs de ladite ville garny de tours à chacun pan de mur ; et par le dehors sont lesdits murs garniz de douhes (douves) . . . et l'autre partie de la muraille, duquel côté senextre de ladite muraille a une poulterne fermante de porte pour aller de ladite ville à Fontenay-le-Comte (il s'agit de la poterne du moulin froment ; ce chemin conduit aussi à Mervent en passant par la Grand Rhée et Pruneau ou bien on peut aussi rejoindre le Nay) . . . et on milieu dicelle ville devant l'église dudit lieu sont les halles de ladite ville au bout desquelles est l'auditoyre où se tient la juridiction. . . aussi avons descript le chasteau dudit Vouvant par davant lequel a une place (pour Mervent, probablement la place du Hérault)*

*et à l'entrée dudit*

*chasteau ung pontz levys et une porte pour entrer une beste chargée et ung homme dessus à cheval (à Mervent, cette porte se trouvait probablement, comme dit plus haut, à l'Est et à l'arrière de la place du Hérault) jounnant la grouse tour (comme pour le donjon de Mervent)*







laquelle a une cuisine où à présent demeuret le lieutenant du capitaine ( et sous laquelle ) souloit avoir une salle basse et une salle haulte et par dessoubz la dite salle basse est la cave ( à Mervent, ce sont sans doute, les salles et souterrains mis à jour un peu après 1970 ) et au bout de ladite salle haulte est la chapelle dudit chasteau laquelle est vouüée ( comme à Mervent, la chapelle que l'on voit sur la

gravure de Mr O. de Rochebrune ) . . . on meillieu dudit chasteau en ung jardin, une court et en icelle ung puy en my le meillieu et ung aultre puy davant la chappelle dudit chasteau ( pareillement pour Mervent : le puits d'en bas est proche de l'ancienne courtine le long de laquelle devait s'appuyer la chapelle – ce pan de mur, en très mauvais état, devrait être restauré bientôt ) . . . » ( Arch. Vienne, C 548, fos 5 et 6 : papier terrier des baronnies de Mervent et Vouvant – voir, *La Gâtine, Historique et Monumentale* par B. Ledain, où est décrit aussi : p. 85, le château de Coudray-Salbart – dont la description nous donne aussi une idée plus précise de la disposition de notre château quelque peu identique à celui-ci ).

Si, je vous ai donné la description de cette cité de Vouvant, c'est qu'elle a des points totalement similaires à certains aspects de la cité de Mervent.

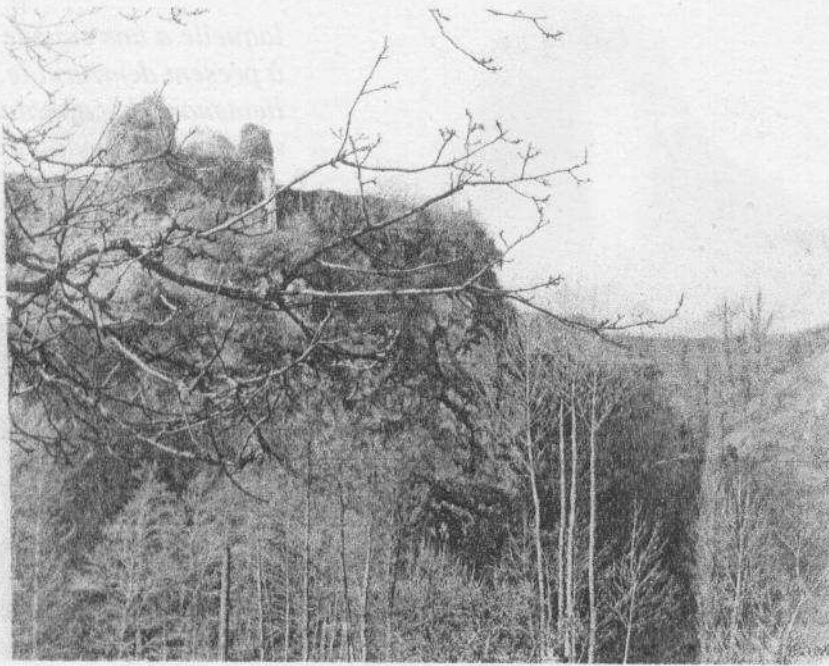
Malheureusement, je n'ai pas en ma possession, à ce jour encore, les papiers terriers concernant le **château de Mervent**. Ils existent pourtant.

Revenons maintenant à notre sire de Longueville, et à cette époque où le protestantisme ( dont les funestes doctrines ( sic – d'après B. Ledain ) devaient, hélas, couvrir l'Ouest plus particulièrement, de sang et de ruines ) fut prêché pour la première fois en 1534.

Longueville, qui avait épousé Marie de Lorraine, tenait tout particulièrement à faire respecter ses droits ainsi le 15 mai 1535, il fut fait « *Jugement de la Cour prévôtale de Vouvant, qui, sur une plainte formée par le Procureur fiscal des baronnies de Vouvent et Mervent, contre Jacques Moreau, qui avait mis à sec les deux étangs de Puy-de-Serre, appartenant au Seigneur de Vouvant, Monseigneur de Longueville, et en avait enlever le poisson, le condamne à payer les dommages-intérêts dus à ce seigneur et aux dépens de l'instance* ». Louis II de Longueville décèdera le 23 juin 1536.

**François III comte de Dunois et de Longueville** : Fils de François II, il succéda à son père sous la tutelle de sa mère puis de son grand-père. Il fut grand chambellan de France. En 1546, comme son père, François, le duc de Longueville entend bien faire respecter ses prérogatives mais pas toujours à raison. Un procès eut lieu où il fut débouté par une « *Sentence de la Cour ordinaire de la Sénéchaussée du Poitou, qui reconnaît Antoine de Liniers, écuyer, seigneur de Saint-Pompain, comme fondateur de l'église de ce lieu, en l'obligeant seulement à céder la première place dans cette église au Baron de Mervent et Vouvant, son seigneur suzerain, lorsqu'il serait à Saint-Pompain* ». De toute façon, le duc, qui apparemment revendiquait les revenus de cette église, ne devait guère souvent se rendre dans cette petite localité. A cette époque vivait en Gâtine un célèbre chasseur qui se fit remarquer en





écrivait un livre remarquable p. 909 sur la *Vènerie*.

Il s'appelait Jacques du Fouilloux. Il connaissait bien toutes les forêts du Poitou. D'ailleurs, le roi le nomma garde général de ses chasses en province. François III mourut sans postérité en 1551.

Léonor d'Orléans comte de Dunois et de Longueville : (cousin du précédent duc de Longueville), hérite de la baronnie de Parthenay en 1551 mais vit la plupart du temps à Paris. Il est fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin en 1557. Léonor passera une fois à Parthenay en revenant du siège de La Rochelle, le 4 juillet 1573, accompagné de son épouse Marie de Bourbon Saint-

Paul. Un mois plus tard, à Blois, il décèdera subitement le 7 août. En 1553, il avait fait dresser par Charles Estienne, cartographe, le tableau des chemins, du Bas-Poitou, dépendants des possessions de la famille Longueville et notamment ceux partant de Parthenay à Fontenay-le-Comte : Parthenay, Axais, Vernou, la Scye-en-Gâtine, Breil-Barret, Chasteigneray, Vouvant, Mervent, Borneau ( Bourneau ), Fontenay ( où il y a 3 foires dans l'année - ainsi signalé -) dont les murailles s'élèvent au-dessus de la Vendée, petite rivière, « *laquelle est aucune fois si grande et impétueuse qu'elle couvre tout le bas Fontenay et aussi les prairies alentour* » ( extrait de la guide des chemins de France par Ch. Estienne, en 1533 extrait des Archives de Fontenay T 2 pp. 202-206, collection B. Fillon ).

Henri I<sup>er</sup> comte de Dunois et de Longueville : Fils aîné de Léonor d'Orléans, fut un fidèle du roi Henri III, durant les Guerres de Religions ( ses vassaux, en général, suivirent ses vues ; la population, des fiefs de ces vassaux, en fit autant ).

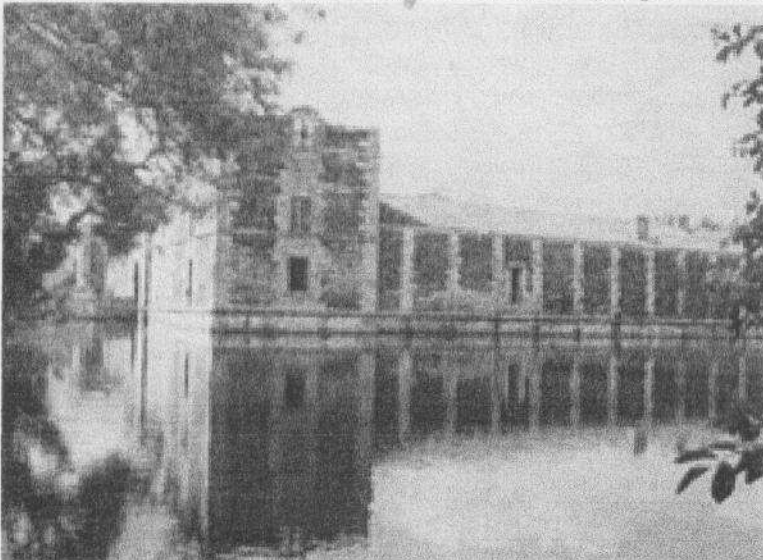
C'est l'anarchie dans le pays. Les seigneurs locaux prenant pour tel ou tel parti ainsi, en 1557, un ardent catholique, le seigneur de Guinefolle ( faubourg proche de Fontenay ), se fait le porte-parole de certains hobereaux locaux tandis que d'autres petits nobliaux huguenots assiègent Vouvant : l'église est mutilée, incendiée, à demi-détruite et l'on rapporte que, entre la poterne, une bataille entre assiégés et assiégeants fait plus de 200 morts dans les rangs Huguenots.

Le château de la *Citardière*, fut également le théâtre de combats et de massacres horribles. De plus, le brigandage sévit partout : Philippe Guillery ( qui sera à l'origine de la complainte poitevine « Compère Guillery » ), avait été un vaillant capitaine du duc de Mercœur. Trop fier, il n'avait pas voulu, contrairement à son maître, se soumettre au roi Henri IV. Un semblant de paix étant revenue dans le royaume, il se met à la tête d'une bande de brigands dans les forêts du Bas-Poitou dévalisant et assassinant, répandant la terreur et alla même jusqu'à **Mervent**. Non content d'écumer avec ses

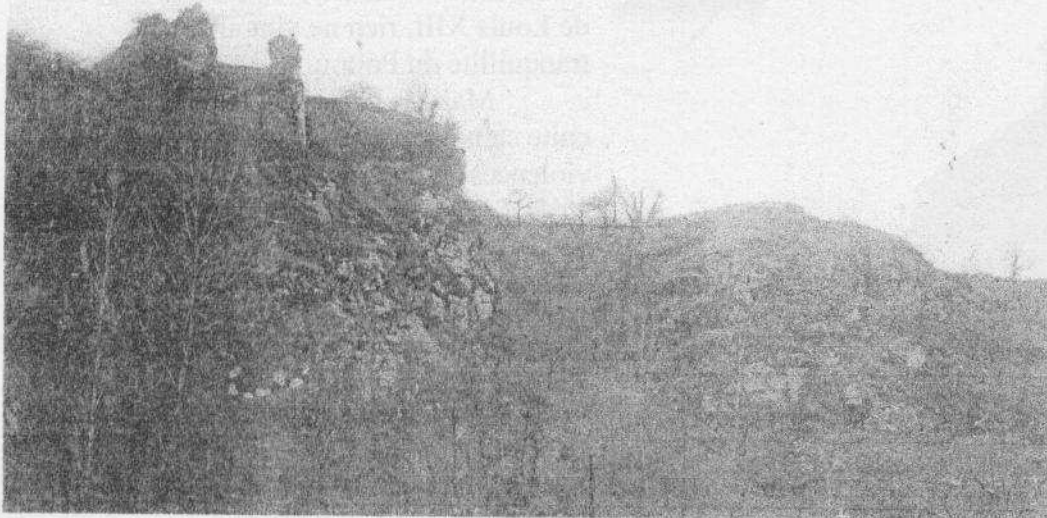
compagnons la région, il narguait depuis quatre ans le lieutenant de police. Il sera arrêté avec quelques complices, condamné à mort et conduit à La Rochelle, où il y sera « *rompu vif sur la roue* », place du château, le 25 novembre 1608.

← château de la *Citardière*

Déjà, depuis le mois de juillet 1569, les protestants étaient devenus les maîtres de presque tout le Poitou. A ce moment-là, la situation du pays est lamentable : les incendies, les crimes et les brigandages se multipliaient partout dans des proportions effrayantes. Il n'était pas possible de voyager avec sécurité. Henri I<sup>er</sup> de







Longueville servit, ensuite aussi fidèlement, Henri IV, lorsque celui-ci devint roi ( 1589 ).

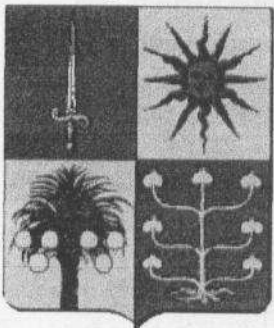
Longueville meurt, accidentellement, en 1595 au siège de Amiens, d'une salve de mousquet tiré en son honneur.

Guy Girard, sieur de la Roussière ( St-Maixent de Beugné ), semble avoir eu la possession, « la charge », dirait-on, de **Mervent**

pendant la période où cette baronnie fut enlevée ( pour être ensuite redonnée ) aux Orléans-Longueville ( Guy Girard sera gouverneur de Parthenay en 1592 ; cette ancienne famille poitevine est surtout connu au XV<sup>e</sup> et porte pour blason : d'azur à trois chevreux d'or. Guy Girard, qui fut seigneur la **Motte du Nay**, de **Cul-de-Bray**, le Busseau et Ardin, fut l'un des chefs de la ligue catholique durant les guerres de religion de 1562 à 1600. Sa fille, Jeanne de la Roussière, ( + 1674 ), conservera **Cul-de-Bray** ; sa mère, Jeanne de Poix, veuve en 1<sup>ère</sup> noce de Guy Girard, épouse alors Guillaume Fouquet de la Varenne, et ce sera dans cette famille que tombera **Cul-de-Bray** ).

Les baronnies de Mervent ( plus celles de Vouvant, Mouilleron et également tous les fiefs en dépendants ), avait déjà été concédée, bien avant le décès du dernier des Longueville, à des « seigneurs - engagistes » ( seigneurs qui jouissent par engagement d'un domaine, ceci depuis 1638 ). Ces derniers, reçoivent « l'hommage et l'aveu » dus par les vassaux au même titre que jadis, feu, le seigneur de Longueville, qui leur avait baillé tous ces domaines. Ces possessions sont abandonnées aux soins de ces nobles qui jouissent de tous les revenus, de tous les droits seigneuriaux qui leur ont été affermés après adjudication au plus fort enchérisseur. À eux alors de rendre le montant de la « ferme », à la « chambre des comptes » de la famille de Longueville qui, elle, vit alors à la cour du roi. C'est peu dire la richesse et l'importance de ces « seigneurs engagistes ». Ont été reconduits, pour la gérance de tous ces lucratifs domaines, donc : « Guy Girard, Sieur de la Roussière », de Saint-Maixent-de-Beugné ( D.S.).

Puis en 1672, « Très Honorable Messire Macé Bertrand, chevalier de l'Ordre du roi, seigneur, marquis de la Bazinière et du Grand Pressigni, conseiller du roi en ses conseils, trésorier de son épargne et baron de Mervent, Vouvant, Mouilleron et autres lieux » (+ 1688 ; descendant « d'anciens laquais et de financier de basse naissance » ; famille qui s'illustre dans la finance ). Ce dernier fit des dons à l'église de Mouilleron afin d'y effectuer quelques restaurations. Il fait alors placé une plaque armoriée, entourée des colliers de l'Ordre de Saint-Lazare et du Saint-Esprit, avec son emblème « d'azur au chevron d'or ou d'argent accompagné de trois roses d'or » ( cet écusson peut se voir aujourd'hui dans un recoin de l'église de Mouilleron, au-dessus de la porte de la sacristie ). Ce personnage s'engage à gérer les possessions de la *Maison de Longueville* mais il prend tout de même le titre de « *Baron de Mervent et Vouvant* ».

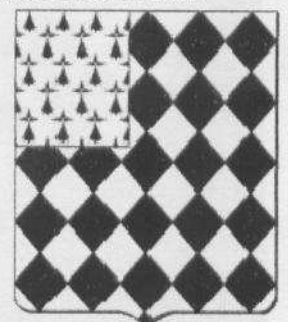


← Blason de Macé Bertrand

En 1691, « l'hommage et aveu » est rendu à « Messire François-Chrétien de Lamoignon, chevalier, marquis de Basville, baron de St Yon, Vouvent, Mervent et Mouilleron, premier avocat général au parlement de Paris » ( il reçoit aussi la baronnie de Châtelailon ; né 1644 + 1709, il était doué d'une éloquence naturelle. Il débute très tôt au barreau et occupera pendant un quart de siècle la fonction d'avocat général à partir de 1673 ; fut nommé Président au Mortier du Parlement de Paris en 1690 ; cette famille issu du milieu financier, commence à s'élever sous Richelieu ; elle était originaire de la Nièvre et est devenue une dynastie de parlementaire avec Guillaume surnommé le « Grand Lamoignon » ; son fils Chrétien-François, suivra la même voie ).

Ces seigneurs gèrent les possessions mais ce sont leurs sbires qui prélèvent les taxes fort nombreuses, afin d'en tirer évidemment un maximum de profit. Ils prélèvent de nombreux tributs consentis par bail, qui, lui, est affermé encore en sous-traitance à diverses personnes qui en tirent encore profit naturellement.

Blason des Lamoignon →



Henri II comte de Dunois et de Longueville : Lui non plus ne vit pas à Parthenay, pourtant la ville de ses ancêtres.

Depuis la transaction de 1600 ( entre les Catholiques et les Protestants ) jusqu'aux



troubles de la minorité p. 911  
de Louis XIII, rien ne vint altérer la tranquillité du Poitou.

Mais, la situation des églises et du culte catholique, victimes de tant de violences, était lamentable ( notre église *St-Médard de Mervent* et la maison curiale eurent à souffrir de cette période horrible ).

← l'église de **Mervent**

De son côté, le duc de Longueville, pressé par des besoins d'argent, vendit ( se défit de ses pouvoirs et, mais, conserva comme précédemment, le dernier des Parthenay, l'usufruit jusqu'à sa mort ) ses immenses possessions à plusieurs acquéreurs, le 14 juin **1641** : la terre de *Puy-de-Serre*, au duc de la Rocheguyon.

La baronnie de Parthenay, les châtelainies de Béceleuf et Coudray-



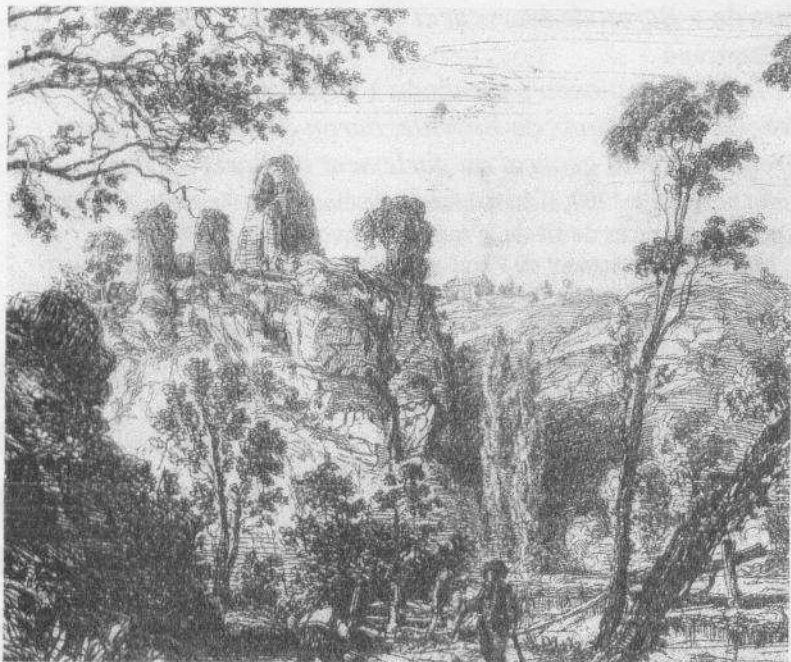
Salbart à Charles II de la Porte, maréchal de la Meilleraye ( le premier des La Meillerie est le petit-fils d'un simple apothicaire de Parthenay qui avait acheté le petit manoir de la Meilleraie en 1574, proche de Parthenay ; néanmoins, son père est fait gentilhomme sous Henri IV et son cousin germain n'est autre que Armand du Plessis connu sous le nom de Richelieu ; En 1663, un an avant sa mort, Louis XIV érige en duché-pairie ses terres de Parthenay et de Gâtine, sous le nom de duché de la Meilleraye. Le maréchal de la Meilleraye décède à l'âge de 62 ans, à Paris en 1664. Son fils, Armand-Charles, qui épouse la nièce de Mazarin, reçoit cet héritage-possession des Longueville ).

Et, enfin, celles de *Mervent* et Vouvant, avaient été vendues au président Lamoignon, seigneur-engagiste ( comme vu plus haut ).

Ce fut le dernier membre de la famille des Longueville à détenir la baronnie de Parthenay, et les autres possessions, tenues depuis si longtemps par eux et avant par les Parthenay.

Le Poitou sort d'une grave crise : les guerres de religions ( qui d'ailleurs persistent sous la forme de brigandages, parfois ). Pour éviter que les anglais et leurs alliés protestants ne puissent s'implanter durablement en Bas-Poitou, en **1628**, Louis XIII et Richelieu exigèrent le démantèlement de nombreux châteaux de la région ( Henri Iè de la Trémoille, entre autre, obéit à l'injonction du roi en échange d'une somme confortable pour son château de Talmont ). A partir de cette date, nombre de châteaux ne sont plus habités et commencent lentement à se dégrader du fait de leur non-utilisation. Bien souvent, ils deviennent des carrières de pierres pour la population du voisinage et, ce, pendant de longues années.

Le **château de Meuvent**, sans grand intérêt, sans doute, n'a certainement pas échappé à cette même dégradation. De **1628**, c'est certain, et presque jusqu'à nos jours, il ne put aller alors encore un peu plus « *que d'une pierre par an en décroissant* ».



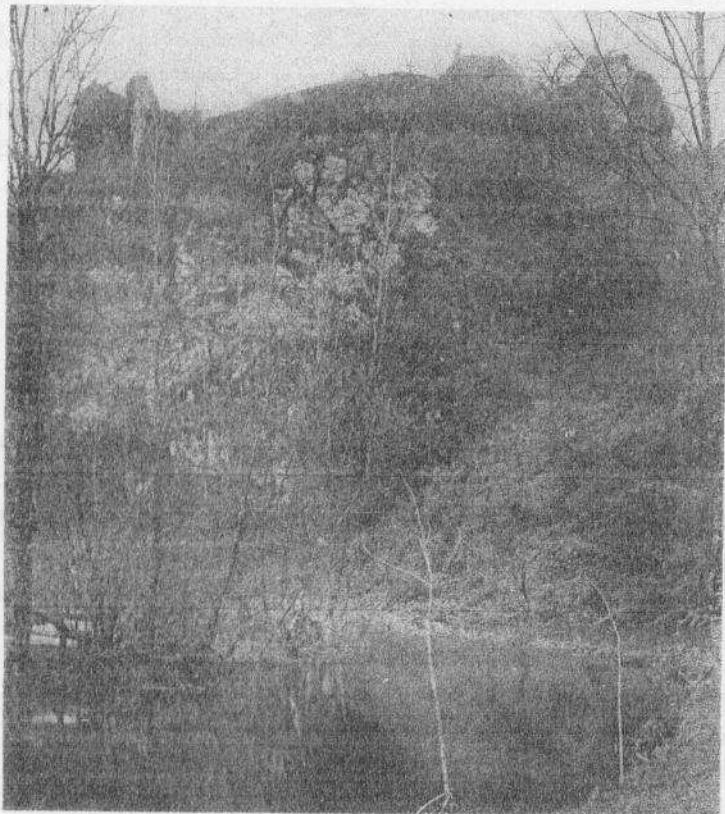
← le château

Pendant cette longue période des guerres de religion ( et plus exactement pendant l'hiver 1627-1628 ), les chemins du Bas-Poitou étaient infestés de bandits, la plupart soldats déserteurs, qui détroussaient les marchands à leur retour des foires de Niort et de Fontenay.

Le roi Louis XIII, passant en Gâtine pour se rendre au siège de la Rochelle, fut frappé de l'insécurité qui régnait dans la région. Au mois de novembre, sur son ordre, fut faite une battue générale qui avait à sa tête le plus ancien prévôt de Poitou, avec un nombre suffisant d'archers et un greffier. Ils arrêterent et châtièrent un certain nombre de ces « *soldats vagabonds* ».

Le dernier des Longueville, qui est abbé décède le 4 février 1694





Quelques jours plus tard, p. 912  
 le 9 mars, un arrêt du Conseil déclara la baronnie réunie au domaine royal. Cet arrêt n'était que la mise à exécution de la clause de réversion – ancienne coutume féodale – à la couronne à défaut de mâles, insérée dans la donation de 1458, souscrite autrefois par Charles VII au profit du comte de Dunois, tige de la maison des Longueville ( et, préalablement, dans celle, également de 1425, faite au profit de Richemont ). Il était aussi la conséquence également de la vente de 1419 consentie par le triste et incapable sire de Parthenay, Jean II Larchevesque.

Mais, la mort du dernier héritier mâle, des Longueville, entraîne, selon l'acte de 1458, le retour des baronnies à la Couronne ( 1694 à 1710 pour Louis XIV ) puis ce sera le comte d'Artois qui les recevra ( de 1776 à 1792 et futur Charles X, frère cadet de Louis XVI, qui sera le dernier détenteur de ce qui fut, jadis, d'immenses possessions ). Mais, ce n'était pour lui, comme pour les précédents propriétaires, qu'une source de

revenus. C'est parce qu'il fit monter toutes les archives du château de Parthenay dans son domicile parisien, que nous avons la chance de pouvoir les consulter aux Archives nationales.

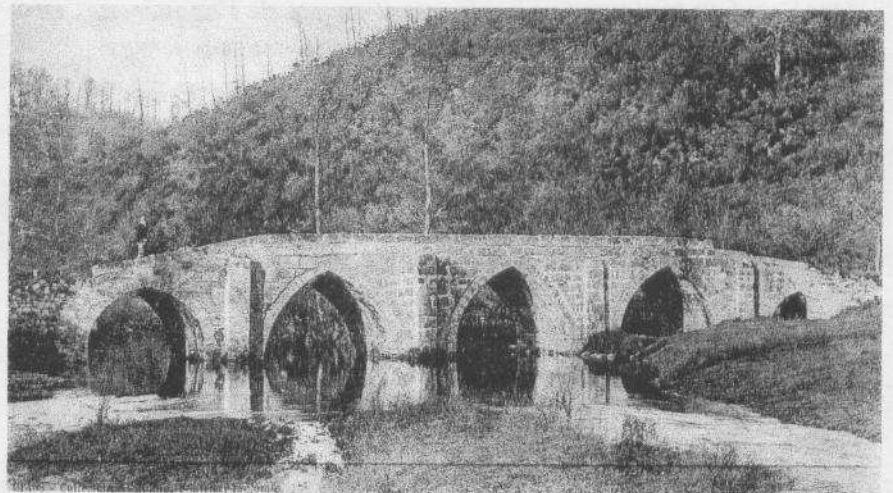
**Mervent** passe donc dans les mains d'un seigneur engagiste, possession qui est très particulière : le seigneur engagiste est celui qui tient, du roi, quelques terres ou une seigneurie « à titre d'engagement mais sous faculté perpétuelle de rachat » ( de reprise de ce bien ) ; néanmoins, il jouit « quasi domini » ( comme si il en était le maître ) des domaines qui lui sont engagés. Ils furent considérés, par le peuple, comme les seigneurs de **Mervent** à part entière.

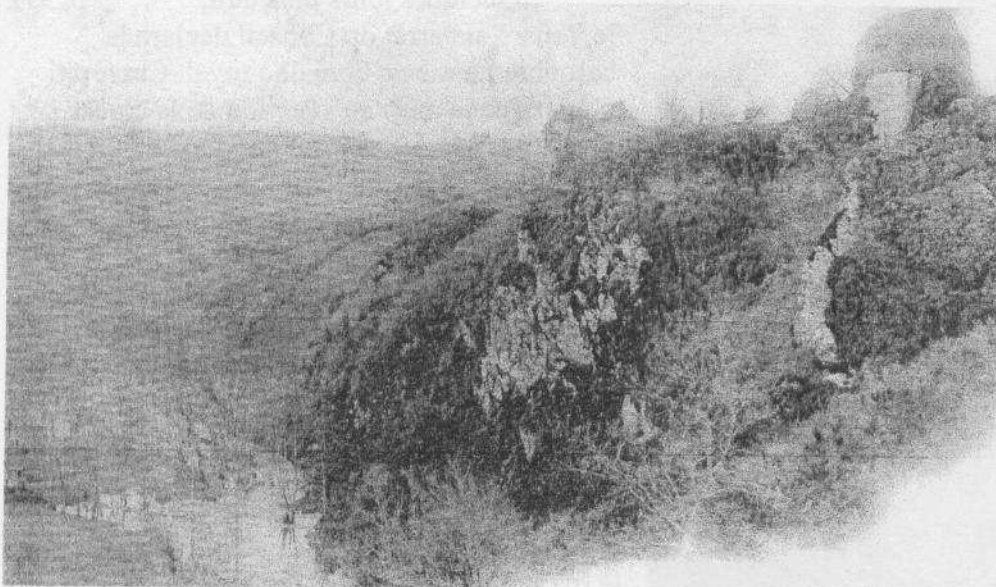
Après, la signature de l'acte de passation des biens des Longueville aux mains du roi, le 9 mars 1694, un inventaire est fait de toutes les châtelainies et les moindres petits fiefs. Le 19 avril, la visite, suivie d'un procès-verbal du château du Coudray-Salbart, montra « le château abandonné et plein de ruines » ; cet état de délabrement et d'abandon datait, leur dit-on, de plus d'un siècle. En effet, en 1542, il y avait encore dans cette forteresse un capitaine Jean Châtaignier dit « Réaumur », commandant au nom des seigneurs de Parthenay ( et, la précédente visite de 1460 mentionnait déjà plusieurs dégradations ).

Le 22 avril 1694, le roi prend possession de la châtelainie de **Mervent** ( aussi celle de Vouvant ) et, naturellement aussi, un procès-verbal des lieux est dressé par Messire Charles Moriceau de Cheusse et les experts Cartier et Joubert ; le 25, ils passent d'abord au « village du Nay, auquel lieu, avons fait la visite du four banal et dudit village » puis, « Nous, le dit Moriceau, sommes montés à cheval avec les dits experts et nous nous sommes transportés au bourg de Mervent, où il n'y a d'autres bâtiments dépendants de la seigneurie . . . qu'un vieux château ruiné, les murs et la clôture étant renversés par terre et ne restant que cinq tours qui sont en partie ruinées, et n'y a au château aucun appartement logeable qui soit habité et qui le puisse être, sans être auparavant rétabli. . . ». Ensuite, il fut fait procès-verbal du « pont dudit Mervent appelé la Vallée qui nous a paru en assez mauvais état » etc. . .

Le vieux Pont de la Vallée →

Comme, au Coudray-Salbart, la visite montra que le **château de Mervent** était dans un état de délabrement et d'abandon, lui aussi, depuis plus d'un siècle ( il se peut que depuis 1542, peu de frais furent faits dans la forteresse de **Mervent** tenu alors par le même capitaine qu'au Coudray-Salbart ).





Cette même année, le roi a ordonné également que soit arpenté toutes les forêts de ses domaines, notamment celui de Vouvent, . . . et d'en faire le plan [ voir p. 80 ].

En 1698, se crée aussi la *Maîtrise des Eaux et Forêts*, dont le siège est établi à Fontenay-le-Comte, ancienne capitale du Bas-Poitou et dont font partie les terres sylvestres de **Mervent**, Vouvent . . . A la suite de ce retour dans le

giron royal, deux sièges royaux, allant par appel à la sénéchaussée et au présidial de Poitiers, furent établis, en 1698 : l'un pour Parthenay et l'autre pour Vouvent et **Mervent** ; le château de cette deuxième cité n'étant pas en état pour l'abriter ( il s'était écoulé 230 ans depuis le passage de Dunois à Mervent ), la sénéchaussée fut établi à Vouvent. On plaça aussi deux *grueries* ( ou juridiction des eaux et forêts ) dans les mêmes localités et c'est ainsi que notre forêt de **Mervent** ( **Maro-Vidua** ou grande forêt, en gaulois ) fut désormais nommée ( à tort ) : Forêt de Vouvent. Plus tard le siège royal de Vouvent fut transféré à la Châtaigneraie.

Les Orléans-Longueville avait été les seigneurs, des ex-possessions des Parthenay-Lachevesque, pendant 236 ans ( de 1458 à 1694 ).

← Plantation d'un « *arbre de la Liberté* »

En 1788, les baronnies de **Mervent** ( dont dépend *Cul-de-Bray* ), Vouvent, Mouilleron sont encore tenus par un seigneur-engagiste : **Monsieur le Marquis de Beuvron** ( descendant lointain d'une branche des Parthenay, aussi d'une branche collatérale des Longueville et lieutenant général du gouvernement du Poitou ).

1789 : le 4 août a lieu abolition des privilèges ; la ci-devant « *Place du Hérault* » devient « *la place de la Liberté* » et il est fait obligation d'y planter un « *arbre de la Liberté* ». Tous les papiers terriers sont brûlés à Fontenay.

1796 : le château de **Mervent** est vendu comme bien national ( 21 juin ) le « *3<sup>ème</sup> jour de messidor an 4 de la République française Une et Indivisible* » etc. . . vendu et délaissé dès maintenant et pour toujours à « *Jean Pierre Bernaudeau* ( ancien curé de **Mervent**, ex-prêtre jureur, qui à d'ailleurs renoncé à la prêtrise en 1794 ) *demeurant commune de Fontenay,*

*curé, présent les acceptant pour luy ses héritiers ou ayant causes* », les domaines nationaux dont la désignation qui suit : « *l'emplacement du ci-devant château de Mervent tel qu'il se comporte avec les*

*fossés qui en font partie : confrontant au pré de l'acquéreur, et du midy à la place de la Liberté, du couchant aux terres des héritiers Corbier* ( propriétaires du logis de *Chalandrie*, qui ne sera pas vendu ; descendants de Rock Durand, sieur de la *Chalandrie* ) *et du nord à la rivière ; lesdits biens dépendans ( sic ) du cy-devant château de Mervent, domaine engagé à Darcour de Beuvron* ( le domaine avant la Révolution, avait été donné, par le roi, à un seigneur-engagiste, Mr Anne François d'Harcourt, ° 1727, chevalier, marquis de Beuvron, maréchal de camp en 1780 et lieutenant général ; émigré demeurant à Varville département de la Marne + 1797 ). Louis XVI, ayant été guillotiné, **Monsieur le Marquis de Beuvron**, dans cet acte de vente, est considéré comme l'unique propriétaire du *château de Mervent* puisque c'est en son nom qu'il est vendu. acte de vente du **château de Mervent** →



CONTRAT DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE.  
DE VENTE  
SUR ESTIMATION  
PAR EXPERTS.

D<sup>e</sup> l'avis de Jean de Merville, etc.  
19.23F  
78 87.



Nous Administrateurs du Département de la Vendée, pour et au nom de la République française, et en vertu de la Loi du 26 ventôse dernier, en présence et du consentement du Commissaire du Directoire exécutif, avons par ces présentes vendu et délaissé dès maintenant et pour toujours au Citoyen *Jean Bernaudeau* et pour toujours à son héritier ou ayant cause, le bien national ci-dessus désigné.

Les Domaines nationaux dont la désignation suit: (1°)  
L'emplacement du ci-devant château de Mervent, tel qu'il se comporte avec les fossés qui en font partie; du couchant aux terres des héritiers Corbier, du nord à la rivière, du midy à la place de la Liberté, du couchant aux terres des héritiers Corbier.



En conclusion, voici ce qui reste : ci-devant château de Mervent tel qu'ils se comporte avec les fossés qui en font partie, . . . rien de plus n'est mentionné sinon que les fossés ( douves ) ne seraient toujours pas comblés. Pourtant, il y avait d'autres vestiges, sans intérêt sans doute, et que peut-être il ne fallait pas les mentionner de peur d'en

faire élever le prix ; « *cette vente est faite, outre lesdites charges et conditions, moyennant la somme de onze cent francs* » ( 1100 francs en monnaie or, il va de soi ).

**1810** : Le château a-t-il été revendu ou bien François Rondard, *aîné*, l'a-t-il reçu en héritage ( il était curieusement nommé comme expert lors de cette vente de 1796, par l'acquéreur lui-même, le curé Bernaudeau, avec qui, comme par hasard, il est apparenté ; mais ce Rondard, marchand à Fontenay, n'en était-il pas déjà le fermier. Connaissant bien alors les dites terres, cela expliquerait peut-être sa présence ! **Mais tout de même !** ; déjà, il possède beaucoup d'autres biens à Mervent dont : les *Bois Priou*, les *Bois du château et les terres*, etc. . . ). En 1844, il en est encore propriétaire.

Lors de son passage à Mervent ( 1830 ), M. de La Fontenelle, à la vérité, remarque peu de chose qui pourrait être intéressantes pour nous ( à moins qu'existent encore ses notes personnelles et des croquis qu'il n'a point manqué de faire, étant donné qu'il en a dessiné le château ) : « *Le voyageur pénètre-t-il jusqu'au milieu des décombres ? Il s'effraye au premier coup d'œil, de l'attitude effrayante d'un pan de muraille qui semble prêt à l'écraser ; mais la durée de ce même mur le rassure, puisqu'il a menacé tant de curieux depuis de longues années sans jamais avoir atteint personne* ». Ce même « *pan de muraille* » est toujours là.

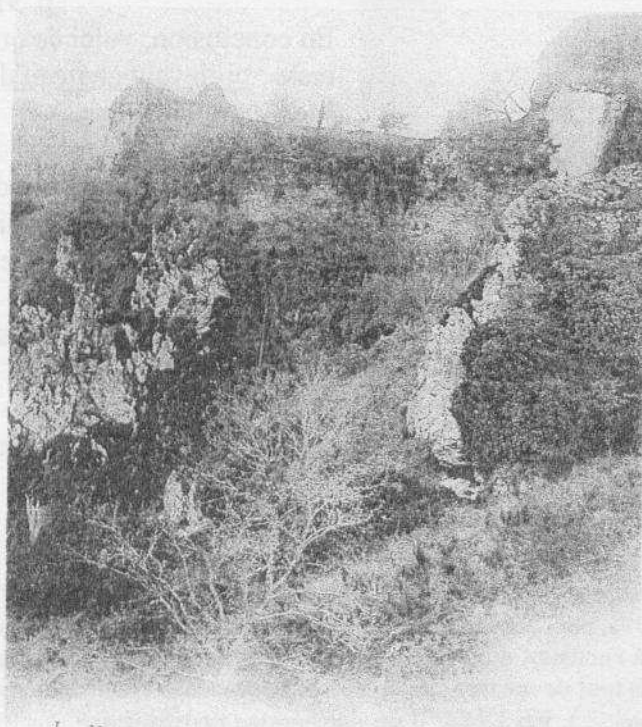
**1860** : Le château et ses terres appartiennent à « *François* » Michel Normand ( son frère Jacques est maire en 1840 ), l'un des membres de cette riche et grande famille Normand ( possédant d'innombrables parcelles dans les hameaux du *Portail*, de la *Vallée*, de la *Chauvière* et de la *Clavelière* ; et à ne pas confondre avec la famille Normand de Pierre Brune ). Il a acheté cette propriété en 1849 mais ne s'installe qu'un peu plus tard dans le « *château de Mervent* » dit, pourtant, quelques décennies plus tôt « *masurault* ». A-t-il fait des restaurations ?

Sur la matrice cadastrale de 1860 à 1878, il est alors question d'une « *maison à six fenêtres imposées 35 francs or* » ( ce qui est beaucoup d'argent et beaucoup d'ouvertures pour l'époque ). C'est une belle bâtisse qui a été reconstruite avec les pierres des ruines de l'antique château féodal devenu ( hélas ) une carrière. Des murs d'enceintes sont montés le long du « *chemin des Douves* » appelé aussi « *rue du Regard* », coté sud-ouest, pour en fermer l'accès ; coté Est, en-dessous d'une forte dénivellation ( ancienne basse-cour du château ), ont été créés un jardin potager et un verger desservi par un majestueux escalier ( aussi fait avec les pierres du château ) et, un parc arboré d'espèces nouvelles comme les marronniers ( aujourd'hui, magnifiques et plus que deux fois centenaires ).

François Normand, qui était veuf depuis longtemps, a des domestiques à son service. Il décède en 1870 dans la « *Maison du château, âgé de soixante douze ans, des suites d'une longue maladie* » ( cancer sans doute ), a écrit le curé.

A cette même date, y demeure également Jeanne Rosalie dite « *Rondard* » et son époux Jacques Crépineau, marchand de bois ; elle est la fille de Louis Victor





dit « *Rondard* », voiturier-aubergiste, p. 915  
 qui a un lien avec François Rondard, l'ex-propritaire  
 du château, dont on a parlé plus haut ( c'est certain il y a  
 un rapport ; ce Rondard avait sans aucun doute une fille légitime,  
 laquelle fut probablement fille-mère : son enfant prit alors le nom  
 de Rondard ; aussi, le dénommé Louis Victor dit « *Rondard* » est  
 sans aucun doute le petit-fils de l'acquéreur du château en 1796 ).

Il n'est pas certain que cette propriété demeure  
 dans cette famille Normand puisque quelques années  
 plus tard ( en 1873 ), y est installé Rose Vincent dite  
 « *cabaretière au château du bourg* » avec son époux  
 Jean Pétorin, ouvrier-boulangier. Puis, quelques années  
 plus tard, encore ( 1886 ), s'y trouve un veuf, Hipolyte  
 Sacré, qui « *y demeure avec ses filles* ». La propriété  
 dite « *le château* » est peut-être donnée en location  
 mais ce qui est affirmatif : c'est qu'il y a une auberge.

← le château

1864 : Une visite est faite au château, avec  
 l'accord du propriétaire sans doute, par les membres  
 du congrès archéologique de France siégeant à  
 Fontenay. Un plan et une description très succincte  
 des lieux sont faits ( comme dit plus haut p. 874 ) : « *il*

*reste encore quelques traces de l'escalier conduisant au sommet de la tour et cet escalier est beaucoup  
 plus grand que ceux qu'on trouve ordinairement dans les forteresses. On remarque dans l'intérieur de la  
 maçonnerie un conduit carré de 20 cm dont la destination n'a pu être déterminée, un boulet de pierre de  
 42cm de diamètre, placé près du donjon, qui étonne par ses dimensions et présente une analogie avec les  
 boulets anglais. Le tout est entouré de deux enceintes, dont les traces sont encore visibles et dont l'une  
 des portes existe encore vers l'Ouest . . . ».* Pourquoi tous ces détails n'ont-ils pas été mentionnés lors de  
 la vente de 1796 ? Tout cela, était-il alors, au moment de la Révolution, envahi par une végétation dense  
 et sauvage.

1872 : Octave de Roche brune, célèbre aquafortiste, immortalise notre château dont il réalise  
 plusieurs eaux-fortes ; l'une, datée de 1872, représente « *les Rochers* » surmontés du château ; l'autre de  
 1880, représentante cette fois, l'intérieur du château : on voit à gauche, le donjon ainsi qu'il est cité ( voir  
 plus loin p.918 ) : « *donjon octogonal surmonté d'une coupole* » mais la coupole a disparue ; à droite, « *la  
 chapelle* » ( voir p. 906 ) dont aucune description n'a jamais été mentionnée autre que la « *chapelle du  
 château, sous le vocable de St-Joseph* » ( Abraham Thibaud, très riche prêtre chapelain de Fontenay fonda en 1656  
 une chapellenie au sein de l'église paroissiale sous le vocable de « *St-Joseph* » et peut-être en souvenir de celle du château ).

Mais l'artiste a-t-il été fidèle au modèle ? Là, est toujours la question !

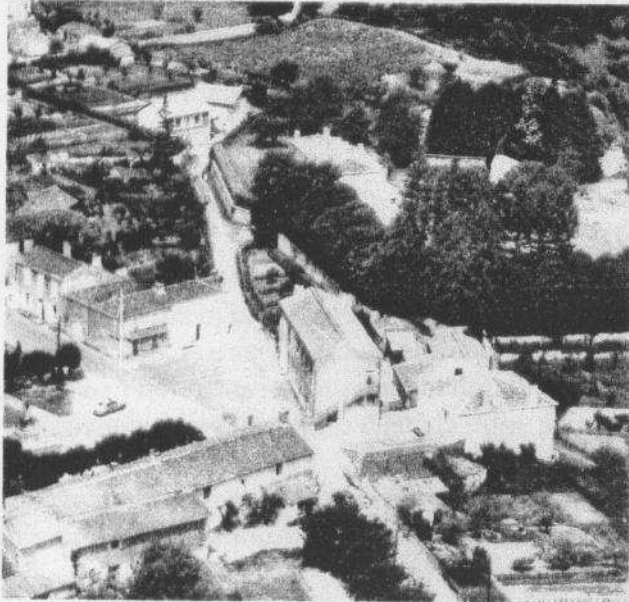
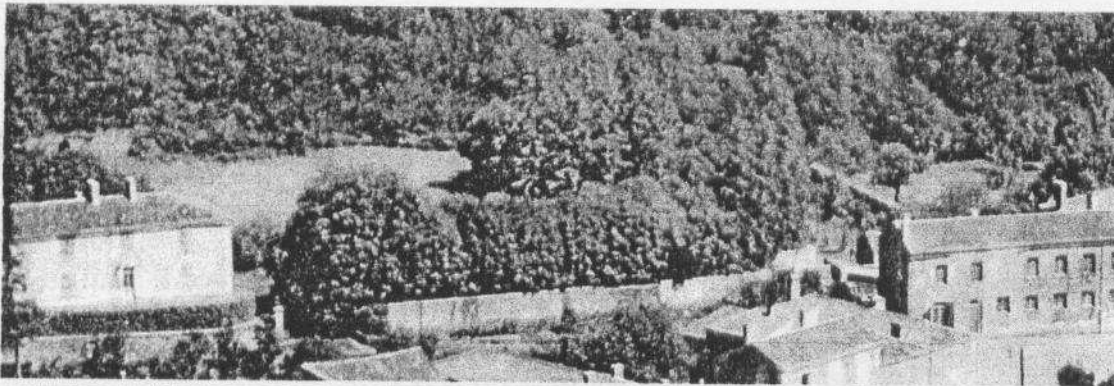


1908 : La famille Guillet achète  
 l'ensemble, terrain et ruines décrits à cette  
 époque par M. René de La Vallette, érudit  
 local : « *il restait encore quelques débris du  
 donjon octogonal surmonté d'une coupole  
 avec ouverture circulaire au milieu . . . Nous  
 avons retrouvé, dans les décombres  
 environnants, plusieurs énormes boulets de  
 pierres . . . »* ( plus, tout ce qui est décrit au cours de  
 ce bulletin et sur mon rapport effectué en 1986 contenu  
 dans le bulletin n° 5 ). La famille Guillet a  
 probablement fait des photos des lieux à ce  
 moment-là ( leurs descendants possèdent  
 certainement encore des clichés rares des vestiges de  
 notre château, photographies qui nous seraient bien  
 utiles aujourd'hui ). Hélas, où sont donc  
 aujourd'hui ces photos !

← les ruines du château



1911 : pour lutter contre le vandalisme, le comité départemental des sites et des monuments a demandé le



classement par l'Etat des **ruines du château** ( Revue du Bas Poitou 1911 p. 93 ) mais apparemment, il n'a pas été donné suite à cette requête.

← **le château** : ci-dessus, à gauche le château avec son entrée et son mur d'enceinte ; belle bâtisse à étage et beau parc arboré à droite – ci-dessous : à droite la *Place du Hérault* prolongée au Nord par le *Chemin des Douves* ; à l'avant, à gauche, le *Logis du Corps de Garde*, proche de la place et du château.

Bien au contraire, les propriétaires ne souhaitant pas voir chez eux de monument classé par les Beaux-Arts refusent et de plus les ruines seront sacrifiées en partie et réutilisées pour élever des bâtiments nouveaux en tous cas dans la partie proche du *chemin des Douves*. Le 15 mai 1927, Mr Guillet, directeur de l'Enregistrement ( à Niort ), a fait la déclaration de « travaux et addition de construction ». De plus, il fait consolider une partie des remparts et en prolongement, vers l'Est, un mur. Ce mur a été reconstruit vers 1935

par Gustave Busson. Peu de temps après, il s'est écroulé dans la nuit avec un vacarme effrayant et ses pierres sont tombées, en bas, dans la rivière auprès de la chaussée.

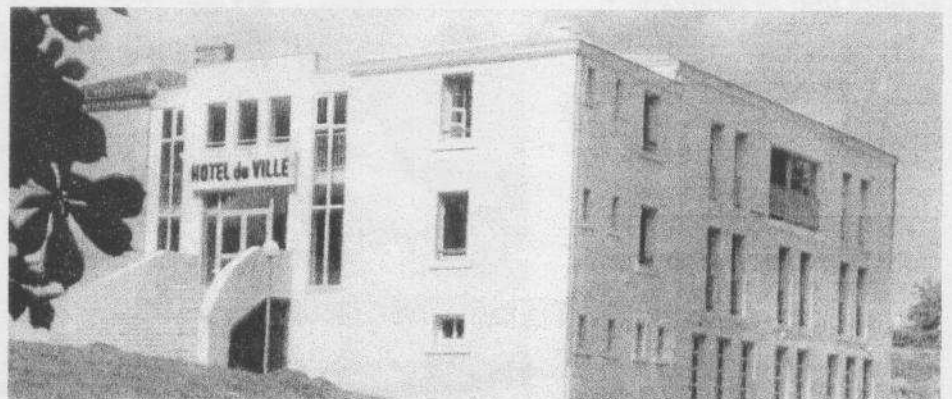
1972 : lorsque la Municipalité de Mervent l'achète pour y construire le nouvel Hôtel de Ville, elle agrandi la grande maison bourgeoise où logeait la famille Guillet. Cette propriété sise au bourg lieudit « *le Vieux Château* », qui comprenait : maison d'habitation avec vestibule, salon, salle à manger et cuisine au rez-de-chaussée ; en arrière : buanderie, office, débarras, arrière-cuisine et cabinets d'aisance ; trois grandes chambres, deux autres et salle d'eau à l'étage ; Parc avec clapier, volière, buanderie, et serre-bois ; jardin, potager et verger, coteau boisé adossé, le tout formant un ensemble cadastré, section D n°s : 32 *Clos du château* et 34, 35 36, 37, la *Côtière* 1102, le *Coteau* 1105.

En 1796, lors de la vente des Biens nationaux, la superficie du « *Vieux Château* » n'est pas signalée mais en 1810, il faisait ( le château ) 1 hect. 45. En 1972, il est vendu pour une contenance de 1 hect. 94 ares 60 c. sans compter 2 ares 34 en plus qui se trouvaient de l'autre côté du *chemin des Douves* ( aujourd'hui proche de la salle J.L.Ripaud ). Notre château féodal pouvait, alors, posséder encore plus de parcelles peut-être !

Des fondations sont faites pour élever la petite salle donnant vers le nord ; à ce moment-là, apparaît un immense souterrain, très large, ayant l'air très long et se dirigeant, il semblerait, vers la *Chalandrie* ( qui, elle aussi, possède un magnifique souterrain ayant l'air de se diriger vers le château ). On y accédait par des marches imposantes mais, mais très vite, sans avoir le temps de faire de plus ample investigations, la municipalité en place s'est empressé de faire reboucher en partie ce souterrain et une porte a été posée pour en interdire l'accès.

L'ex-château de Mervent →

Les restes du donjon sont aussi très vite arasés, à ce moment-là et recouverts par un parterre de fleurs ; pour le reste, rien n'a été touché, tout est resté en l'état sauf « *L'usure*





*progressive du temps* » qui a continuée à faire son œuvre !

p. 917

**1986** : visite, de ma part, un dimanche de juin 1986. J'étais accompagné par Emile Bernard, archéologue départemental, qui s'est gentiment déplacé, à ma demande.

Lors de rencontres précédentes, il avait été étonné par l'ampleur de mes connaissances sur l'histoire de Mervent et par la qualité des mes travaux ( voir bulletin n° 5 et n° 45 ).

← le château devenu « **Hôtel de Ville** » a fasciné un artiste peintre merventais, qui a su croquer avec brio notre ex-château et son Parc

Mais, surtout, il fut touché par ma passion pour mon village et mon enthousiasme à l'idée d'une restauration possible, un jour, de notre château. Il s'était fait accompagné d'un spéléologue de la région nantaise.

De mon côté, j'avais contacté M. Ballini, alors architecte à Fontenay-le-Comte, qui avait accepté de nous accompagner lors de cette visite et, qui a gracieusement, fait au crayon, la restitution ( voir p. 24, bull. n° 5 ) de notre château d'après les renseignements glanés cette journée-là.

**2010** : il y a un peu plus de 850 ans que notre **château de Mervent** dit du « *type Plantagenêt* » a été construit. Depuis quarante ans, il attend, et moi aussi, qu'on relève ses ruines. Aurais-je le bonheur de voir se réaliser mon rêve ?

Un mot encore à propos de la malédiction de Mélusine, concernant ses châtelainies « *Mervent et Vouvant, iront chaque an, je le jure, d'une pierre en décroissant* ».

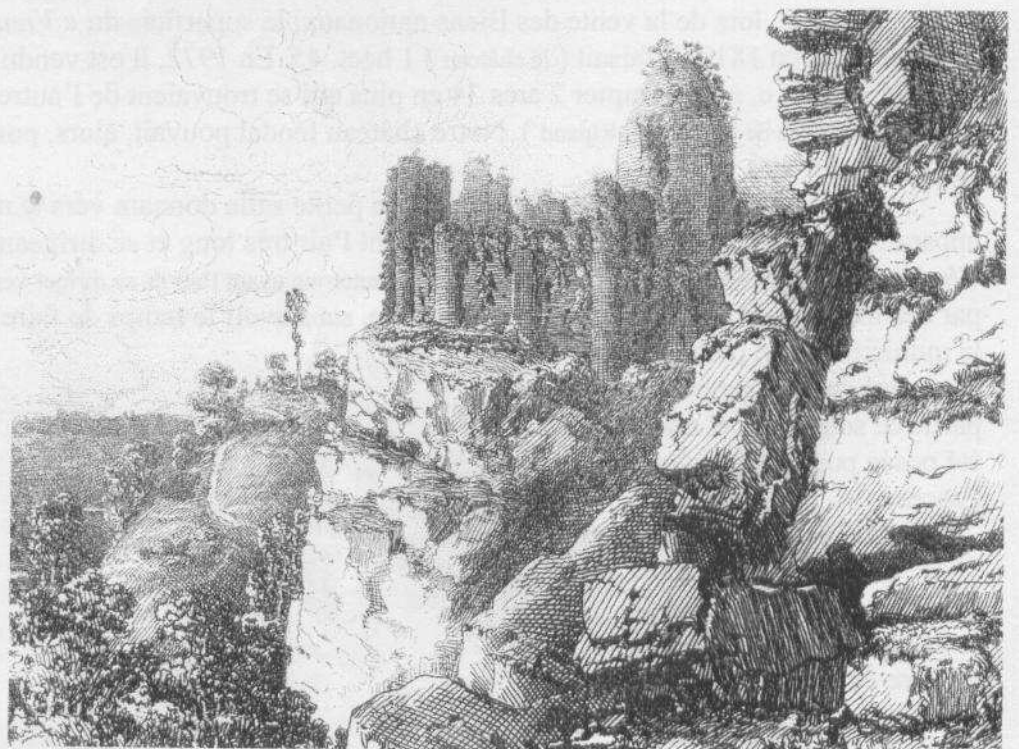
Alors, si ce n'est que « *d'une pierre par an en décroissant* », cela assure encore l'existence de notre château pour des millions d'années.

Cependant, on peut arrêter le maléfice en s'attaquant très rapidement à sa restauration. A nous, Merventais, d'arrêter le processus maudit !

L'histoire de notre château est terminée. Ses ruines attirent encore par leur mystère. Mon souhait est de les voir se relever, au moins en partie, pour celles qui peuvent encore être sauvées, car comme tant d'autres malheureusement : « *Dramatiques comme des squelettes, les ruines ont une majesté sobre, une grandeur dépouillée : elles sont l'histoire figée dans la pierre* ».

J'ai le regret de n'avoir pu fournir à temps ce bulletin ( pour mars 2010 ) car « *le temps est une denrée qu'il est parfois difficile de se procurer et les journées persistent à ne faire que 24 heures* ».

Il faut souhaiter que la raison et l'intelligence l'emportent et que ce XXI<sup>e</sup> siècle soit l'époque du sauvetage et de la restauration de cette construction qui pourrait être un des éléments touristique de notre commune, ainsi que





notre *vieux pont féodal*, toujours p. 918  
immergé sous les eaux du barrage.

Mais avant de fermer ce bulletin de la longue histoire médiévale de Mervent, de son château et de ses possesseurs, je tiens absolument « à rendre à César ce qui revient à César ».

Il n'y a rien de plus qui me hérisse que de voir des personnes s'attribuer « les lauriers » que d'autres méritent. Un de nos élus, par voie de presse, s'était attribué le sauvetage de la *Croix Hosannière* et de la partie du *Logis de la Chalandry*, qui composait l'ancien presbytère. Je tiens à préciser que si je n'avais pas alerté en urgence les services compétents de la Roche, ces deux éléments de notre patrimoine seraient aujourd'hui convertis en pierres ou en gravats puisque voués à la démolition par l'un de nos maires précédent.

Je mets également en garde nos jeunes élus pleins de bonne volonté ( ce qui est louable )

mais prompts à s'allouer dans le futur, les lauriers pour certains autres sauvetages, ainsi que le démontre un courrier remis à M. le Maire, par lequel on lui soumet un plan de sauvegarde du « Vieux Château ». Je leur signale que je me débats depuis des années pour la même chose sans avoir l'aide ni la compréhension des précédentes municipalités. Déjà en créant le premier bulletin sur le château, en inspectant ( avec l'archéologue déjà cité ) les bases des remparts et des différents endroits des ruines, ainsi qu'en faisant réaliser, à mes frais par un architecte de Fontenay, une restitution du château ( sans le soutien de nos élus qui n'en voyaient pas l'intérêt ), je considère que j'ai d'abord innové et, surtout, en quelque sorte, commencé la sauvegarde de notre patrimoine. Il y a plus de 20 ans, que déjà, j'appelais ce « *sauvetage* » et que je taraudais personnellement nos édiles à ce propos. Il faut donc absolument être élu pour être entendu ?

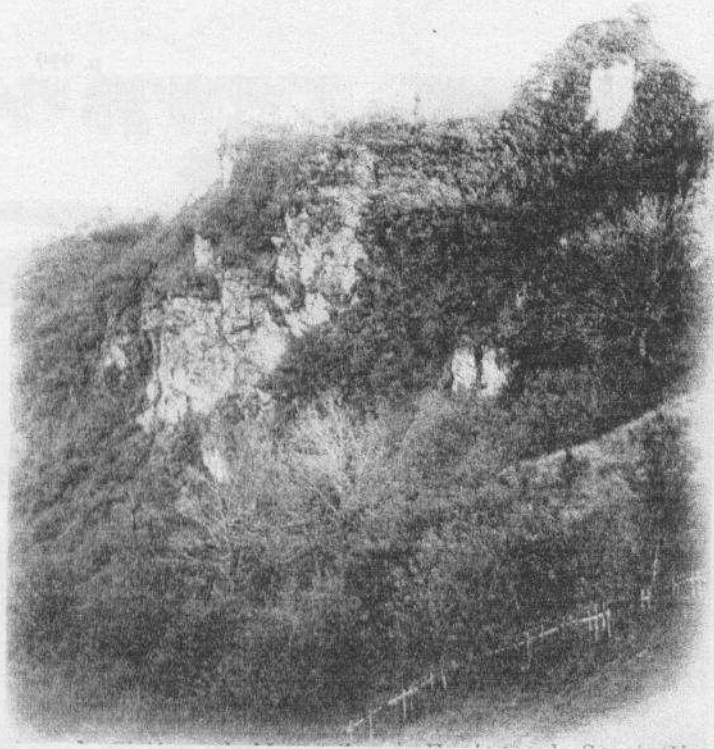
Je pardonne cette indifférence et suis heureuse que la municipalité actuelle ne soit pas indifférente à ce centre d'intérêt, car ma passion pour Mervent est telle que seul compte le résultat : sauver ce qui peut encore l'être !

Mais, au passage, je me permets de vous donner cette dernière remarque, d'un philosophe averti, écrite en 1827 : « *La flatterie s'attache à encenser les grands pendant leur vie et, les éloges que l'intérêt ou l'ambition leur prodiguent, ne les garantissent point du blâme ou des reproches qui quelquefois les suivent au tombeau. Les gens de lettres ( je ne suis qu'une autodidacte passionnée ) qui se sont acquis eux-mêmes un nom digne d'estime, ont un sort tout différent ; critiqués ou bien oubliés pendant qu'ils vivent, ils acquièrent en mourant l'avantage d'être appréciés avec plus de justice. L'homme a disparu, mais d'utiles travaux lui survivent. La jalousie et la malignité se taisent et, le Public, qui finit presque toujours par être juste, met quelque intérêt à connaître alors de plus près celui qui a eu le bonheur d'ajouter quelques connaissances utiles à celles que nous possédions déjà, de faciliter l'instruction et d'augmenter la masse de nos lumières* ».

Voici un proverbe d'un vieux sage indou : « *Rien de ce qui a existé ne peut disparaître* ».

Toute personne qui voudrait obtenir un ou plusieurs numéros peut s'adresser à moi ; je me tiens à sa disposition au 02 51 00 22 11 ou « [vincentmaryline@orange.fr](mailto:vincentmaryline@orange.fr) » au 24 route du Lac.

Dépôt Légal bull. n° 46 Juin  
2010 Maryline Raimond-Vincent



6147. - Ruines du Château de MERVENT (XIII<sup>e</sup> siècle)  
anton de St-Bilaire-des-Loges)



